

Jean-Marie MALEFANT & Pierre ROUSSOT, *Il suffit de le faire !*

Il suffit de le faire !

Manifeste du coopératisme seconde version

Par Jean-Marie MALEFANT et Pierre ROUSSOT

Préface de Laurent WEILL

Merci à ceux qui nous ont tant appris : enseignants, familles et amis.

Pour citer cet ouvrage :

MALEFANT Jean-Marie et ROUSSOT Pierre, *Il suffit de le faire ! Manifeste du coopératisme seconde version*, publié en ligne sur le site *Lireenligne.net*, protégé par une licence *Creative Commons* (BY NC ND), 2016.

Ce livre est protégé par une licence *Creative Commons*¹.

¹ Consulter en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Préface

Il est des ouvrages qui manquent d'ambition. Celui de Jean-Marie Maléfant et de Pierre Roussot n'entre pas dans cette catégorie.

Avec l'idéalisme de la jeunesse, le volontarisme de jeunes esprits éduqués et l'envie d'appliquer des connaissances fraîchement acquises, Jean-Marie Maléfant et Pierre Roussot se proposent de repenser tout un système économique et politique à travers le Coopératisme. Pour cela, leurs développements traversent les frontières disciplinaires en croisant économie, philosophie et droit constitutionnel... entre autres.

Ainsi, leurs réflexions s'inscrivent dans un vaste ensemble de questionnements contemporains sur la remise en cause du modèle d'économie du marché présent dans un très grand nombre de pays aujourd'hui.

Ces réflexions se rapprochent par moments d'idées connues, comme lorsqu'il s'agit de favoriser l'autosuffisance ou de mettre en place un revenu universel. Mais elles se distinguent aussi par leur originalité, quand il est affaire de se donner comme finalité politique le bonheur.

Qu'apporte donc cet ouvrage ? On pourrait le résumer en une idée : de l'optimisme. De l'optimisme quant au système proposé ? Peut-être. De l'optimisme quant à la démarche de deux étudiants qui consacrent leur temps à se cultiver et à réfléchir, qui font des efforts pour mettre en place un monde meilleur ? Sûrement.

Dans une chanson doucement ironique sur les bienfaits du progrès, Donald Fagen clame que, dans la société du futur, « nous serons éternellement libres et éternellement jeunes ». Il n'est pas sûr que le futur sera celui que souhaitent Jean-Marie Maléfant et de Pierre Roussot, mais il est certain que leur pensée est jeune et libre. Pour l'éternité ?

Laurent Weill

Professeur des Universités

Sciences Po Strasbourg

Université de Strasbourg

Introduction

Une humble utopie

Qui ne s'est pas un jour surpris à refaire le monde ? Peine presque perdue d'avance tant l'autocensure s'exerce à notre insu. En allumant notre téléviseur, en consultant nos amis et en interrogeant les acteurs de l'économie, nous voyons que le pessimisme a gangrené nos idées. Les réflexions iconoclastes n'occupent plus nos esprits. Aurions-nous désappris à penser ?

Penser le monde afin de le transformer est une ambition légitime. Mais il faudrait au préalable pouvoir développer une réflexion globale, chose impossible dans des sociétés où le pouvoir appartient à des médias obsédés par les problématiques nationales, les scandales de circonstance et les crises économiques. Hélas, qui plus est, ces thématiques sont toujours abordées de façon superficielle. Elles nous voilent les véritables problèmes, au premier rang desquels les questions environnementales, qui constituent le socle indispensable à la perpétuation de l'espèce humaine. Pourtant, ces questions ne font pas l'objet d'une attention à la hauteur de leurs enjeux. Formidable paradoxe des temps modernes... .

Il est deux attitudes que l'on peut adopter face à ce constat : la passivité (lâche mais confortable) ou l'action. Pour notre part, nous avons choisi d'agir : ce n'est pas en fuyant les problèmes que nous les résoudrons.

Ainsi, cet ouvrage se donne pour tâche d'esquisser les bases théoriques et pratiques d'un système (système entendu comme un ensemble cohérent d'idées et de mécanismes interdépendants ayant pour finalité d'organiser nos sociétés). Ce projet ne saurait faire l'économie des contraintes dans lesquelles il s'insère : deux étudiants en formation ne sauraient déployer les savoirs précis et conséquents dont feraient montre les spécialistes dans leurs disciplines respectives. Cela dit, nous nous sommes efforcés de nous défaire de certains réflexes universitaires tendant à la segmentation des disciplines.

A cet égard, notre œuvre est d'espoir, car elle tend à adopter une perspective transversale et globale. Cette approche est nécessaire pour recomposer les liens aujourd'hui effrités entre les savoirs. Ce nouveau système entend améliorer et dynamiser certains éléments déjà présents au sein de nos sociétés, afin de surmonter plus efficacement les défis qui s'imposent en ce début de siècle.

Ce sont toutefois deux esprits conscients de leurs déterminismes qui ont composé cet ouvrage. En effet, nous ne saurions être totalement étrangers aux concepts philosophiques et moraux qui ont contribué à forger les cultures occidentales, qu'ils soient, entre autres, d'influence judéo-chrétienne ou inspirés des Lumières. Il eût été malhonnête et improductif de nier ces influences.

Cet ouvrage constitue une version considérablement augmentée et améliorée de la première version du *Manifeste du Coopératisme*. Tirant profit des enseignements dont nous avons bénéficié à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg ainsi que de nos lectures et travaux personnels, nous avons écrit ce livre à deux voix, afin de gagner en qualité et en rigueur.

De toute évidence, la partition de notre ouvrage en trois livres n'a qu'une valeur pratique. Les trois parties de l'ouvrage demeurent lisibles séparément, quoique la compréhension globale du lecteur puisse être entachée par une lecture partielle d'un projet qui a été pensé d'un bloc. Cela dit, nous recommandons aux lecteurs réticents à la philosophie et aux notions abstraites de se reporter directement au livre II. Par la suite, ils reviendront naturellement vers la philosophie afin de comprendre les axiomes qui justifient les propositions des deux autres livres.

Enfin, cet ouvrage rend compte de notre réflexion à un moment donné. Il va de soi qu'il reste à entreprendre un long travail d'approfondissement et d'enrichissement de la base qu'il entend constituer. Ce travail est dévolu à tout à chacun, quel qu'il soit, qui aura suffisamment de volonté pour se réapproprier ces idées et les développer à son tour.

Avertissement : note méthodologique

Avant toute chose, nous nous devons d'explicitier notre démarche dans la conception et l'élaboration du présent ouvrage.

Le postulat est le suivant : constatant l'importance qu'ont pris les problèmes environnementaux, économiques, politiques, sociaux, démographiques et culturels pour ne citer qu'eux, il nous semble que le système actuel, quelles que soient les formes que revêtent ses déclinaisons (oscillant entre socialisme et libéralisme), n'est pas apte à les résoudre. Il les aggrave même dans une certaine mesure.

Ainsi, annonçons le sans détours : il s'agit ici d'élaborer un nouveau système de gouvernement des sociétés qui serait plus à même de faire face aux enjeux contemporains.

A l'heure où les disciplines sont toutes extrêmement spécialisées et cloisonnées, nous ne sommes pas les seuls à avoir l'ambition de redonner une vue d'ensemble à nos sociétés, même si une telle échelle d'analyse passe outre les éléments de détail de chaque discipline (et bien que chacune puisse s'articuler avec notre projet d'ensemble).

Une fois ce projet formulé, nous nous sommes heurtés à une double exigence dans l'ensemble de nos travaux, à savoir d'une part celle qui nous engage à être complets, détaillés et exhaustifs, et d'autre part, à celle qui nous commande de rester pédagogiques, simples et synthétiques, afin de produire un ouvrage agréable et lisible que puisse partager un lectorat peu familiarisé aux notions philosophiques, politiques, sociales et économiques. Cette tension entre ces deux tendances qui encadraient notre volonté de repenser le monde se retrouve dans nos travaux. Nous espérons être parvenus à concilier ces deux aspects, en privilégiant peut-être davantage la pédagogie de l'ensemble. Pour le reste, nous déléguons au lecteur le soin de consulter la pléthore d'études existantes sur les différents sujets pour approfondir des points particuliers.

Il apparaîtra bien vite que nous ne suivons pas un travail d'analyse à proprement parler scientifique. Au contraire, notre œuvre se fonde sur des partis pris assumés. Nous reconnaissons le caractère normatif et éminemment politique de ce livre. En effet nous considérons en premier lieu que les sciences humaines, notamment la discipline économique, ont pour objet d'étude des phénomènes culturels et sociaux mouvants, changeants, et par conséquent éloignés des « lois

naturelles » universelles et immuables qu'entendent mettre en lumière les sciences dites « dures » (physique, chimie, biologie, mathématiques), de manière *relativement* exacte, neutre et fiable. Conscients que les phénomènes étudiés par les sciences humaines sont tous uniques et propres à un lieu et un temps donnés, et que ces dites sciences sont tributaires des limites de leur domaine d'étude, elles ne peuvent prétendre à la même neutralité ni à la même exactitude que les sciences dures. La relativité de leur objet d'étude implique qu'il est possible de le faire évoluer, notamment par des choix politiques ou sociaux. Aussi, ces sciences humaines peuvent présenter plusieurs travers traités ici sommairement.

Parce qu'elles s'inspirent des méthodes de leurs aînées « dures », les sciences humaines cherchent à adopter une « neutralité axiologique », pour reprendre le concept de Max Weber. Cela signifie qu'elles tendent à objectiver leur objet d'étude. Ce faisant, elles courent le risque de présenter comme « neutres » des organisations politico-juridiques ou économiques, sans interroger les fondements culturels et historiques qui sous-tendent leur mise en place. Nous pouvons énumérer quelques postulats de la discipline économique, postulats d'ailleurs rarement discutés au sein des sciences économiques². Le premier est une conception linéaire du temps, apparue dans sa forme actuelle au moment des Lumières en Europe. Ce postulat, consubstantiel à la notion de « développement », nous amène à mettre en exergue un second axiome : une certaine vision de l'homme et de son rapport à la Nature. Nous considérons comme normal de chercher à perpétuer la vie, et à l'améliorer notamment par une transformation de la Nature pour obtenir un certain confort matériel que nous voulons croissant. Nous pourrions, en lieu et place de cette vision du monde, rechercher l'ascétisme par exemple, par l'extinction de nos besoins, (pour tendre ainsi vers le *Nirvana*) ou encore adopter une philosophie qui prônerait une certaine harmonie avec la Nature, en limitant au maximum l'impact des humains sur cette dernière. Enfin, rappelons deux dernières vérités tenues pour acquises dans nos sociétés. Il s'agit d'une part de l'affirmation de l'existence du monde indépendamment de notre volonté, existence dont découle notre capacité d'influencer et de transformer ce monde selon nos besoins, et d'autre part d'un ensemble de valeurs et d'idées que nous ne nous donnons plus la peine de questionner (exceptés dans certains travaux), à savoir la monétarisation de la société, la « liberté » de l'homme, ou bien sa faculté à raisonner.

² Tel n'est pas le cas de la science politique et des disciplines dérivées de la sociologie : sociologie économique, sociologie des organisations, etc.

La science n'échappe pas à ces partis pris. Elle en est même le produit à bien des égards. Aussi, sa volonté de s'affirmer comme neutre par rapport à des choix moraux et politiques s'avère illusoire. Cela peut la conduire, dans certains cas, à justifier des états de fait, à les présenter comme inéluctables, voire « naturels ». Précisions que notre critique vise essentiellement l'économie comme discipline, cette dernière se résumant à l'apprentissage des mécanismes organisationnels et juridiques en vigueur dans les sphères de la production et de la distribution, consacrant ainsi l'ordre établi. Les autres sciences humaines comme la philosophie, la sociologie, les sciences politiques ou encore l'histoire *semblent* davantage conscientes de leurs présupposés.

Ceci étant d'emblée posé, que peut alors nous apporter concrètement l'idée que la science n'est pas neutre ? Tout simplement la méthode pour comprendre les causes fondamentales de problèmes endémiques à nos sociétés. Est-il encore nécessaire de préciser aujourd'hui (ou nous l'a-t-on fait oublier ?) que la science sert de paradigme de référence à de nombreux décideurs, économiques ou politiques, pour valider leurs choix sur la certitude qu'existent des états de fait présentés comme « neutres » et « objectifs » ? En cela, la science n'est pas innocente, car elle peut soutenir des choix moraux. Et si les sciences gagnent aujourd'hui en crédibilité, c'est qu'elles ne discutent plus leurs postulats idéologiques.

Pis encore, nous pourrions être tentés de ne rechercher qu'une rationalité toute scientifique pour comprendre le monde et, dans cette recherche d'une neutralité axiologique, d'évincer toute forme de morale pour définir l'organisation sociétale optimale. Il en résulterait un monde gouverné par une logique de calculs froids, fruits d'un appareillage technique économique totalement déconnecté des affects humains. Bref, un système amoral, mécanique et immuable. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter attentivement les discours d'économistes présentant telle mesure particulière comme « inévitable » et « nécessaire » à la « santé économique » nationale (il s'agirait donc d'une pathologie dont les sciences seules détiennent le remède). Mais quel est dans ce cas, l'intérêt du pluripartisme politique, si des équations économiques systématisées n'aboutissent qu'à une seule solution possible, celle qui doit permettre de rétablir l'incontournable « équilibre » ?

C'est pour éviter cette subjectivité insidieuse et cette aliénation des individus sous un appareillage technique présenté comme naturel que nous entreprenons de présenter en détails

les postulats moraux et les fondements de nos idées. Nous présenterons et critiquerons dans le même temps ceux du système politique et économique actuel.

Ainsi nous admettons le caractère normatif de notre entreprise tout en adoptant une démarche intellectuelle rigoureuse, construite à partir de nombreux travaux et questionnements censés émuler la réflexion intellectuelle de chacun.

A ce propos, certains considéreront à juste titre notre démarche comme orthodoxe. Pourquoi tenter de « réinventer la roue », dans une version moindre, plutôt que de se saisir de celle qu'ont laissée des siècles d'Histoire et de recherches ? Tout d'abord, nous justifions notre audace par le fait que « réinventer » la roue nous force à questionner notre existence, les fondements de nos sociétés, et par là à reproduire la démarche des penseurs qui nous ont précédés. Par ce procédé, dépassant l'apprentissage traditionnel qui enseigne sans susciter de remise en question, nous nous réapproprions ces réflexions. Nous ne saurions imaginer meilleure voie pour assimiler leurs idées.

Toutefois, nous ne prétendons pas accoucher d'une œuvre révolutionnaire. On ne détruit pas un système simplement en le dénonçant, de même qu'une révolution violente ne peut renverser le cours des choses. Ainsi, le fait de « réinventer » nous permet d'être plus critiques à l'égard de l'ordre établi.

Nous avons entrepris, à partir d'une analyse critique du système d'aujourd'hui, d'élaborer la structure d'un nouveau système philosophique, économique et politique. Cette structure a vocation à être améliorée collectivement dans l'avenir.

Enfin, ce qui nous pousse à œuvrer dès maintenant à l'élaboration d'un système relève de l'urgence : ne sera-t-il pas trop tard pour changer quoi que ce soit ?

L'amélioration du système politico-économique moderne ne pourra se faire que par la contribution de nombreux individus qui donneront corps à un mieux-être humain.

Notre ouvrage n'a pas vocation à ériger la société dans un système intégral, mais plutôt à déterminer un cadre de gouvernance et des mécanismes généraux devant permettre la mise en oeuvre de propositions innovantes.

Pour clore cet avertissement, nous dirons que l'acceptation du doute et de l'ignorance est essentielle à qui entend trouver des alternatives. Du doute vient la critique, la remise en cause, et l'autocritique, tandis que de l'ignorance (notamment métaphysique) découle l'humilité, la recherche et l'ouverture d'esprit qui ne tient jamais rien pour définitivement acquis. Ces deux piliers de notre réflexion alimentent notre énergie pour innover et libérer le champ des possibles.

LIVRE I

De la nature de l'homme : introduction à la philosophie

Introduction

L'enjeu de cette première partie est de restituer le raisonnement et de poser les fondements philosophiques du Coopératisme. La philosophie revêt un aspect incontournable à une entreprise qui entend établir les bases d'un nouveau système économique et politique. C'est en interrogeant notre condition que nous pouvons prendre du recul quant à ce que nous considérons comme des savoirs et, par ce travail critique vis-à-vis de ces « acquis », nous définir et élaborer les réflexions par lesquelles orienter, voire transformer, notre vie.

Il est en effet essentiel à l'homme de questionner son existence. La philosophie est la première étape indispensable à toute réflexion, d'autant plus dans une perspective politique normative. Elle est une discipline exigeante mais accessible tant à celui qui désire goûter les plaisirs d'une matière iconoclaste qu'aux audacieux que nous sommes.

Ainsi il conviendra en premier lieu de définir la philosophie et, partant, d'adopter une vue critique sur nos outils par lesquels nous percevons et jugeons le monde. Cette démarche aura donc une incidence pratique : mettre en lumière les débats théoriques qui sous-tendent la vie politique. Il sera alors possible de définir l'essence de l'homme pour enfin appréhender les principales questions métaphysiques que soulève son existence.

Nous avons opté pour une approche critique dans nos réflexions en redonnant au terme sa signification exacte et primaire. Critiquer consiste à discerner sans nécessairement rejeter, à décrire sans prétendre rabaisser et à comprendre sans condamner. D'autre part, nous nous donnons pour dessein directeur de rechercher l'essence du *Bien* pour l'homme, autrement dit de définir l'ensemble des actions qui permettent de réaliser son humanité.

Chapitre Ier - Perception et conception par l'homme du monde, une critique des outils humains

Terminologie et vocabulaire de l'analyse philosophique

La philosophie n'est pas cette matière austère, stérile et obscure selon le sens commun. Elle requiert seulement du temps et la maîtrise d'un certain vocabulaire pour offrir ses richesses infinies. A cet égard, nous avons regroupé dans un lexique l'ensemble des termes que nous utiliserons. Nous avons indiqué dans un index les concepts et néologismes que nous avons forgés à partir de nos réflexions et de nos lectures.

Revenir à la genèse même de nos « savoirs » consiste à remonter la chaîne du processus sensoriel et intellectuel qui nous a conduits à les formuler. Cette démarche exige de nous accorder sur un certain nombre de termes de notre lexique.

L'homme accède au réel au moyen de ses cinq sens. Cette approche n'exclut pas une approche de nature non physique, d'un « sixième sens », de nature psychique, formé par l'ensemble des sentiments et émotions éprouvés par l'homme. Cet ensemble, nous l'appelons *l'affect*. A la fin, la somme de ces diverses impressions et sensations représente un premier degré d'*existence* pour un être vivant.

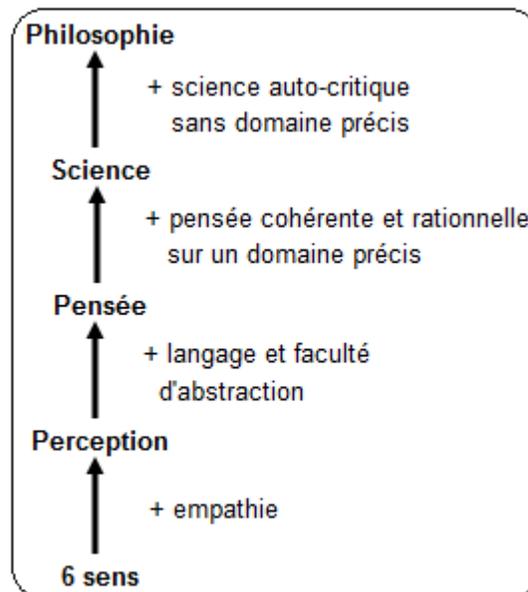
Nous appelons perception l'ensemble des sens conjugué à la conscience de ces sens. L'empathie permet la prise de conscience d'autrui et de ce qu'il peut ressentir, quoique partiellement, c'est-à-dire sans saisir la nature exacte et le degré d'intensité de la sensation éprouvée par l'autre. Mais ici le langage fait défaut pour une formulation des sensations éprouvées.

Puis la perception dotée du langage et de la faculté d'abstraction se fait *pensée*. En effet, le langage s'entend comme un ensemble de signes, de sons, d'écrits faisant sens pour une communauté humaine donnée. L'abstraction survient quand l'individu se montre capable d'extraire de son réel des propriétés des choses qu'il perçoit, afin de les examiner séparément et en dehors de toute contingence matérielle : étudier le beau, disserter sur la morale, analyser les propriétés de l'homme politique idéal, etc. Abstraire consiste donc à parler d'un sujet en général sans que cela ne renvoie à un cas particulier.

Mais toute pensée à ce stade n'est pas encore raisonnée, car il lui manque la cohérence et la rigueur propres à la *science*, que nous définissons par déduction comme une pensée cohérente et rationnelle portant sur un domaine précis. Il s'agit donc d'une discipline de l'esprit que s'impose l'individu, notamment à travers une méthode de réflexion structurée et gouvernée par le principe de non-contradiction, d'enchaînement sensé des idées. La science doit être validée par la théorie (voire l'empirie, si cela fut possible) pour recueillir l'adhésion d'une communauté scientifique. Notre définition de la science diffère de celle répandue dans l'imaginaire collectif, en cela que nous nommons « science » un ensemble d'énoncés cohérents et empiriquement vérifiables sur un objet précis, ce qui inclut autant les techno-sciences occidentales que les pratiques magiques ou mystiques vérifiées par l'expérience.

Pour atteindre le stade ultime de la pensée, la science doit se faire critique et juge d'elle-même, et n'embrasser aucun domaine spécifique. Consciente de ses présupposés, cette discipline est la *philosophie*. En effet, cette dernière discerne les schémas de pensée sous-jacents qui gouvernent les discours, parmi lesquels ceux des philosophes eux-mêmes. Plus précisément, *une* philosophie serait une pensée rationnelle critique (l'existentialisme, le positivisme,...), quand *la* philosophie désignerait l'ensemble des pensées rationnelles critiques énoncées par les hommes, c'est-à-dire ce que contient l'histoire de la pensée philosophique.

Voies de conception du monde par l'homme



Pour compléter cette hiérarchisation de la perception du monde, il nous faut étudier les articulations qui lient les pensées entre elles. La fonction première du langage est de nommer le réel. L'énoncé que produit le langage n'est *logique* qu'à partir du moment où le langage décrit un lien de causalité entre les éléments du réel ainsi nommés : tel phénomène m'apparaît logique car je prétends en connaître la cause efficiente, c'est-à-dire celle qui déterminerait un objet à réagir spécifiquement à une cause définie. Mais la logique n'exclut pas la *contradiction*. Je puis affirmer qu'un objet tombe au sol car il est soumis à la loi de la gravité constante et universelle : j'établis un lien de cause à effet. Cela est logique. Mais je puis aussi penser que si cet objet tombe au sol, c'est par le travail d'êtres invisibles qui concourent précisément à sa chute. Ces deux énoncés se contredisent lorsqu'on les compare, mais, reposant sur une causalité, demeurent logiques lorsqu'on les considère séparément. C'est la *cohérence* (ou absence de contradiction) exigée par un système qui évince par conséquent les contradictions entre énoncés.

De ce fait, la raison, ensemble d'énoncés logiques non contradictoires entre eux, nous apparaît comme un processus en constante construction. Avec le temps nous formons de nouveaux énoncés logiques, qui doivent trouver une place cohérente avec ceux précédemment formulés. Ces derniers peuvent se trouver par là invalidés et écartés, voire remplacés, étant qualifiés d'« erreurs ». A ce stade de la réflexion, nous ne nous intéressons qu'à la production d'énoncés logiques ; la cohérence entre la parole et les actes relève d'une autre problématique.

Si la *raison* est cet ensemble d'énoncés logiques excluant la contradiction entre eux, alors elle est un idéal pour les hommes. Elle n'est en aucun cas une capacité spirituelle ou intellectuelle synonyme d'une « pensée » qui serait consubstantielle à l'espèce humaine. La raison est donc un processus d'éviction des contradictions entre différents énoncés, quoiqu'elle ne soit pas répartie entre les individus : certains se contenteront d'énoncés plats et pragmatiques, sans rechercher la moindre cohérence entre eux, tandis que d'autres, par un travail constant, chercheront à nommer le réel pour mieux le saisir, et de ce fait accroître ce qu'ils considèrent comme des savoirs. Entre ces deux extrêmes se décline un éventail d'utilisations de la raison variable selon les individus et les époques.

Cette hiérarchisation entre pensée, logique et raison nous amène à questionner le langage, dans la mesure où ce dernier est le matériau de la pensée et de ses déclinaisons (pensée simple, logique, science, etc.).

Critique du langage

Toute pensée ne se déploie que par le langage. Il est essentiel de garder cette évidence à l'esprit pour la suite de notre raisonnement.

Le langage est aussi un « outil de communication » ; il permet de partager des idées entre individus, de les faire circuler au sein d'une société. Cette fonction correspond à la dimension quotidienne, pratique et utilitaire du langage.

Le langage entend nommer la réalité, bien que son premier biais consiste à simplifier et abstraire cette réalité. En effet, considérons la structure d'un mot en nous basant sur la méthode proposée par Saussure : à chaque mot correspond un *signifiant*, c'est-à-dire la forme du mot, sa prononciation, ses lettres, et un *signifié*, réalité à laquelle renvoie le mot. Le problème vient du fait que pour un seul signifiant correspond une infinité de signifiés. Par exemple, le mot « arbre » renvoie à des milliards d'arbres concrets, différents, que seule une infinité de qualificatifs pourraient décrire avec justesse. De la même façon, le mot *être humain* renvoie à des milliards d'êtres différents.

En se penchant sur la correspondance entre langage et réalité (c'est-à-dire sur le lien entre signifiant et signifié), nous pouvons faire deux constats qui soulignent les limites du langage. Tout d'abord, pour que le langage puisse nommer la réalité, encore faut-il que nous ayons perçu cette réalité. Mais comment nommer ce dont nous n'avons pas conscience ? Et ce dont nous avons conscience est-il tel que nous le percevons ? De plus, le langage peut induire la réalité au lieu de la nommer. Si l'on se réfère à un vocabulaire mythologique par exemple, on remarque que des mots possédant un signifiant - tel le mot « dragon » - n'ont pas de signifié réel. Plutôt que de nommer la réalité, le langage est susceptible de la façonner, ou du moins de l'induire, bien que cette construction de l'imagination puisse puiser dans plusieurs éléments existants du réel (le dragon combine un lézard et un oiseau). Demandons-nous dans quelle proportion le langage peut s'ingérer dans la réalité perçue. Comment considérer les sophismes, les syllogismes et autres artifices de la langue ? Les concepts abstraits, tels que la « vérité », renvoient-ils à une réalité, ou ne sont-ils qu'une fiction de l'esprit induite par une langue ? En outre, on remarque qu'un grand nombre de signifiants n'ont aucun signifié, et n'existent que pour donner au langage une cohérence. Il en va ainsi de tous les connecteurs logiques.

Chaque être vivant, manifestation d'une sensibilité unique et d'une rationalité singulière, possède des valeurs et une perception des choses propres. De sorte qu'il est impossible de rendre

compte avec exactitude de ses expériences auprès d'autrui. Par ailleurs, les mots entrent en résonance avec des vécus différents selon les individus. Ainsi, pour un même mot, les signifiés ne seront pas associés aux mêmes valeurs ni aux mêmes vécus d'un individu à l'autre, d'où l'apparition de quiproquos et de mésententes.

Le langage renvoie à la réalité vécue, et bien souvent la façonne à travers l'imagination et les représentations, ce qui implique qu'il ait une part liée avec la *croissance*. Désigner, c'est déjà se représenter et s'imaginer. Le langage décrit effectivement ce qui nous entoure et appose des mots, comme des étiquettes, sur les faits révélés par l'empirisme. Le langage fabrique donc la réalité éprouvée et guide inconsciemment nos raisonnements. Cette faiblesse inhérente à la langue nous conduit à simplifier, à réduire la réalité. Nous ne parvenons jamais à saisir l'étoffe d'un réel multiforme, imprévisible et changeant. La vie évolue en permanence, et tout ne semble être que mouvement et progrès. Dans ce branle perpétuel, le langage fiche la réalité dans des concepts toujours imprécis, impropres à décrire précisément et en temps réel ce que nous ressentons ou observons. En somme, notre langage tronque la réalité, crée des abstractions, des *irréels* auxquels nous attribuons une croyance sans justification incontestable.

En sus, nous observons la multiplicité des langues sur Terre, langues elles-mêmes évolutives, idiomes que nous sommes inaptes à transcrire et à restituer fidèlement dans leur sens d'origine. Car toute langue est d'emblée trop relative et ancrée dans une culture spécifique pour s'offrir en toute transparence à notre entendement. Chacune d'entre elles présente des règles syntaxiques et une structure spécifiques. Une langue ne possède pas d'universaux ou d'équivalents parfaits. Du reste, elle peut faire l'objet de conflits et de manipulations par certains individus attachés à préserver des intérêts de toute sorte, la rendant difficilement accessible à tous – ou à l'inverse imposée à tous. La langue rassemble comme elle sépare les hommes. Loin d'être neutre et objective, elle fait l'objet de rapports de force entre groupes sociaux luttant pour définir un terme précis selon des intérêts divers. Qu'est-ce qu'un islamiste ? Qu'est-ce qu'un Français ? Qu'est-ce qui est « nuancé » et qu'est-ce qui est « extrême » ou « radical » ? Ces exemples attestent du pouvoir dont jouit celui qui nomme la réalité et dont la définition est reprise et objectivée au sein de la société. Cette lutte de pouvoir n'est visible qu'à un certain degré d'abstraction et d'analyse, notamment pour les concepts qui nomment des cultures ou des peuples, des mouvances politiques et sociales. La langue est objet de pouvoir lorsque les

individus reprennent les termes forgés par d'autres sans les interroger, sans les définir, persuadés que les mots se suffisent à eux-mêmes pour nommer le réel.

De ces constats émerge une série de questions : à chaque langue correspond-il une réalité ? La somme des langues équivaut-elle à la réalité absolue et objective ? Une si grande variété linguistique au sein des sociétés humaines est problématique, car, pour saisir l'ensemble du réel et interagir avec lui, chacun devrait maîtriser l'ensemble de ces langues. Nous nous refusons à répondre de façon catégorique à ces questions, dans la mesure où le langage dans lequel seraient formulées ces réponses serait *déjà* celui d'une culture particulière. D'où le risque de prendre sa langue comme référence et de projeter sa vision du monde. De surcroît, notons le paradoxe : vérifier l'éventualité d'une coïncidence entre langue et réalité nécessiterait au préalable d'appréhender tout à fait la réalité, objectivement et exhaustivement,... sans l'outil qu'est le langage. Dès lors, on accumulerait deux biais qui parasiteraient notre dessein de comparer la vérité au langage : le fait que le langage se fait lui-même support et caution de la vérité, et son inscription dans une histoire impliquant la transmission intergénérationnelle des biais. Bref, nous aboutissons à une impasse nous laissant profondément sceptiques et impuissants.

Enfin, émettons quelques observations concernant le langage dans son utilisation contemporaine. On assiste de plus en plus couramment à une prostitution des langues, notamment à travers les anglicismes. La tendance est à un usage purement invocatoire et communicationnel du langage, ce que conforte le phénomène de déclin de la pratique littéraire et artistique sous toutes ses formes. La plupart d'entre nous consacrent en effet des mots, quand bien même peu se préoccupent de leur conférer ne serait-ce qu'une vague définition. Ce fait retraduit une vision du monde pauvre et un réel très mal perçu. Sommes-nous seulement capables de définir avec rigueur et exactitude la moitié du vocabulaire que nous utilisons ? On le voit bien, le langage ne sert plus qu'à créer un lien social artificiel, déconnecté de toute idée et de tout enjeu, du moins en apparence. Que penser, par exemple, de l'introduction du terme « selfie » dans nos dictionnaires par l'Académie française, quand nous pourrions consacrer des néologismes pertinents, à l'image d'« egoportrait » ? De surcroît, ce terme a le mérite de traduire la dimension narcissique du phénomène.

L'usage du langage dépasse largement sa fonction communicationnelle : il est éminemment politique en ces temps où l'anglais s'impose comme la langue des scientifiques, des

techniciens, des économistes et des financiers, ou tout simplement se veut être la langue de la « modernité ». La concordance d'un modèle politico-économique et d'une langue n'est pas fortuite. Sans préjuger d'une hégémonie implacable de la langue de Shakespeare, nous assistons à une anglicisation des langues, l'anglais académique étant lui-même sacrifié au profit d'un *global english* (globish), hybridation usuelle, pragmatique, appauvrie, prétendument mondiale et universelle.

Donc, questionner le langage est nécessaire à celui qui entend transmettre des idées. Être conscient de ces biais permet de jauger de la pertinence de la pensée et de la raison et, en définitive, de la valeur de nos énoncés comme de ceux des autres. Ce doute permanent quant à leur validité a pour vertu essentielle d'enseigner l'humilité lorsqu'il s'agit de discourir sur l'état du monde. De cette critique du langage découle une critique de la raison.

Critique de la raison

Tâchons d'appréhender une notion abondamment valorisée dans nos sociétés occidentales : la raison. Comme nous l'avons définie au préalable, la raison est cette aptitude à énoncer et articuler un ensemble de discours *logiques* et *cohérents*, ne tolérant pas la contradiction. La forme suprême de la raison se nomme *système*. Elle n'est par conséquent qu'une méthode de réflexion, indépendante des contenus qu'elle sous-tend ou justifie tant qu'ils ne se contredisent pas.

Soulignons qu'au sein de la raison nous avons identifié les deux éléments qui la constituent, à savoir la logique et la cohérence. Ces deux concepts cohabitent nécessairement pour l'individu raisonné, mais sont parfaitement dissociables en théorie. Car si *la* logique s'entend d'un ensemble de causalités insérées dans des énoncés, *des* logiques peuvent entrer en contradiction les unes avec les autres. C'est la cohérence qui leur apporte la non-contradiction.

Nous déduisons de ces quelques prémisses que la raison doit être empiriquement vérifiable, sinon elle se déconnecterait de l'énoncé dont l'objet premier est d'établir un rapport avec la réalité.

Ensuite, si la raison est ontologiquement liée au langage, alors elle accuse les mêmes critiques. Or, l'expérience de l'histoire nous enseigne que des résultats scientifiques peuvent s'induire eux-mêmes par la méthode employée, avant de se remettre en cause suite à une énième

infirmation empirique. Autrement dit, c'est peut être parce que l'on croit que tel phénomène se produit selon tel processus que nous le vérifions dans les phénomènes. Nous signifions par là que les principes que nous pensons causes d'événements vérifiables sont peut-être d'un tout autre ordre que ceux véritablement à l'œuvre. Il n'est pas impossible que deux énoncés cohérents, puissent invoquer des causes différentes à un même phénomène, dans deux registres de pensée apparemment distincts (par exemple, « mystique » et « rationnel »).

Si la raison est dépendante du langage, donc passablement relative et faillible, s'agirait-il alors de prétendre qu'il existe une raison par langue ? Cela dit, nous avons compris que la raison est abstraite, calquée sur le langage, et par conséquent déconnectée de la réalité.

Ceci étant posé, on ne sait cependant pas vérifier le degré d'ajustement du langage à la réalité, puisqu'il s'avère impossible de concevoir la réalité avec certitude. Seule l'omniscience nous permettrait de nous passer de nos outils « faillibles » que sont notre perception, le langage et nos représentations sociales.

Dès lors, pourquoi employer la raison ? Pourrait-on alors, *a contrario*, avoir *intuitivement* accès à la réalité ? Cela reviendrait à défendre le fameux solipsisme « à chacun sa vérité », ou encore « à chacun son intuition », ce qui ne revient pas non plus exactement à dire « à moi seul la vérité », ni « à chacun un peu de la vérité » (il faudrait faire la somme des avis ainsi formulés pour détenir l'intégralité de la vérité, quand bien mêmes ces avis seraient contradictoires et incompatibles entre eux).

Le problème majeur réside dans le fait que ces quelques formules, fort répandues, fondent toujours le rapport d'une vérité à un individu qui la détiendrait. Or, cela induit que celui qui dit « à chacun sa/la vérité » considère avoir raison, et que l'opinion des autres a valeur de vérité, incluant l'individu qui dirait « à moi la vérité », ce qui ferait coexister deux prétentions contradictoires. Rejetons aussi le paradigme qui nierait l'existence d'une quelconque vérité : affirmer qu'il n'est pas de vérité, c'est encore en énoncer une (et, partant, croire implicitement au concept de vérité).

Il n'est pas absurde se demander, dans ce cas, si la vérité persiste à la mort de l'individu la détenant. Ou peut-on la transmettre de tout temps, sans s'exposer au risque de l'altérer ? En outre, quelle légitimité possède un individu, fût-il le plus remarquable des savants, pour prétendre détenir la vérité immaculée et épurée de tout intérêt ? N'existe-t-il que de *petites*

vérités particulières à chacun ? Si chacun possède un peu de *la* vérité, alors personne n'a totalement tort, mais personne n'a *vraiment* raison.

Nous devinons bien que nos gesticulations philosophiques sont vaines, quand la vérité cautionne *déjà* le seul fait qu'on en parle : ce que nous disons de la vérité... se présuppose lui-même vrai. Bref, le problème fondamental de la vérité est qu'elle se présuppose toujours elle-même.

Concluons ce développement. Seule la raison, en dépit de ses limites, est un outil commun aux hommes, dans le sens où elle se base sur le langage et ne s'appuie pas sur des perceptions uniques. Elle demeure souvent plus pertinente qu'un ensemble de perceptions individuelles. En supposant que les hommes s'accordent au préalable sur la définition des termes pouvant faire l'objet de polémiques, la raison est une méthode de partage des connaissances universelles. A terme, elle constitue le seul intermédiaire que l'on puisse utiliser pour partager, transmettre, et réfléchir, considérant une langue donnée et la capacité de chaque individu à l'utiliser.

Celui qui objecterait que la raison n'est pas fiable et, à ce titre, ne justifie pas que l'on en fasse l'emploi, s'enferme dans une passivité contradictoire et stérile. Et si le lecteur s'obstine à rejeter la raison et toute forme de raisonnement commun à la pensée, nous lui opposons les mêmes arguments.

Un Monde de croyances

Une croyance est un énoncé que l'on tient pour vrai ou faux. Elle se décline en croyances religieuses, culturelles, personnelles, mais pas seulement. Elle comprend des domaines de l'existence qui relèvent d'une rationalité autonome. La monnaie, par exemple, est une croyance. Les sciences, si on admet que nous pouvons douter légitimement de nos sens et des facultés intellectuelles, sont une croyance. La politique (idéaliste) repose sur une croyance - celle que l'organisation de la société peut être améliorée.

Sur un plan abstrait, les croyances humaines peuvent relever de trois ordres qui communiquent en permanence : personnelles, métaphysiques et collectives. Les premières sont assimilables aux préjugés, aux représentations sociales de toutes sortes, dans la mesure où seule notre perception du monde peut les certifier. Des études en psychologie et en sciences sociales étudient plus en profondeur ces représentations sociales dont nous sommes peu conscients. Les

secondes sont les hypostases de toutes nos croyances, c'est-à-dire celles qui fondent nos croyances et que nous ne sommes pas capables de prouver empiriquement. Ce registre de croyance est la substance même de la science et de la religion, qui admettent le postulat de l'existence d'une réalité ou d'un monde régi par un ordre qu'il s'agit de révéler par la foi ou des lois naturelles (il existe un monde indépendamment de notre volonté qui possède une logique intrinsèque...). Ceci étant dit, nous pouvons penser que la science serait une croyance au même titre que les autres, que l'esprit de notre temps aurait majorée d'une valeur incomparable. D'ailleurs, n'est-ce pas une méprise que de dissocier aussi clairement science et religion ? Quant à nos croyances collectives, elles se reconnaissent notoirement dans le phénomène politique : la Nation, le peuple, la souveraineté, l'État, etc. Ainsi que l'expliquait Hannah Arendt, « c'est en disséquant les concepts politiques qu'on réalise qu'ils ne renvoient à aucune réalité tangible ».

La métaphore d'un château de cartes bâti à partir de cartes imaginaires est propre à figurer la situation que nous décrivons ; il convient de s'imaginer un édifice soigneusement décoré, en apparence solide, construit et structuré paradoxalement par des cartes aux couleurs et aux contours dessinées par notre culture, c'est-à-dire des pensées (vides) qui n'ont que la seule valeur que celle qu'on veut bien leur attribuer.

En outre, les sciences énoncent des lois, supposées d'application universelle. Pourtant, celles-ci n'existent pas tant qu'elles n'ont pas d'application concrète venue valider ou infirmer la théorie qui reposait jusque là sur une spéculation de l'esprit face aux phénomènes du monde. Ces lois existent-elles en soi ou serait-ce un énième mirage de nos esprits ?

Notre propos n'est pas de préconiser l'abolition de toute croyance ou de prétendre qu'elles sont fausses. L'homme éprouve irrémédiablement un besoin de croyance, ne serait-ce que dans le cadre de la vie en société. L'expérience propre de chacun impose même ces représentations sociales, nécessaires à notre vie, voire à notre survie. Nous avons en effet besoin d'oublier que nous croyons en l'autorité d'une personne qui ne la détiendrait que parce qu'un papier entaché d'encre et de signes nous l'atteste. De même, il faut se plier au principe qu'un billet possède une valeur intrinsèque en dehors de celle que nous lui attribuons. D'ailleurs pourquoi un morceau de papier vaudrait-il plus ou moins qu'un autre ? Autrement, fût-il jamais possible d'organiser la société pour suffire à nos besoins ? La confiance est le socle des sociétés d'échanges et de partages, puisqu'elle sous-tend tout rapport humain. Sans confiance dans les paroles rapportées, sans confiance dans ces représentations et dans le partage de ces symboles

sociaux artificiels, permettant d'interagir avec ses semblables, sans cette confiance primaire, (cette crédulité), nulle société n'est possible.

Au regard des régulières déceptions que suscite le réel quand il est confronté à notre imagination, il n'est pas indécent de se demander : si cela fonctionne, n'est-ce pas *parce que j'y crois* et qu'on m'a enseigné fermement que cela devait fonctionner ainsi ? En somme, nous donnons sens à ce qui n'en a peut être pas, voire à ce qui n'existe peut être même pas. Et surtout, que sais-je qui pourrait me donner la certitude de ne pas vivre un songe ? Nul argument ne permet de trancher en faveur de l'hypothèse de la veille ou du sommeil³.

La conscience que nous prenons alors de l'artificialité des croyances est utile pour penser le monde autrement. Ainsi, si nous ne pouvons nous déprendre de certains de nos préjugés, nous gardons à l'esprit qu'ils gouvernent nos réflexions. Concrètement, accepter d'ignorer et de douter de l'agencement réel du monde a pour fonction première de mettre à bas les discours d'individus qui prétendent saisir le réel, l'ordre du monde, bref, le comprendre et, partant de là, produisent un énoncé normatif excluant toute alternative. Pourquoi en effet chercher des propositions différentes, puisque tel individu détient la vérité concernant l'ordre naturel du monde, et que nul autre ordre n'est possible en dehors de cette vision personnelle ?

Adoptons un regard critique sur l'usage moderne de la rationalisation, source de crises aujourd'hui. Il s'agit du « désenchantement du monde » (Max Weber) et de la perte de certaines croyances. Il est effectivement délicat pour un homme moderne d'assigner un sens à la Vie, à sa vie, dans un monde qui a conjuré le rêve, a troqué l'étonnement ontologique et magique contre la « certitude » plate et fade des sciences. Il subsiste toutefois des croyances, mais ce sont des croyances-savoirs, aux apparences inébranlables, des cartes imaginaires en béton armé qui dispensent l'homme d'assumer son ignorance ou de s'étonner du monde inconnu qu'il côtoie. On devine aisément que cette mort des croyances irrationnelles, de la capacité d'étonnement de l'homme et de son questionnement métaphysique, puissent provoquer l'ennui et une certaine forme d'asociabilité, d'acrasie et de tendance à la procrastination. D'où un malaise inhérent à cet homme qui rejette des croyances jadis considérées comme indissociables de l'expérience du monde. La confiance, l'amitié, le lien social plus généralement réclament de l'homme une croyance qui ne peut s'appuyer sur des calculs scientifiques. L'enjeu est pour l'homme de

³ Voir entre autre les *Pensées* de Pascal, les *Essais* de Montaigne ou les *Méditations métaphysiques* de Descartes.

ressaisir sa part intime de croyance et de foi dans l'impondérable et la complexité inconnaissable du vivant.

Nous pouvons à présent évoquer le concept de *conscience limitée* comme paradigme explicatif de la nature de l'homme. Cette notion traduit les biais et les incomplétudes naturelles et culturelles qui déterminent la perception, son jugement et son comportement. Nous ne possédons ni l'ubiquité ni l'omniscience, pas même la conscience de tous les pré-conceptions qui déterminent nos énoncés. Nous ressentons la conscience limitée lorsque nous conversons avec autrui ou que nous faisons face à notre ignorance. Cela dit, nous n'émettons pas ici un constat fataliste et pessimiste sur la nature humaine. Au contraire, la conscience de ce biais nous invite à élargir les champs de notre conscience pour une compréhension mutuelle, dans la mesure du possible, des hommes. Nous reviendrons plus loin sur cette notion de conscience limitée.

Nous ne saurions faire l'économie d'une analyse critique des cultures pour achever ces développements sur les croyances. La culture est un ensemble de normes et valeurs sociales, licites ou explicites, partagées par les individus d'une société donnée. Elle intègre des ramifications en sous-cultures, au sein d'une société donnée, et des codes sociaux propres à des groupes sociaux déterminés. La culture se distingue de la nature physiologique de l'homme, en cela qu'elle est acquise et non innée. Pourtant, elle ne saurait se soustraire des remarques générales que nous avons énoncées précédemment au sujet des croyances, du langage et de la raison. A cet égard, nous aimerions introduire une distinction purement théorique entre cultures. L'expérience apparaît en effet suggérer une possible classification idéal-typique des cultures. On pourrait alors distinguer les cultures mortifères, exclusives, vitalistes ou fermées. La distinction que nous employons s'attache aux comportements et aux valeurs manifestées par les cultures. Belliqueuse et gouvernée par un principe d'exclusion intransigeant des autres cultures, la culture exclusive cherche à s'étendre à l'ensemble des autres cultures par le biais d'ethnocides voire de génocides. La culture vitaliste valorise au contraire des vertus attachées au souci de préservation de la Vie sous toutes ses formes, y compris celle des cultures mortifères, ce qui la rend particulièrement vulnérable. Elle met en œuvre des dynamiques d'acculturation multiples, autant d'intégration d'éléments de cultures extérieures que d'exportations de ses éléments propres. Dans cette optique de préserver la vie, elle cherche à gagner les autres cultures à sa cause, tout en s'universalisant pour toucher toutes formes de vie. Les pays occidentaux, dans les valeurs des

Droits de l'Homme qu'ils affichent, seraient dans cette dynamique pour la plupart, même si sur le plan économique ou politique, ils pourraient conserver la tendance « exclusive » qu'ils ont pu adopter dans leur histoire coloniale notamment. Quant à la culture fermée, elle défend pacifiquement sa conservation et tolère les autres cultures et formes de vie, dans la limite où ces dernières ne menacent pas directement son existence. Fermée à toute acculturation, elle reste passive et hermétique à tout échange avec d'autres cultures. Cette vision peut être présente aujourd'hui au sein de certains courants nationalistes ou souverainistes prônant un retour aux traditions, la préservation de la civilisation, la non-ingérence dans les affaires intérieures ou la nécessité de réaffirmer une identité culturelle nationale épurée.

Nous remarquerons que ces cultures ont toutes en commun de rechercher la préservation de la vie des individus qui la partagent. Les possibilités d'interactions avec des individus d'autres cultures et la vision qu'elles en ont les distinguent. Posons un cas théorique : si une culture n'avait pas à un moment donné de son histoire pris ce postulat de « vivre » et de favoriser la vie de ses membres, elle se réfugierait alors dans une sorte de « culte de la mort », et la vie serait considérée comme insatisfaisante. Selon une autre modalité, une telle culture pourrait se fonder sur une curiosité et une volonté d'adopter des cultures étrangères, sans se donner une identité propre. Aussi, ces cultures « mortifères » auraient disparu, physiquement ou culturellement. Ce cas de figure ne peut être observé empiriquement du fait du caractère de ces cultures, disparues depuis longtemps au profit des autres, si tant est qu'elles aient un jour existé.

Certitudes Objectives

A ce stade du raisonnement philosophique, nous sommes en mesure de tirer un certain nombre de conclusions. La première est que nous n'avons aucune certitude objective sur la vie, même sur celle que nous n'en avons aucune, puisque, quand bien même nous pourrions posséder un savoir coïncidant avec la réalité, nous serions impuissants à le prouver. Tout peut être mis à caution (cet énoncé même), la croyance gouverne notre monde et l'ignorance (absolue ou partielle, nous ne le savons) caractérise tous les hommes. En tant qu'hommes, nous sommes embarqués et nous débattons dans un monde qui nous reste très souvent étranger et ne nous promet que comme seul horizon la mort, et comme unique réconfort la certitude de vivre. Mais faudrait-il encore s'accorder sur le sens métaphysique à donner à chacun de ces termes. En ce qui

concerne la mort, nous ne pouvons même pas être sûrs de notre mortalité avant de l'avoir éprouvée.

Cette situation de l'homme donne le vertige. Elle peut se révéler féconde à travers les arts notamment, ou laisser radicalement indifférent. Notre réponse à cet absurde tyrannique du monde dépend donc de notre origine bio-sociale et de notre emploi des outils de conceptualisation dont nous avons fait la critique. En effet, le langage se critique lui-même, car on l'utilise pour se critiquer. La raison aussi se critique elle-même, mais cette critique est elle-même raisonnée. Or, si la raison n'est pas fiable, alors la critique non plus, et inversement : si la critique s'avère viable, la raison ne suit pas nécessairement. On peut ainsi donner un nouvel éclairage au concept de « suicide de la raison » que présentait Nietzsche, ce à quoi nous pouvons ajouter l'idée de « suicide du langage ».

Mais si nous ne connaissons absolument rien *de la Vie*, nous pouvons raisonnablement penser qu'il y a la Vie. Ce constat dépasse la dimension humaine du *cogito* cartésien, toujours critiquable. De cette vie nous n'expliquons certes pas le quoi, le comment, ni le pourquoi ni le pour quoi, ni s'il s'agit d'une illusion ou d'une réalité, ni son origine, ni son sens, ni son avant, son après, etc.

Faisant fi des ces apories, nous pouvons considérer la Vie comme la réalité objective sur laquelle portent nos interrogations en tant qu'hommes et sur laquelle se règlent nos comportements, pensées et jugements. La Vie se définit par le besoin, car elle se matérialise dans un corps qui manifeste ainsi par sa persistance la certitude de la Vie. Nous interagissons constamment avec elle, ce qui implique qu'il y ait de l'« empiriquement vérifiable ». Et, au fond, le langage et autres raisons nous offrent une échappatoire rassurante à cette « mystique métaphysique » formidable qui menace de nous saisir à chaque instant. La seule certitude que nous puissions avoir est *qu'il est* ; il est quelque chose, dont la nature nous échappe, et que nous appelons communément la Vie, voire l'univers.

L'ensemble des questionnements métaphysiques que nous avons regroupés dans ce premier chapitre ne nie pas qu'il existe un réel, mais réaffirme notre doute quant aux réponses à ces questions qui demeureront insolubles.

Mais si l'homme est observateur de la vie, il peut se faire également observateur de lui-même et de sa propre condition. C'est ce renversement de perspective que nous allons opérer maintenant.

Chapitre II - Essai de définition de l'homme

Définition statique

Pourquoi s'aventurer à définir l'homme ? Essentiellement parce que nous ne pouvons ériger un nouveau système de gouvernement sans nous référer à quelque portrait général de l'homme. Annonçons d'emblée que nous nous gardons de le définir physiquement, à travers l'analyse notamment de ses fonctions physiologiques ou la description de phénomènes physico-chimiques. Cette tâche incombe aux biologistes.

Nous appréhenderons l'homme par étapes, de façon à retranscrire une réflexion que tout le monde puisse s'approprier.

Au préalable, il importe d'évoquer – voire de critiquer - succinctement les définitions admises de l'homme, en regard du poids immense qu'il leur est conféré dans l'organisation de nos rapports sociaux.

Une première définition de l'homme nous est fournie par les philosophes et les religions. Ainsi, l'homme a pu être tour à tour réduit à son rôle politique selon Aristote, à un être de doute et d'ignorance avec Descartes, conceptualisé dans un prétendu « état de nature » avec Hobbes ou Rousseau, ou encore compris comme l'expression de ses pulsions de mort et de vie avec Freud, etc. Nous ne ressentons pas le besoin d'élargir davantage le champ des exemples pour comprendre que ces définitions souffrent d'un même défaut : les penseurs ont jusqu'à présent réduit l'homme à quelques aspects saillants de son humanité, au détriment de la multiplicité des aspects observables.

Un temps éludée, cette question en apparence insoluble a trouvé des semblants de réponse dans les disciplines des sciences humaines en essor depuis deux siècles. Dans la logique de séparation qui semble prévaloir à notre époque, chaque discipline fonctionnant de façon cloisonnée et hermétique l'une de l'autre a développé sa propre définition de l'homme à l'aune de ses propres intérêts. A ce jeu, l'économie a par exemple construit le modèle d'*homo oeconomicus*,

individu égoïste et rationnel, doté d'une capacité de calcul illimitée, pouvant à chaque instant hiérarchiser ses préférences et poursuivre la satisfaction de son intérêt au moindre coût. Ce modèle qui sert encore largement de référence en économie n'est pas validé empiriquement si l'on se réfère aux études de l'économie expérimentale⁴. Il est par ailleurs, critiqué à maints égards quant à sa pertinence pour décrire l'être humain. De leur côté, inspirés de ce modèle, des courants de la science politique et de la sociologie ont aussi développé des modèles similaires présentant respectivement un *homo politicus* et un *homo sociologicus*. La discipline juridique quant à elle se référait encore récemment au modèle du *bon père de famille*, personnage prudent et diligent. Chacun de ces modèles remplit avant tout une fonction de paradigme pour les disciplines soigneusement segmentées des sciences humaines, autorisant par la suite un écart entre le comportement théorique d'un individu et son comportement effectif. Ces modèles supportant déjà le poids de critiques fondées sur l'empirie, n'envisageons pas même leur recouplement.

En somme, aucune de ces définitions de l'homme n'est exhaustive et la question semble plus éludée que résolue. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une définition purement biologique qui ferait l'impasse sur l'aspect social de l'homme. Méfions-nous des définitions données par les sciences humaines, car poser *homo oeconomicus* comme représentatif de l'être humain revêt un aspect prescriptif et justifie des comportements qui vont à l'encontre de toute morale, et dont les conséquences se font fortement ressentir au sein de nos sociétés.

Ce travail de critique achevé, proposons une définition acceptable de l'homme.

La première évidence est que *l'homme est un corps*, tangible, mesurable et visible en sa surface au moins. Ce corps que nous percevons à travers les six sens se manifeste par le *besoin* dont la fonction première est de permettre la conservation de notre enveloppe charnelle. Il est admis ici que le besoin dépasse le cadre de la pure nécessité vitale et englobe les désirs, les aspirations de nature intellectuelles, les ambitions sociales, le besoin de reconnaissance de ses pairs, l'amour, etc. Nommons alors *production* l'ensemble des biens, actions, sentiments, créations et pensées destinés à satisfaire les besoins de l'homme. Cela comprend l'amitié, l'alimentation, le sport, les lectures, les produits de luxe, etc. Cette production peut être

⁴ Voir EBER Nicolas et WILLINGER Marc (2012), *L'économie expérimentale*, Paris, éditions La Découverte collection Repères.

marchande (dont le prix de vente couvre au moins les coûts de production) ou non marchande (gratuite ou semi gratuite), et concerne autant les biens et services économiques que la création de liens sociaux. Cette dernière inclut l'ensemble des liens sociaux entre individus, l'épanouissement personnel au travers de réalisations, les différentes formes d'amour, etc.

Ainsi, sans *pensée* ni *logique* (voire *raison*), il est impossible à l'homme d'exercer une quelconque production. De surcroît, la raison est ambivalente, à la fois source de création et de destruction. L'esprit humain est l'hôte de cette cohabitation de la raison et de la déraison, qui peut se révéler féconde ou annihilante. Cette déraison se reconnaît couramment sous les termes de passions (tendanciellement créatrices) et pulsions (orientées vers la destruction). Observons que cette dichotomie est évidemment schématique et grossière, tolérant des nuances.

Or, si l'on retient tous les éléments précédemment développés, il est nécessaire de réinsérer l'homme dans un réseau d'*interdépendance sociale, politique et économique*, c'est-à-dire dans la société. L'alliance des hommes s'impose afin de pourvoir à l'ensemble de leurs besoins par une élémentaire division sociale du travail. Elle leur garantit aussi l'existence d'un cadre de survie communautaire, de construction et d'expression de leur identité humaine. La politique désigne cet espace temporel et spatial régi par des règles de vie en vue d'une fin fixée par des hommes désireux d'organiser la société. La survie de toute espèce animale requiert l'instauration d'un certain ordonnancement des relations entre ses membres. La politique est donc mode d'organisation des rapports animaux, l'homme ne faisant pas exception.

A travers son langage, et donc sa pensée et toutes les activités matérielles, spirituelles et imaginaires en découlant, l'homme se forge une *morale* selon ses *croyances*. Il faut noter que ces notions sont de toute évidence imprégnées d'une culture, fabriquées par une langue, influencées par diverses socialisations, donc relatives et subjectives.

Cependant, si nous entretenons des croyances qui ont valeur de vérités, force est de constater que nous sommes êtres d'ignorances, de doutes et d'*erreurs*. Dans les domaines où s'exerce notre *ignorance*, nous produisons souvent des énoncés faux, des *simplismes*. Nous cristallisons des *peurs* sans fondement. Revenons ici sur le concept de *conscience limitée* défini précédemment. Par le fait qu'il est corps, et qu'il ne perçoit la réalité que par ce prisme physique que lui a donné la nature autant que par les outils sociaux acquis dans un processus de socialisation, l'homme s'inscrit en un lieu et un temps donné. De ce fait, il n'a conscience de la réalité qui l'entoure qu'à un instant précis. Or, il se déroule au même moment partout sur Terre une infinité de phénomènes, d'actions, d'interactions dont l'individu ne peut avoir conscience

qu'en se déplaçant. Hélas pour lui, sa conscience est attachée à ce mouvement, et loin de s'accroître pour embrasser une plus grande portion du réel, elle prend conscience de nouveaux phénomènes en même temps qu'elle devient aveugle aux changements qui surviennent dans l'environnement qu'elle vient de quitter. Ainsi, nous ne pouvons échapper au facteur temps. Une conscience instantanée et généralisée du monde, ce phantasme d'un don d'ubiquité ne nous est en rien accessible. Nous sommes plongés dans une asymétrie d'informations gigantesques, si bien que nous n'avons même pas conscience de notre ignorance, incapables que nous sommes d'en délimiter les contours. On pourra objecter que le peu d'information que nous pouvons recueillir suffit amplement à garantir le fonctionnement de notre société. C'est oublier que notre accès aux informations est restreint quantitativement mais aussi qualitativement. Nous ne percevons le monde que par nos six sens, faillibles. Nous lui donnons sens seulement par des croyances.

Il reste cependant possible d'acquérir un certain substrat d'information en temps réel par notre perception du monde à un moment et en un lieu donnés, mais aussi par l'échange d'informations avec nos pairs, échanges dont la pertinence doit être relativisée. Les faits rapportés ont en effet d'abord subi le biais du prisme de la perception d'un témoin. Ils ont été transformés par l'interprétation qu'il en a faite. Et celle-ci est de nouveau tronquée et déformée lors du retour d'expérience du témoin, et enfin par l'interprétation qu'en fera ce dernier. Ces multiples biais se combinent au facteur temps, car le fait rapporté est déjà un phénomène passé, un cliché figé de l'histoire qui occulte le changement.

Le concept de conscience limitée désigne cet ensemble de biais et d'asymétries d'informations inéluctables, phénomène que nous pouvons observer dans les discussions quotidiennes comme dans les débats politiques ou philosophiques les plus importants. Cet écart entre la réalité et les signifiés que nous faisons mentalement correspondre aux mots employés est étudié par la psychanalyse et ses dérivés.

Posons une hypothèse : cette asymétrie d'information serait source de peur. Entendons-nous bien : le fait pour un homme de comprendre un phénomène, d'avoir quelque pouvoir sur la réalité qui l'entoure, de pouvoir l'infléchir à sa volonté est rassurant. Ce contrôle partiel de notre environnement nous garantit que celui-ci ne nuira pas à notre existence. La conservation de soi nous incite à contrôler notre environnement matériel comme social, ou à défaut à le comprendre. Inversement, l'inconnu entraîne l'imprévisible, de potentielles menaces quant à notre conservation propre, et c'est cette peur de l'inconnu qui se déclinerait sous de multiples formes

au sein de la société. Qu'est-ce que l'inconnu si ce n'est un synonyme d'asymétrie d'information, soit ce que l'on ignore, ce que l'on ne comprend pas, ce que l'on ne maîtrise pas ?

Du fait de notre singularité, nous n'avons ni les mêmes perceptions du monde, ni les mêmes croyances, ni les mêmes vécus, et par conséquent nous nous méfions les uns des autres tant que nous n'apprenons pas à nous connaître. Cette défiance peut être atténuée par un cadre social encadré (pacifié par des lois par exemple) ou par les liens créés à travers une socialisation commune. Du fait de cette connaissance des lois et d'une socialisation commune qui apprend le vivre ensemble, nous présumons que ces règles seront appliquées par tous. Mais, comme nous ne connaissons pas tout à fait autrui, nous doutons de l'observation universelle de ces règles, d'où le maintien d'une peur diffuse.

La peur de l'inconnu peut se manifester de différentes façons. Ce peut être une peur des autres en tant que membres d'une culture définie, étrangère, différente, incomprise (xénophobie, peur de l'étranger), d'un groupe social en particulier (citons l'homophobie) ou plus simplement parce qu'ils ne possèdent pas les mêmes valeurs et les mêmes références sociales et culturelles (entendues ici comme issues de processus de socialisations différents). Cette peur peut aussi se manifester face à de nouvelles technologies, ou des organisations dont nous ne connaissons pas les membres, le fonctionnement et les buts. En somme, l'ensemble de ce que nous ne connaissons pas et sur lequel nous n'avons aucune influence.

Nous avons lié peur et instinct de conservation de soi. Or, l'on voit un grand nombre de phénomènes qui ne menacent pas directement la vie (la laïcité, le mariage homosexuel, etc.). La chose est plus subtile : dans un débat de société où des avis seraient fortement polarisés, un individu peut se sentir menacé dans sa conservation indirectement. En effet, si cet individu voit les groupes politiques auxquels il se rattache échouer, c'est que d'autres individus, d'avis différents, sont en mesure d'agir sur la société pour la conformer à leurs idées. Or, si l'avis de cet individu ne pèse pas dans la construction du projet collectif, quelle garantie a-t-il que ce dernier ne lui sera pas à terme, défavorable ?

De la conscience limitée naît la peur de l'inconnu, déclinée sous de multiples formes. Et de cette peur vient le rapport au pouvoir et aux autres. Précisons que ces éléments constitutifs de l'homme ne sont pas les seuls à agir, et qu'ils n'ont pas la même importance d'un individu à l'autre. Tout est affaire de croyances et de représentations, ces dernières interagissant avec les asymétries d'informations dans des tendances plus ou moins génératrices de craintes.

Nous employons une quantité considérable d'adjectifs qualificatifs pour décrire et rendre compte de tout ce que nous observons. Ces adjectifs remplissent une fonction de différenciation et de jugement, celle-ci reposant sur des *critères qualitatifs*.

A cet égard, l'*orgueil* semble universellement partagé, c'est-à-dire la tendance des hommes à vouloir comprendre le monde, à imposer leurs visions et à attribuer à leur vie une valeur incomparable. Notre propos n'est évidemment pas de condamner ce tropisme. Cet orgueil peut même s'avérer productif et générateur de valeurs positives dans la résignation qu'il oppose à l'échéance de la mort, à la vanité et à la condition peut-être misérable de l'homme. L'orgueil, en définitive, serait nécessaire à la vie.

Notons que chaque individu engendre des besoins qui lui sont spécifiques et dont n'ont pas forcément conscience les autres, toujours du fait de leur conscience limitée et de la singularité de chacun. Chaque individu aspire ainsi à satisfaire des *intérêts propres*, ce qu'on appelle communément l'amour de soi. Chaque homme développe dans des proportions qui lui sont spécifiques cette préoccupation de sa personne. Elle peut prendre des dimensions minimales dans sa dimension physique pour des individus qui dévouent leur vie à une cause supérieure, ou devenir hypertrophiée quand elle prime inconditionnellement sur l'intérêt d'autrui.

De cet intérêt propre à chaque homme découlent deux types de relations possibles. Soit ils concourent pacifiquement à la réalisation de leurs ambitions personnelles, la coopération ainsi instituée n'empêchant toutefois pas chacun de conserver ses intérêts propres et de tirer profit des synergies et autres complémentarités nées des différences entre individus, soit les hommes privilégient une forme compétitive de relations pour étendre leurs capacités d'action. Cette compétition vient de la croyance, fondée ou non, que la conservation et la satisfaction des besoins de l'ensemble des individus sont impossibles, et qu'il faut ainsi chercher à assurer sa survie au détriment de celle des autres, supputant que les autres le feront à notre détriment. Cela renvoie toujours à l'idée de conscience limitée et de peur. Mais subsiste le paradoxe qui est de menacer l'intérêt général par la défense d'intérêts égoïstes, d'où le risque d'œuvrer à l'extinction d'un intérêt général potentiellement profitable à chacun. Cet affrontement est susceptible de provoquer la *destruction* (physique, psychologique, morale, sociale, relationnelle, etc.) des possibilités offertes par la coopération et l'entraide. En d'autres termes, cette destruction nuit à la satisfaction des besoins de chacun, fragilise la société, effrite le lien social, entrave l'innovation et la pensée,... . Ce point doit retenir l'attention pour la compréhension du système socio-économique Coopératiste que nous présenterons plus loin.

Cette destruction revêt un aspect concret (une destruction matérielle ou immatérielle actée) mais aussi un aspect abstrait (soit une destruction de possibles). A un moment donné, plusieurs possibilités s'imposent (tel un arbre de probabilité), où chaque possible a des conséquences particulières sur l'avenir. Cette destruction, provenant essentiellement de la compétition et des peurs des hommes, est une destruction de possibles, ce qui reviendrait en quelque sorte à la notion économique de coûts d'opportunités appliquée à une dimension collective. A certains égards, cette situation n'est pas sans rappeler le paradigme du « Dilemme du prisonnier », configuration dans laquelle l'intérêt individuel ne coïncide pas et se révèle même contraire à l'intérêt collectif. Pourquoi ne coïncideraient-ils pas ? Parce que cette destruction de futurs en puissance n'est pas un processus conscient. On peut prendre un exemple pour illustrer ce fait, avec le « marché des occasions » d'Akerloff. Une vingtaine d'individus veulent vendre leur voiture d'occasion. Parmi ces individus, il y a un petit nombre d'individus dont la voiture est en très mauvais état. Il est impossible de repérer ces individus parmi les vendeurs, les acheteurs se méfieront donc, et leur volonté d'acheter une voiture à bas prix entrera en contradiction avec la volonté des vendeurs « honnêtes » désireux de vendre leur voiture en bon état au juste prix. Les vendeurs malhonnêtes, eux, auront moins de scrupules à faire baisser les prix, si bien que les acheteurs sont pris dans une contradiction : acheter une voiture moins chère que prévue, mais au risque qu'elle soit mal entretenue, et acheter à fort prix, au risque qu'il s'agisse d'un vendeur malhonnête. Ainsi, à cause d'une minorité, la possibilité que vendeurs et acheteurs réalisent un échange mutuellement satisfaisant est détruite, l'échange n'ayant finalement pas eu lieu.

Il en va de même en société, puisque nous ne pouvons jamais déterminer les intentions réelles de ceux avec qui nous pouvons coopérer.

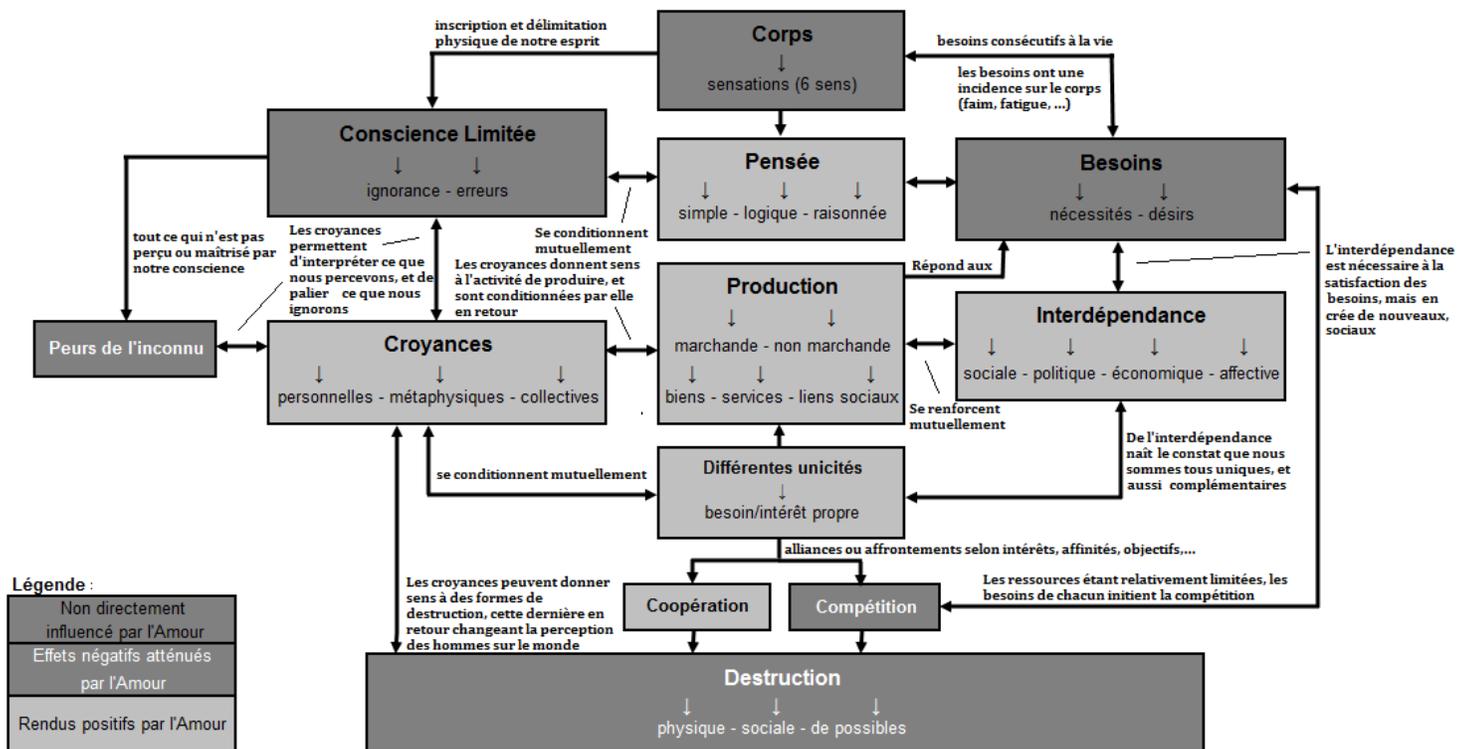
Ainsi, du fait de l'asymétrie d'information dans laquelle nous sommes plongés, l'ensemble de nos interactions ne nous conduit pas à choisir les possibilités d'avenir les plus avantageuses. Parce qu'il existe des « nuisibles malveillants », même minoritaires, au sein de nos sociétés, il nous est impossible de parvenir à un quelconque optimum. Il est impossible d'évaluer précisément le coût d'opportunité collectif d'une destruction de possibles, sauf à s'aventurer dans l'entreprise hasardeuse et critiquable de « refaire l'histoire ».

Enfin, tempérons les effets de cette destruction. L'homme est aussi un être d'*Amour*. L'Amour recouvre en l'occurrence une infinité d'acceptions, mais la distinction héritée de l'antiquité grecque peut éclairer le champ de cette notion. *Eros*, *Philia* et *Agape*, les trois dimensions de la sphère amoureuse ; respectivement l'amour des amants, des amis et d'une idée

transcendante ou d'un principe supérieur. Invoquer cette ancienne dichotomie permet de nuancer les destructions opérées par la nature belliqueuse et orgueilleuse de l'homme. L'Amour ainsi compris apporte paix et confiance dans les rapports sociaux. Il ne s'agit pas d'une caractéristique qui limite les effets de la peur ou des destructions ; la dimension de l'Amour est bien plus grande, bien plus vaste. Nous pouvons le définir de la manière suivante : l'Amour est un sentiment multiforme, qui malgré l'asymétrie d'information, les peurs innombrables occasionnées par notre conscience limitée et la faillibilité de nos outils de perception du réel, nous pousse à nous ouvrir à autrui, à le découvrir, à l'accepter, à le rechercher et à s'y attacher, tout en se découvrant soi-même à lui, sans que ces effets ne précèdent le sentiment d'Amour.

Cet Amour n'est pas sans risque, car il implique de s'exposer, ce qui va à l'encontre de notre instinct de conservation individuel, mais rejoint l'idée d'un instinct de conservation collectif. Ensuite, nous noterons que l'Amour revêt plusieurs formes, et que de manière similaire à la raison, il n'est pas un état fixe mais un processus fluctuant. L'Amour rend possible la société et renforce l'interdépendance malgré notre défiance réciproque due à notre conscience limitée et notre méconnaissance des autres.

Définition de la nature de l'homme



Approche dynamique

Emettons quelques remarques quant à la dynamique de l'homme, qui est un être de mutations, d'échanges et de flux.

Les simplismes, les croyances, les perceptions du monde ainsi que les peurs s'alimentent mutuellement. Cette tension réciproque peut paradoxalement devenir source de coopération quant elle s'accompagne d'Amour et de connaissances, ou motif de conflits quand elle épouse l'instinct de conservation.

Quant à l'ignorance issue de notre conscience limitée, elle alimente ou réduit les croyances et notre pensée. Elle est aussi un frein pour les créations et les innovations, quand l'incompétence technique et intellectuelle biaise la perception que nous avons des recherches scientifiques. D'un point de vue général, la destruction est l'élément le plus nocif à l'homme d'après ce schéma.

Pour conclure, remarquons que l'allure globale et les proportions de chaque élément du schéma sont à apprécier selon chaque individu, lui-même implanté dans un cadre culturel spécifique. Les flux (d'Amour, de Culture,...) et leur intensité entre chaque case sont sujets à des variations permanentes au gré des relations entre hommes.

Une définition universelle ?

Notre définition de l'homme se distingue par sa concordance avec les grandes définitions proposées par les philosophes, bien qu'elle n'insiste pas autant sur certains aspects qu'auraient mis en exergue ou minimisés d'autres penseurs, ou qu'il ne leur emprunte pas nécessairement le même lexique, etc.

C'est une définition schématique de l'homme, pragmatique, qui n'a pas pour objet une définition philosophique exhaustive.

Cependant, notre schéma peut entraîner une confusion entre deux notions que nous avons coutume de distinguer : l'homme et l'animal. En effet, depuis longtemps, les intellectuels définissent l'homme par rapport à l'animal : l'un serait un être de culture, tandis que l'autre serait être de nature. L'un emploierait la raison, tandis l'autre ne serait régi que par ses instincts. Les recherches scientifiques d'aujourd'hui nous amène à porter un tout autre regard, invalidant cette distinction. L'observation la plus élémentaire du monde animal et les travaux scientifiques,

autant en biologie qu'en sociologie, suggèrent en effet que d'autres espèces produisent, expriment leurs passions, s'organisent rationnellement, éprouvent des sentiments, etc. Le critère distinctif le plus tenace qui persiste dans les esprits est celui qui confère à l'homme une conscience. Sans affirmer que les autres espèces animales détiennent une conscience et une certaine forme de rationalité, on ne peut certifier *a contrario* qu'ils n'en ont pas. Lequel d'entre nous a récemment conversé avec un animal pour s'assurer qu'il ne possède pas de facultés similaires aux nôtres ?

Il existe de nombreuses expériences, - s'inspirant notamment des travaux et expérimentations sociologiques - et phénomènes qui nous incitent à rester prudents. Le déficit de communication entre *nous* et *eux* implique-t-il qu'ils soient dépourvus de conscience et de langage ? Leur tendance à satisfaire prioritairement les besoins les plus élémentaires ne les dote-t-elle pas précisément d'une certaine sagesse ? Sur quels critères pourrions-nous fonder une quelconque « supériorité » de l'homme ? Sans doute sur les mêmes qui ont permis à des sociétés humaines de se considérer comme supérieures à d'autres, justifiant par là l'instauration de l'esclavage ou l'extermination de ces sociétés. Les travaux de Théodore Adorno ont établi, par une série d'expériences, une corrélation entre la vision qu'avaient les enfants des animaux et leur façon de percevoir les enfants de couleurs ou issus de l'immigration. Les résultats montrent que les enfants qui avaient un plus grand respect pour la vie animale étaient aussi ceux qui avaient le moins de préjugés et *d'a priori* « raciaux » sur les enfants et populations issues de l'immigration.

Pour toutes ces raisons, l'homme n'est qu'une espèce animale parmi les autres, au sein de la diversité animale, ce qui ne fait d'ailleurs plus de doute dans la communauté scientifique. Seulement, beaucoup pensent encore que l'homme serait un animal « supérieur ». Le concept même « d'animal » témoigne bien de cet anthropocentrisme patent dans nos sociétés. En effet, à un seul signifiant (le mot *animal*) correspond une infinité de signifiés, qui n'ont d'autre point commun entre eux que de n'être pas *humains*, bien que certaines espèces se rapprochent physiquement de l'humain comme les primates, ou génétiquement comme le porc.

Chapitre III : Une liberté incertaine et décevante

Définitions de la Liberté

L'homme est-il libre ? Cette sempiternelle interrogation qui scande l'histoire de la philosophie détermine les marges de manœuvres dont nous disposons pour accomplir le Bien (qui est la réalisation de l'humanité de l'homme). Notre projet est tributaire des conclusions que nous pourrions tirer de cette question.

La définition répandue et traditionnelle de la liberté est celle de l'absence de contrainte, et par extension, la possibilité de faire des *choix*, choix n'ayant de valeur que pour l'avenir mais s'effectuant au présent ; il n'est en effet pas de choix pour le passé, ce dernier n'étant que l'enchaînement des choix effectués et donc une destruction de possibles.

Pourtant, l'expérience nous suggère qu'un formatage de nature biologique et culturel nous détermine, avec lequel nous devons malgré nous composer - ou y consentir. Ce *prisme culturel et naturel* (sans considérer toutefois les deux notions comme diamétralement opposées) est susceptible de nous contraindre à notre insu, comme nous l'enseignent en outre la sociologie, la philosophie et la biologie.

Il n'est pas fortuit de rappeler que l'homme est en premier lieu *un corps* avec ses besoins, ses impératifs et ses propriétés physiques. Ce corps capricieux et imprévisible dont il ne maîtrise par toujours les évolutions le contraint lourdement. De même tout individu ne peut se soustraire à des phénomènes de *socialisation* qui s'exercent sur lui à travers la famille, l'école, les médias, la religion et une activité sociale ou professionnelle. Ce conditionnement sociologique dessine des interdits et des tabous, orientant par conséquent les actes d'un individu comme ses réflexions. En sociologie des représentations sociales, nous pouvons parler de méta-système normatif, pour reprendre le concept de Serge Moscovici, c'est-à-dire un « ensemble de normes (explicites ou implicites) qui enserrant assez fortement notre manière de penser ».

Ces limites bio-sociales s'entremêlent par l'expérience et la réflexion, formant par là un individu unique.

Mais si la société et la nature pèsent de tout leur poids sur l'homme, il subsiste néanmoins une marge ténue de liberté. La *libération* de certains carcans ou formatages, si elle n'est jamais

impossible, ne pourrait être complète. Il serait en effet trompeur de s'ingénier que l'on puisse s'affranchir de tout déterminisme, et l'on n'est probablement jamais aussi docile que lorsqu'on s'imagine qu'on est parfaitement libre. Du reste, de nombreux processus d'aliénations sont à l'œuvre dans nos sociétés, étudiés notamment par les sciences humaines. Il faut entendre une aliénation comme un processus de domination dont nous n'aurions pas conscience et qui viendrait à nous déposséder de notre être et de notre raison d'être. Il reste toutefois possible de bousculer les frontières de notre prisme, mais espérer en changer complètement relève de l'utopie.

Un enfant en très bas âge jouit d'une grande liberté, puisqu'il n'est pas encore socialisé et n'appartient à aucun prisme culturel. Paradoxalement, un nourrisson ne peut accomplir pleinement son humanité qu'en renonçant à sa liberté originelle au profit d'un prisme culturel qu'il sera ultérieurement susceptible de questionner. Car, sans socialisation, il n'a accès à aucune des possibilités d'action que lui donne une culture (une langue, une façon de pensée, la possibilité d'interagir avec ses semblables, etc.)

Dissipons un malentendu. Si la liberté est choix, elle ne saurait se dissoudre dans la *volonté*, car, qu'est-ce qui nous pousse à vouloir ce que nous voulons ? Et savons-nous identifier toujours l'objet de nos désirs ? Être libre ne consiste pas à faire ce que l'on veut.

Si la liberté correspond à l'absence de contraintes, on relève cependant plusieurs *déterminismes* (biologiques, temporels, culturels, etc.) C'est pourquoi il faut comprendre la liberté comme un choix, mais un *choix résigné*. La dernière contrainte, et non des moindres, serait notre caractère, nos goûts qui nous orienteraient automatiquement vers tels types de choix. En somme, à un moment donné, si quelqu'un venait à connaître – dans un cadre théorique – l'ensemble de nos goûts, de notre caractère, de notre socialisation et de notre vécu, il serait en mesure de déterminer de façon certaine quels choix nous effectuerions dans une configuration donnée. Précisons que cette connaissance parfaite et omnisciente d'un individu n'est valable qu'à un moment donné, car nous nous socialisons tous les jours, principalement par interaction, et les déterminismes peuvent évoluer. La liberté n'existerait-elle donc pas, puisque tout choix serait immanquablement et invariablement le même dans un temps donné et pour un individu considéré ? En fait, la liberté existe, mais ce n'est que par le jeu d'interaction entre individus qu'elle devient visible.

Si quelqu'un d'autre choisit à notre place, il choisit dès lors selon ses propres déterminismes et non pas les nôtres et, ce faisant, il anéantit notre liberté. Nous n'avons plus le choix, nous ne pouvons réaliser nos propres déterminismes, et, en cela, nous ne sommes pas libres. La liberté serait donc la capacité à réaliser et suivre ses déterminismes. Élargir son champ de choix possibles consiste, entre autres, en une connaissance plus étendue de ses déterminismes, ce qui permet de mettre en concordance son être et son vouloir être.

Reste un élément problématique : pourquoi sommes-nous confrontés, à un moment donné, à l'obligation de faire un choix ? Qu'est-ce qui entraîne la nécessité d'avoir à faire un choix ? L'on pourrait dire que l'on peut choisir de ne pas choisir, mais c'est déjà prendre parti, et cela n'évince en rien l'impératif du choix. Il n'est nulle liberté qui permette de se soustraire à l'impératif du choix. Renoncer à choisir consiste à choisir la passivité. Qu'à un moment donné survienne la nécessité d'effectuer un choix, et nous avancerons l'idée qu'il s'agit d'un ensemble d'interactions et de processus non conscients qui ont abouti à cette situation. Certains le nommeront *hasard*, nous le nommerons *destin*, tant l'enchevêtrement des trajectoires et actions individuelles peut parfois aboutir à des situations lourdes de conséquences.

La liberté active, la libération ?

Le processus de libération se fait en deux temps. Il est premièrement une *pensée* ayant pour objet la remise en question du prisme, c'est-à-dire la prise de conscience partielle de l'aliénation, de l'existence de déterminismes et de connaissances. Dans un deuxième temps, la libération se fait *acte* perceptible et concret. L'outil qui réalise la liaison entre ces deux étapes de la libération est le *langage*.

Se libérer présuppose de prendre conscience du prisme culturel, d'en chercher l'origine, d'en retracer l'évolution et les conditions d'apparition afin d'en soulever les limites. La comparaison avec les autres prismes intervient pour relativiser la validité du prisme et ouvrir la voie à une critique des fondements de notre prisme culturel. Cela dit, cette œuvre critique est contradictoire dans sa prétention à critiquer un prisme à partir des outils et des concepts par lesquels nous a conditionnés notre prisme. Et analyser le prisme d'autrui à l'aune de son propre prisme conduit aisément à un ethnocentrisme, ou à la décontextualisation d'éléments culturels importés que l'on grefferait dans notre culture sans conserver la cohérence qu'ils avaient précédemment. Ce premier mouvement de libération exige donc une grande prudence mariée à

une connaissance humble et honnête de ses propres déterminants. Une tâche particulièrement ardue qui nécessite autant de suivre une psychanalyse pour se comprendre que d'étudier un vaste ensemble de domaines d'études propres aux sciences humaines pour se comprendre *soi*, dans le tout *social*.

Mais cette critique libère des marges de manœuvre pour la création de nouvelles normes, selon le degré de discernement avec lequel nous analysons notre prisme et celui des autres. Elle en révèle également les limites à court terme : tout processus de libération, en dépit des meilleures intentions du monde, n'est jamais entier dans la mesure où notre critique serait prise dans le cadre de notre propre prisme.

La libération est par conséquent toujours féconde en apportant innovations sociales et culturelles. Cette libération est à l'origine de l'évolution des mœurs au sein de la société, de bouleversements idéologiques et de transformations de l'organisation économique. Dans cette perspective, les phénomènes de syncrétisme ou d'acculturation ne constituent que des libérations mineures, car elles consistent en des importations sans amélioration et font courir le risque d'un échec de greffe culturelle.

La liberté contemporaine

Ces quelques remarques sur la liberté formulées, il est essentiel de les rattacher à des faits concrets. Aujourd'hui, ce que nous baptiserons le « confort de l'indécision », c'est-à-dire la complaisance plus ou moins assumée de nos sociétés occidentales au laisser-aller, permet de comprendre certains comportements. Cette tendance contribue à forger des hommes d'autant plus réceptifs qu'ils sont passifs et d'autant plus dociles qu'ils sont ignorants de leurs déterminismes. Jamais les processus d'aliénation n'ont été si importants, notamment parce que la domination est plus pernicieuse : ce sont les individus qui intériorisent les normes et s'insèrent dans un système d'autodiscipline, pour reprendre le concept développé par Michel Foucault.

La seule liberté cultivée est celle d'un embarras du choix dans une société de consommation aux cadres juridiques et conceptuels bien définis pour s'imposer insidieusement à tous. Nous faisons référence ici au cadre conceptuel de la « servitude volontaire » (Etienne de La Boétie), plus que jamais pertinent dans nos sociétés marquées par l'injonction *ad nauseam* de la liberté. Ainsi, pour prendre une image, nous aurions aujourd'hui la liberté de choisir notre *panier de biens* au supermarché, sans toutefois avoir la liberté de choisir ou non de consommer.

Ces mutations contemporaines de la liberté ont partie liée avec les transformations qui affectent le pouvoir et les effets que ce dernier produit sur les individus. Le pouvoir se conçoit comme une structure particulière de relations entre individus, déterminant certains d'entre eux à dicter ou à influencer la conduite des autres, selon des processus explicites (hiérarchie, violence, parole) ou plus insidieux (incitation, provocation, autocensure). Nos sociétés s'orientent vers la multiplication des sources d'autodiscipline, normes que s'infligent des individus toujours plus soumis à mesure que l'on leur fait miroiter une liberté rédemptrice. Nous troquons progressivement notre liberté contre la facilité. Il suffit par exemple d'observer comment l'usage du GPS est une reddition, à quel point les nombreuses applications sur tablettes offrent un *sentiment* de toute puissance illusoire et combien nous consentons à une société "totalitaire" quand nous acceptons d'être en permanence géolocalisés par d'innombrables appareils électroniques. Ce sont là des manifestations du pouvoir qui portent atteinte à notre liberté.

Implications concrètes

Jusqu'ici la liberté a été considérée d'un point de vue conceptuel et universel. Il s'agit désormais d'introduire la notion dans le cadre d'une société. On ne saurait préconiser l'absence de contraintes au sein de la Cité. Les contraintes sociales et étatiques sont nécessaires pour la préservation d'une certaine cohésion sociale. Il est impératif de renoncer à certaines parcelles de souveraineté que nous pourrions hypothétiquement détenir à l'« état de nature », et cela dans l'intérêt de tous.

De plus, pourquoi sacrifier la complémentarité et l'interdépendance politiques à une liberté intégrale qui individualise mais « esseule » les citoyens ? La liberté n'est au fond qu'affaire de perception, voire de croyance. C'est notre conception traditionnelle de la liberté et la place privilégiée que nous lui accordons qui est ici en jeu, en l'occurrence celle qui la dote d'une valeur incomparable et cherche à la faire primer sur tout. Il existe en fait une *liberté collective* si on retient la définition que nous avons proposée de la liberté. Le collectif offre effectivement plus de choix que l'individu, la liberté collective est supérieure à la liberté individuelle quand une personne ou un groupe n'imposent pas à autrui ses décisions. Pour que cette dernière condition soit valable, il faut aussi penser à un meilleur partage du pouvoir sans que cela n'entraîne une paralysie sociale. Nous proposerons un moyen d'y parvenir dans le second livre du présent ouvrage.

Chapitre IV - De la morale et de la culture

Après cette définition des cadres de perception, de jugement, de connaissances accessibles -ou supposés accessibles- à l'homme, il semble indéniable que l'homme peut tout de même agir sur le monde qu'il questionne.

Mais alors, quelle direction imprimer aux actions de l'homme conformément à un tel dessein ? Selon quels principes fondateurs ? Ces questions se rapportent aux problèmes généraux de la morale qu'il convient de définir.

Définitions et distinctions

La morale est une notion protéiforme qu'il convient de manipuler avec prudence. Il existe toutefois un consensus (et les idées qui suivent s'appuient sur les travaux de Michel Foucault) pour la comprendre comme un ensemble de valeurs et de règles d'action qui sont proposées ou imposées à des individus *via* des dispositifs prescriptifs, tels que la famille, la religion, l'État, ..., et qui ont vocation à s'universaliser. Ces règles et valeurs sont véhiculées à travers une doctrine ou un enseignement explicite, ou font encore l'objet d'une transmission diffuse et indirecte. En sus, la morale est aussi le *rapport* aux règles et valeurs que s'imposent les individus. Il existe un gradient de conformité des comportements effectifs aux principes. La morale englobe donc également les assouplissements, les interprétations et les ré-interprétations -voire les contestations internes et réformatrices- qu'on peut lui apporter. En bref, la morale évolue.

La morale désigne cette dimension de la vie où l'individu et le groupe se constituent en tant que sujets moraux, en référence aux impératifs d'un code moral. En cela, elle fait intervenir un réseau de croyances et d'interprétations qui déterminent la perception qu'ont les individus des codes moraux et de la moralité de leurs comportements. Cela signifie que la morale intègre, dans son contenu même, des prescriptions qui dictent la manière dont les individus commentent et ressentent leur conformité ou leur écart à la norme.

Enfin, la morale est une téléologie, dans la mesure où elle n'est pas sans but, sans une perspective, sans s'insérer dans le chemin d'un progrès continu. Autrement dit, la morale est la *tendance* à une manière d'être, elle est une pratique de soi qui travaille et modèle le sujet qui s'y soumet à travers les efforts que ce dernier déploie pour s'y ajuster.

Notons qu'il n'y a pas *une* morale, mais qu'il en existe plusieurs. La contradiction entre différentes morales fait naître l'*immoralité* (toujours relativement à une morale donnée). De la

même façon, l'absence de morale est qualifiée d'*amoralité*, même si nous pouvons nous demander si ne pas se fixer de morale ou changer de valeur selon les occasions n'est pas déjà une valeur érigée en morale.

Pour qu'une morale soit valable et universalisable, il faut qu'elle suive le principe de raison défini précédemment, c'est-à-dire qu'elle s'efforce d'évincer toute forme de contradiction en son sein, et qu'elle cherche à accorder ses actes à sa parole.

Cette définition non-substantielle de la morale étant entendue, il importe d'aborder le contenu de la morale que le Coopératisme peut se fixer. Admettons, sans le démontrer pour l'instant, que le *Bien* est le principe dont l'homme doit rechercher la réalisation. Ce principe est un fondement philosophique du Coopératisme.

Mais si nous désignons le Bien comme l'ensemble des actions qui permettent à l'homme de réaliser pleinement son humanité, il reste à expliquer *comment* l'homme pourrait prétendre au Bien. Pour l'essentiel, la réponse est à observer dans la définition de l'homme.

La réponse à notre interrogation est en réalité triviale : il suffit d'évincer l'Amour et le lien social de la définition schématique de l'homme pour observer comment la mécanique de la vie se dérègle pour anéantir en dernière instance l'homme lui-même. En effet, supprimer l'Amour, c'est réduire les comportements humains à des échanges hostiles et égoïstes pour la seule satisfaction des besoins. C'est condamner l'intérêt général pour consacrer l'intérêt propre et calculateur de chaque individu qui ne perçoit alors autrui que comme moyen de pourvoir à ses appétits. C'est encore instaurer un état de compétition exacerbée ou latente génératrice de tensions mortifères. C'est également poser la peur et la défiance comme principes gouverneurs d'une société à la cohésion érodée. C'est enfin diriger l'homme dans un système où la destruction de toute forme de vie prendrait des proportions démesurées. La guerre pour la survie, voilà à quoi se résume la société qui aurait congédié toute forme d'Amour, de lien social. Sans Amour il n'y aurait plus d'amour propre, et on peut penser à plus forte raison que les individus perdraient leur instinct de conservation. Quand bien même quelques individus parviendraient à développer leur humanité, cela ne concernerait qu'eux et serait fruit de frustrations pour les autres, car l'humanité ne peut se construire qu'au sein d'une vie sociale. Humanité individuelle et collective sont deux dimensions indissociables chez l'être humain, l'une étant nécessaire à l'autre pour s'épanouir davantage. Ainsi, comme par l'effet d'un cycle sociétal, la destruction individuelle nuit aux intérêts du destructeur lui-même comme à ceux de la société, et inversement.

En somme, la destruction nuit intégralement à la réalisation de l'humanité de l'homme. Nous nommons par conséquent *Mal* l'ensemble des actions qui s'opposent à la réalisation de l'humanité de l'homme.

Aux antipodes du Mal, le *Bien* consisterait à épanouir l'humanité et à offrir de plus grandes possibilités à l'homme. En pratique, il s'agit de la satisfaction de tous les besoins primaires et secondaires de l'homme, de la possibilité de créer un environnement coopératif qui étouffe les nuisances que provoque la compétition, ou simplement de jouir d'un cadre de vie prospère et tranquille. Le Bien s'éprouve plus qu'il ne se prouve, car il procure du plaisir à l'individu et à la communauté. Il exprime la situation utopique, celle d'une dynamique réciproque positive, où tous les hommes jouissent d'une grande sécurité propice à leurs projets, projets concourant eux-mêmes à la satisfaction des besoins collectifs. Cette amplification globale hypothétique de l'Amour favoriserait grandement des liens sociaux spontanés, des entreprises communes et des réalisations collaboratives innovantes, tout en préservant les possibilités à l'homme de s'épanouir individuellement.

En dernière analyse, le Bien se résume à *l'Amour* sous toutes ses formes. A une échelle locale ou mondiale, un Amour imprégnant autant les liens sociaux encouragerait le rapprochement des sociétés dans le respect des différences, elles-mêmes sources de richesses. La complémentarité et la diversité sont donc deux notions formant un couple dynamique et positif que le Coopératisme entend promouvoir.

Il nous semble intéressant d'introduire un autre concept dans le domaine de la morale. *L'Entre* serait ainsi l'ensemble des actions qui entravent la réalisation de l'humanité de l'homme. La nuance que cette catégorie fait émerger est importante : si le Mal *s'oppose absolument* à l'humanité, l'Entre la *parasite et la retarde*. La notion d'Entre traduit l'imbrication parfois imprévisible des situations, des motivations et des conséquences morales des actes accomplis par les hommes. Elle est passivité et indécision quant à choisir entre Bien et Mal. Par cette passivité, elle ne fait pas le Mal, mais n'accomplit pas non plus le Bien. Cette posture peut figer la réalisation de l'humanité de l'homme comme elle peut favoriser, par l'obstacle qu'elle constitue, l'émergence du Mal. Car, si une motivation peut être moralement bonne, sa mise en œuvre peut davantage contraindre la réalisation de l'humanité de l'individu qu'elle n'ambitionnait de l'accomplir. Notre quotidien et l'histoire de l'humanité regorgent d'exemples de situations difficiles à évaluer moralement, car elles relèvent de la complexité de l'Entre. L'idée de

collaboration passive que des historiens ont relevées dans certains régimes européens pendant la Seconde Guerre mondiale peut rendre compte de cette notion d'Entre.

Problèmes moraux

Un contresens survient si l'on ne prend pas la peine de délimiter la notion de *destruction*. En effet, toute création implique un processus de destruction préalable. Plus exactement, la physique nous enseigne qu'il n'y a pas destruction, mais *transformation* de la matière. Ainsi, toute destruction ne serait au fond que transformation, et les hommes qui ont anéanti des peuples dans l'histoire n'auraient opéré qu'une transformation de la matière, ce qui aboutit à des conclusions pour le moins absurdes. Cette notion de destruction est donc problématique, il convient de la définir : la destruction correspond à la suppression de la fonction et du nom initiaux d'un objet, d'un élément, d'une personne, etc. Lorsqu'à un signifiant ne correspond plus un signifié, et qu'il faut adjoindre des adjectifs qualificatifs de la transformation du signifié pour en rendre compte, alors on considère qu'il y a eu destruction. La destruction est la suppression d'une fonction, d'un état, d'une entité matérielle ou immatérielle, qu'elle soit inerte ou non. Autrement dit, quand le mot X ne peut plus désigner l'élément X, alors X a fait l'objet d'une destruction. Le morceau de cire que l'on expose à une flamme se détruit, puisque sa fonction et son nom ne sont plus reconnaissables dans la cire que l'on observait initialement.

Notre propos n'est pas de condamner la destruction en soi. Elle peut s'avérer un mal nécessaire quand la survie d'une espèce est en jeu. L'essentiel est de mettre à bas les arguments de ceux qui voudraient faire croire qu'il n'y a pas de destruction, et pourraient par conséquent la justifier sous toutes ses formes.

Une seconde objection concernerait la légitimité du Bien comme base sociologique et philosophique du Coopératisme : pourquoi ne pas choisir de faire le Mal ?

Nous pouvons tenter de mener un raisonnement fondé sur le Mal. En choisissant de lutter pour le Mal, on choisit de lutter contre l'humanité pour la réduire au néant. Il existe alors deux voies pour accomplir ce dessein : entreprendre un massacre systématique et continu des quelques sept milliards d'âmes sur Terre, tâche assurément hors de portée même à un groupe d'individus déterminés ; ou mettre un terme à sa propre vie et donc au monde, si l'on admet que le monde n'existe que parce que nous le percevons et lui donnons sens.

Et quand bien même un individu indécis vivrait son existence passivement, il ancre insensiblement sa morale dans le registre de l'Entre, puisque son indifférence n'entrave pas directement la réalisation de l'humanité des autres, même si cette passivité peut conduire à accomplir le Mal. Le « choix » de l'Entre s'effectue donc par défaut pour un individu hésitant.

Précisons enfin qu'il n'est pas contradictoire d'accomplir le Mal pour réaliser le Bien. Notre conception de la morale pratique n'est pas manichéenne. A supposer en effet que nous soyons un jour sous la commune menace du Mal et de la destruction, il serait absurde de demeurer pacifique avec des individus décidés à exterminer l'espèce humaine. Cette position engendrerait la destruction générale, donc la destruction des acteurs du Bien, au nom de la préservation même du Bien. Il serait plus *cohérent* de renoncer immédiatement à incarner un Bien exempt de toute compromission et d'accepter de détruire pour préserver à long terme le Bien. C'est un point de vue conséquentialiste que nous entendons défendre ici, plutôt qu'une pureté des valeurs détachée de toute traduction concrète.

Mais si le conséquentialisme s'attache aux finalités et aux conséquences, il faut pouvoir le juger en regard des fins initialement assignées. Il faut dès lors accorder une grande importance aux valeurs et objectifs moraux adoptés, tant dans l'action que dans son résultat. Ainsi, il faudrait être à la fois nominaliste et conséquentialiste, prendre garde à la fois aux processus d'action, et à son résultat, s'assurer de la conformité des deux aux valeurs défendues. Nous postulons qu'en cas de conflit entre ces deux postures, ce sont les résultats qui doivent primer, plutôt que l'action en elle-même, tout en limitant au maximum les concessions que nous devrions faire par rapport à la morale.

En effet, pourquoi le Bien existerait *en soi* et n'émergerait pas du Mal ? Notre pensée considère traditionnellement et schématiquement le Bien et le Mal comme deux domaines de la morale diamétralement opposés. Rares sont les penseurs à avoir déconstruit cette idée. Car le Bien et le Mal, comme le suggère notre concept d'Entre, ne sont peut être que deux facettes d'un même phénomène moral que, pour nos besoins, nous analysons de façon bipolaire.

Chapitre V - Métaphysique pour l'homme, du sens hypothétique de la Vie

En Occident, nous vivons incontestablement des temps où l'individu ne discerne plus aisément le sens que revêt sa vie, voire la vie en général. Il est difficile peut-être pour certains de reconnaître des valeurs sur lesquelles ils peuvent bâtir leur vie. D'une part, tout homme tend naturellement à figer les représentations de sa propre expérience sur la question du sens de la vie. D'autre part, il apparaît évident que la seule rationalité avec laquelle nous dissertons sur la vie ne peut à elle seule rendre compte de son éventuel sens.

Ainsi, la question du sens de la vie, entendue comme l'expérience présente que nous faisons du monde – que celui-ci soit pure illusion, songe, ou non - tant que nous sommes vivants, divise profondément les hommes. A cet égard, il serait péremptoire de prétendre en formuler une réponse pleinement suffisante. La religion, l'idéalisme ou nihilisme ont produit leur système de vie. Aussi tâcherons-nous d'apporter nos contributions à cette réflexion globale dans le cadre de notre projet politique.

Définition du sens

Le terme de « sens » revêt plusieurs acceptions que l'on peut considérer de façon solidaire pour appréhender le problème du sens de la vie, c'est-à-dire de l'ensemble formé par l'expérience que nous avons du monde tant que ne survient pas la « mort ».

Le sens renvoie d'abord à la finalité de son objet : la vie semble aboutir à la « mort ». Notre propos n'est pas de préjuger des théories et croyances qui défendent une certaine forme de « vie après la mort », mais d'affirmer que la vie physique, spirituelle et matérielle que nous expérimentons actuellement prend fin avec ce qu'on appelle communément la « mort ». Puisqu'il n'est pas possible de mourir sans avoir vécu préalablement, et que nous ignorons tout -à défaut de l'avoir « vécu » - de ce qui advient après la mort, nous pouvons dire que la finalité de la vie est, du moins pour l'homme et l'ensemble des autres espèces vivantes, animales ou végétales, la mort. Celle-ci n'est pas à entendre comme le néant, concept en lui-même impensable et vide, puisque sa propriété est de ne pas être. Le néant serait à ce titre davantage l'expression de notre ignorance et de notre angoisse devant de la mort qu'une définition.

Mais aborder la question du sens de la vie, c'est aussi en demander l'intérêt, autrement dit le *pourquoi*. Au vu des connaissances dont nous disposons, nous pouvons imaginer que le but de

la vie telle qu'elle se présente est le *vécu*. La collection des expériences (jugées positives ou négatives) que vit un individu compose, chaotique ou cohérente selon les perceptions, ce vécu. Il revient à chacun de comprendre ensuite cette vie selon ses croyances.

Toutefois, le *pourquoi* n'est pas le *pour quoi*, et nous atteignons ici la troisième acception du sens de la vie ; sa signification. A première vue, il semble que la vie tend à se reproduire elle-même. En effet, tout semble prévu, conçu, « planifié » pour entretenir la vie, par la subvention aux besoins et la reproduction. L'observation des autres animaux ou même des végétaux, paraît corroborer cette thèse simple : *la vie cherche à créer et à entretenir la vie*.

Mais cette réponse est insatisfaisante sur le plan de la métaphysique humaine. La question plus fondamentale pour l'homme est : pour quoi *la Vie* ? Autrement dit : pourquoi ceci plutôt que « rien » ? Nous ne pouvons émettre que des spéculations, auxquelles nos croyances et nos savoirs apportent une certaine dose de fiabilité. Certains y verront un hasard intégral dénué de sens, quand d'autres y retrouvent l'œuvre d'une providence divine visible dans une certaine marche de l'histoire. Cette dernière hypothèse n'est pas absurde : comment le hasard pourrait être à l'origine d'un univers qui semble régi par des « lois naturelles », et où chaque espèce vivante paraît remplir une fonction précise ? De surcroît, si l'on prend la peine de penser l'ensemble des « mondes possibles » et alternatifs pensables par l'homme, comment un tel hasard aurait-il pu être à l'origine du cosmos dans lequel nous vivons ? Bien que la conjecture d'un univers conçu par une entité supérieure soit empreinte d'un certain anthropomorphisme, il n'est pas besoin de se référer à une croyance pour supposer que notre monde a été initié par un *dieu* suivant une logique que la science et la religion s'appliqueraient à éclaircir.

Au fond, le terme de « hasard » ne désigne que la cause qu'attribue notre ignorance à un événement dont aucune cause explicite n'a pu être identifiée. Ce concept met en exergue notre impuissance à maîtriser complètement l'enchaînement des phénomènes, car il menace par exemple notre foi dans le libre-arbitre. Nous prêtons le qualificatif d'« hasardeux » à des événements qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération et d'une prévision conscientes ; par la suite nous pressentons derrière ces événements l'œuvre de la fortune, bonne ou mauvaise, qui ne fait que masquer notre ignorance des processus et phénomènes à l'œuvre dans notre monde. A certains égards, la définition du hasard s'apparente à celle de/d'un *dieu*, créateur d'un univers dont on ignore les desseins et la forme qu'il revêt.

Enfin, s'il est possible d'expliquer le sens de la vie, par son aboutissement (la mort), son intérêt (le vécu et le sens que lui confère chacun), et son objectif supposé (entretenir et perpétuer

la vie), l'explication du *comment la vie ?* est à chercher auprès du monde scientifique, tandis que le *pour quoi la Vie ?*, serait à rechercher dans de perpétuels questionnements métaphysiques relevant du domaine de la foi ou de la croyance.

Avertissement :

Le lexique qui suit (et ceux des bilans des livres II et III) ne prétend pas à l'exhaustivité. Nous le divisons en un lexique global issu de notre pensée (bien que pouvant parfois s'approcher, sous certains aspects, d'éléments existants), et un lexique emprunté qui reprend (en les reformulant parfois) des définitions déjà existantes, proposées par d'autres penseurs. Chaque subdivision du lexique fait l'objet d'un classement alphabétique.

Bilan Livre I

Vocabulaire introductif

Lexique emprunté

Critique : « Du grec *khrinein*, discerner. La critique discerne, sépare, limite et délimite. Avoir l'esprit critique, c'est bien savoir faire la part des choses [...] ».⁵

Doute : Processus infini de remise en cause des savoirs.

Idéal-type : Modèle social, ou catégorie abstraite qui permet d'appréhender théoriquement et de façon simplifiée certains phénomènes, ce qui n'implique donc pas nécessairement que les caractéristiques qui définissent la catégorie se retrouvent dans tous les cas particuliers observés.

Monde : Ensemble indéfini des choses (vivantes ou non) présentes sur la planète Terre.

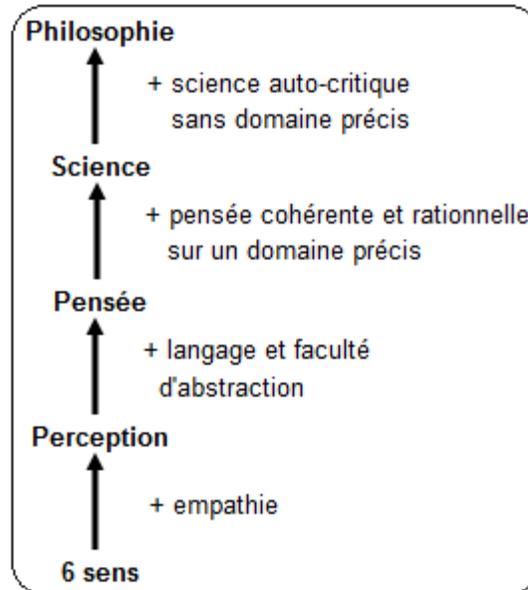
Normatif : Qui tend à imposer une vision particulière de ce que devrait être le comportement idéal.

Système : Ensemble cohérent d'idées.

Vie : 1) Ensemble des espèces et éléments se développant dans une dynamique d'interdépendance sur la planète. 2) Ensemble des fonctions qui résistent à la mort.

⁵ COBAST Eric (2001), *Lexique de culture générale*, p. 116, 2^{ème} édition, Paris, PUF.

Voies de conception du monde par l'homme



Lexique global :

Philosophie : Discipline mettant en œuvre une pensée rationnelle critique et qui ne porte sur aucun domaine précis.

Perception : faculté qui permet à un être vivant d'entrer en relation avec son environnement et ainsi de se le représenter.

Réflexion : retour de la pensée sur elle-même en vue d'examiner et d'approfondir un de ses actes spontanés ou un ensemble de ceux-ci.

Six sens : Ouïe, goût, toucher, vue, odorat et affect.

Science : Pensée cohérente et rationnelle portant sur un domaine précis.

Lexique emprunté :

Absolu : Dont l'existence est détachée de toute condition temporelle et spatiale et qui, en ce sens, s'avère achevé, parfait.

Abstrait : Action de séparer une qualité ou une propriété d'une chose afin de la considérer en dehors des contingences concrètes.

Concept : Idée générale et abstraite portant sur le réel ou l'imaginaire.

Concret : Que l'on croit percevoir par les sens.

Empirisme : Ensemble de théories qui fondent la valeur d'une idée sur une expérience concrète et sensible.

Exister : État d'un être qui peut appréhender un autre être.

Intellectuel : Qui relève de la faculté d'analyser et de comprendre le monde afin d'en produire des concepts.

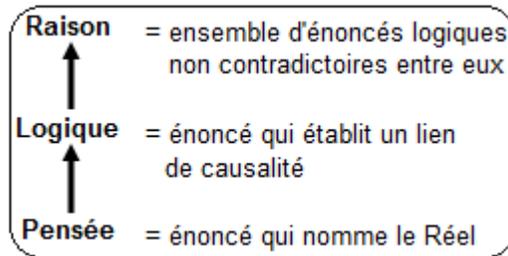
Phénomène : Manifestation du monde visible par l'humain.

Pragmatisme : Attitude qui consiste à faire prévaloir les résultats concrets d'une action sur sa/la théorie qui doit la guider.

Relatif : Ce dont la valeur ou la vérité dépend du rapport à un objet ou une personne.

Valeur : Qualité positive ou négative que l'homme attribue à un objet ou un sujet.

Articulation des différentes formes de pensées



Lexique global :

Cohérence : Absence de contradiction.

Contradiction : Exclusion mutuelle de deux énoncés.

Logique : Méta-discours qui fonde les énoncés et qui établit des causalités.

Raison : Aptitude à énoncer un ensemble de discours logiques et cohérents entre eux.

Rationnel : Capacité à comparer par le calcul des éléments entre eux.

Vérité : Croyance tenue pour conforme à la réalité.

Lexique emprunté :

Asymétrie d'information : Situation dans laquelle, parmi plusieurs agents, certains disposent d'informations que d'autres n'ont pas.

Conscience : Faculté permanente et intime de concevoir, de percevoir et de s'identifier au monde.

Émotion : Réaction psychophysologique d'un individu à un phénomène.

Idée : Produit des facultés psychophysologiques.

Métaphysique : Partie de la philosophie qui étudie l'être en tant qu'être, articulant ainsi ses réflexions autour d'interrogations sur les causes et des principes premiers non empiriquement vérifiables.

Paradoxe : Opinion qui dépasse et s'oppose à l'opinion communément admise à un moment donné.

Pensée : Activité et production du psychisme humain.

Psychique : Qui relève de l'esprit conscient ou inconscient et généralement de ce qui ne peut se ressentir physiquement.

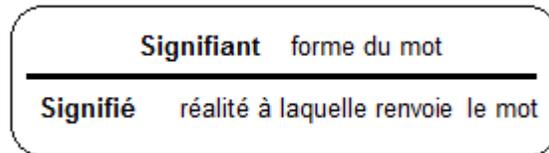
Réalité : Ensemble des phénomènes (visibles, non visibles, ressentis...) considérés comme existant véritablement pour un individu.

Réel : Conforme à la réalité (voir supra).

Sentiment : Etat affectif souvent identifié avec la conscience au bien et au mal moral.

Vrai : Ce que l'on tient pour conforme à la vérité (voir supra).

Structure d'un mot



Lexique emprunté :

Langage : Ensemble de signes qui font sens pour un groupe d'individus.

Méta-système normatif : Notion élaborée par Serge Moscovici, pouvant être définie comme un « ensemble de normes (explicites ou implicites) qui enserrant assez fortement notre manière de penser ».

Religion : Ensembles de textes, de croyances et de pratiques qui rassemblent des hommes entre eux et autour d'une ou plusieurs divinités supposées influencer le cours des événements.

Représentation sociale : « Une représentation sociale est à la fois 1) un phénomène : la construction sociale d'un objet particulier. 2) un concept : une structure et une dynamique sociocognitive. 3) une théorie : un ensemble de propositions visant à rendre compte du savoir de sens commun. Pour faire l'objet d'une représentation sociale, un objet doit a) se situer à un niveau élevé d'abstraction et de complexité, b) impliquer un ensemble de notions et leur articulation, et c) être une préoccupation quotidienne et un enjeu identitaire. » (Exemple : l'économie, sur l'ensemble de ses aspects [emploi, fiscalité, monnaie, droits, commerce, etc.], peut faire l'objet d'une représentation sociale.)⁶

Signifiant : Image acoustique d'un mot, autrement dit la forme et la physique d'un mot.

Signifié : Concept d'un mot, c'est-à-dire la représentation mentale que se fait l'être humain d'une chose à travers ce mot.

Signification : Sens subjectif (individuel ou collectif) attaché à une chose.

Sens : Valeur d'un phénomène ou d'un discours, composé d'une signification, d'une signifiante et d'un langage.

⁶ CLEMENCE Alain (2014), cours d'introduction aux représentations sociales, Université de Lausanne.

Croyances humaines

Croyances = énoncés que l'on tient pour vrais ou faux		
Personnelles	Métaphysiques	Collectives
Croyances personnelles, relatives à notre perception du monde	Hypostases, croyances qui fondent nos croyances	Croyances partagées collectivement liées à notre vie sociale et politique

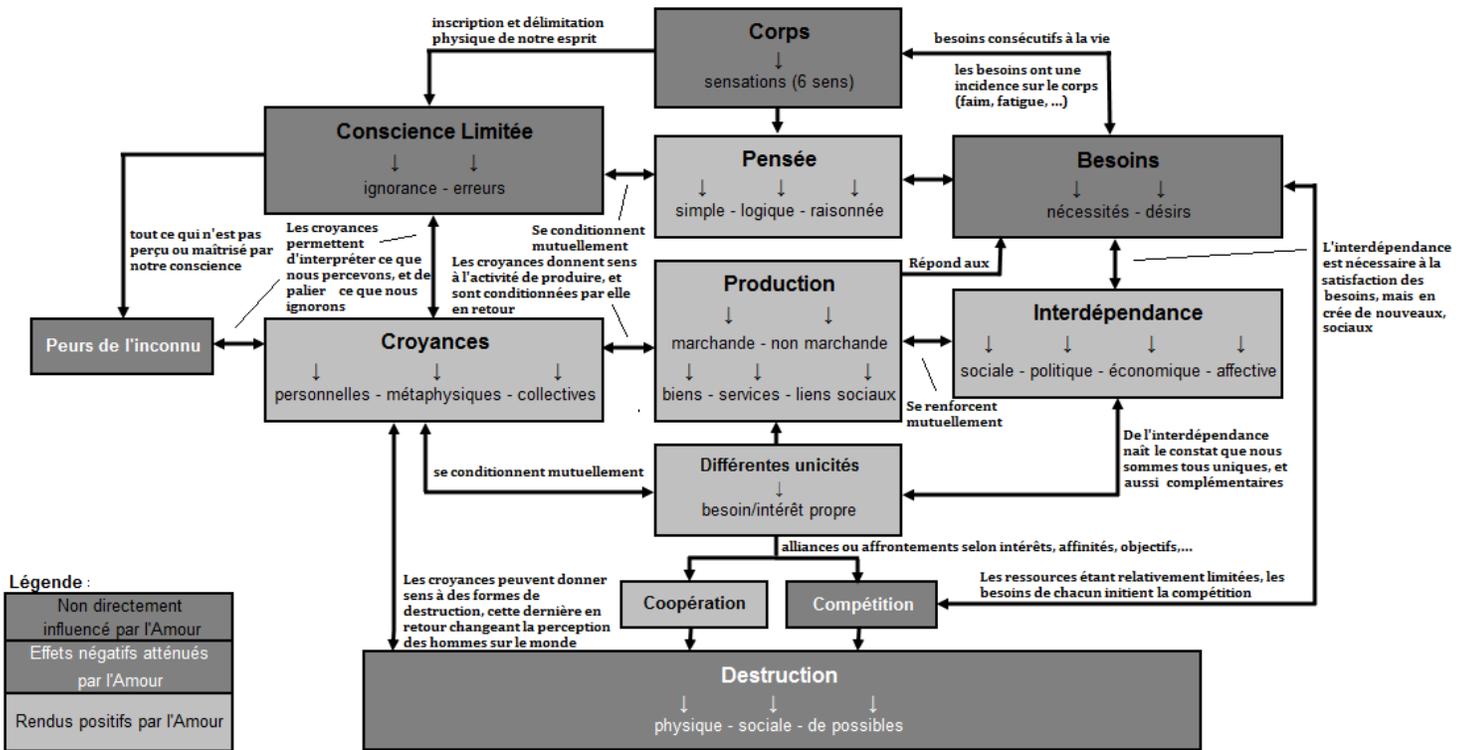
Hypothèses quant aux idéaux types de cultures qui existeraient ou ont existé

Culture mortifère	visé à s'affranchir de la vie, à accéder à la mort physique ou culturelle
Culture vitaliste	entend préserver la Vie sous toutes ses formes ou certaines d'entre elles, d'où dynamique d'acculturations multiples
Culture exclusive	cherche à s'étendre pour être seule et unique culture sur terre
Culture fermée	se préserve de toute forme d'acculturation, sans chercher à s'exporter

Lexique emprunté :

Culture : Ensemble des croyances et des activités propres à un groupe d'êtres vivants donnés, ainsi que l'ensemble des significations et des symboles que ce groupe attribue à ses activités et ses croyances.

Civilisation : Supposé stade suprême d'une culture se parant d'une vocation universalisante.



Lexique global :

Amour : sentiment multiforme, qui malgré l'asymétrie d'information, les peurs innombrables occasionnées par notre conscience limitée et la faillibilité de nos outils de perception du réel, nous pousse à nous ouvrir à autrui, à le découvrir, à l'accepter, à le rechercher et à s'y attacher, tout en se découvrant soi-même à lui, sans que ces effets ne précèdent le sentiment d'Amour.

Besoin : Ensemble des fonctions qui semblent nécessaires à la survie et l'épanouissement de l'être humain.

Château de cartes : Ensemble des croyances fabriquées par un individu et qui structurent son existence.

Conscience limitée : Limites de la capacité d'un être vivant de percevoir et concevoir le monde et le réel, dans des proportions variables selon les individus.

Corps : Partie tangible, visible et mesurable des êtres vivants.

Croyance : Énoncé tenu pour vrai ou faux par l'homme, sans consensus collectif.

Déraison : Usage détourné (à des fins étrangères au Bien) ou abusif de la raison (quand elle ne reconnaît pas ses limites) Désigne ce que la raison doit exclure radicalement, mais qui est susceptible de lui ressembler presque parfaitement.

Esprit : Supposée composante immatérielle et vivante de l'homme.

Foi : Croyance de nature religieuse.

Ignorance : Méconnaissance d'un fait ou d'une idée.

Interdépendance : Situation de plusieurs éléments mutuellement dépendants pour réaliser leurs activités.

Lien social : Lien qui attache les hommes entre eux à travers leurs échanges positifs.

Production : Action socialement organisée de générer des biens et des services dans des conditions données pour des individus ciblés.

Prisme : Point de vue et étendue de la vision de la réalité propres à chaque individu, elles-mêmes subjectives et conditionnées par la socialisation.

Savoirs : Croyances durables tirées de l'expérience et tenues pour vraies par une communauté et à un moment donnés.

Lexique emprunté :

Amour : Selon la distinction héritée de la philosophie grecque *Eros* (amour sentimental, entre amants incluant une dimension sexuelle), *Philia* (amitié, camaraderie, lien social) et *Agapé* (amour supérieur, pour une idée, pour Dieu.)

Sens de la vie

Définition de "sens"	Sens de la Vie
Aboutissement	La mort
Intérêt	Le vécu ainsi que le sens subjectif donné par chacun
Objectif supposé	Entretenir et perpétuer la Vie, soit elle-même

De la morale

Lexique emprunté :

Bien : Ensemble des actions qui permettent de réaliser pleinement l'humanité de l'homme.

Mal : Ensemble des actions qui visent à détruire l'humanité de l'homme.

Morale : Ensemble de valeurs et de règles qui sont proposées ou imposées à des individus via des dispositifs prescriptifs et qui ont vocation à s'universaliser.

Lexique global :

Entre : Ensemble des actions qui entravent la réalisation de l'humanité de l'homme.

De la liberté

Lexique global :

Liberté : Possibilité de choisir en connaissance de ses déterminismes.

Lexique emprunté :

Choix : Situation dans laquelle un ou plusieurs individus peuvent opter (en considération de ce qui peut déterminer le choix) pour une ou plusieurs options plus ou moins exclusives les unes par rapport aux autres.

Déterminisme : Schéma de pensée selon lequel un phénomène s'explique par un principe de causalité. Si l'homme ne peut en modifier le mécanisme causal en lui-même, il peut cependant agir sur les causes.

Fatalisme : Au contraire du déterminisme, l'homme ne peut agir sur les causes des phénomènes.

Libération : Processus infini par lequel un individu ou un groupe d'individus devient libre.

Hasard : Résultat inattendu imputable à une cause inexistante (ou ignorée).

Possible : Phénomène qui n'est pas encore ou ne sera pas réalisé.

Volonté : Valeur positive ajoutée aux choix, liée mais ne se résumant pas à la liberté.

Considérations contemporaines

Lexique global :

Aliénation : Auto-asservissement conscient ou inconscient de l'être par le biais des facteurs extérieurs tels que le travail, l'État, une norme sociale, etc.

Confort de l'indécision : Etat d'un individu qui refuse sciemment d'être confronté à un choix ou d'en faire un, pour ne pas avoir à regretter un mauvais choix, ni d'avoir à en supporter et la responsabilité et les conséquences de façon assez illusoire.

Désenchantement du monde : Inspiré du concept du sociologue Max Weber. Perte de la capacité de s'émerveiller des individus dans la contemplation du monde et l'explication des phénomènes, du fait d'une rationalisation scientifique croissante et d'une habitude routinière face à certains phénomènes.

Rationalisation : justification d'un comportement par des arguments rationnels, alors que les motifs en sont méconnus, voire inconscients.

Servitude volontaire : Phénomène politique d'obéissance consciente et volontaire d'un peuple à des dirigeants qui leur sont nuisibles et qui, paradoxalement, ne doivent leur pouvoir qu'à ce peuple. (*« Je désirerais seulement qu'on me fît comprendre comment il se peut que tant d'hommes, tant de villes, tant de nations supportent quelquefois tout d'un tyran seul, qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a*

Jean-Marie MALEFANT & Pierre ROUSSOT, *Il suffit de le faire !*

pouvoir de leur nuire, qu'autant qu'ils veulent bien l'endurer et qui ne pourrait leur faire aucun mal, s'ils n'aimaient mieux tout souffrir de lui, que de le contredire »⁷).

⁷ Etienne de La Boétie, discours de la servitude volontaire.

Livre II : local

Introduction

Nous pouvons désormais dégager des voies pour la formulation de propositions concrètes quant à l'organisation juridique, économique et politique de la société.

Dans un premier temps, nous adopterons un point de vue local, centré sur la commune, la région et l'État. Le troisième Livre élargira notre champ de réflexion aux continents et à la planète considérée comme un ensemble.

Qui entend bâtir un système de gouvernement sociétal se doit en tout premier lieu d'en poser les axiomes. Cependant, il nous faut d'abord nous appliquer à l'analyse des postulats des systèmes préexistants, en saisir les implications et les présupposés anthropologiques. L'enjeu est considérable : il s'agit d'examiner comment des idées peuvent déterminer nos modes de vie. Ce travail accompli, nous pourrions envisager les grands axes d'une réforme réaliste de la politique et de l'économie.

A nouveau, nous nous efforcerons à placer nos réflexions dans une perspective décroisée et transdisciplinaire.

Chapitre Ier – Axiomes

Axiomes politiques

Les démocraties occidentales sont fondées pour l'essentiel sur un ensemble composite de principes forgés depuis le XVIIIème siècle. L'idéal démocratique des Lumières voit dans la représentation citoyenne une formalité incontournable de la vie politique. Cependant, la pratique, soutenue par l'essor des techniques commerciales et médiatiques, a conduit les partis politiques à focaliser l'attention des électeurs sur la personne du représentant au détriment des projets que celui-ci est censé porter. En somme, il semble aujourd'hui que nous votons davantage pour un homme que pour un programme, les deux étant supposés indissociables. Pour se le figurer, songeons quelques instants aux thématiques qui accaparent les acteurs sociaux (médias, partis,...) pendant les campagnes électorales : les programmes (dont les contenus convergent pour les factions les plus importantes) s'effacent tendanciellement derrière les portraits des

protagonistes en compétition. Ce déséquilibre explique pour une part le désabusement des masses dont témoignent les pratiques électorales abstentionnistes.

C'est la théorie même de la base électorale qui semble erronée, sinon surannée. La base électorale en elle-même fut originellement pensée comme un *peuple*, cette masse disparate d'individus capable d'identifier un *intérêt général* bénéfique à tous, dans le cadre d'une *Nation* (comprise comme une communauté de valeurs et de sens), qui s'incarnerait dans les caractéristiques matérielles d'un *Etat*. Cette *légitimité* populaire est de toute évidence une fiction, une antienne répétée pour que survive en paroles un mythe idéaliste.

Des auteurs comme Tocqueville ou De la Boétie avaient déjà soulevé jadis les dangers qu'occulte ce discours qui entend accorder des pouvoirs politiques au peuple : le risque de la dictature d'une majorité invincible et légitimée, l'espace laissé à l'expression de la prépondérance des intérêts égoïstes, les dérives d'une interprétation démagogique par les prétendants aux postes de pouvoir, etc. Étonnamment, l'actualité n'a pas érodé la qualité de ces avertissements. Rousseau notait quant à lui, avec lucidité, l'impossible réalisation de la démocratie à l'échelle d'un État trop grand comme la France : un peuple souverain, infaillible, lucide et entièrement investi dans la chose publique n'existe pas, ou serait un peuple d'illuminés.

En soi, le principe de la démocratie souffre d'un défaut intrinsèque à son ambition : la possibilité de la coexistence de partis démocratiques et anti-démocratiques dans un même système démocratique. Puisqu'elle suppose en effet l'implantation et la garantie de droits et libertés *fondamentaux*, la démocratie intègre d'emblée des éléments qui la menacent dans son existence même. N'a-t-on pas vu des partis douteusement conformes aux axiomes démocratiques émerger sur la scène politique depuis deux siècles ? Répondre par la négative revient à concéder que la démocratie n'a dans ce cas jamais été véritablement instaurée.

Mais, nonobstant ces imperfections, rendons compte de la vision de l'homme que sous-tendait le projet des démocrates du XVIIIème siècle, qu'a consacré le XIXème siècle, et qui perdure dans la théorie aujourd'hui.

Avant toute chose, l'électeur se comprend comme un individu rationnel, selon une approche inspirée de la science économique. Il faut entendre par là un citoyen doté d'une faculté de compréhension suffisante pour être en mesure de saisir correctement les enjeux qui se dessinent derrière une élection et les programmes proposés. Nos systèmes électifs font survivre ce mythe : à chaque scrutin et sa campagne correspondante sont valorisées les capacités d'un

électorat que l'on suppose renseigné sur l'ensemble des problèmes que connaît la société. Selon ce modèle de l'électeur rationnel, chacun voterait en fonction de ses préférences hiérarchisées dans le cadre de l'enjeu précis d'une élection. On assisterait ainsi à l'accroissement d'une classe d'électeurs indépendants et détachés de toute étiquette partisane. Les comportements électoraux suggéreraient des attitudes de vote "stratégique" de la part de citoyens plus instruits et conscients des déterminants de leur choix.

Ce modèle de l'électeur calculateur pourrait encore séduire si l'épreuve des faits n'avait démontré combien les déterminants traditionnels du vote (classe sociale, religion, géographie, etc.) sont encore à l'œuvre dans nos comportements (ce que peut favoriser un certain clientélisme politique). Les études empiriques ont en effet prouvé que l'électorat rationnel reste minoritaire et finalement assez stable. Les « clivages » anciens (droite-gauche, public-privé) ou récents (de genre, générationnel) continuent d'entrer dans la grille des paramètres que manipulent les hommes politiques pour attirer les votes. Enfin, est-il vraiment possible d'intéresser tout un peuple (supposons le, pour l'exemple, constitué de citoyens indistinctement intelligents, instruits et vertueux) à la chose publique comme le désiraient les Lumières ? Comment créer aujourd'hui les conditions pour l'émulation politique d'un peuple si ce dernier constate qu'il n'a été que bafoué par des élites qui ne se soucient que de récolter les dividendes de leur clientélisme électoral ?

Sur le plan même de l'esprit démocratique que voudrait insuffler la République à ses électeurs, nous devons admettre que tout le monde n'est pas encore concerné. La participation électorale se structure effectivement autour d'un rituel électoral ayant pour but d'engager les citoyens à exercer leur *devoir*, devoir dont l'injonction est répétée à chaque élection tant les normes démocratiques sont historiquement construites. Car toutes les classes sociales n'ont pas incorporé l'ethos civique et n'ont pas accédé à la même politique au même moment. Nous oublions souvent qu'une frange de la population n'appartient pas à la famille des électeurs, parce qu'elle ne possède pas de dispositions favorables à une quelconque participation électorale : ouvriers, jeunes désorientés, etc. Cette idée recoupe notamment le concept de *cens caché* développé par Gaxie, au sens où des individus se jugent incompétents pour exercer légitimement leur droit de vote et s'abstiennent par conséquent de voter.

Sur le plan empirique, la critique contemporaine de la démocratie se nourrit de maints arguments. Il conviendrait d'ailleurs de penser nos systèmes politiques comme un ensemble

d'institutions et de procédures *en voie de démocratisation*. Parmi un ensemble de constats édifiants, observons par exemple que les "grandes" démocraties occidentales (France, Royaume-Uni, Etats-Unis) présentent un paysage étonnamment stable (vie politique réduite à deux partis proches qui se partagent alternativement le pouvoir, les systèmes étant conçus pour défavoriser les partis secondaires), composé de partis qui semblent poursuivre une même continuité dans les décisions politiques une fois les élections terminées, élections remportées d'ailleurs par des individus aux profils récurrents (diplômés des mêmes grandes écoles). De plus, peu d'administrations publiques sont soumises au vote de tous les citoyens, parmi lesquelles des juridictions importantes (Conseil d'Etat) et des organes de régulation influents (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Cela importerait encore peu si les dirigeants élus (ou non élus) se pliaient aux règles que promeut l'éthique démocratique. Néanmoins, les affaires d'abus, de corruption, ou d'écoutes ne surprennent plus des électeurs qui entrevoient difficilement les conséquences tangibles de leurs choix électoraux sur les orientations du gouvernement.

La science politique qui porte ses investigations sur le régime politique français nous indique qu'il existe même un cycle structurel de popularité et d'activité des gouvernements. Ainsi, chronologiquement, le cycle de popularité décroissante des gouvernements se présente ainsi : les gouvernements nouvellement élus jouissent d'une popularité et d'une critique journalistique au départ propices à la mise en œuvre de certaines promesses de campagnes ; ces premières mesures suscitent quelques mécontentements que peut juguler aisément l'exécutif ; puis la conjoncture changeante et l'épuisement du programme du gouvernement conduisent ce dernier à adopter des orientations nouvelles ou à limiter son action ; logiquement, la part des citoyens insatisfaits, des journalistes critiques et des opposants au gouvernement augmente à mesure que celui-ci applique des politiques qui divergent des objectifs initiaux qu'il s'était donnés ; dans le même temps une frange du parti au gouvernement fait progressivement sécession (par opportunisme ou conviction) et vient alimenter le flux des polémiques qui visent à affaiblir le gouvernement ; un remaniement ministériel opportun restaure pour un temps la capacité de gouvernement des ministres, mais ne peut endiguer les attaques croissantes des journalistes, de l'opposition et des anciens soutiens ; enfin, nouvelles élections ; défaite du gouvernement et des politiques en place ; alternance ou nouvelle victoire du parti qui a porté le précédent gouvernement au pouvoir. Ce scénario a probablement un troublant air de réalité vécue pour le lecteur. Il suggère surtout que les causes des dysfonctionnements de nos

démocraties sont peu dépendantes des faits conjoncturels, mais s'expliquent par des causes d'essence structurelle. C'est aux racines qu'il faudrait repenser le système.

Dans les faits, tout se passe comme si nos régimes électifs s'apparentaient à des systèmes institutionnels fondés sur un gouvernement puissant, capable de contourner lui-même les règles du jeu politique et juridique, et dans lesquels les protestations populaires sont régulées par une rotation élective de deux élites partisans similaires.

Nous devons donc admettre que notre définition de la démocratie n'a toujours pas émergé du pur monde des idées pour s'incarner dans nos systèmes politiques. Le pouvoir du peuple est-il d'ailleurs seulement souhaitable ? Nous n'éprouvons pas le besoin de dissenter abondamment sur les autres aspects problématiques de nos démocraties. La séparation des pouvoirs a été parasitée par les coutumes politiques et les modalités de nomination en vigueur (par exemple la nomination par le Président de la République de certains membres du Conseil Constitutionnel). Quant au projet de l'instauration d'élections libres et égales, nul ne peut douter qu'il a depuis longtemps été enterré (tout le monde ne dispose pas des compétences ni des ressources pour concourir à des élections). En ce qui concerne la garantie et l'effectivité des droits et libertés accordés aux hommes, ses carences et ses inconséquences apparaissent en filigrane dans toutes les critiques formulées dans cet ouvrage.

Si la démocratie comme théorie philosophique et pratique politique résiste peu à une critique rigoureuse fondée sur le matériau empirique, nous pouvons tenter à la fois d'en redessiner les contours réalistes et d'en proposer une définition. Bref, quelle démocratie devrions-nous instaurer ?

Définissons pour commencer les fins que devrait s'assigner le régime politique idéal. Sur un plan formel, un régime n'a vocation qu'à produire des objets normatifs (lois, conventions, arrêtés...) et de veiller à leur application, l'objectif restant de garantir la cohérence et l'unité de la société conformément à un certain nombre de principes fondamentaux. Cette même société n'existe initialement que pour permettre aux hommes de satisfaire collectivement l'essentiel de leurs besoins par une division du travail. Est-il besoin de rappeler que l'étymologie du mot société vient du latin *societas*, qui signifie l'alliance, c'est-à-dire une unions d'intérêts individuels ? Or, puisque l'instauration de la société vise à pallier les difficultés qu'éprouvent les individus à subvenir à leurs besoins en l'absence de société, un régime politique se devrait donc

d'établir une forme d'équité et d'égalité quant à la répartition de la production. Autrement, la mise en place de la société n'aurait plus d'intérêt pour les hommes. Ainsi, la *loi* est cette norme admise *par* tous et qui s'applique à tous, afin de protéger les hommes contre les nuisances d'individus mal intentionnés qui voudraient se soustraire à la loi. En effet, si le régime politique n'est qu'un instrument au service des intérêts d'une minorité, alors la société en tant que corps d'individus cohérent et productif déroge à sa fonction première.

Mais si le régime politique doit s'assigner des fins, il ne peut être mis en œuvre sans posséder un certain nombre d'attributs qui conditionnent son fonctionnement courant. Nous entendons par là qu'un pouvoir politique ne peut agir s'il n'en a ni la *capacité*, ni la *légitimité*, l'une s'appuyant sur l'existence de l'autre pour s'exercer. La capacité se réfère aux moyens dont dispose le pouvoir politique, quand la légitimité désigne la qualité de ce qui est (moralement, scientifiquement...) fondé et reçoit le consentement des gouvernés. Insistons bien sur le fait que la légitimité est une croyance dans le bien fondé de la domination, et que philosophiquement elle renvoie à un respect du droit naturel, justice immanente à un ordre naturel, qu'il soit divin, humain ou de tout autre origine, et qui devrait inspirer le droit positif.

Il importe de déterminer en premier lieu d'où le régime politique devrait tirer sa légitimité. Dans l'idéal, il s'agirait d'un individu (un sage vénérable) ou d'une entité (un dieu) capable de juger seul et parfaitement du bien pour la société et des institutions à établir. Dans le cas d'une entité de nature divine, la question de la diversité des systèmes de croyances existants ne permet pas de penser que les hommes puissent se soumettre à un dieu unique. Eût-il même existé un seul dieu pour l'humanité que serait soulevé le problème de la transmission des idées et des ordres divins : quels être humains pourraient jouer le rôle d'intermédiaire ? Selon quels critères les sélectionner ? La problématique est similaire au sujet de l'élection d'un sage vénérable au sommet du politique : à partir de quand est-on sage ?

Une autre option à la légitimité fondée sur le savoir demeure cependant : un pouvoir basé sur le consentement des sociétaires. En termes pratiques, cela revient à considérer que l'approbation des dirigeants par les individus (à travers l'élection) garantit l'efficacité du gouvernement, puisque les votants assument leurs responsabilités politiques. En termes politiques, cette voie semble être celle qui offre le plus de stabilité et suscite le moins de résistances de la part des populations. Cela dit, cette modalité de la légitimité n'est pas dépourvue de défauts. Quels citoyens seraient en mesure de conférer cette légitimité aux gouvernants ? Les sociétaires ont-ils seulement les aptitudes requises pour exercer un vote conscient et juste ? Écartons encore

ces problèmes pour nous concentrer sur la question de l'unanimité : un dirigeant reçoit-il un mandat légitimement si une part de la population (peu importe sa grandeur) ne l'a pas élu ?

La dichotomie que nous tentons de comprendre se résume à la question de la relation complexe entre savoir et « peuple », ou entre savoir et pouvoir, voire entre pouvoir et « peuple ». Nous soutenons en effet que le savoir fait le pouvoir : le dirigeant doit posséder des connaissances générales et précises sur la société qu'il entend gouverner. Le savoir fonctionnant comme instrument du pouvoir, le peuple lui-même devrait être instruit. Hélas, l'expérience nous enseigne que savoir et peuple ne sont pas deux notions nécessairement liées, surtout si l'on décompose l'entité virtuelle du « peuple » pour étudier les niveaux de qualification de chaque tranche de population. Les gouvernants eux-mêmes, tout aussi instruits fussent-ils quant aux grandeurs statistiques qui évaluent plus ou moins bien la réalité de leur société, ont-ils le monopole du savoir ? Ont-ils accès à toutes les informations « du terrain » et aux multiples réalités à l'œuvre au sein du corps social ?

Ces points étant soulevés, tirons quelques principes pour l'édification d'un régime politique convenable. Les citoyens responsables éliraient des hommes qu'ils pensent être les meilleurs garants de l'intérêt général. Général dans la mesure où les gouvernants dirigent pour l'ensemble du corps sociétal, et non exclusivement pour leur électorat (ce qui aboutirait à la destruction du principe de la société même). Concrètement, on peut qualifier d'*acivique* tout parti politique ou gouvernement s'appuyant sur une classe sociale précise au détriment des autres, et qui chercherait à ce titre à s'emparer du plus de richesses possibles au détriment d'autres classes.

La question de la prise en compte des minorités électorales qui n'ont pas élu leur dirigeant ne se pose plus vraiment si l'on introduit des modalités de participation directe aux décisions, et si l'on considère que les candidats s'engagent à gouverner la société dans son intégralité. Nous devons en effet consentir au "diktat" de la majorité, à la fois pour conférer au pouvoir une légitimité populaire (certes toujours partielle et temporaire) et permettre des élections fonctionnelles (précisément par l'instauration d'une règle majoritaire simple).

Nous estimons que les dirigeants comme les citoyens ont un devoir de curiosité intellectuelle et d'apprentissage continu de savoirs. Il en va de la légitimité et de la qualité des citoyens et des élus : il s'agit d'une responsabilité partagée par les gouvernants et les gouvernés dans le cadre de l'intérêt général. Ceci étant, la démocratie ne peut confiner à la technocratie, au sens où un nombre restreint d'experts détiendrait les rennes du pouvoir. Une telle situation

s'avère effectivement incompatible avec le principe démocratique qui veut que la légitimité provienne seulement du suffrage des citoyens. En somme, le compromis idéal serait la mise en place d'une *ratiocratie* d'essence démocratique, soit un pouvoir accordé à une raison populaire légitimée. Pour résumer, si le savoir fait le pouvoir, en particulier dans des sociétés technicisées et complexes, tout exercice du pouvoir et tout contrôle de ce pouvoir ne peuvent se passer de systèmes d'apprentissages fondés sur le partage. Dans l'idée d'une démocratie et d'un pouvoir de décision et de contrôle donnés aux citoyens, il faut que ces derniers soient au moins autant instruits que les dirigeants pour s'assurer de l'efficacité du travail et de l'intégrité de ces derniers.

Cette section serait incomplète sans quelques remarques théoriques afin de préciser notre pensée. Premièrement, nous avons dit que les citoyens donnent, à la majorité, une légitimité à un ou plusieurs dirigeants politiques. Ces derniers doivent assurer la cohésion sociale. Celle-ci présuppose toutefois que le ou les dirigeants politiques prennent en compte les besoins de l'ensemble des individus. Les principaux outils pour réaliser cette cohésion sont le droit et la justice. Ils ne peuvent être appliqués qu'avec des forces de police, entendons par là une sécurité intérieure, mais aussi à travers une politique de sécurité extérieure, pour protéger la société de visées impérialistes étrangères.

Deuxièmement, la politique étant un moyen de permettre aux individus de satisfaire leurs besoins, l'État doit intervenir en partie dans l'économie pour garantir la satisfaction des besoins élémentaires pour tous. Tout État ou parti politique qui prônerait la dérégulation générale ou la substitution de libertés absolues aux normes d'État (ce dernier voyant son existence réduite à un champ d'intervention limité), et dont le projet politique serait précisément le maintien de ces règles assimilées à la « loi du plus fort » ; alors, un tel État serait fondamentalement apolitique. A tout le moins, ce serait dénaturer l'État dont la fonction première n'est ni de favoriser les luttes et impérialismes au sein de la société, ni de s'autolimiter à un rôle infime sans réel projet d'amélioration de la société, mais d'accroître la cohésion sociale et de définir des projets viables pour l'avenir des citoyens. L'État ne peut rester passif et distant. Aussi, en vertu des éléments présentés plus haut, il incomberait autant aux citoyens qu'aux dirigeants élus d'observer la loi. Nous en déduisons que la justice devrait être branche de l'État indépendante à laquelle chaque homme devrait rendre des comptes.

A vrai dire, notre propos n'a rien d'original et s'apparente au mot de Winston Churchill, selon lequel "*la démocratie est le pire système de gouvernement, à l'exception de tous les autres qui ont pu être expérimentés dans l'histoire* ». En tout cas, il se rapproche de l'idéal, si on le comprend

comme un régime politique dans lequel les orientations essentielles du gouvernement sont sous l'emprise d'une majorité de citoyens qui possèdent des leviers d'action sur le pouvoir. Le degré de démocratisation d'un régime dépend de six critères, non exhaustifs, qui sont⁸ :

- Un scrutin sincère, sans pression médiatique
- L'application sincère des programmes politiques annoncés
- Une identification claire des responsables politiques
- L'équité des moyens dont disposent les partis politiques ou les différents compétiteurs
- La limitation des pouvoirs du gouvernement et la prise en compte des minorités
- La réversibilité des lois

Ainsi, la démocratie ne se définit par comme la détention d'un pouvoir absolu par le peuple ou une durée déterminée d'exercice du pouvoir par les élus.

Pour achever cette section, envisageons les moyens à disposition des gouvernants pour assurer le maintien de la cohésion sociétale. Deux idéaux-types d'actions s'offrent à nous : le maintien de l'ordre par une politique répressive, ou des mesures pour favoriser la cohésion sociale. Dans le premier cas, l'usage de la force contre certains individus peut se révéler nécessaire pour préserver l'intérêt général. Mais une telle politique ne crée à terme qu'une cohésion sociale artificielle, les sanctions ne visant que les citoyens surpris à enfreindre la loi et, par conséquent, occultant ceux qui ont dissimulé leurs méfaits et continuent d'éroder le lien social. Dans le second cas, la cohésion non-forcée s'obtient par la promotion du lien social sous toutes ses formes : redistribution équitable des richesses, encouragement à la solidarité, etc. Une politique pragmatique de préservation du lien social se devrait de privilégier la seconde option, sans pour autant se refuser l'emploi de la première dans une proportion raisonnable.

On pourra objecter qu'une telle conception des sociétés n'exclut pas la guerre entre celles qui pourraient chercher à satisfaire leurs besoins par le déploiement de politiques impérialistes. Si ces dites sociétés recherchent la sécurité de leurs membres et la satisfaction de leurs besoins dans le même temps plutôt que de s'armer les unes contre les autres, alors elles chercheront à nouer des ententes cordiales, des alliances et des échanges fructueux, non pas pour combler leurs intérêts propres, mais pour combler ceux du genre humain. Ces considérations peuvent paraître utopiques en l'état actuel, tant les États de par le monde ne semblent pas disposés à faire primer les intérêts de l'humanité sur ceux de leur nation.

⁸ Selon la définition transmise par le professeur Philippe JUHEM, de l'Institut de Sciences Politique de Strasbourg.

Axiomes économiques des théories traditionnelles

L'humanité a théorisé et appliqué trois systèmes économiques depuis l'époque moderne : le mercantilisme, le communisme, et le capitalisme. Voici les axiomes qui sous-tendent chacune de ces théories.

Le mercantilisme est un ensemble de courants de la pensée économique développés entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle, contemporains donc de la période de colonisation et de découverte du Nouveau Monde. La notion regroupe un ensemble disparate et complexe de principes de politique économique subordonnés à un nombre réduit d'objectifs : permettre l'intervention du souverain paternaliste dans l'économie pour accroître la richesse nationale et assurer le bien-être matériel de ses sujets ; tirer profit du commerce mondial et de la collecte l'impôt pour accroître la quantité d'or que possède la nation, en limitant les importations de biens et en favorisant leurs exportations. L'enjeu est la grandeur industrielle et commerciale de la nation, notamment par le travail de la classe des marchands qui concourent à l'excédent de la balance commerciale. Ces politiques doivent permettre de générer suffisamment de ressources pour l'entraînement d'une armée puissante, par exemple. Cette attitude présuppose une foi importante dans les bénéfices que trouve chaque participant au commerce international. Mais, outre le problème de l'inflation que génère inévitablement une telle politique protectionniste, retenons que le mercantilisme contenait en germes le capitalisme. Aussi nos remarques s'appliqueront à l'un comme à l'autre.

Le communisme est un projet de société qui a pour ambition de libérer les travailleurs (entendue comme classe sociale) de l'aliénation générée par le système capitaliste. L'abolition de la propriété privée des moyens de production, la suppression de l'appareil d'État répressif et la libre association des travailleurs doivent permettre l'instauration d'une société utopique, égalitaire et affranchie de la division aliénante du travail. Nous verrons que cet ensemble d'idées présente un certain intérêt, sur un plan strictement théorique. Par ailleurs, les pays qui s'en sont revendiqué l'étaient-ils vraiment ? On est en droit de dissocier l'idée du communisme des connotations négatives que lui ont affublées certaines expériences historiques dramatiques. Toutefois, à certains égards, des éléments de la théorie communiste peuvent entrer plus ou moins en résonance avec les propositions Coopératistes.

Quant au capitalisme moderne dans sa dimension économique, ses trois piliers sont la propriété privée, la liberté de s'enrichir et le bien-fondé de la concurrence. Le Coopératisme, suite aux bases sociologiques et philosophiques vues précédemment, en remet deux en question.

Sur le principe de propriété privée, il n'est nullement question d'instaurer un régime de propriété égoïste et absolu, mais celui d'une propriété responsable et raisonnée. Le concept de « responsabilité » doit se penser avec celui de « propriété » pour pleinement se réaliser. Il n'est pas non plus question que tout soit propriété, la vie et la nature ne pouvant être les jouets d'un intérêt privé égoïste (signalons que des produits boursiers sur les catastrophes climatiques ou la vie des personnes existent déjà). La propriété privée est essentielle afin de motiver les individus à assurer le bon entretien de ladite propriété, afin qu'elle ne soit pas soumise aux aléas d'utilisations égoïstes, de personnes non propriétaires et donc non responsables. De plus, il n'est pas exclu qu'au mot *privé* soit associée une propriété collective, publique ou étatique dans certains cas. Nous en déterminerons la signification et la portée ultérieurement. En résumé, l'idée de propriété, c'est-à-dire l'attribution de droits et de devoirs dans l'utilisation et l'entretien d'un bien, à une personne, des personnes ou des groupes de personnes clairement définis, est accepté par le Coopératisme, quelle que soit la forme (privée, publique, collective, commune,...) que revêt cette propriété. Ce principe de responsabilité de la propriété s'exprime par l'économie de fonctionnalité que nous présenterons plus tard.

Relativement à la liberté de s'enrichir, nous proposons davantage une nuance qu'une remise en cause. Si l'idée d'enrichissement *en soi* est à condamner, la possibilité de s'enrichir à travers son activité ne saurait faire l'objet d'une interdiction. En effet, la production a pour finalité la satisfaction des besoins, et non l'enrichissement, sans quoi des conséquences néfastes apparaissent : biens avec une durée de vie volontairement minimisée (la fameuse obsolescence programmée) afin de permettre une usure prématurée et donc une consommation constamment renouvelée ; qualité dégradée des biens et services pour diminuer les coûts et ainsi favoriser l'enrichissement, parfois aux dépens de la santé (voire de la vie) des consommateurs ou des travailleurs ; pratiques spéculatives totalement déconnectées de la satisfaction des besoins ; marchandisation de domaines d'activité aux détriments de l'utilité sociale qu'ils pouvaient avoir auparavant, (privatisation de services publics dans le cadre de la « nouvelle gestion publique ») etc. Et cette idée d'enrichissement comme enjeu en soi peut favoriser des mentalités matérialistes, voire des trafics illégaux en tout genre, du gaspillage,... . Bref, les conséquences du capitalisme sont nuisibles autant pour l'homme que pour son environnement. Si l'on observe

d'ailleurs des problèmes contemporains, beaucoup sont liés à cette volonté de s'enrichir, l'enrichissement étant admis comme le seul moyen qu'ont les entreprises de survivre dans un système capitaliste. Il n'a pas échappé aux observateurs critiques que, si la transition écologique, la lutte contre le réchauffement climatique, contre les déforestations, la chasse d'espèces en voie d'extinction ou de disparition, ne sont ni optimales ni efficaces, c'est que leur logique entre en contradiction avec une logique économique qui vise à créer avant tout des richesses, et non pas à favoriser le bien-être des êtres vivants. Enfin, comble de l'absurde, la création de besoins, via les innombrables techniques mercatiques, s'est imposée en lieu et place de leur satisfaction. Hugo Chavez résumait à merveille cette déconnexion de l'économie par rapport à la vie : « si le climat était une banque, les pays riches l'auraient déjà sauvé ⁹ ! »

Il nous faut par conséquent reconsidérer l'idée d'enrichissement (consubstantielle à la monétarisation de la société), et la comprendre comme la conséquence d'une production, c'est-à-dire comme outil et non finalité du développement. Les mécanismes que nous développerons plus loin doivent permettre de privilégier la satisfaction des besoins en premier lieu et de faire moins dépendre les entreprises de cet impératif qu'est l'enrichissement.

Enfin, au sujet de la concurrence, il nous faut tout faire pour la réduire, voire la bannir. Ce principe s'oppose en effet en tous points aux conclusions que nous avons tirées de la nature de l'homme, de la réalisation de son humanité et du système politique idéal. La concurrence et la compétition sont des formes de rivalités, de conflits plus ou moins organisés. On retrouve aujourd'hui cette concurrence sacralisée entre entreprises pour contrôler un marché, entre salariés et chômeurs (les entreprises pouvant faire pression sur les salariés pour diminuer leurs salaires sous peine d'employer des chômeurs qui préféreront un salaire bas toujours supérieur à une absence de revenus), concurrence présente entre salariés aussi (dans la course à la productivité, lorsqu'avec l'individualisation et la rémunération à la performance des salaires, seuls les meilleurs pourront conserver leur poste) même si les entreprises essayent de développer, de façon on ne peut plus contradictoire, le principe de « coopération dans la concurrence ». Mais, plus grave, ces compétitions sont présentes au sein même de la démocratie, à travers la lutte des partis politiques pour s'emparer du pouvoir. Non pour le bien commun, mais pour la défense de leurs idées, qu'ils présentent comme étant au service de l'intérêt général, alors que, bien souvent, les principaux partis s'appuient sur des franges de la société bien ciblées.

⁹ « Hugo Chávez à Copenhague : "Si le climat était une banque, les pays riches l'auraient déjà sauvé" », Radio Nacional de Venezuela, *Le Grand Soir*, 18 décembre 2009.

L'intérêt général, d'un point de vue juridique, possède une définition à la charge du législateur, ce qui atteste bien de son caractère plus que partial et partisan¹⁰. Le principe de compétition se décline aussi bien évidemment dans le sport, conflit organisé, mondialisé, rassemblant les peuples autour de cette valeur de compétition ; dans les concours (notamment au sein de l'Éducation Nationale) ; entre États pour le contrôle des ressources, pour attirer des entreprises sur leur territoire ; etc. C'est cette idée de conflit que l'on retrouve à un haut degré de violence pendant les guerres : la guerre représente la destruction de toutes les possibilités qu'ont les entités belligérantes de mener des projets communs et de bénéficier d'une action collective.

Le seul projet dans lequel les États libéraux investissent toutes leurs énergies est celui de maintenir cet état de conflit et de concurrence (en atteste l'existence d'autorité de la concurrence dans les pays occidentaux). Paradoxalement, cette concurrence trouve ses limites quand un acteur compétitif est sur le point d'instaurer, à travers ses efforts, son monopole. *A contrario*, un individu dont la survie serait menacée doit être maintenu à flots par un tiers, ou être évincé de l'espace concurrentiel au profit de nouveaux acteurs susceptibles d'entretenir le « jeu concurrentiel ». En d'autres termes, la concurrence, en encourageant chaque participant à vaincre ses adversaires, menace la survie même de la situation de concurrence. Elle ne cherche donc pas tant à valoriser des individus invités à se surpasser qu'à maintenir un état de conflit permanent et paralysant.

La concurrence telle qu'elle est théorisée aujourd'hui exclut pourtant l'idée d'une violence directe physique non réglementée (quoique la guerre fasse l'objet de réglementations avec le « droit des conflits armés »). Insistons sur le fait que la violence physique est indirecte dans le cadre de la concurrence, car elle ne se manifeste que par la paupérisation d'une partie de la population, les dépressions et les suicides liées à l'activité professionnelle et les cadences qu'impose la productivité, mais aussi à la destruction de l'environnement et les atteintes portées à la santé et à la vie des travailleurs comme des consommateurs, toujours dans l'optique de réduire les coûts et de rester *compétitif*. La concurrence est « la guerre de tous contre tous ». Le vocable militaire utilisé en économie et en gestion d'entreprises devrait suffire à l'illustrer (*stratégies d'entreprises, avantages comparatifs ou absolus, attaques spéculatives, guerre des monnaies, guerre des prix, conquête d'un marché, etc.*)

Aujourd'hui, cette concurrence est presque devenue une fin en soi, vue comme la condition de la réalisation de l'humanité de l'homme par sa mise sous pression, obligeant les

¹⁰ Voir PONTIER Jean-Marie, « L'intérêt général existe-t-il encore ? », D. 1998, chr. p. 327 et s.

individus à obtenir le meilleur d'eux-mêmes sans qu'ils aient le choix de s'extraire de ce système de luttes et de conflits. Nous passerons outre les multiples contradictions que peut entraîner cette valorisation de la concurrence mise en correspondance avec certaines valeurs d'entraide. Par exemple, les pays développés mettent en place des politiques d'aide au développement, prônent la libéralisation des échanges, mais se montrent moins favorables à ce que des pays en développement puissent les concurrencer par leurs coûts plus faibles (plus « compétitifs »). Les subventions octroyées aux agriculteurs dans l'Union Européenne (PAC) ou aux États-Unis attestent bien de cette idée que la concurrence est valorisée et souhaitée seulement quand nous pouvons gagner face à nos adversaires.

Il est d'ailleurs surprenant que cette idée de concurrence, de conflit, ait été une des idées les moins remises en cause depuis que l'économie a commencé à être théorisée, alors qu'elle constitue sans doute la source de maints problèmes contemporains. Même le marxisme a conservé ces idées de lutte et de conflit pour les transposer à une lutte entre classes.

Cela dit, nuanceons notre propos : il est parfois nécessaire d'instituer une certaine compétition positive en guise de motivation. Mais cette compétition doit rester minime et exceptionnelle (elle peut s'avérer positive dans le sport et des jeux notamment. Dans ce dernier cas toutefois nous assistons à l'essor de jeux dits coopératifs, où les joueurs doivent s'unir pour vaincre une entité virtuelle, pour surmonter un défi). Sans quoi, c'est l'idée de guerre même qui est portée au pinacle et nourrie au sein de la société. De là, comment espérer voir la fin des conflits armés ? Comment espérer l'entraide et des liens pacifiques entre les peuples, si au sein même de ces peuples, on entretient l'idée de guerre ? Comment pouvons-nous espérer la construction d'entités supranationales pacificatrices, comme l'Union Européenne ou l'ONU pour faire régner le Droit et la Justice, si tous les États restent mus par cette hostilité et cette défiance réciproque, savamment construite et entretenue ? En un sens, ne pas souhaiter l'établissement d'entités supranationales pacificatrices, ne serait-ce pas aussi vouloir implicitement maintenir des États souverains capables de s'imposer les uns face aux autres sans être entravés par des lois communes ? Quoi qu'il en soit, cette logique de concurrence, en imprégnant tous les pans de la société, ne conduit qu'à la destruction et entrave tout ce qui pourrait être favorable à l'ensemble de l'humanité et de la vie.

Ce travail critique fait, demandons nous sur quels axiomes devrait se constituer un système économique Coopératiste.

Axiomes économiques coopératistes

Le Coopératisme économique n'abolit pas la propriété privée, mais entend la réglementer et la limiter dans certains domaines, dans l'intérêt de tous, selon les situations. Sa finalité n'est pas l'enrichissement mais sa satisfaction durable des besoins des hommes. Ce principe emporte pour conséquence une attention particulière portée aux aspects éthiques, écologiques et qualitatifs des biens et services produits. Enfin, le Coopératisme substitue la complémentarité, l'entraide et la solidarité (qui ne sauraient se confondre avec la charité ou l'assistanat) à la concurrence.

De surcroît, le Coopératisme entretient une certaine ambition universaliste : ses principes, pour fonctionner au mieux de leurs potentialités, ont autant besoin d'une application locale que mondiale, les ressources aptes à satisfaire les besoins étant dispersées sur la planète. Il conviendrait donc d'assurer une conversion au Coopératisme sur l'ensemble de la Terre, ou à défaut d'effectuer les changements nécessaires pour rendre possible la coexistence entre plusieurs systèmes, c'est-à-dire à une égale répartition des richesses et des ressources de manière à satisfaire les besoins de tous les être humains. La réalisation même de l'humanité de l'homme en dépend. Le Coopératisme affirme la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle mais aussi une solidarité intragénérationnelle.

Constatant que la diversité est source de richesse, d'une meilleure complémentarité, il est nécessaire d'adapter notre système en fonction des pays, des cultures, des peuples, sans toutefois en oublier la substantifique moelle, c'est-à-dire le terreau Coopératiste, à l'instar du capitalisme qui se décline aujourd'hui selon plusieurs variantes nationales et culturelles aux Etats-Unis, au Japon, au Brésil ou en Russie par exemple.

Pour terminer, penchons-nous sur la notion de travail. Nous devons tout d'abord déterminer si le travail doit être considéré comme un Bien (au sens moral et philosophique du terme), ce qui entraînerait sa préservation sur le long terme vis-à-vis du progrès technique, ou comme un mal, ce qui impliquerait la substitution du capital (c'est-à-dire des machines) au travail (soit les travailleurs). L'étymologie latine « *tripalium* » (un instrument de torture et un outil pour maintenir la jambe d'un cheval lorsqu'on lui pose les fers) nous suggère que le travail

possède d'emblée une acception négative, synonyme de torture pour l'homme, de souffrance, de fardeau dont on pourrait avoir envie de s'émanciper afin de regagner un état mythique d'harmonie paresseuse avec une Nature généreuse. Cependant, à y regarder de plus près, cette torture peut provenir de la Nature, qui effectivement fournit à l'homme tout ce dont il a besoin, mais non dans un état « fini ». L'homme doit travailler la Nature, c'est-à-dire effectuer une activité de torsion et de transformation de ladite Nature pour subvenir à ses besoins. Dans notre définition de l'homme, nous avons observé que l'homme doit assurer une production pour subvenir à ses besoins. Cette production est donc constitutive de son humanité. Aussi, considérons le travail au sens large, qu'il soit travail de conception, travail synonyme d'emploi ou encore travail domestique (celui exercé par les ménages). Nous en déduisons qu'en délaissant cette faculté de production à des machines, ce qui revient à supprimer le travail, l'homme se retrouve inactif. Or, s'il n'a plus aucun mal ni problème dans son quotidien, il peut alors s'adonner à la consommation et aux loisirs. Mais, en perdant cette faculté de créer et de produire, - la création et la conception étant pour leur part des travaux que ne peuvent ou ne pourront assurer des ordinateurs et intelligences artificielles, au contraire des tâches de production - l'homme perd par là un élément constitutif de son humanité. Il perd de fait son utilité relative. N'assurant plus aucune production au sein de la société, il ne contribue plus à son fonctionnement. Cette perte d'utilité relative s'accompagne logiquement d'une perte de dignité. Peut-on en effet être fier de soi, si l'on n'a plus rien à accomplir, si nos ancêtres ont assuré l'essor technique nécessaire à cet état de paresse tranquille ? Si l'homme se voit dépourvu de sa dignité, le sens de la vie lui apparaît moins évident, d'où une tendance à souhaiter ne plus exister, ce qui nuirait à l'humanité et ne peut donc être au service du Bien. Pire encore, ayant délaissé tous les travaux qu'il devait assurer avant, l'homme perdrait toute emprise sur le monde et sur sa propre vie, ne pouvant pas infléchir l'ordre social géré par des machines autonomes et performantes. On le comprend, le Travail est un Bien, une activité positive qui ne doit jamais disparaître.

Ne nions pourtant pas que cette notion de travail regroupe un vaste nombre d'activités, certaines plus pénibles que d'autres. Étudions donc plus en détail quels genres de travaux sont positifs et, à ce titre, doivent être protégés du progrès technique, et quels sont ceux qui pourraient bénéficier d'une aide technique mesurée. Rappelons avant tout que la socialisation (soit l'apprentissage des normes et valeurs de la société dans laquelle on vit) est nécessaire à la constitution de l'identité humaine. Nous n'avons jamais fini d'être socialisés, notamment par interaction, c'est à dire l'enrichissement mutuel entre plusieurs individus lorsqu'ils discutent ou

partagent une activité commune. Si cette socialisation se révèle positive, tous les travaux permettant cette socialisation doivent être préservés du progrès technique (s'il est destructeur d'emplois) et favorisés. Les services doivent donc conserver un facteur humain important, même si ces derniers peuvent être assistés d'une certaine quantité de capital technique. Il ne faut jamais remplacer des humains dans ces secteurs par des machines, ou alors assez peu, de telle sorte que l'interaction entre le service produit et le consommateur se réalise d'humain à humain. De même, toute forme de conception ou de création doit rester l'apanage de l'homme, car ce dernier doit pouvoir détenir une emprise sur sa vie, pouvoir en changer, si possible en mieux. En revanche, le domaine où le progrès technique risque le plus de s'étendre est l'industrie. Mais, là encore, il faut agir en sorte qu'il subsiste toujours un élément de contrôle humain des machines, ne serait-ce que pour les tâches d'entretien, de conception et de fonctionnement. Les machines doivent rester des outils, et, pour ce faire, une instruction poussée doit être donnée à l'ensemble de la population pour qu'elle soit en mesure de comprendre le fonctionnement général de ces dernières, afin d'en conserver le contrôle. Cette mesure doit se faire en même temps qu'apparaîtront des machines à capacités « cognitives » plus complexes.

Voici donc exposés brièvement les axiomes sur lesquels repose notre système Coopératiste. Mais avant de poursuivre plus en détails la présentation de ce système, nous devons émettre un certain nombre de constats quant à l'état actuel du monde.

Chapitre II - Considérations contemporaines au regard des axiomes Coopératistes

Forts des considérations précédentes, nous pouvons mettre en lumière les principales dynamiques de fond de notre société.

Le mythe de la souveraineté, et l'anomalie qu'est l'État

Toute organisation sociale s'incarne aujourd'hui dans l'État, sommet de la hiérarchie administrative interne et plus petit dénominateur du droit international public. Cette entité constituée au fil d'un long processus historique s'est vue dotée d'attributs parmi lesquels la souveraineté occupe une place incontestée. Ce concept formulé au XVIème siècle (par Jean Bodin,

puis par Hobbes au XVII^{ème}) revêt une définition juridique forte, à savoir la prérogative d'un État à exercer une domination entière et inaliénable sur une population et un territoire donnés ». Initialement incarnée en la personne du souverain, elle est depuis le XVIII^{ème} siècle également rattachée à la *Nation* et au *peuple*.

On remarquera de prime abord que la souveraineté est consubstantielle à l'État, et qu'elle en est par conséquent indissociable. A l'image de ce dernier, sa définition a été mouvante, malléable, le concept de souveraineté étant imprégné d'intérêts politiques très variables, d'ailleurs mis en lumière par l'histoire. Notons entre autres que les fictions juridiques qui lui sont liées, le peuple et la Nation, sont des constructions politiques et sociales symboliques évoluant avec le temps et qui ont de l'importance pour forger un imaginaire de la société et ainsi favoriser la cohésion sociale¹¹.

Mais, quand bien même l'on s'accorderait avec une définition simplifiée de la souveraineté, comme la « capacité de se fixer ses propres limites », on constatera qu'elle a été sacrifiée et qu'elle n'existe quasiment plus. Une nation (si tant est que l'on puisse rapprocher cette notion de celle de culture), ne peut exister et se constituer en État que si elle possède les moyens matériels de sa subsistance, notamment économiques. Or, aujourd'hui, rares sont les États qui peuvent prétendre à l'autosuffisance. En effet, sous l'influence des théories libérales et néolibérales, les gouvernements se sont tous rendus interdépendants les uns des autres afin de bénéficier des gains réels ou fictifs que promet le libre-échange. Dans ce cas, l'idée même de souveraineté n'existe plus, puisque chaque État dépend du bon vouloir de ses partenaires économiques, et l'interdépendance est une arme utile pour faire pression sur les autres États. Ainsi, jusqu'au domaine militaire (munitions, carburant, matériel médical, etc.) les États sont tributaires du commerce international et de la volonté des autres États d'exporter leurs produits. Un État ne peut donc défendre sa souveraineté (en dernier ressort militairement) sous condition que les autres États y consentent. Dans le cadre d'une guerre sur le territoire national, comment pourrait s'exercer cette souveraineté étatique si ces « partenaires » commerciaux venaient à décréter un embargo ? L'embargo international décrété contre l'Irak entre 1991 et 2003 et ses conséquences dramatiques peuvent fournir une réponse à cette question.

¹¹ Voir pour plus de détail l'article « Peuple » dans NAY Olivier (sous la direction de) (2011), *Lexique de sciences politiques, vie et institutions politiques*, p.413, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz.

De manière générale, nous dépendons du reste du monde pour notre approvisionnement en énergie, en matières premières, en produits de consommation courants et en investissements pour ne citer que ces exemples. La souveraineté ne serait donc qu'un mythe obsolète, fabriqué jadis par des juristes soucieux de justifier le pouvoir politique. Comment gagner en marges de manœuvre et en liberté de décision politique quand la préservation et la sécurisation des points névralgiques peuvent contraindre à des politiques privées de toute alternative ?

La souveraineté, pour peu qu'elle ait un jour existé, a depuis longtemps été sacrifiée au profit d'intérêts politiques et économiques transnationaux. Les négociations récentes autour du traité transatlantique nous ont encore montré la volonté des dirigeants politiques d'aliéner leur pays à des intérêts économiques supérieurs et l'impuissance des peuples à prendre en main leur destin.

Quant à la forme juridique de l'État, force est de constater qu'elle ne résiste pas à un examen minutieux. L'État est pour l'essentiel une construction purement artificielle née des tumultueux remous de l'histoire en certains endroits du globe. Sa prétendue capacité à exister de manière dissociée des dirigeants est une fable juridique, à l'image de sa coïncidence avec la Nation (entendue comme une ou plusieurs cultures vivant harmonieusement ensemble). Pour s'en convaincre, posons quelques questions simples : de quoi l'État est-il le nom ? Qui décide de la création d'un État ? Quand ? Selon quels procédés ? Dans les limites de quelles frontières ? L'histoire tout comme la sociologie nous apprennent que les États contemporains ne sont le fruit que de rapports de force, de conflits, de luttes de pouvoir et d'influence. Constater l'existence juridique actuelle d'États *en soi* et se contenter de cet état de fait pour décréter de l'inviolabilité des frontières et de la souveraineté étatique revient à justifier selon un ordre presque naturel le principe même du rapport de forces. Cela n'est probablement pas souhaitable.

Aujourd'hui, l'État et la souveraineté sont des concepts dangereux : ils nient les réalités humaines et sociales, les transcendent à travers l'usage de termes incantatoires par des individus intéressés de justifier leurs mesures politiques et de poursuivre la satisfaction de leurs intérêts au nom de ces entités supérieures, absolues, censées être instituées pour le bien de tous (écoutons les discours des hommes politiques qui essentialisent une idée de la France pour justifier des mesures sécuritaires, au détriment d'une vision compréhensive de la diversité du tissu social.)

Sociétés en guerre

Une idée répandue voudrait que nos sociétés démocratiques occidentales soient des havres de paix et de prospérité, étant parvenues à chasser à jamais de leur sein toute trace de guerres et de conflits armés. Loin de cette vision idéale et sans pour autant remettre en cause les enseignements de Norbert Elias sur le processus de « civilisation des mœurs », force est de constater qu'au lieu d'une diminution des conflits, c'est leur sublimation qui est survenue. Nos sociétés ont développé et entretenu une culture du conflit à tous les niveaux.

Cette idée est d'abord économique, où la concurrence est vue comme principe fondamental pour l'organisation efficiente de l'appareil de production. Cet axiome du capitalisme a même été érigé en impératif moral par les théories économiques. Le principe est simple : en s'affrontant, les acteurs économiques (producteurs et consommateurs) s'interdisent mutuellement l'accès à un pouvoir de marché qui leur permettrait d'infléchir sur les prix à la hausse ou à la baisse, et ce de façon disproportionnée, nuisant par-là même à d'autres agents économiques. La concurrence s'exprime couramment entre entreprises pour le contrôle d'un marché, entre salariés d'une même entreprise dans le but de créer des incitations à se surpasser, ou encore entre salariés et chômeurs, les firmes pouvant faire pression sur les salaires des premiers sous peine de les remplacer.

La concurrence présentée ainsi comme l'unique politique économique viable pour garantir une stabilité des prix et la satisfaction du plus grand nombre, est aussi consubstantielle à la démocratie ; en effet, à chaque pouvoir doit correspondre un contre-pouvoir. Aucun individu ou aucune organisation ne doit disposer d'une capacité d'action trop importante au sein de la société, il convient donc de la confronter à des adversaires de force égale, de manière à engranger une paralysie mutuelle de ces différents protagonistes, paralysie appelée pour l'occasion « équilibre » (voir le fameux « *checks and balances* » américain).

Ce phénomène compétitif s'observe entre États, entre partis politiques, entre collectivités territoriales, entre associations, syndicats et autres groupes d'intérêts, entre médias ou entre écoles pour ne citer que quelques exemples d'un phénomène généralisé à l'ensemble de la société. En atteste la palette de mots de vocabulaire empruntée au registre militaire : ainsi l'on « défend » une cause, des intérêts (qu'ils soient nationaux ou ceux d'un groupe social), présupposant qu'ils sont menacés, attaqués ; il faut une « opposition » pour exercer un « contre » pouvoir ; les individus « militent » (du latin *miles*, le soldat), « mobilisent » des acteurs, des

ressources ; en économie on peut parler de « guerre des monnaies », de « stratégie » commerciale, etc. Cet affrontement permanent d'intérêts et d'acteurs est censé permettre à chaque individu et chaque agent social de parvenir, par le conflit, au sommet de son potentiel, sous peine de se trouver marginalisé et de n'avoir aucun poids dans les processus de prises de décisions collectives. Bref, l'homme réaliserait son humanité par l'affrontement, par la compétition avec ses semblables. Cette conception anthropologique est manifestement contraire à celle précédemment développée dans le livre I.

De surcroît, le cadre social actuel, loin de pacifier ces conflits, les exacerbe. Les individus qui prennent part au conflit sont relativement en sécurité du fait que la violence physique directe n'existe presque plus (en dehors des situations de précarité économique dues à des faillites d'entreprises, des licenciements et un chômage prolongé, voire à des dépressions psychologiques aux causes multiples pouvant parfois conduire au suicide). Il en résulte une hausse de ces affrontements, l'idée de « débat pour le débat » ou « d'opposition pour garantir la démocratie » devenant des finalités en soi aux détriments des projets menés. La violence physique contenue et limitée, demeure toutefois omniprésente dans l'imaginaire collectif, entretenue par le monde du jeu vidéo, l'essentiel des films, mais aussi les médias dont l'objectif de réaliser de l'audimat (et donc du profit) exige de jouer sur la curiosité humaine quant au tragique et au spectaculaire, quant à ses peurs, comme en témoigne la notion de « morts au kilomètre ». Cette notion énonce que la couverture médiatique d'un petit nombre de morts proches du lieu de vie des lecteurs fera de meilleurs tirages (et de plus gros titres) qu'un grand nombre de tués à l'autre bout de la planète.

La concurrence et cette culture du conflit plongent nos sociétés dans un état de guerre permanente. Elles trouvent par ailleurs une légitimation dans un socle idéologique autant économique (le capitalisme) que politique (la liberté et la démocratie déformées dans les faits en une pluralité d'acteurs en compétition). Loin de conduire à une disparition de la violence physique, ces formes d'affrontements sublimés la préparent, et y conduisent inmanquablement. La forte croissance de contestations populaires, de manifestations et d'émeutes sur tous les continents entre 2011 et 2012¹², n'est qu'une illustration de ce phénomène. Pis encore, au nom de ces valeurs idéologiques que sont la liberté, la démocratie, le respect du droit et des minorités,

¹² BERTHO Alain, article « émeutes dans le monde : l'instabilité s'installe », dans BONIFACE Pascal, (sous la direction de) (2013), *L'année stratégique 2014, analyse des enjeux internationaux*, Paris, Armand Colin.

nos sociétés mènent des guerres dans le monde sous prétexte d'étendre ces dites valeurs, ou à défaut de se protéger contre des valeurs présentées comme opposées et menaçantes. Si ce phénomène de culture du conflit est possible, c'est notamment parce que le terme incantatoire et jamais correctement défini qu'est la *liberté* postule un lien indissociable entre démocratie et capitalisme, amalgame dénué de fondement fiable.

L'écocratie, ou le règne du marché

Credo invocatoire (et incantatoire), idéal jamais défini mais toujours célébré, la démocratie semble aujourd'hui être la norme indépassable en politique, du moins dans nos sociétés occidentales. Sans tomber dans la fiction vide de sens du « pouvoir du peuple », nous pouvons sommairement définir la démocratie comme un système politique dans lequel une majorité de citoyens détenteurs de droits (association, religion, opinion,...) est en mesure d'influencer en partie les décisions des dirigeants politiques, à la fois par la soumission d'une partie de ces derniers à des élections cycliques, et par des mesures (institutionnalisées ou non) permettant aux citoyens l'expression libre d'une opinion politique et la sanction de leurs dirigeants.

Pourtant, cet idéal semble n'être qu'une chimère si l'on s'attarde sur le monde économique. En effet, la démocratie reste cantonnée au monde politique, tandis que les exigences populaires en terme de liberté et de contrôle sont nulles voire inexistantes quant il s'agit d'économie (car les entreprises incarnent le « mérite » et la « réussite » individuelle, leur utilité sociale visible à travers la création d'emplois, de richesses et d'innovations). Cette dernière a pris une importance écrasante et diffuse dans le monde social, économie devant laquelle tous les gouvernements courbent l'échine. La seule exception résidant dans l'actionnariat, ce dernier n'étant pas le pouvoir de citoyens ou de travailleurs, mais celui des propriétaires, des détenteurs de capitaux. C'est donc un pouvoir fondé sur l'argent. Remarquons qu'il s'agit de la définition exacte de la ploutocratie.

La démocratie a laissé la place à une écocratie, régime dans lequel le système économique dicte l'ordre politique et social d'une société (ce qui ne signifie nullement que le politique et le social deviennent parenthétiques dans la société). En premier lieu, les États ne peuvent mener des politiques que selon leurs moyens, et non leurs envies. Ils sont présentés, au moins dans les théories dominantes, comme des éléments extérieurs à l'économie, n'ayant qu'une capacité réduite à l'influencer et d'apporter quelques nuances à ses règles, en bien ou en mal. Ces

dernières, mathématisées à l'extrême, semblent presque faire partie de l'ordre naturel du monde tant elles sont peu critiquées et s'affichent comme imparables. Toute politique publique est menée selon un bénéfice monnayable, le bonheur embrassant implicitement une signification purement matérielle incarnée dans la consommation et l'accumulation de richesses physiques. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on pourra récolter les dividendes symboliques de ses efforts, afficher sa réussite sociale et mener une vie de loisirs et de confort, l'inverse entraînant une certaine dégradation du niveau de vie, des problèmes de santé, du stress, ainsi qu'une plus grande pénibilité au travail. « Il n'y a pas d'alternative » (Margaret Thatcher) : telle est la formule emblématique de la pensée unique.

Qui fixe les normes en économie ? En résumé, l'État, les groupes d'intérêt et les firmes multinationales, ces trois ensembles s'insérant dans des réseaux de clientélisme, d'affrontement ou de coopération complexes. Pour exemple de ce vide d'exigences démocratiques dans la sphère économique, nous pouvons prendre le cas de l'élection (ou plutôt l'absence d'élection) des principaux chefs d'entreprises. Exception faite des sociétés anonymes, (deux pour-cent des sociétés en France) où le Président Directeur Général est élu, non des citoyens français, ni davantage des salariés de l'entreprise, mais par l'ensemble des actionnaires, et ce, quelle que soit leur nationalité. Vraisemblablement, l'actionnariat a remplacé la citoyenneté, et là où cette dernière se désirait égalitaire, la voix de chaque citoyen étant égale à celle des autres, l'actionnariat se veut fondamentalement inégalitaire, seuls les individus détenteur d'actions de l'entreprise pouvant se prononcer. A l'évidence, leur seul intérêt, pour la plupart, est lucratif. Tandis que les individus qui travaillent au sein de l'entreprise et la font vivre (et sont à ce titre les principaux concernés par son devenir), sont tenus à l'écart s'ils n'ont pas consentis à un investissement significatif au sein du capital de l'entreprise.

Quelle que soit l'approche, tant politique, sociale qu'économique, les impératifs économiques semblent être la seule finalité poursuivie par les dirigeants. Notre langage même est pris dans l'étau d'un *éco-logos* qui amoindrit notre lexique et étiole notre réflexion : on gère sa famille, on relève un « *challenge* », on accumule un capital de relations, etc. Les résultats des politiques ne se mesurent plus qu'à l'aune de données quantitatives : un bon chercheur publie beaucoup d'articles, un bon policier sanctionne un maximum d'infractions, une bonne émission repose sur un audimat important, un bon ministre doit se montrer efficient dans l'utilisation de son budget,... . En fait, si l'on glose aujourd'hui sur l'existence d'une crise économique, l'économie comme fait et pensée ne connaît pas de crise.

Sur un autre plan, les exigences populaires en termes de respect des droits et libertés fondamentales sont omniprésentes dans la sphère politique. La moindre atteinte, même minime, à la démocratie, aux libertés ou aux droits de l'Homme suscite presque spontanément des vagues d'indignation citoyenne. Toute forme de régime autoritaire ou de dictature nous est insupportable. Pourtant, il est surprenant que ces valeurs et préoccupations n'atteignent pas le monde économique, ce qui aboutit à une forme de schizophrénie formidable. Face aux conditions de vie des travailleurs, à la pénibilité des tâches, aux « placardisations » d'employés et à toutes les formes d'exploitation abusive des salariés, facteurs de dépression et de mal-être, conduisant parfois à la mort notamment dans les pays « en développement », nous préférons feindre l'ignorance ou croire que ces phénomènes sont accidentels, quand nous ne les justifions pas au nom de notre consumérisme et les présentons comme de prétendus bienfaits rédempteurs, facteurs d'un développement dont les gains seraient bien supérieurs en regard des nuisances occasionnées. Nous n'admettons pas encore la responsabilité tangible et bien prouvée des plus grandes organisations criminelles légalisées de notre temps, celles qui ravagent l'environnement, démantèlent nos sociétés et menacent les cultures et les nations : sociétés de manipulation du vivant, agroalimentaires, chimie, Internet, recherchant à s'approprier et à exploiter des « ressources génétiques », etc.

Enfin, la généralisation de la logique économique à l'intégrité des secteurs sociaux, la recherche de l'efficience, le « tout marché » et le libre-échange ne permettent pas de discerner les coûts réels de notre production. Nous nous arrêtons encore trop souvent aux coûts directs des biens et services produits, nonobstant l'ensemble des coûts réels liés aux externalités négatives, tels que ceux nécessaires pour réparer les dégâts causés par les pollutions en tout genre, afin de procurer les moyens d'une vie décente à l'ensemble des individus sur une Terre saine, quand ce n'est pas simplement pour garantir leur survie. Ultime preuve s'il en est besoin quant à cet aspect totalisant de l'économie, beaucoup de discours de politiques ou d'économistes et autres experts sont empreints d'un « impératif économique ». La définition des problèmes économiques fait presque l'objet d'une définition unanime, les solutions à apporter étant une « nécessité pour le pays », pour « éviter la catastrophe », « il n'y a pas d'alternative », discours justifiés et entretenus par des théories économiques néo-libérales démontrées infaillibles, appuyées par une panoplie de discours scientifiques chargés de prouver avec exactitude la nécessité d'une unique solution à un problème donné. Quel serait alors l'intérêt du multipartisme si, finalement, il n'y avait qu'un seul ensemble de mesures à prendre, ce que semble confirmer la continuité des politiques

menées malgré les alternances ? La démocratie actuelle ne serait-elle qu'un concept fantoche quant à la capacité des citoyens d'influencer des politiques autres que celles qui constituent un enjeu négligeable ?

Pour parer aux contestations que génère l'instauration de cet ordre néo-libéral teinté de messianisme, l'économie a alors été pensée et assimilée comme l'expression d'une liberté face à un pouvoir étatique aux accents autoritaires et liberticides. En cela, elle peut revêtir tous les aspects d'une dictature par l'absence de contrôle des citoyens, des travailleurs, le mépris de la vie et l'impossibilité de mettre en place de nouvelles alternatives quant à son fonctionnement. Néanmoins, nous n'y verrons toujours qu'une manifestation évidente de nos libertés, en aucun cas une oppression. Cette illusion s'explique par l'impression que nous y gagnions tous, ou tout du moins, que nous *pouvons* tous y gagner.

Présentation succincte de la science économique

Questionner l'organisation sociale, politique et économique de notre société implique de s'accorder au préalable sur un état des lieux du monde. Sans quoi, tous les avis sur notre société, aussi contradictoires et réducteurs fussent-ils, véhiculeraient une part de vérité dans leur description du monde. Comment dès lors prendre des décisions et se mettre d'accord si nous devons admettre plusieurs « visions » exclusives de la réalité qui ne diagnostiquent pas les mêmes problèmes et ne proposent pas les mêmes solutions à y apporter ?

Cette recherche d'une vision « objective » du monde se veut aujourd'hui incarnée à travers les sciences humaines dont l'objet d'étude est précisément l'humain comme individu inséré dans une société complexe et multiforme, et comme être lié à elle dans des dynamiques variables. Parmi ces disciplines, la science économique occupe une place essentielle, car elle sert d'appui aux dirigeants politiques dans la conduite de politiques publiques.

Avant de poursuivre, il nous faut présenter quelques grands axiomes de cette discipline pour comprendre sa vision du monde, et par la suite la critiquer. Nous ne pouvons guère faire plus que de brosser un tableau d'ensemble assez sommaire, tant la discipline est riche, complexe et contenue dans une multitude d'ouvrages.

Du fait que nous sommes des êtres vivants, nous éprouvons des besoins. Au sens économique, ces besoins recourent autant les besoins vitaux que les désirs, les besoins matériels,

affectifs, etc. La satisfaction de ces besoins nécessite que nous assurions une production, matérielle ou immatérielle, marchande ou non-marchande. De manière générale nous pouvons assimiler les notions générales de « production » et de « besoin » respectivement aux concepts économiques d' « offre » et de « demande ».

La science économique étudie la production, la circulation et la répartition des richesses dans une société donnée. En cela, la discipline répond aux questions : que produire ? Comment produire ? et Pour qui produire ? Ces questions s'articulent au problème du potentiel illimité des besoins, tandis que les ressources et donc la production sont limitées. D'où la question de l'efficacité, c'est-à-dire l'utilisation optimale des ressources pour satisfaire le plus grand nombre de besoins possibles.

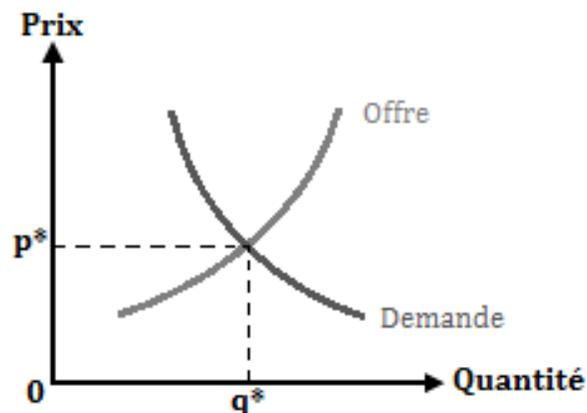
L'objet d'étude de l'économie est vaste. La science économique se ramifie donc en sous-groupes d'étude, chacun cantonné à une certaine approche. Nous pouvons ainsi distinguer au sein de la science économique la microéconomie, par exemple, centrée sur le comportement individuel des agents à très petite échelle, ou la macroéconomie étudiant les grandes variables économiques telles que la croissance ou l'évolution de la masse monétaire ; ou encore, l'économie internationale dont l'objet d'étude se borne au commerce entre États. Chacun de ces sous-groupes traite un grand nombre de thèmes relativement circonscrits (la monnaie, le progrès technique ou l'intervention de l'état par exemple).

Le capitalisme est actuellement le système économique dominant dans presque toutes les sociétés au monde. Il postule l'existence de « marchés » et ses tenants affirment dans la suite d'Adam Smith que laisser les individus concourir de façon autonome à la poursuite de leurs intérêts assure plus sûrement une organisation sociale *efficace* (entendue comme une production maximale, rendue possible par l'utilisation de toutes les ressources disponibles) que l'intervention d'une autorité publique planificatrice, souvent perçue comme foncièrement mauvaise et liberticide. Si cette vision d'une organisation économique « autonome » fait l'unanimité aujourd'hui parmi les économistes et les dirigeants politiques, le débat tourne autour du bien-fondé de l'intervention de l'État et de la nature de cette intervention qui viendrait corriger voire supplanter le fonctionnement des marchés.

Le terme de « marché » est abondamment utilisé dans la littérature économique et il convient avant toute chose de définir ce qu'est un « marché ». Un marché est un lieu fictif de rencontre entre l'offre et la demande. Lieu fictif dans la mesure où sa modélisation économique

est abstraite, théorique et générale. Toutefois cette fiction s'incarne dans une multitude de réalités parfois très différentes, allant des grandes centres commerciaux aux petits marchés traditionnels des villages, en passant par les sites de vente en ligne ou les boutiques d'un centre-ville. En somme, le marché désigne tout lieu où l'on peut acquérir un bien ou s'offrir un service, marchand ou non marchand. En économie, on parle de marchés car il en existe plusieurs grands types : le marché des biens et services, le marché du travail, le marché financier, le marché de la monnaie, le marché des changes, etc. En règle générale, le marché d'un bien en particulier (le marché de l'automobile) réunit l'ensemble des producteurs et des demandeurs dudit bien. Il est à noter que l'on présuppose l'homogénéité du bien produit : ainsi, en cas de différenciation du produit il y aurait autant de marchés possibles que d'attributs de différenciation (par exemple le marché des voitures de sport, le marché des voitures familiales, etc.)

Le « marché » (des biens et services en l'occurrence) peut être représenté graphiquement comme suit :



Sur l'axe des ordonnées sont représentés les prix (P), sur l'axe des abscisses la quantité de biens produits (q). Le marché est supposé être en situation de concurrence pure et parfaite, c'est-à-dire qu'il possède les caractéristiques suivantes:

1) **atomicité de l'offre et de la demande** : le marché se caractérise par la présence d'une multitude de petites entreprises de même taille, et d'une multitude d'acheteurs aussi de petite taille, égaux entre eux. Par conséquent, aucun de ces acteurs n'a de pouvoir sur les autres ni pour fixer le prix. Ce dernier résulte de leurs interactions. Le prix étant donné sur le marché, les agents économiques ne peuvent pas individuellement le modifier : ils sont « preneurs de prix ».

2) **homogénéité du produit** : l'ensemble des producteurs fabriquent le même bien, caractérisé par les mêmes attributs. Le seul moyen pour ces acteurs de se différencier est de se faire concurrence sur le montant du prix dudit bien.

3) **libre entrée et libre sortie du marché** : n'importe quel acteur peut entrer sur le marché, et peut en sortir à tout moment. Il n'existe pas de barrière à l'entrée (un niveau de qualification minimale attestée par un diplôme est considéré comme une barrière à l'entrée). Dans cette configuration, toute personne pourrait, quelle que soit sa formation, devenir par exemple médecin. Ce n'est que par leurs compétences et à travers la concurrence avec les autres acteurs en présence que des personnes non qualifiées sont intégrées ou éliminées du marché.

4) **libre circulation des facteurs de production** : la circulation du capital (les machines autant que les capitaux financiers) ainsi que du travail (les salariés) doit être possible en tout lieu et à tout instant. La mondialisation et les délocalisations pourraient donner raison à cette hypothèse, au moins en ce qui concerne la circulation du capital fixe (capital durable : bâtiments, machines...) et financier.

5) **une information parfaite** : les agents économiques, supposés rationnels, doivent avoir accès à une information complète sur le marché. Sans quoi, ils ne pourraient prendre de décisions optimales, c'est-à-dire des choix maximisant leurs gains et minimisant les coûts.

Dans cette perspective, l'individu est analysé sur le modèle d'*homo oeconomicus*, c'est-à-dire un individu rationnel et égoïste. Il faut comprendre le mot rationnel par son étymologie latine *ratio*, le calcul. Un tel individu possède des capacités de calcul illimitées, il est capable de maximiser ses gains en minimisant ses coûts. Mais rationnel n'est pas raisonné, ni même raisonnable, et ces deux termes ne sont en aucun cas synonymes. *Homo oeconomicus* parvient toujours à hiérarchiser ses préférences, il assure la transitivité de ses choix (s'il préfère A à B, et B à C, alors il préférera A à C), et présente d'autres caractéristiques que nous n'aborderons pas ici. Par égoïste, il ne faut pas non plus entendre nécessairement égocentré, l'économie ayant opéré un glissement subtil du sens des mots « altruisme », « solidarité » et de leurs dérivés. Un individu « altruiste » peut en effet être vu comme un *homo oeconomicus*, car aider les autres est dans son intérêt, lui permet de se sentir bien, et donc par ses actes « humanitaires » un tel individu ne ferait en quelque sorte que satisfaire ses intérêts, son *bien-être*.

Ces hypothèses posées, nous pouvons maintenant présenter la modélisation du marché. L'offre et la demande sont toutes deux fonctions du prix. Si le prix augmente, les entreprises

(l'offre) produiront plus pour augmenter leurs profits. S'il diminue, elles produiront moins car elles gagneront moins. Les consommateurs (la demande) adopteront un comportement inverse : en cas de hausse du prix, ils demanderont moins du bien produit, alors qu'en cas de baisse du prix ils en demanderont plus. Le prix est donné aux acteurs : ils ne peuvent en aucun cas l'influencer individuellement.

Si le prix est trop élevé, il y aura par conséquent surproduction : les entreprises proposeront plus de biens que les consommateurs ne voudront (et ne pourront) en acheter. A l'inverse, si le prix est trop bas il y aura pénurie du fait qu'il n'y a pas assez de biens produits au regard de la demande des consommateurs. Dans tous les cas, le marché s'ajuste automatiquement par une baisse ou une hausse du prix pour atteindre *l'équilibre*. Le juste prix est celui auquel correspond l'intersection des deux courbes d'offre et de demande. A ce prix là seulement seront également satisfaits les producteurs et les consommateurs.

A l'appellation « logique de marché » correspond ce processus de fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande. Puisque les courbes d'offre et de demande évoluent au fil du temps, le prix fluctue (ou doit pouvoir le faire) pour maintenir l'équilibre. Le marché du travail peut être modélisé de la même façon, avec les modifications suivantes : le prix correspond au salaire, l'offre de travail est celle des travailleurs qui offrent leur « *force de travail* » (leurs bras, leurs capacités physiques et intellectuelles) tandis que la demande de travail est la demande des entreprises qui ont besoin de travailleurs pour faire fonctionner les machines et produire. Dans une perspective ultralibérale, il faudrait laisser le salaire fluctuer sur le marché du travail afin d'éviter le chômage : on présuppose alors que les agents qui trouveraient le salaire trop faible pourraient se retirer librement du marché du travail et décider de ne pas travailler.

Cette modélisation idéale du marché et ses hypothèses ont été fortement critiquées quant à leur pertinence pour expliquer le monde. Cependant, il n'y a pas eu de modélisation alternative qui n'ait été également critiquée quant à la pertinence de ses hypothèses et de ses capacités à modéliser le réel. De fait, les économistes ont beaucoup analysé les différentes configurations de marchés imparfaits (oligopoles, monopoles, oligopsones ou monopsones par exemple) et de manière générale, a étudié une multitude de situations empiriques qui iraient à l'encontre d'un fonctionnement simple et unique de l'économie (conforme en somme à la logique mathématique ainsi qu'aux hypothèses économiques dominantes de rationalité des acteurs par exemple).

Une société entièrement livrée à une logique de marché de la même manière qu'une société entièrement planifiée par l'État sont deux fictions idéales typiques, et nous pouvons placer l'ensemble des pays au cours de leur histoire entre ces deux antipodes, plus ou moins proches de l'un ou l'autre de ces modèles théoriques.

Rappelons au préalable la définition du capitalisme. Il se fonde sur trois axiomes :

1) le bien fondé de la propriété privée, notamment de la propriété privée des moyens de production (seuls les détenteurs de capitaux ont le pouvoir dans l'entreprise, ce qui exclut une participation des travailleurs ou des institutions publiques à la direction de l'entreprise, à moins qu'ils n'aient part au capital de la firme.)

2) la concurrence est nécessaire pour assurer un fonctionnement efficace des marchés. Ni les entreprises (offreurs), ni les consommateurs (demandeurs) ne doivent détenir un pouvoir de marché pour imposer leurs décisions aux autres, notamment en ce qui concerne les prix. Cette concurrence revêt parfois la forme d'un impératif moral, une finalité en soi. Sans cette concurrence le fonctionnement des marchés serait rendu inefficace, l'équilibre serait faussé.

3) Enfin, la liberté d'entreprendre est le dernier axiome capitaliste, qui se résume en la liberté de s'enrichir. On parle bien entendu d'enrichissement monétaire, et d'accumulation matérielle car tout enrichissement spirituel, moral ou affectif serait trop difficile à évaluer. Le capitalisme, notamment dans sa déclinaison libérale, insiste sur l'initiative individuelle comme source principale de développement de la société.

Paradoxalement, une économie libérale basée sur une logique de marché où l'État n'interviendrait que pour assurer les fonctions régaliennes (police, défense, justice), n'est justement possible que par l'intervention étatique. C'est elle qui doit fixer un cadre juridique et les institutions pour mettre en œuvre ce fonctionnement de l'économie, la protection des droits de propriété, etc. Contrairement aux prétentions néolibérales, un ultralibéralisme économique ne peut être instauré sans être institutionnalisé et préservé par l'État, sauf à imaginer une société où la justice et la production de lois seraient privatisées et livrées à la concurrence.

La science économique manifeste aussi une tendance à dissocier les détenteurs de capitaux et les travailleurs, ainsi que les consommateurs et les travailleurs. La distinction de ces deux dernières catégories est problématique, car notre intérêt en tant que consommateur (avoir des biens et services de la meilleure qualité possible au prix le plus bas) peut entrer en contradiction avec notre intérêt de travailleur, du fait par exemple de la substitution du capital au

travail, des délocalisations ou de toute autre mesure qui permettrait de diminuer les *charges* de l'entreprise, et par conséquent les salaires. Précisons enfin que cette dissociation entre travailleur et consommateur reste purement économique, et ne fait en aucun cas intervenir les notions de citoyenneté ou d'être humain. Les individus ne sont définis que par leur fonction dans le cycle de production, pour peu qu'ils en aient une.

Enfin, ajoutons que l'économie en général se définit dans son rapport à la nature. Les biens que nous produisons et consommons sont issus de la nature transformée. La nature de nos besoins, leur variété, les préoccupations principalement matérielles de nos sociétés ne sont pas neutres. Il a existé et existe encore, en d'autres lieux et en d'autres temps, des sociétés qui ont moins de besoins, qui limitent leur impact sur l'environnement et la nature, et qui ont des conceptions différentes de la vie.

Notre conception occidentale du développement s'articule autour de trois grands concepts¹³ :

1) Une conception linéaire du temps : le temps n'est pas cyclique, il se caractérise selon cette vision par un *avant* et un *après*, et donc qu'aujourd'hui nous ne vivons pas comme nos ancêtres, d'où l'idée d'un mieux-être matériel.

2) Le développement concerne notre rapport à nos modes de production : nous sommes passés de chasseurs-cueilleurs, à agriculteurs sédentaires, puis à des sociétés industrielles et maintenant à des sociétés de services. Ce mieux-être matériel est issu de ce rapport à la nature, à notre façon de transformer cette dernière.

3) Une universalisation de cette vision du développement : les deux points développés précédemment suggèrent que l'ensemble des sociétés peuvent faire de même, et qu'il est ainsi possible de les hiérarchiser entre elles selon leur position dans le processus global du développement. C'est cette vision qui prime aujourd'hui par le biais de la typologie onusienne avec la classification entre les Pays les Moins Avancés (PMA), les pays en développement, les « pays émergents » et les pays développés. Il va de soi qu'en considération de cette vision, les

¹³ ARIFFIN Yohan (1997), « *0 prudenda origo !* Contribution à une généalogie du développement comme discours normatif, économique et politique », dans GIESEN Klaus-Gerd (sous la direction de), *l'Ethique de l'espace politique mondial*, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 133-168.

pays dits « occidentaux » sont aujourd'hui les références en matières de développement et que leur trajectoire doit être suivie par les autres pays du monde.

Nous présenterons maintenant succinctement quelques notions et mécanismes économiques pour tout lecteur qui ne serait pas familier de ces notions.

Tout d'abord définissons ce qu'est la valeur ajoutée : il s'agit de la richesse créée lors du processus de production. On l'obtient en soustrayant au chiffre d'affaire (quantité vendue multipliée par le prix unitaire du bien vendu, soit $Q \times P$) la valeur du capital circulant (ensemble des produits qui ne servent qu'une fois dans le processus de production, soit, grossièrement, les matières premières). La différence correspond à la valeur ajoutée et est répartie entre les salaires, les impôts et cotisations sociales, et les bénéfices.

La somme de l'ensemble des valeurs ajoutées produites sur un territoire économique donné (dans un pays) pendant une année fournit la valeur du Produit Intérieur Brut (PIB). Ce dernier est un indicateur de richesse. Il sert à mesurer globalement la puissance économique d'un pays, bien qu'il soit impossible à partir de ce seul indicateur d'évaluer la nature des biens produits, la répartition des richesses entre les individus de la société, d'évaluer leur niveau de vie, leur accès à la santé, à l'éducation, etc. Un très petit nombre d'individus pourrait être seul responsable de cette richesse, sans que la majorité de la population n'en retire de bénéfices. De plus, le PIB ne mesure pas le bien-être : des institutions publiques qui devraient dépolluer de vastes régions sinistrées feraient augmenter le PIB par leur activité, tout comme des entreprises qui produiraient de nombreuses externalités négatives (définies comme des coûts qui s'ajoutent aux coûts propres d'une activité et qui touchent des agents économiques tiers, sans que ceux-ci ne soient dédommagés pour supporter ces coûts). L'évolution du PIB d'une année sur l'autre (en pourcentage de variation) est appelée la croissance économique.

D'autres indicateurs alternatifs existent, comme par exemple l'Indice de Développement Humain (Amartya Sen) qui inclut, outre la richesse par habitant, une évaluation de l'accès à l'éducation et à la santé. Mais le PIB reste, malgré les critiques qui lui sont adressées, l'indicateur communément admis pour les comparaisons internationales.

Voici à présent quelques mécanismes généraux relatifs à la monnaie. La monétarisation de nos sociétés est en effet un phénomène essentiel dans le fonctionnement actuel de l'économie. Il faut commencer par définir la monnaie à partir de ses trois caractéristiques.

La monnaie est d'abord un étalon de valeur, c'est-à-dire un instrument de mesure des différents biens et services produits. Sans cette unité de compte commune, une économie du troc serait extrêmement compliquée, surtout avec une grande variété de biens et services produits. Combien d'œufs faut-il pour avoir une baguette ? Combien de fromages en échange de soins chez le médecin ? Combien de baguettes pour avoir une voiture ? Etc.

La monnaie sert aussi de moyen d'échange en contrepartie de biens ou services. La monnaie doit être légale, c'est-à-dire que les agents économiques ont le devoir d'accepter cette monnaie en échange de biens ou services.

Enfin, la troisième fonction de la monnaie réside dans sa réserve de valeur : conserver de la monnaie permet de transférer du pouvoir d'achat dans le futur sans que la monnaie ne perde l'essentiel de sa valeur durant l'intervalle de temps.

Si ces trois conditions sont remplies, une monnaie peut être considérée comme valable, qu'elle soit constituée de métaux précieux, de coquillages ou de billets de banque. On distingue à cet égard deux types de monnaie : la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale. La première regroupe la monnaie divisionnaire (pièces) et les billets de banques, tandis que la seconde correspond à la monnaie détenue virtuellement sur des comptes en banque. La très grande majorité des euros existe sous la forme de monnaie scripturale, sans qu'il y ait d'équivalent fiduciaire de cette monnaie scripturale.

Il faut considérer la quantité de monnaie en circulation avec la quantité de biens et services qu'il est possible de consommer. Si la quantité de monnaie augmente plus vite que la quantité de biens de consommation, les individus peuvent acheter plus de produits, mais l'offre des entreprises ne suivra pas nécessairement. En conséquence, les prix des biens et services augmenteront pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande : c'est le phénomène de l'inflation. En sens inverse, si les producteurs produisent plus de biens et services, mais que les consommateurs ne disposent pas suffisamment de moyens de paiement, les prix diminueront : c'est la déflation.

Pour clore ce bref aperçu de la monnaie, il faut aborder son processus de création, lui-même responsable d'inflation ou de déflation. L'inflation est définie comme une hausse généralisée et continue du niveau des prix. Il faut insister sur le terme « généralisée » : la hausse du prix d'un seul bien ne saurait être de l'inflation. L'inflation implique que l'ensemble des prix des biens et services augmente. L'inflation monétaire doit correspondre à une hausse relative (en

pourcentage de variation) de la masse monétaire supérieure à la hausse relative de la quantité de biens et services disponibles. Ce phénomène peut trouver sa cause dans une hausse du cours des matières premières (chocs pétroliers de 1973 et 1979 par exemple), par le niveau de la demande (si la demande globale est très supérieure à l'offre), par anticipation (si les acteurs économiques anticipent une hausse des prix, ils s'efforcent d'obtenir des augmentations nominales des revenus qui compensent la perte prévisible de pouvoir d'achat, ce qui a pour conséquence d'entraîner une augmentation des prix, puisque les employeurs répercutent l'augmentation des revenus sur les prix pour maintenir leurs marges). Enfin, l'inflation peut être monétaire. Ce sont en effet les banques commerciales qui créent de la monnaie par l'octroi de crédits. Partant du principe que la majeure partie de l'argent épargné n'est pas retiré, elles pourront prêter une partie de cet argent, monnayant un taux d'intérêt, à des agents économiques en besoin de financement. Cet argent sera déposé sur le compte en banque des agents récipiendaires, argent qui sera à son tour prêté par la banque. De la monnaie est ainsi rajoutée dans le circuit économique.

Les banques commerciales auraient donc intérêt à octroyer des prêts sans aucune limite, car elles perçoivent pour chaque prêt un taux d'intérêt. Il y aurait donc une hausse de la masse monétaire bien supérieure à la hausse des biens et services produits, et une inflation gigantesque en résulterait. L'histoire économique présente de nombreux cas de pays qui ont été victimes d'inflations faramineuses, par exemple les pays européens lors des guerres mondiales du fait de l'endettement des états. Aujourd'hui encore, certains pays d'Afrique ou d'Asie connaissent des taux d'inflation considérables.

Pour empêcher cette création monétaire exponentielle, une institution prend des décisions pour réguler l'évolution de la masse monétaire : la Banque Centrale. Elle dispose de plusieurs instruments pour réaliser cette tâche. Elle peut tout d'abord limiter les prêts de la monnaie épargnée : aujourd'hui, en Europe, les banques commerciales sont contraintes de conserver un pour cent de l'épargne collectée, et peuvent prêter le reste. Ensuite, la Banque Centrale étant la banque des banques, elle s'engage à accorder des prêts (en monnaie fiduciaire) aux banques commerciales pour que ces dernières puissent satisfaire la demande de leurs clients en espèces. Selon le taux d'intérêt que va pratiquer la Banque Centrale, les banques commerciales sont plus ou moins incitées à accorder des crédits à des particuliers. Enfin, la Banque Centrale, pour injecter de la monnaie dans l'économie, peut acheter des titres (actions et obligations). *A contrario*, pour retirer de la monnaie du circuit économique, elle peut vendre des titres qu'elle

possède. L'avantage de ces titres (contrairement à l'or ou à d'autres métaux précieux) est qu'ils rapportent par leurs dividendes (pour les actions) ou leurs coupons (pour les obligations).

Il faudrait ajouter à cette présentation le marché des devises sur lequel les banques centrales achètent des monnaies étrangères (monnayant un taux d'intérêt : le taux de change), pour satisfaire la demande interne du pays, pour les individus qui souhaitent importer des biens étrangers ou se rendre dans des pays où ces devises étrangères ont cours. Nous ne mentionnerons ici que l'existence d'un tel marché sans nous attarder plus en détail sur ces aspects de l'économie que d'autres ouvrages présentent de façon beaucoup plus complète.

Outre l'inflation, le chômage est un autre problème économique majeur. Le Bureau International du Travail (BIT) comptabilise un individu comme chômeur s'il 1) n'a pas d'emploi, 2) recherche activement un emploi et 3) s'avère immédiatement disponible pour travailler. Si une de ces conditions n'est pas remplie, la personne n'est pas considérée comme étant au chômage. Ainsi, un parent au foyer ne remplit que le premier critère seulement et n'est donc pas considéré comme chômeur.

L'économie distingue quatre types de chômage. Tout d'abord un chômage conjoncturel (lié à la conjoncture, c'est-à-dire aux évolutions de court terme) qui résulte d'une baisse de la demande et donc, à des licenciements ou au refus des entreprises d'embaucher. Le chômage peut *a contrario* être structurel, lié aux grandes évolutions macroéconomiques. Par exemple, un individu avec une formation de scribe aurait du mal à trouver du travail à l'heure de l'informatique. Le chômage peut être *frictionnel*, soit parce que les individus n'ont pas le profil exact recherché par l'entreprise, soit parce qu'ils sont victimes de discriminations. Notons qu'en France si l'on se réfère aux chiffres de l'INSEE (Institut National de la Statistique et de l'Etude Economique), les femmes, les jeunes, les individus approchant des cinquante ans, les étrangers, les handicapés ou encore les personnes peu diplômées, ont plus de risque de se retrouver au chômage que les autres, d'autant plus si elles cumulent ces différentes caractéristiques. Enfin, il existe également un chômage *saisonnier* (dans l'agriculture par exemple), car la production ne se réalise qu'à un moment donné de l'année. Chaque forme de chômage appelle évidemment des réponses spécifiques.

Penchons-nous maintenant sur l'innovation, notion qui revêt une importance essentielle dans nos économies occidentales. Nous dresserons une rapide synthèse de la pensée de

l'économiste autrichien Joseph Aloïs Schumpeter qui a élaboré une théorie intéressante du progrès technique. Son idée est que les entrepreneurs, du fait de la concurrence qui règne entre eux, cherchent à se démarquer les uns des autres par l'innovation. Un entrepreneur mettra au point une invention (nouveau produit) qu'il produira ensuite à grande échelle et diffusera (processus d'innovation). Cette innovation lui fera acquérir un avantage par rapport à ses concurrents, et, de ce fait, il captera la majeure partie de la demande sur un marché donné. Cette situation de monopole se conçoit de façon temporaire, car les autres entrepreneurs seront amenés à imiter l'innovateur pour rattraper leur retard et survivre.

D'un point de vue plus macroéconomique, Schumpeter indique que les innovations ne viennent pas seules, mais par grappes. L'idée est qu'une innovation dans un secteur donné bénéficie à d'autres secteurs et leur permettent à leur tour d'innover (pensons par exemple à l'invention de l'outil informatique). Ces grappes d'innovation correspondent aux périodes de croissance économique dans les cycles longs (cinquante ans) de Kondratieff¹⁴. Avec l'essoufflement de ces processus d'innovation survient une crise puis une période de dépression économique, avant une reprise due à la venue de nouvelles grappes d'innovations.

Le dernier point de l'analyse de Schumpeter qui nous intéresse est le processus de *destruction créatrice*. Les innovations peuvent entraîner la destruction de certains secteurs d'activité économiques. Ainsi, la mécanisation de l'agriculture a contribué à réduire fortement la part des agriculteurs dans la population active, autrefois majoritaire. Puis la mécanisation accrue des industries a également réduit la part des ouvriers. Pour prendre un exemple concret dans le domaine des services cette fois, l'introduction des caisses automatiques dans les supermarchés permet de réduire le nombre d'employés. L'avantage des caisses automatiques est qu'elles peuvent fonctionner sans interruption et pourraient (il s'agit là d'une hypothèse) présenter un meilleur rendement pour le centre commercial. Cette innovation détruit des emplois, mais elle en crée également, puisqu'il faut construire ces caisses, et par conséquent employer. Ce processus de destruction créatrice peut donc se résumer au phénomène économique de déclin de certains secteurs d'activité entraînant l'expansion d'autres. Il semble que nous avons trop facilement tendance aujourd'hui à oublier cet aspect « destruction » consubstantiel à toute innovation au profit d'une défense de la recherche effrénée et du « progrès » comme finalité en soi.

¹⁴ Rappelons que les cycles économiques se présentent comme une alternance régulière de périodes de croissance puis de récession économique dans la théorie de Kondratieff.

Ceci étant, soulevons quelques problématiques. En premier lieu, la mobilité salariale est-elle aisée ? (Est-ce la même chose pour un agriculteur d'apprendre le métier d'ouvrier, qu'à un facteur par exemple d'apprendre celui d'informaticien lors de reconversions ?) Ensuite, la destruction d'emploi issue de la « destruction » est-elle au moins proportionnellement compensée par la « création » d'emplois dans le secteur innovant ? Cette compensation éventuelle se fait-elle sur le même lieu géographique que la destruction d'emplois ? Aussi, il est permis de questionner les bouleversements sociaux que peuvent introduire certaines innovations, autant en termes de produits qu'en termes de procédés de fabrication ou d'organisation du travail. Substituer du capital au travail, n'est-ce pas affaiblir le lien social (avec les caisses automatiques dans notre exemple) ? N'est-ce pas remplacer des rapports humains par un contact froid et insensible avec des machines ? Le secteur des services semble à son tour touché par une forte « technologisation », comme on peut le voir avec les bornes automatiques dans différents secteurs. Il suffit de jeter un œil sur certaines revues de sciences « dures » qui vantent les mérites du progrès et des machines qui permettent la « libération » de l'homme de l'obligation de travailler pour s'en convaincre. Certes, si l'on considère le travail comme un fardeau sans qu'il n'y ait aucune recherche de reconnaissance, d'utilité sociale ou tout simplement de socialisation de la part des travailleurs, nous pouvons envisager une société mécanisée et robotisée où seuls subsisteraient quelques travailleurs, principalement le personnel de direction, d'entretien des machines et les chercheurs. Il faudrait alors repenser le système de répartition de la production : si nous n'avons plus de revenus issus du travail, cela signifie-t-il que nous serons tous détenteurs du capital (actionnaires) et que nous spéculerons et percevrons des dividendes pour tout revenu ? Est-ce possible et surtout est-ce souhaitable¹⁵ ?

Une autre dimension de l'économie doit être abordée avec le commerce international. Parmi les nombreux flux de la mondialisation, ce sont les flux économiques qui semblent capter le plus l'attention des médias et des politiques. Pour comprendre cela, nous allons donc esquisser ici à gros traits les théories du commerce international.

Les mercantilistes avaient implicitement émis l'hypothèse que chaque État dispose des mêmes dotations factorielles (travail, capital, ressources) que ses voisins et posé l'idée directrice selon laquelle chacun devait rechercher l'enrichissement de la Nation (du souverain). A cette fin,

¹⁵ Voir aussi « les robots vont-ils nous remplacer ? » Allez savoir ! n°60, mai 2015, Université de Lausanne, pages 36 à 41.

il fallait limiter les importations et favoriser les exportations pour accroître les entrées d'or et de métaux précieux. Le but poursuivi était donc de favoriser l'économie nationale en produisant soi-même plutôt qu'en important un bien dont nous aurions besoin.

A cette vision assez universaliste des pays et de leur appareil de production s'ajoute une vision principalement centrée sur le consommateur. C'est en effet d'une part pour fournir aux consommateurs les produits les moins chers, et d'autre part pour assurer l'efficacité de la production (produire le plus de biens possibles avec des ressources limitées), que les premiers théoriciens du libéralisme et du libre-échange international tel qu'Adam Smith ou David Ricardo ont théorisé les « bienfaits » que pouvaient retirer les états de l'ouverture de leurs frontières. L'idée est la suivante : si les consommateurs importent des biens moins chers, ils consacreront une moins grande part de leurs revenus pour l'achat de ce bien et pourront donc acheter plus de produits avec la différence de prix ainsi économisée. D'abord formulée par Adam Smith, cette théorie est dite des « avantages absolus ». Imaginons : un pays A produit du drap et du vin par exemple, et un pays B produit la même chose. Sachant que le drap coûte moins cher à produire dans le pays A et que le vin est moins cher à produire dans le pays B, selon Adam Smith, le pays A doit se spécialiser dans la production de draps, exporter son excédent et importer du vin. Le pays B doit faire de même avec le vin, et ainsi les deux pays sont gagnants à l'échange.

David Ricardo reprend cette analyse mais développe la notion « d'avantages comparatifs », qui, par un effet mathématique, démontre que si produire du vin et du drap coûte moins cher (pour les deux productions) dans le pays A que dans le pays B, les pays ont quand même intérêt à se spécialiser. Il suffit de calculer le prix d'un bien par rapport à un autre, par exemple. Admettons que dans le pays A il faille 1 unité de travail pour produire une unité de vin, et 5 pour produire une unité de drap, alors que dans le pays B il en faut respectivement 2 et 6. Le pays A dispose de deux avantages absolus par rapport au pays B pour chacun des deux biens. Mais, si l'on prend comme prix la quantité de drap que l'on peut obtenir en échangeant contre du vin, il faut 5 unités de vin pour avoir une unité de drap dans le pays A, alors qu'il n'en faut que 3 dans le pays B. Le pays A a donc intérêt à se spécialiser dans la production de vin car il obtiendrait plus de draps en échangeant avec le pays B qu'en le produisant lui-même (3 unités de vin = 1 unité de drap au lieu de 5 pour 1). Le pays B a intérêt à se spécialiser dans la production de draps, car il obtiendrait plus de vin. Dans cette théorie, l'hypothèse est faite qu'il n'y a qu'un seul facteur de production, le travail, et que tous les travailleurs sont répartis dans la production d'un bien ou de

l'autre. Autrement dit, si l'on veut produire plus d'un bien, cela signifie que l'on produit moins de l'autre.

Ce modèle assez simple et même réducteur a souffert de nombreuses critiques. En premier lieu, il s'agit de théories qui se concentrent sur le consommateur uniquement, et non sur les entreprises et les travailleurs. Dans cette théorie, les entreprises sont considérées comme réalisant un profit nul ; à travers la concurrence soutenue avec d'autres entreprises elles seront amenées à baisser leur prix jusqu'au point où les ventes compensent leurs coûts (elles gagnent assez pour ne pas faire faillite mais ne réalisent aucun profit du fait de la pression sur les prix qu'exerce la concurrence). Cette théorie présuppose aussi que les pays sont également dotés en ressources et en capacités de production. On ne s'intéresse pas à la culture (globalement absente des études économiques en général) ni à l'impact environnemental, ni aux coûts de reconversion qui surviennent (disparition d'un secteur non compétitif dans un pays et son essor dans un autre pays) lors de l'ouverture des frontières au libre-échange et à la concurrence internationale. Certains économistes comme List ont défendu des mesures de protectionnisme temporaire. Selon lui, tous les pays ne sont pas à égalité en terme de développement économique, le libre-échange peut conduire à la faillite de nombreuses entreprises nationales qui disposeraient de moins de moyens que les entreprises étrangères et qui, de ce fait, ne pourraient pas produire à prix suffisamment bas pour être compétitives. Le protectionnisme doit alors permettre aux entreprises naissantes de se consolider et de croître avant l'ouverture des frontières, mais aussi de protéger les entreprises mourantes pour permettre une reconversion en douceur des salariés et du secteur d'activité. Le libre-échange reste ainsi l'idéal à atteindre, mais seulement, pour les nationalistes économiques, au stade où le pays a rattrapé son retard par rapport aux autres.

Quant au modèle HOS (Heckscher Ohlin Samuelson), bien que lui aussi critiqué, il présente l'avantage de mettre en lumière les conflits sociaux qui peuvent résulter du libre-échange. Par la division internationale du travail, il montre que les salaires initialement faibles dans les pays en développement augmentent tandis que les salaires dans les pays développés tendent à décroître dans un phénomène de nivellement des prix, ce qui est source de tension entre salariés et propriétaires des moyens de productions. Les salaires dépendent dans ce modèle de la dotation des différents pays en capital (en machines).

De manière générale, le libre-échange fait consensus aujourd'hui parmi les économistes et les politiques car il permet d'obtenir les produits au plus bas prix (parfois au prix du travail des enfants, de conditions de travail abominables pour les salariés peu protégés, socialement comme

physiquement, et sans considération pour l'environnement) et qu'il permet d'accroître la concurrence entre entreprises, condition indispensable du marché pour la baisse des prix. Cette vision est une fois encore le fruit de la dissociation entre consommateurs et travailleurs : une hausse des salaires peut se répercuter sur les prix des biens et services, et cette hausse des prix nuit au pouvoir d'achat des consommateurs.

Pour clore ce bref aperçu du fonctionnement de l'économie tel qu'il est pensé par les théories traditionnelles, il faut évoquer les deux déclinaisons principales du capitalisme, à savoir le libéralisme et le socialisme. Nous parlons ici de déclinaisons, car ces courants ne remettent pas directement en cause les axiomes du capitalisme, ses fondements idéologiques, mais s'opposent sur la meilleure organisation qui pourrait lui être appliquée pour assurer son efficacité. En cela, ils ne s'apparentent pas à des systèmes en soi comme peuvent l'être le mercantilisme et le communisme.

Le libéralisme est la première théorie qui a vu le jour en opposition à l'interventionnisme politique qui prévalait dans le système mercantiliste. L'idée fondamentale qui sous-tend cette doctrine est que l'individu, par son égoïsme et son avidité, en cherchant à satisfaire son intérêt propre, contribuera plus sûrement à l'intérêt collectif que si un tiers lui enjoignait de le faire. L'individu est source du progrès et du développement, toute intervention étatique ou extérieure ne peut que nuire à l'optimum social et fausser la logique de marché.

La non-intervention étatique dans l'économie étant la règle, l'État ne devrait alors assurer que les fonctions régaliennes (police, défense, justice) pour garantir le respect des droits de propriété des individus et leur sécurité physique face à d'éventuelles agressions. Ce courant libéral prône une politique de l'offre : c'est en favorisant la production des entreprises que l'on obtiendra croissance économique et prospérité. Il faut donc baisser les impôts, puisqu'une baisse des charges peut contribuer à donner plus de moyens aux entreprises, qui investiront davantage et pourront dégager un surcroît de production, employant donc davantage pour garantir le bon fonctionnement de l'économie. L'inégalité et la concurrence ne sont pas mal perçues, si l'on admet l'hypothèse selon laquelle certains individus posséderaient plus que d'autres : cet écart permettra de plus forts investissements dans l'économie et la taille totale du « gâteau » national partagé sera plus grande pour chacun. En conséquence, les parts bien qu'inégales, seront plus grandes aussi. La concurrence n'est pas mal vue dans la mesure où il n'y a pas de rigidités administratives ou sociales à la mobilité et à la liberté d'entreprendre. Tout individu compétent

et entreprenant peut gagner ; en revanche, tout individu incompetent doit perdre, même si cette incompetence peut n'être que relative à la « compétence » d'autres. Cette vision présuppose une égalité des chances à la base, sur laquelle vient se greffer l'idée de « mérite ».

Au début du XX^{ème} siècle, un économiste du nom de John Maynard Keynes développa une analyse macroéconomique opposée à cette vision libérale dominante, aussi dite classique. L'économie ralentit fortement du fait des crises économiques : les ménages réduisent leur consommation, et cette baisse de la demande se répercute dans l'économie. Si les entreprises ont moins de clients, elles produisent moins et sont donc contraintes de licencier, si elles n'ont déjà pas fait faillite, faute de débouchés. Les chômeurs, par la précarité et l'instabilité de leur situation, ne contribuent pas à la consommation générale et alimentent cette détérioration de la demande. Ce cercle vicieux peut se prolonger de la sorte encore longtemps si rien n'est entrepris pour y mettre un terme. Les libéraux préconisaient de baisser les impôts ou de réduire les déficits publics pour favoriser l'offre et baisser les prix des biens de consommation, (quand ils ne soutenaient pas un « laissez-faire » qui permettrait une épuration de l'économie de ses éléments les plus faibles, non viables et inaptes, ainsi qu'un renforcement des autres plus forts). Nous avons un exemple d'une telle politique de l'offre en Allemagne suite à la crise de 1929. Keynes pense que les efforts doivent être concentrés sur la demande : si l'on relance la consommation, les entreprises embaucheront pour produire, et l'économie redémarrera ainsi.

Pour relancer la demande, il faut donner aux ménages des moyens de consommer, c'est-à-dire des revenus. Or, à l'exception de l'Etat, aucun agent économique ne peut s'endetter fortement. L'Etat, par la pratique d'un fort déficit budgétaire, injecte de l'argent dans l'économie, par des politiques de grands travaux par exemple. Si par exemple, l'État injecte cent euros, et que les acteurs économiques ne gardent qu'un euro en épargne et dépensent le reste, l'entreprise qui recevra cet argent en gardera un et dépensera quatre-vingt dix neuf euros, l'entreprise suivante quatre vingt dix huit euros, et ainsi de suite jusqu'à ce que le dernier acteur épargne un euro et n'ait plus rien à dépenser. Pour cent euros injectés, il pourra y avoir par exemple cinq cent euros de richesse créée (une hausse du PIB), du fait de la circulation de l'argent injecté. Il s'agit du multiplicateur keynésien, qui doit être le plus grand possible afin que la relance soit optimale. Il ne peut l'être qu'à deux conditions : les agents économiques n'épargnent que peu de monnaie sans quoi l'argent ne circule plus, et l'argent doit être dépensé dans le circuit économique national, car s'il est dépensé à l'étranger (en important des biens), ce sont les pays bénéficiaires qui profiteront de l'effet multiplicateur. Dans une certaine mesure, c'est de cette façon que la

politique de François Mitterrand, au début de son premier septennat, a contribué à la relance de l'économie européenne.

Cette politique de la demande a pu fonctionner à plusieurs reprises au cours de l'histoire, par exemple aux États-Unis pendant le "New Deal" du président Roosevelt, et surtout lors de la Seconde Guerre mondiale, quand les États-Unis sont devenus un fournisseur important en matériel militaire pour les pays en guerre.

Néanmoins, une telle politique peut présenter plusieurs défauts. Il s'agit tout d'abord d'une politique de court terme. Dans l'idéal, l'État, par la forte croissance économique, parvient *a posteriori* à compenser le déficit budgétaire et à faire baisser sa dette après avoir relancé l'économie. Toutefois si la masse monétaire augmente plus vite que la production de biens et services, une politique keynésienne de relance peut entraîner de l'inflation.

Cette politique keynésienne, reprise par les courants sociaux-démocrates, a débouché sur la création de l'Etat-providence après la Seconde Guerre mondiale, régime emprunt de préoccupations sociales, permettant la prise en charge par l'État de certains pans de l'économie, soit pour pallier les insuffisances des marchés, soit par intérêt stratégique, ou encore par volonté politique. Les Etats-providences ont bien fonctionné durant une période de trente ans dite des « Trente Glorieuses » jusqu'à la crise économique des années 1970, quand le chômage et les déficits publics sont devenus trop importants. Cette conjoncture a été exploitée par certains acteurs pour justifier la mise en place de politiques néolibérales, fondées sur des privatisations en masse, la hausse de la *flexibilité* du travail (que nous pouvons traduire par une hausse de la précarité, avec le développement de l'intérim ou des contrats à durée déterminée), une désintermédiation bancaire et la montée en puissance du marché financier et du système de l'actionnariat.

Tous les Etats n'ont pas abandonné leur modèle d'Etat-providence après les troubles économiques des années 1970, notamment les pays d'Europe scandinave qui n'ont pas connu la crise de leur modèle et sont un bel exemple de succès encore aujourd'hui. D'autres Etats comme la France ou l'Italie ont conservé un système au sein duquel la participation de l'État est essentielle au bon fonctionnement de l'économie. Il suffit de voir le nombre de personnes employées par une administration ou la part des dépenses étatiques dans le budget de ces pays pour le constater. D'autres, comme la Grande Bretagne, ont effectué une transition plutôt brutale, avec pour conséquence la « destruction » des syndicats, des industries mourantes, minières par exemple, d'où de nombreux bouleversements sociaux.

Bien que Keynes ne soit pas socialiste, il affirme que le fonctionnement d'une économie de marché est imparfait. L'État doit intervenir pour corriger les défaillances diverses, notamment dans la redistribution de la richesse, afin de rectifier les écarts trop importants et injustifiés. Le fait que les individus poursuivent leur intérêt personnel ne conduit pas à l'optimum social et collectif : seule l'intervention étatique permet d'en approcher.

Le socialisme est la seconde déclinaison du capitalisme. Issu du marxisme, le socialisme se distingue du communisme sur la question des moyens d'améliorer les conditions sociales des travailleurs. A la différence des communistes qui souhaitent la révolution et l'abolition de l'Etat, les socialistes prônent une approche réformiste à travers l'appareil d'Etat. Le socialisme a connu sa forme la plus aboutie en l'Etat-providence.

Ces deux visions de l'économie (libéralisme et socialisme) sont aujourd'hui dominantes et s'affrontent régulièrement. Doit-on privatiser tel ou tel secteur ? L'État doit-il intervenir pour sauver telle entreprise nationale ? Comment mettre en place une « nouvelle gestion publique » pour appliquer à l'État une gestion d'entreprise *efficace* ? Que faut-il privilégier comme politique économique face à la crise : rigueur ou relance ? Etc.

Bien que leurs postulats soient différents et globalement incompatibles, ces deux visions s'inscrivent dans le même système, le capitalisme, dont elles ne remettent pas en cause les fondements comme peut le faire le marxisme. Elles ne font que les nuancer, les adapter, soit en essayant d'infléchir et freiner les logiques qui leurs sont propres, soit au contraire en essayant de les accroître et de les favoriser.

Nous n'avons présenté ici que quelques traits saillants, certes quelque peu caricaturaux, de l'économie aujourd'hui. Nous convions les lecteurs à travailler ces notions par un apprentissage personnel. Nous recommandons, par exemple, d'acquérir *a minima* un dictionnaire d'économie pour disposer des définitions « scientifiques » du jargon qui est utilisé couramment dans le discours politique et médiatique sans n'être jamais préalablement expliqué.

Sans dénier les apports substantiels de ces théories économiques, nous essaierons de nous détacher du fondement auquel elles sont rattachées, le système capitaliste, pour les réimplanter en partie sur un nouveau système économique et politique, que nous nommerons le Coopératisme. Cette transplantation peut entraîner des modifications dans leur fonctionnement, et il va de soi que notre but n'est pas d'essayer de les laisser toutes intactes, mais bien de leur

fournir un terreau plus « sain » et « fertile » afin de les rendre plus aptes à faire face aux défis de notre temps.

Comme nous le présentions dans l'introduction de cette sous-partie, les solutions que nous proposons dépendent de notre perception des problèmes. Dans la mesure où la science économique prétend avoir une vision « objective » de l'organisation de la production, et dans la mesure où les indicateurs qu'elle utilise ne sont pas neutres, (mais bien des réponses à la question « que mesurer ? » et « pourquoi le mesurer ? ») esquissons à présent quelques pistes de réflexion sur ce que pourraient être des outils d'analyse plus pertinents, tout en nous efforçant de ne pas prendre parti pour un système économique ou un autre. Nous commencerons par présenter une modélisation du marché d'un point de vue microéconomique, avant de proposer quelques indicateurs qu'il serait intéressant de calculer et d'inclure dans les différentes institutions de comptabilité statistiques nationales.

Modélisations économiques

L'objectif d'une modélisation du « marché » est de rendre compte de façon relativement simplifiée des processus qui déterminent la production et la consommation des biens et services. Nous l'avons vu, la modélisation classique du marché en concurrence pure et parfaite indique qu'offre et demande sont déterminées par le prix.

Essayons un instant de nous mettre dans la peau d'un entrepreneur qui viendrait de créer son entreprise : combien d'unités produire maintenant pour démarrer son activité ? Est-ce vraiment le prix à l'unité qui motivera son choix ? Le sens pratique nous fait penser aux coûts qu'il devra supporter pour son financement initial, c'est-à-dire les coûts pour l'achat de matières premières, de la location ou l'achat de locaux, de machines, l'emploi de salariés, etc.

Supposons qu'il n'y ait pas de problème à ce niveau et qu'il ne soit pas restreint dans sa volonté de produire par ses coûts initiaux. Supposons aussi qu'il ne produise pas un bien répondant à un besoin vital (produit alimentaire de première nécessité par exemple). Enfin, nous émettons l'hypothèse qu'il est en concurrence avec d'autres entreprises, mais que cette concurrence ne se caractérise pas par une lutte à mort, et que chaque entreprise développe des produits (des meubles par exemple) plus ou moins différents dans leurs attributs (caractéristiques) tout en restant substituables (ils remplissent les mêmes fonctions, seules les

formes et couleurs changent par exemple). Dans cet exemple, notre entrepreneur fabriquera des meubles colorés en vert clair.

L'entrepreneur semble avoir deux options : produire une très grande quantité de meubles pour un premier « tirage », (pour bénéficier des économies d'échelles dues à la baisse du prix moyen des matières premières ou pour assurer une plus grande rentabilité de son capital fixe,) ou alors miser sur la prudence et ne produire qu'un nombre restreint de meubles pour observer dans un premier temps s'ils ont du succès auprès des consommateurs avant de décider d'en produire plus, au risque dans ce dernier cas de perdre des opportunités de ventes s'il ne possède pas assez de stocks de meubles pour répondre à une demande inattendue. Il paraît logique que ce qui déterminera la quantité à produire soit avant tout l'estimation que fera l'entrepreneur de la demande pour le produit vendu. Rien ne sert en effet de fabriquer des grandes quantités d'un bien si les gens s'en désintéressent, et au contraire, pourquoi se limiter à produire peu si la demande explose ?

Quel impact aurait le prix pour déterminer la quantité à produire et qui fixe le prix ? Dans notre exemple, le bien n'est pas vital, si bien que si les meubles verts étaient vendus des millions d'euros, les gens préféreraient plutôt y renoncer que de les acheter. Par la présence d'une concurrence, un prix trop élevé inciterait les gens à se procurer d'autres meubles moins chers, même s'ils étaient attirés initialement par les attributs des meubles verts. A l'inverse, un prix plus bas que celui de la concurrence peut ne pas détourner la clientèle des produits adverses si les attributs du produit le plus compétitif (en l'occurrence la couleur verte du meuble) sont différents des attentes des consommateurs. Qui fixe alors le prix ? C'est l'entrepreneur qui fixera le prix d'après les coûts de fabrication, tout en cherchant à dégager une marge. Néanmoins, il sera contraint dans sa tentation de déterminer un prix de vente élevé par ce qu'il anticipera être le prix de réservation de la clientèle visée (le prix maximum que les consommateurs sont prêts à payer pour acquérir ce bien) et par les prix de la concurrence. Par ailleurs, l'impact des prix de la concurrence sur ceux de notre entrepreneur croît à mesure que les produits proposés sont de moins en moins différenciés. En effet, les producteurs ne peuvent plus arguer des attributs spécifiques de leurs produits pour faire pression à la hausse sur les prix.

Cet exemple montre qu'un entrepreneur décide de la quantité à produire non uniquement selon un prix unitaire qui sortirait *ex nihilo* pour s'imposer au marché tout entier, mais en fonction de la demande qu'il anticipe, par les coûts de production, par l'environnement de l'entreprise également, et d'un ensemble de facteurs qui ne peuvent se résumer au seul prix.

Toujours dans le cadre de cet exemple, demandons-nous ce qui poussera l'entrepreneur à embaucher des salariés. Admettons qu'il décide de produire cent unités, car son étude de marché lui a permis de déterminer la demande de façon fiable. Sachant qu'il produira cent unités uniquement (sur un laps de temps se comptant en mois), et qu'il sait qu'il n'a besoin que de deux artisans pour ce travail, emploiera-t-il (comme l'affirme la modélisation classique du marché du travail) dix salariés si le salaire est bas et n'en employer qu'un seul s'il est élevé ? Assurément non : il ne lui faut que deux employés pour produire la quantité voulue. Le salaire peut avoir un impact sur une majoration ou une minoration de ce nombre : un salaire trop élevé incitera l'entrepreneur à ne prendre qu'un seul artisan et à faire une partie du travail lui-même, alors qu'un salaire relativement bas le conduira à employer peut-être trois artisans si la qualité et la rapidité du travail en est améliorée, toujours pour produire cent unités. Mais la répercussion du niveau des salaires sur la quantité de travail demandée par l'entrepreneur se limitera à ce rôle.

Ce n'est donc pas le salaire qui détermine en premier la demande de travail des entreprises, mais bien la quantité de biens qu'elles comptent produire. Dans un second temps, selon les coûts relatifs du capital et du travail, elle peut favoriser l'acquisition d'un facteur plutôt qu'un autre. N'oublions pas aussi que l'entreprise fixe le prix, et que les coûts de production s'y répercuteront.

Cet exemple illustre la logique que nous suivrons dans l'élaboration d'un nouveau modèle du « marché ». A titre d'avertissement, mentionnons que les hypothèses que nous faisons n'ont qu'une valeur générale. Il est plus que conseillé de modifier certaines d'entre elles selon les cas de figure empiriques que l'on chercherait à étudier. Nous nous contenterons ici de donner les bases de notre modèle, qui se veut représentatif de l'essentiel des situations que vivent les PME (Petites et Moyennes Entreprises) qui constituent la très grande majorité des entreprises aujourd'hui en France. Les cas de monopoles, de monopsones ou tout autre forme « d'exceptions » devront faire l'objet d'études futures.

Notre modèle se base sur le point de vue d'une entreprise. Il entend par là montrer les mécanismes à l'œuvre au sein de cette entreprise particulière pour expliquer ce qui la conduit à produire et à employer des travailleurs.

Nous posons les hypothèses suivantes :

▫ *La législation en vigueur a une influence homogène et égale pour tout type d'entreprise.* Nous considérons par cette hypothèse que les entreprises, quelle que soit leur taille, sont soumises proportionnellement aux mêmes tranches de cotisations sociales et d'imposition, aux mêmes régimes juridiques et obligations. Empiriquement invalidée, cette hypothèse doit permettre une simplification du modèle. Il va de soi que certaines entreprises peuvent se limiter dans le nombre d'employés qu'elles embauchent pour ne pas changer de statut juridique et ne pas avoir à créer un comité d'entreprise par exemple. De la même manière, une micro entreprise peut chercher à ne pas dépasser le chiffre d'affaire seuil qui lui est fixé pour ne pas subir un régime plus contraignant. Nous écartons donc cette variable dans notre modélisation pour permettre une plus grande facilité d'analyse.

▫ *Il existe des mécanismes de pression à la baisse sur les prix.* Que ce soit par la concurrence, par l'intervention d'associations de consommateurs ou par une réglementation étatique, les entrepreneurs ne sont pas incités à augmenter trop fortement leurs prix. Nous ne spécifions pas la nature exacte de ces pressions, car elles peuvent varier selon les situations. Grâce à cette hypothèse, nous pouvons inclure dans notre analyse les différents cas de concurrence monopolistique (les entreprises produisent un même bien mais se spécialisent sur un segment précis, et dotent leurs biens d'attributs différents de ceux de leurs concurrents), du fait que, malgré l'absence de concurrence directe, il peut exister des pressions à la baisse sur les prix par des réglementations étatiques, la pression d'associations de consommateurs ou la possibilité d'opérer des substitutions avec d'autres biens similaires.

▫ *L'entreprise fixe le prix, sous influences diverses.* Ce postulat découle du postulat précédent. L'entrepreneur fixe le prix selon la demande qu'il cherche à satisfaire, selon ses coûts de production et selon les pressions à la baisse sur les prix.

▫ *Les agents économiques sont dans une situation d'asymétrie d'information, qu'ils soient producteurs ou demandeurs.* Du côté de l'offreur (sur le marché des biens et services) la collecte de l'information est fonction du temps, et chercher à obtenir une information parfaite prend beaucoup de temps, contrainte que les impératifs liés à la production n'accordent pas. Du côté du consommateur, il est difficile de vérifier intégralement les conditions de fabrication des biens et services que nous achetons. Nous voyons le produit fini en magasin (un téléphone par exemple) sans voir les mines de coltan en République Démocratique du Congo où travaillent des enfants, ni les conditions de travail des ouvriers en Chine qui assemblent les pièces par exemple. Nous n'avons accès à ces informations qu'à la condition de vouloir y accéder, et de pouvoir le

faire. Or, cette recherche de l'information prend du temps, demande des efforts, a un coût, et ni la capacité ni la volonté ne sont toujours au rendez-vous. Surtout, cette recherche d'information s'effectue le plus souvent en parallèle de l'acte de consommation. Nous avons suffisamment développé ce point avec l'idée de conscience limitée dans le livre I.

▫ *Les individus sont relativement rationnels.* L'irrationalité des individus, notamment dans les grandes entreprises, a été mise en lumière par différents travaux en sociologie des organisations. Dans notre modèle, nous postulons que les individus prennent des décisions selon le processus suivant : ils recueillent l'information, l'analysent, lui donnent un sens et comblent les asymétries d'information selon leurs systèmes de valeurs. En cela, ils gardent une certaine cohérence (et donc rationalité) dans leur comportement durant un temps donné (ces valeurs peuvent changer plus ou moins au cours du temps). Nous n'entendons pas ici une rationalité purement mathématique aseptisée de toute considération morale ou sociale. Les individus ne sont pas des machines informatiques. Ici, *homo oeconomicus* n'est pas pertinent pour modéliser l'individu. Il vaut mieux se tourner vers les études en gestion d'entreprises, notamment mercatiques, pour comprendre que les individus choisissent un bien non seulement pour son prix, mais aussi pour ses attributs, comme parfois le simple fait qu'il soit produit par une entreprise locale ou nationale, ou dans des conditions respectables de l'environnement et des travailleurs. Toutefois, nous considérons que les individus restent globalement cohérents dans leur comportement par rapport à leurs valeurs, ces dernières étant un prisme d'analyse et d'attribution de sens aux informations recueillies. Nous postulons cette cohérence entre valeurs et comportements là encore pour faciliter l'analyse, l'existence d'écarts entre valeurs affichées et comportements effectifs ayant été démontrée par divers travaux. Des études pourraient s'attacher à étudier dans quelle mesure les comportements d'entrepreneurs éthiques sont différents de ceux qui ne jurent que par le résultat.

▫ *Sur le marché des biens et services, l'offre est assurée selon l'anticipation de la demande par l'entrepreneur, considérant un prix donné.* L'entrepreneur fixe d'abord un prix, provisoire, et cherche à anticiper la demande qui résulterait de ce prix. Il décide ensuite de produire selon la combinaison prix - demande anticipée qui lui paraîtra la meilleure. En raison de l'asymétrie d'information, l'entrepreneur peut surévaluer la demande (les attributs de son produit peuvent déplaire) ou la sous-évaluer, ce qui expliquerait les cas d'innovations ratées (les entrepreneurs anticipaient une demande inexistante dans les faits). La production en flux tendus (toyotisme), ou les moyens pour produire selon les commandes fermes (effectuées de plus en

plus par le biais de l'outil informatique), ou encore la mise en place de franchises et autres liens entre partenaires économiques peuvent viser à pallier cette asymétrie d'information et les erreurs d'anticipation afférentes. L'enjeu reste de s'assurer des débouchés assez stables. Dans notre modèle, la demande peut être très bien anticipée par des études de marché, comme elle peut ne pas l'être correctement, et cela dans des proportions variables.

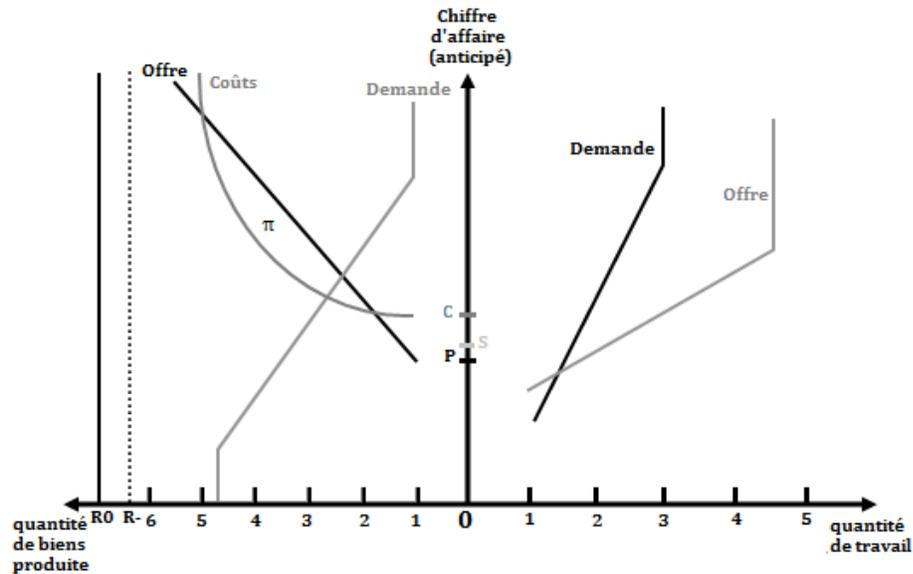
▫ *Les rendements d'échelle sont croissants puis décroissants.* On peut calculer les rendements d'échelle si l'on compare les facteurs de production (travail et capital) et le nombre d'unités produites. Si par exemple, il faut deux machines et deux travailleurs pour produire cent unités, et que l'on décide de doubler le nombre de machines et de travailleurs, il s'agit d'observer si la production doublera également (rendements d'échelle constants); si elle fait plus que doubler (rendements d'échelle croissants), ou si elle augmente sans être doublée (rendements d'échelle décroissants)? Comme d'autres modèles économiques, nous postulons que les rendements d'échelle sont croissants dans un premier temps, mais qu'au delà d'un certain seuil l'entreprise devient trop grande pour s'organiser efficacement, et les rendements deviennent décroissants.

▫ *Les économies d'échelle sont croissantes puis décroissantes.* Une économie d'échelle survient lorsque le coût moyen d'une unité produite baisse au fur et à mesure de la production. Par exemple, si on a des coûts fixes de 1000 € par exemple, et que l'on produit 50 unités avec un coût variable de 1€ par unité, le coût moyen sera de $(1000+50*1)/50 = 21€$. Si l'on double la production mais que les coûts fixes restent identiques, le coût moyen sera de $(1000+100*1)/100 = 11€$. Le coût moyen diminue avec la hausse de la production, ce qui correspond à une économie d'échelle. Si au début commander en gros permet de faire des économies d'échelles croissantes (le coût baisse de plus en plus), on arrive à terme à un certain seuil d'efficacité dans la production, et les économies d'échelles deviennent décroissantes (le coût moyen baisse, mais de façon moindre jusqu'à ne plus baisser, voire même augmenter à plus long terme). Observons que les économies d'échelle dépendent des rendements d'échelle.

▫ *Les rendements factoriels sont décroissants.* Le travail et le capital sont deux facteurs de production nécessaires pour produire. Si l'on augmente la quantité de travailleurs sans augmenter ou diminuer le nombre de machines, le premier travailleur embauché permettra de faire gagner en productivité l'entreprise. Le second travailleur embauché aussi, mais de façon moindre. Le troisième aussi, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'embaucher un autre travailleur n'apporte plus rien à la productivité de l'entreprise. N'oublions pas que le nombre de machines

n'augmente pas. L'inverse peut être vrai aussi, si le nombre de travailleurs reste fixe, et que l'on augmente le nombre de machines. Les rendements factoriels sont le calcul de la productivité si l'on augmente un seul des deux facteurs de production.

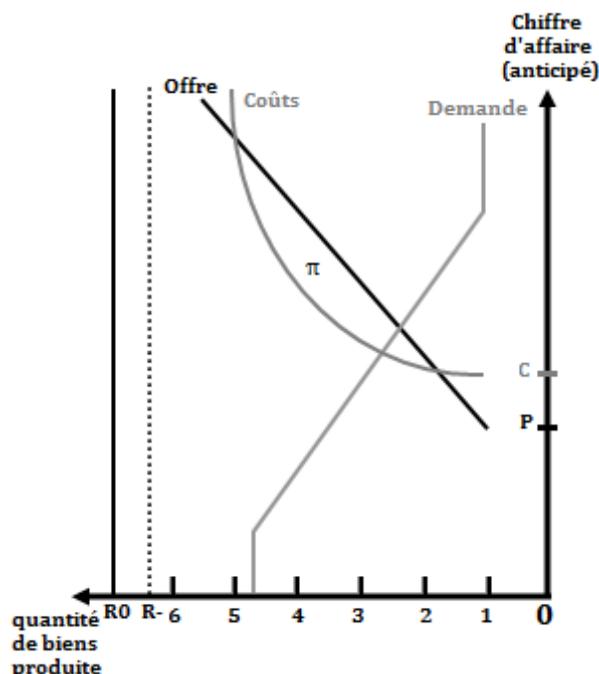
Nous verrons les autres hypothèses que nous formulerons au fur et à mesure de la présentation de notre modèle. Sur la partie à gauche de l'axe vertical, nous représentons le marché des biens et services, et sur la partie de droite le marché du travail. L'ensemble du modèle s'applique à une entreprise.



Nous étudierons la construction de ce modèle en deux étapes : d'abord l'entreprise sur le marché des biens et services, puis l'entreprise sur le marché du travail.

Sur le marché des biens et services, nous situons la quantité d'unités que produit l'entreprise sur l'axe des abscisses et le chiffre d'affaire qu'elle réalise sur l'axe des ordonnées. Nous représentons deux droites sur l'axe des abscisses, $R-$ et R_0 , qui correspondent respectivement à une raréfaction des ressources et à un épuisement des ressources lorsque la production du bien en vient à être trop importante. Ces droites ne doivent être placées que dans le cas où la ressource nécessaire à la fabrication du bien est épuisable, que ce soit à l'échelle de la planète où dans l'environnement géographique plus restreint, selon la pertinence de l'échelle d'analyse du cas étudié. Nous reviendrons sur la zone comprise entre ces deux droites plus tard,

mais elles ne sont pas essentielles dans le modèle, excepté à titre de rappel quant à la finitude des ressources dont nous disposons sur Terre.



La droite d'offre est celle du chiffre d'affaire : sa fonction est $f(x) = P \cdot x$, et correspond donc au prix unitaire (P) multiplié par la quantité produite (x). Pour une unité produite, le chiffre d'affaire est égal au prix, ce qui nous permet de placer le point P sur l'axe des ordonnées pour représenter le prix unitaire. Les droites ne débutent que pour $x \geq 1$, car avant la production est inexistante. Cela revient à ne pas démarrer l'activité pour l'entrepreneur.

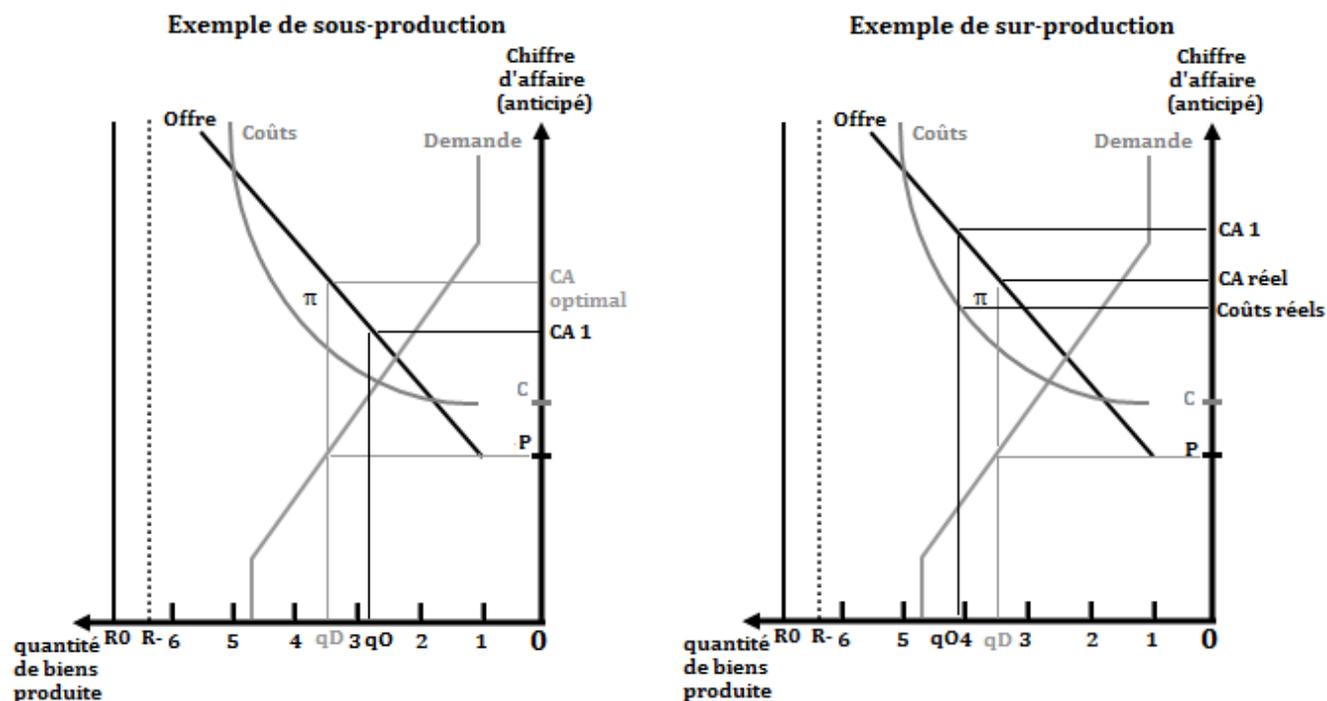
Nous représentons également la courbe de coûts, de fonction polynomiale de second degré $h(x) = a_0 + a_1x + a_2x^2$ pour représenter les coûts initiaux totaux (fixes et variables) engendrés pour produire une unité. De la même façon, nous plaçons le point C sur l'axe des ordonnées, qui correspond aux coûts unitaires. Initialement élevé du fait des coûts fixes et des coûts de lancement de l'entreprise, ils augmentent peu au début de la production du fait des rendements et économies d'échelle. Puis au-delà d'un certain seuil, ils augmentent de façon exponentielle du fait des forts investissements (achat de capital fixe supplémentaire) nécessaires à l'augmentation de la production.

La courbe de demande est fonction du prix. En cela elle serait de la fonction $g(x) = -ax + P$. Nous symbolisons à ses extrémités le fait qu'elle est incompressible, et qu'elle ne peut s'étendre à

l'infini, car malgré un prix quasiment nul, les individus désireux d'acquérir le produit l'ont tous fait au préalable.

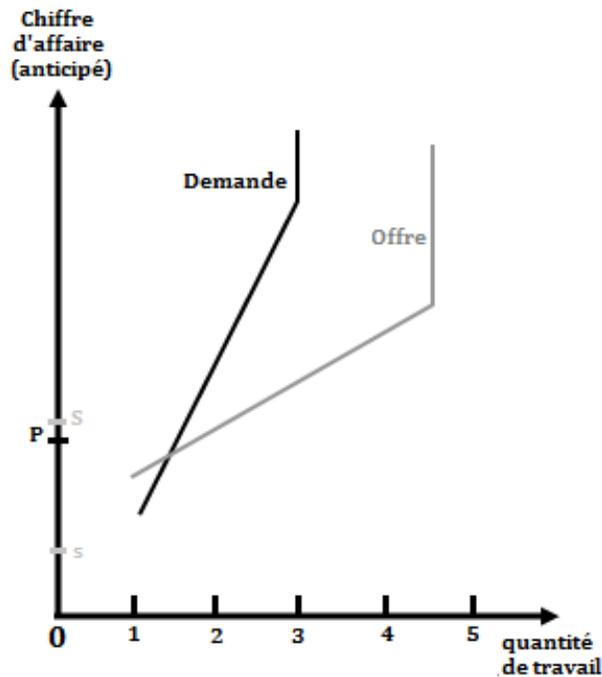
Dans la mesure où ce modèle rend compte des décisions économiques de l'entreprise, il est possible, selon les cas, de changer les équations de droites des différentes courbes, les échelles ou toute autre variable. L'inclinaison de la droite de demande dépend de l'élasticité-prix pour le bien en question. Pour l'axe des ordonnées, il faut considérer qu'il s'agit d'un chiffre d'affaire anticipé par les offreurs (anticipation d'ailleurs plus ou moins exacte), alors que la demande exacte est supposée connue. Cela permet d'analyser les écarts entre la quantité produite par anticipation et la demande réelle pour le produit observé.

Voici différents cas de figure sur le marché des biens et services.



Lorsque les droites de coûts et d'offre entrent dans la zone située entre R- et R0, elles deviennent de la forme exponentielle de x du fait de la hausse des prix provoquée par la raréfaction drastique des ressources. Si le bien produit est vital et indispensable à la survie, la demande devient elle aussi de la forme exp. (x) car les individus y sont contraints (s'il n'y a pas de biens de substitution, toujours dans le cadre d'un bien vital).

Voici maintenant le marché du travail. L'axe des abscisses représente la quantité de travail, et l'axe des ordonnées le chiffre d'affaire anticipé par l'entreprise. On peut placer ce chiffre d'affaire sur l'axe des ordonnées, selon la quantité que décide de produire l'entreprise sur le part et investir dans du capital fixe. L'inclinaison de la courbe de demande de travail traduit le besoin de l'entreprise d'engager à la fois du travail et du capital, afin de répondre à l'accroissement de la demande en biens et services. La fonction de la demande de travail est de la forme : $i(x) = CA.x.q$ avec $q \geq 1$, correspondant à la proportion du « capital » (machines) dans les facteurs de production, et CA le chiffre d'affaire que l'entreprise anticipe devoir réaliser.



Quant à l'offre de travail, elle est fonction du salaire. Elle est de la forme $j(x) = vS.x$ où S est le salaire et v l'élasticité de l'offre de travail par rapport au salaire.

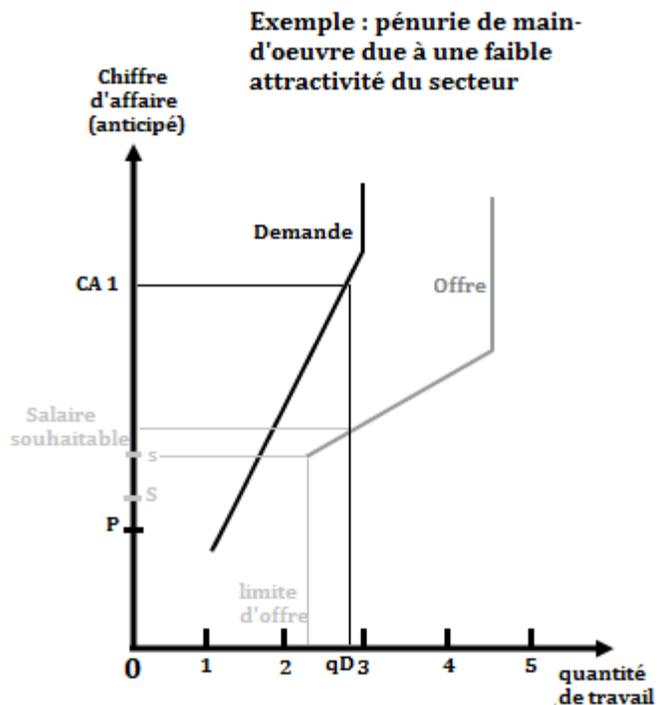
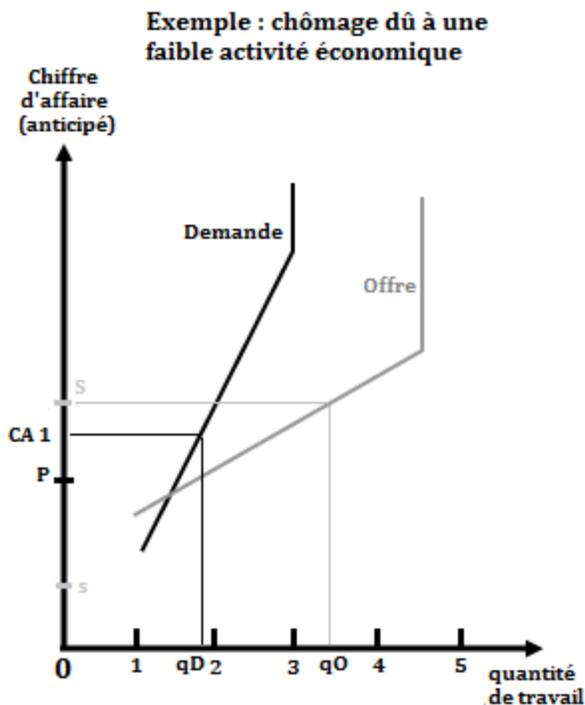
On peut placer sur l'axe des ordonnées le point S pour représenter le salaire horaire moyen ou salaire journalier, selon la pertinence de la variable à adopter. L'inclinaison de la courbe d'offre dépend de son élasticité par rapport au salaire. Dans le cas le plus extrême, elle peut être verticale. Ce cas de figure correspond alors à une situation dans laquelle un nombre fixe d'individus doit impérativement travailler pour assurer sa subsistance, sans que la formation de ces individus ne leur permette de chercher du travail dans un autre secteur d'activité par exemple.

Un déséquilibre peut survenir : si le salaire et le chiffre d'affaire anticipé augmentent dans les mêmes proportions, du fait que l'entreprise peut effectuer des rendements d'échelles et

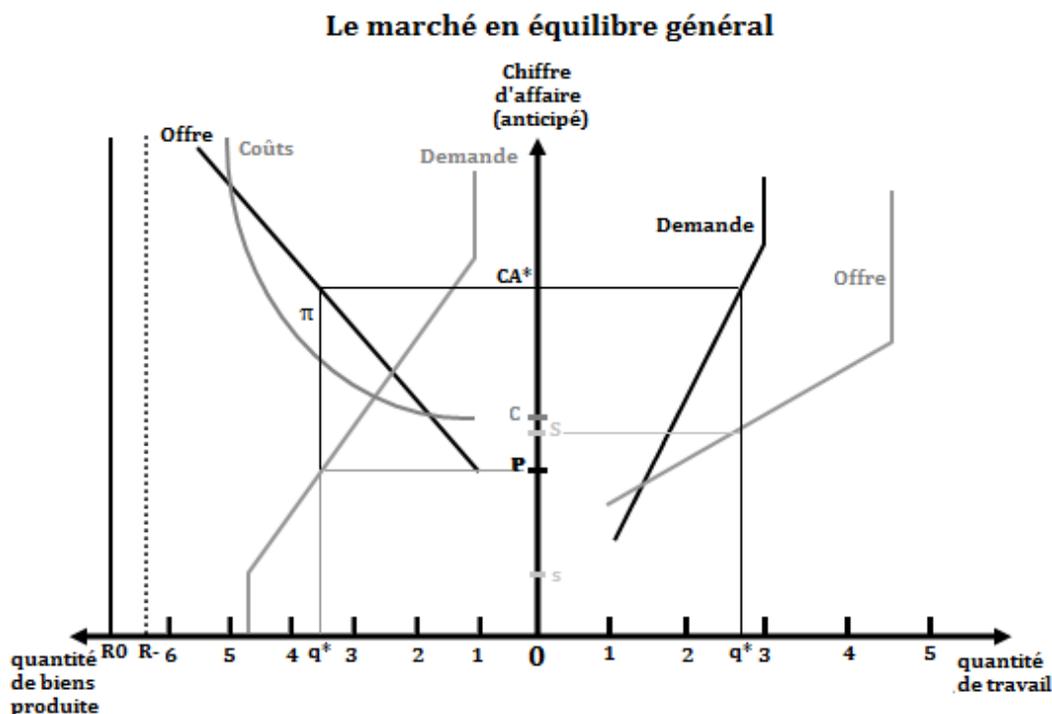
gagner en productivité - avec une nouvelle organisation du travail par exemple -, elle demandera alors moins du facteur travail. Cela relativement à la hausse de l'offre de travail, permise par la hausse des salaires. Il en résultera une offre de travail supérieure à la demande dans ce secteur, en d'autres termes un chômage sectoriel.

Une dernière variable doit être prise en compte sur le marché du travail, à savoir la possibilité pour les individus de suivre une formation pour se reconverter dans un autre secteur d'activité. Nous proposons de faire la différence entre les gains qu'obtiendrait le travailleur voulant se reconverter, et le coût de la reconversion. On obtiendrait la valeur « s ». Mais suivre une formation et avoir de meilleures espérances de gains n'est pas suffisant. Il faut suffisamment de postes à pourvoir dans le secteur visé pour la reconversion. Si le nombre d'individus recherchant un emploi dans ledit secteur est supérieur à l'offre d'emploi, il faut multiplier s par 0 pour représenter le peu d'intérêt de se reconverter dans ce secteur. S'il y a autant d'individus compétents que d'emplois proposés, il faut multiplier s par 1. Si les entreprises sont en forte demande de personnel qualifié et qu'il n'y a pas assez d'individus formés, on multiplie s par 2. Si $s > S$, alors le gain de suivre une formation pour se reconverter doit détourner une part non négligeable des offreurs de travail de l'entreprise, ce que seule une hausse du salaire (S) peut prévenir.

Voici maintenant différents cas de figure qui peuvent survenir sur le marché du travail.



Voici maintenant l'entreprise sur les deux marchés, en équilibre général, c'est-à-dire lorsque l'offre et la demande coïncident.



Pour analyser un marché (entendu comme l'ensemble des entreprises produisant des biens similaires) de façon globale, il est possible de reprendre le modèle précédemment exposé et de considérer que les variables sont égales aux moyennes de l'ensemble des entreprises considérées. Ainsi, il y aurait le chiffre d'affaire moyen, le prix unitaire moyen, le salaire moyen, les quantités moyennes de travail ou de biens, etc.

Avant de terminer cette section, nous proposons de calculer un certain nombre de variables macroéconomiques. La première d'entre elle serait les stocks de biens accumulés. En effet, quel besoin aurions-nous de consommer si la production nécessaire à la satisfaction de nos besoins était déjà en notre possession ? Sommes-nous devenus à ce point habitués aux différentes formes d'obsolescence programmée, aux stimulations mercatiques et aux pseudo-innovations que des commerciaux rendent indispensables à nos yeux, pour renouveler inutilement nos stocks de biens ? Une société dans laquelle les individus auraient des revenus élevés, mais qui disposeraient de beaucoup de biens à longue durée de vie, consommeraient très

peu de ces biens, ce qui nuirait à la consommation et à la croissance. Il en résulterait des constats contre-intuitifs comme « revenus élevés – consommation faible », d'où l'importance de cette variable des stocks de richesses.

Une autre variable serait le calcul des déchets produits. Lorsque nous achetons un bien, nous achetons également les déchets qui lui sont associés ou qu'il représente en lui-même. Ce que nous entendons par « déchets » est l'ensemble des éléments du produit qui ne répondent pas directement à la satisfaction d'un besoin (pour simplifier, l'ensemble des emballages). Ils ne font que contenir le bien dont nous avons besoin, et sont immédiatement jetés sitôt le bien consommé. Nous n'aurions jamais l'idée de les acheter séparément, et pourtant une partie de l'argent que nous dépensons dans l'achat d'un bien doit couvrir le coût de fabrication de ces déchets. Il serait intéressant de calculer le nombre de déchets produits concomitamment avec les biens et services, la proportion qu'ils représentent dans le prix du bien, tant leur réduction drastique pourrait se traduire par une baisse théorique des prix (suivant une logique de baisse des coûts pour les entreprises), sans parler de l'intérêt de préserver les ressources de la planète et l'environnement. La mise en place de consignes serait alors appropriée.

Nous devrions enfin créer une nouvelle variable pour calculer *les coûts de la vie*. L'on pourrait rétorquer que la vie n'a pas de prix. Mais cette position morale est contredite par la réalité économique. Définissons ce que nous entendons derrière cette notion de coûts de la vie. Les coûts de la vie regroupent l'ensemble des fonds qui pourraient être dépensés (selon ce que permettent les technologies et les savoir-faire à un moment donné) pour assurer la préservation de la vie animale ou végétale, un bien-être suffisant pour permettre l'épanouissement de l'individu, et la préservation de sa santé physique et mentale. Cette notion ne doit pas être confondue avec celle d'externalité négative ; les coûts de la vie se réfèrent aux coûts que devrait supporter l'entreprise pour éviter de générer de la pollution et des externalités négatives. Concrètement, en Occident une partie de notre prospérité économique se fait en occasionnant nombre de souffrances, de pollutions et de morts d'organismes vivants. Prenons le cas des téléphones portables, tablettes et autres gadgets dont nous ne pouvons plus nous passer. Si nous sommes satisfaits de les trouver à des prix réduits, nous ne nous interrogeons cependant jamais sur les causes qui permettent effectivement ce prix réduit. Or, un des minerais essentiels qui entre dans la composition des ces appareils électroniques est le coltan, dont quatre vingt dix pour cent des réserves se trouvent en Afrique, notamment en République démocratique du Congo. Là-bas ont lieu fréquemment des conflits armés pour le contrôle des mines, dans lesquelles

travaillent d'ailleurs des enfants. Après extraction des minerais, les portables sont assemblés en Chine par des ouvriers travaillant dans des conditions épouvantables, d'où les taux de suicide élevés que l'on a pu observer par exemple dans la fabrication des produits *Apple*. Ne parlons même pas des pollutions qui résultent de ces modes de production intensifs. Les coûts de la vie constitueraient, dans notre exemple, une estimation chiffrée des dépenses à réaliser pour donner un salaire décent et permettre le développement des mineurs en Afrique, dépenses adjointes aux coûts exigés pour financer des infrastructures publiques suffisantes afin d'éviter le travail des enfants et les conflits. Il faut ensuite y ajouter les hausses de salaires, les mesures sociales pour réduire les cadences de travail, assurer des pauses, permettre le lien social, garantir la représentation des intérêts des employés au niveau de l'entreprise, et surtout les éventuels équipements devant permettre aux employés de travailler dans des conditions saines. Enfin, il faut inclure les coûts de retraitement des déchets, d'utilisation de produits les moins nuisibles pour l'environnement, etc. La somme de ces coûts innombrables représente ce qu'il faudrait dépenser pour préserver la vie, et qu'en tant que consommateurs nous ne voudrions surtout pas voir répercutés sur les prix.

Nous considérons ces coûts de la vie comme trop élevés. A ce titre, ils pourraient nuire à notre pouvoir d'achat. Hélas, le calcul est vite fait : entre disposer de produits peu chers et préserver purement et simplement des vies humaines, nous optons pour la solution où nous gagnons le plus... . La vie des autres pèse peu en regard de ce qu'exigent notre confort matériel et notre pouvoir d'achat. Tout au plus ferons-nous un don à une association pour nous donner bonne conscience... . Certains pourraient affirmer que nous ne pouvons rien faire face aux comportements irresponsables, inhumains et dévastateurs de certaines entreprises, que nous sommes obligés de recourir à leur service ou sinon se priver de tout, de vivre dans le dénuement et la pauvreté. Nous affirmons qu'il n'y a qu'un moyen de contrôler une entreprise : la saisir par sa raison d'être, qui est le profit. Si les consommateurs se mettent à refuser d'acheter les produits des entreprises, alors celles-ci seront privées de leur manne financière, et seront contraintes de répondre véritablement aux attentes des consommateurs. Il revient à chacun de considérer s'il préfère utiliser cette arme et garder un besoin temporairement insatisfait, ou céder à une prétendue fatalité et jouer le jeu coupable de ces entreprises qui tuent pour offrir des biens bon marché. Si l'on adopte une morale kantienne, cela signifie que de tels consommateurs seraient également d'accord pour être exploités de la sorte... . A moins qu'ils ne trouvent une prétendue supériorité ou dérogation qui justifierait de leur statut de privilégiés ? Le mérite, par exemple ?

Des compétences rares ? Ou peut-être d'autres justifications qui s'articuleraient autour du registre de l'ethnicité ou d'une nécessité justifiée par un développement qui surviendrait à très long terme ? Demandons-nous combien vaut notre vie en regard du système économique actuel.

Ainsi les coûts de la vie existent et se calculent sur ce qu'il faudrait payer pour arriver au résultat le plus efficace, compte tenu de l'impact environnemental et social. Nous précisons dans la définition « *selon ce que permettent les technologies et les savoir-faire à un moment donné* ». Les technologies les plus performantes pour minimiser les pollutions et l'impact environnemental doivent servir de référence dans le calcul de ces technologies. Leurs coûts doivent être pris en considération de ce que les entreprises et les entrepreneurs sont prêts à dépenser pour mettre en place ces technologies et les utiliser. Il va de soi que des technologies réduites, dans cette optique, donneraient des coûts de la vie relativement faibles, tandis qu'à l'inverse des technologies extrêmement performantes et conséquemment onéreuses en donneraient de très élevés. On peut inclure dans le premier cas les coûts qui s'imposeraient à la recherche pour développer les technologies manquantes.

En résumé, des coûts de la vie élevés signifient que peu d'efforts sont faits pour minimiser l'impact environnemental des entreprises, le respect des travailleurs et des normes sociales ambitieuses, la production de biens de qualité durable. A l'inverse, des coûts de la vie faibles permettent de déduire que suffisamment de mesures ont été prises pour garantir simplement la pérennité de la vie, et cela dans le respect d'une certaine qualité de vie matérielle et spirituelle, pour toutes les espèces animales et végétales.

Après cette présentation d'une modélisation possible du marché et du calcul de variables pertinentes pour mieux cerner les enjeux économiques et sociaux du XXIème siècle, voici le projet d'un nouveau système politique et économique.

Chapitre III – Gouverner la société

L'étude se base sur le modèle français, étude qui pourra être une source d'inspiration pour d'autres pays.

Propositions pour une VIème République : pour une démocratie participative directe et représentative

Il faut admettre que le degré d'acceptation d'une contrainte et de l'exercice du pouvoir par un individu est proportionnelle à l'implication de celui-ci dans l'élaboration de la norme concernée. De plus, en suivant l'adage « le savoir fait le pouvoir », il apparaît évident que les personnes les plus aptes à cerner les problèmes présents dans un secteur donné et d'y apporter des solutions sont les personnes travaillant de près ou de loin dans ce secteur. Aussi, est-il vrai que la rencontre de citoyens aux situations sociales, aux idées et aux vécus différents, dans un cadre volontariste, pacifié et organisé serait des plus féconds pour atteindre la synergie entre groupes sociaux et élaborer communément des solutions aux problèmes d'un secteur spécifique. En outre, tout exercice du pouvoir se trouve indissociable de la possession de responsabilités et d'une formation intellectuelle exigeante. Par conséquent, tout individu voulant exercer du pouvoir doit continuellement rechercher la formation et l'enrichissement intellectuel, autant pour diriger avec clairvoyance que pour ne pas se laisser abuser par des conseillers aux intentions malveillantes.

Il est nécessaire de réinventer la démocratie, ou de la faire évoluer vers une forme de participation directe des citoyens et d'une représentation multiple de leurs intérêts. En France, elle pourrait revêtir la forme d'une VIème République calquée, dans l'ensemble, sur la Vème, à laquelle seraient toutefois apportées de nombreuses modifications. En tout premier lieu, il conviendrait d'assurer une meilleure représentation des citoyens au niveau national, avec la création d'un conseil religieux, d'un conseil des corps sociaux, d'un conseil des anciens ainsi que d'un conseil pluripartite.

Le conseil religieux regrouperait des représentants des principales religions en France, à savoir l'Église catholique, les églises protestantes, l'Église orthodoxe, les représentants de la religion hébraïque, de la religion musulmane, (dissociant au besoin Chiites de Sunnites) de manière similaire à ce qui se fait en Alsace Moselle. Seules les religions avec suffisamment de fidèles pourraient être représentées au sein du conseil (encore reste-t-il à fixer le seuil minimum et les critères de définition des fidèles respectivement à chaque religion, ainsi qu'une définition de ce qui peut être considéré comme une religion). Chaque église serait libre de choisir les modalités de désignation de son représentant. A ces représentants religieux serait adjoint un

représentant des citoyens athées et agnostiques, représentant éminent et devant au préalable disposer de solides connaissances en philosophie, théologie et histoire des religions. Nous reviendrons sur les pouvoirs de ce conseil plus tard. De surcroît, il serait judicieux d'instituer une « taxe religieuse » (telle qu'elle peut exister en Allemagne), taxe d'un montant relativement faible qui serait allouée au financement du culte duquel se revendique le contribuable. Pour ceux n'ayant aucun culte, la taxe serait obligatoire de la même façon, mais servirait à financer des œuvres humanitaires, de l'aide au développement ou des projets favorisant l'épanouissement d'une certaine spiritualité sans lien particulier avec un culte établi. Cette aide pourra éventuellement aider au financement de religions minoritaires en France qui ne peuvent s'appuyer sur un représentant au conseil du fait de la faible proportion de fidèles au sein de la population totale. Ces mesures ne doivent pas remettre en cause le principe de laïcité de façon fondamentale, mais l'assouplir pour permettre une visibilité encadrée des religions, leur dialogue et leur meilleure intégration à un régime républicain, respectueux et bienveillant.

Le conseil des corps sociaux représenterait les citoyens selon leur secteur d'activité et leur fonction sociale. Ainsi, on y trouverait deux représentants au minimum (un homme et une femme par exemple) de chaque grand ensemble de métiers en France. Chaque ensemble de métiers doit regrouper tous les métiers similaires entre eux, sans perdre toutefois en homogénéité. Par exemple, le corps des médecins regrouperait l'ensemble des spécialités médicales. Ces grands ensembles seraient à égalité, car ils disposeraient du même nombre de représentants indépendamment de leur part dans la population globale, sans quoi les métiers fortement qualifiés pourraient se retrouver désavantagés par un effet de majorité. Il faut également garder une conception large des corps sociaux, et ne pas se limiter aux seuls métiers et professions dites « actives ». En effet, des représentants des retraités, des parents au foyer, des éléments du monde associatif et des étudiants du premier et du second cycle doivent également prendre part à ce conseil. Pour les étudiants du premier cycle, il ne pourrait y avoir que des représentants venant du lycée, les jeunes au collège et en primaire n'étant pas assez formés ; il va de soi que lesdits représentants seraient en charge d'incarner l'ensemble du premier cycle.

Les personnes siégeant au sein de ce conseil seraient tirées au sort. Il serait également intéressant d'établir des versions régionales de ce conseil, selon les mêmes modalités.

Le conseil pluripartite comprendrait les candidats malheureux de l'élection présidentielle ayant recueilli au moins cinq pour cents des suffrages au premier tour. En cela, tous les partis politiques majeurs pourraient s'y exprimer.

Enfin, **le conseil des anciens** rassemblerait des présidents de la République, des Premiers Ministres, des présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat ainsi que les présidents des grands corps de l'État (Conseil d'État, Cour des Comptes et Inspection Générale des Finances) qui n'exercent plus aucune fonction politique, administrative ou juridique. Ces personnalités devraient avoir exercé leur mandat durant un certain nombre d'années au minimum, afin d'éviter des nominations fantoches qui n'auraient que pour seul but de créer des soutiens en grand nombre au sein de ce conseil.

Quant aux attributions de ces quatre assemblées, outre la fonction de conseil, de représentation et d'émission d'opinions, elles disposeraient d'un pouvoir législatif, à savoir la capacité d'émettre des « suggestions de lois » (de façon à les différencier juridiquement des projets de loi et des propositions de loi.) Ces suggestions de loi seraient officiellement émises sous réserve qu'une majorité de deux tiers de la chambre émettrice vote en sa faveur, et une suggestion de loi pourrait être portée par plusieurs de ces quatre conseils, voire tous collégalement. Les suggestions de loi devraient ensuite être débattues et votées à l'Assemblée Nationale et au Sénat selon une procédure similaire aux projets de lois. La question de l'insertion de ces suggestions dans la hiérarchie des normes sera abordée plus tard.

Si l'amélioration de la représentation des citoyens est une chose, celle de l'accès à l'information en est une autre. Afin d'aider l'ensemble des administrations, conseils, chambres et autres corps (autant de l'État central que des administrations décentralisées), il faudrait créer un **conseil technique** dans lequel serait réuni un ensemble de cabinet de conseils et d'expertises couvrant tous les domaines, autant culturels qu'économiques, sociaux, environnementaux, historiques, géographiques, juridiques, etc. Ce conseil technique pourrait absorber des conseils existants tel que le Conseil Économique Social et Environnemental et des cabinets de conseil officiels. Mais il devrait être ouvert à une large participation du monde académique, ce dernier pouvant faire office de censeur quant à la qualité et à l'exactitude des informations fournies. Cet organe aurait pour rôle essentiel de rendre des rapports, de formuler des avis et de délivrer des expertises sur l'ensemble des domaines au sein desquels le Gouvernement et les institutions étatiques de tous niveaux disposent de compétences. Les données et informations ainsi produites pourraient également être mises à disposition de tous les citoyens désireux d'accéder à

l'information, et constituer par conséquent un des pré-requis indispensable à leur participation directe aux affaires de l'État.

Nombre de philosophes et de chercheurs en sciences politiques se sont essayés à trouver le meilleur système de vote, celui qui permettrait la meilleure prise en compte des aspirations citoyennes individuelles et collectives. Arrow, dans son « théorème d'impossibilité », a pourtant démontré que la chose est impossible.

Or, ce théorème, à l'instar d'une part substantielle des travaux entrepris jusqu'à présent, présuppose que ce sont des représentants qu'il faut élire pour mettre en place un programme politique. Aux antipodes de cette pensée, nous suggérons que les citoyens votent pour un programme plutôt que pour un dirigeant, ce dernier n'important au final que peu, tant qu'il met en place les mesures politiques souhaitées par les citoyens. Voici donc comment organiser un tel système de vote.

Il faut en amont définir le contenu des différents domaines, précis et cohérents, dans lesquels il serait possible et souhaitable pour un gouvernement de prendre des mesures. Il s'agirait, par exemple, des domaines de la Défense, de l'Éducation, de la Santé, ou de l'Énergie, pour ne citer qu'eux. Une fois une liste exhaustive établie, les partis politiques pourraient présenter, pour chaque élection, des propositions relatives à chaque domaine. Ces propositions doivent mentionner **1)** les principes philosophiques et moraux sous-tendant le choix et les objectifs poursuivis, **2)** détailler les mesures concrètes proposées et **3)** offrir enfin une estimation chiffrée fiable du coût total nécessaire à la mise en place de la proposition. Les citoyens, pour chaque domaine, choisiraient la proposition la plus proche de leur opinion. Ils auraient la possibilité de s'affirmer « sans opinion » si le sujet les laisse indifférents ou s'ils ne se reconnaissent pas suffisamment compétents pour donner un avis étayé sur le sujet. Mais les électeurs pourraient aussi voter « blanc » si aucune des propositions ne correspond à leurs attentes.

En bas de cette grille de choix se trouverait la liste des hausses d'impôts éventuels envisagés par l'ensemble des partis politiques, ainsi que leurs gains hypothétiques présentés sous forme d'une fourchette entre un minimum et un maximum. Les citoyens devraient hiérarchiser ces hausses d'impôts selon leurs préférences, les impôts au début de leur liste étant ceux que l'individu préférerait voir augmentés en priorité. Une liste des candidats à l'élection compléterait cette grille. L'utilité de ce « vote sur candidat » sera expliquée ultérieurement.

Lors du décompte des voix, on détermine pour chaque domaine la proposition qui a obtenu le plus de suffrages : celle-ci est inscrite au « programme officiel ». Ce dernier se composerait donc de l'ensemble des propositions qui, pour chaque domaine, ont obtenu la majorité des voix dans leur domaine respectif. Au terme de la procédure électorale, le candidat du parti politique ayant vu le plus de ses propositions inscrites au programme officiel serait élu. En cas d'égalité, le candidat de ces deux partis finalistes ayant obtenu le meilleur score sur le « vote sur candidat » présent au bas de la grille de vote l'emporterait.

Après l'élection, le gagnant serait dans l'obligation de mettre en place l'ensemble des mesures du programme officiel, même si une bonne partie d'entre elles n'ont pas émané de lui. Sa tâche serait ardue, dans la mesure où il devrait réussir à donner une cohérence d'ensemble au programme, avec une marge de manœuvre assez réduite pour adapter l'ensemble selon son orientation politique. Il pourrait donc travailler avec les partis à l'origine des propositions dans le but de les rendre viables et bien adaptées. Tout domaine qui aura vu le vote blanc l'emporter devra faire l'objet d'une vaste campagne de consultation populaire des principaux concernés, d'innovation et de recherche d'une nouvelle alternative (élaborée avec les différents groupes partisans dans le cadre d'un partenariat avec le reste de la société civile). Nous reviendrons plus loin sur les formes que peuvent prendre ces consultations populaires.

Un tel système de vote, s'il permettait de coïncider au plus près des attentes des citoyens, exige cependant quelques garde-fous. D'une part, seuls les partis ayant un avis sur plus de quatre vingt dix pourcent des domaines (un projet global), pourraient se présenter (les groupes d'intérêt seraient ainsi écartés) ; une telle mesure peut d'ailleurs être couplée avec la collecte d'un nombre minimum de signatures, non seulement des grands électeurs, mais aussi de celles des chefs d'entreprises, des représentants du milieu syndical et associatif, ou encore d'un nombre important de citoyens. Ensuite, l'ensemble du personnel politique élu, quelles que soient les affinités partisans, serait tenu de réaliser quatre vingt pour cent des mesures du programme officiel dans le délai imparti par leur mandat, les vingt pour cent restant étant une marge de manœuvre nécessaire à l'adaptation selon les évolutions de la conjoncture mondiale ou nationale. Des sanctions seraient envisagées proportionnellement à l'incapacité de l'ensemble du personnel élu à réaliser le programme officiel en dépit d'un contexte favorable à sa mise en œuvre, sanctions pouvant prendre la forme d'interdictions individuelles de concourir à des élections ou d'occuper provisoirement et/ou sélectivement des postes administratifs. En outre, en ce qui concerne les estimations des coûts financiers des mesures adoptées au programme

officiel, ce sont les partis politiques à l'origine des propositions qui auraient à charge le surcoût éventuel de la mesure par rapport à la prévision si l'écart se révèle trop important, sous peine de sanctions qui s'apparenteraient à des restrictions d'accès aux postes administratifs et politiques. *In fine*, l'ensemble de ces mesures devrait permettre à la classe politique de faire des propositions réalisables, sans sous-évaluation volontaire des coûts. De plus, le vote blanc pourrait être comptabilisé sans que cela ne pénalise la direction du pays ou ne suscite une indétermination quant à la nomination légitime des dirigeants.

Le système de vote sur un programme, en dehors du fait qu'il accroît la prise en compte des attentes réelles des citoyens, devrait inciter fortement ces derniers à réfléchir plus sérieusement aux mesures à prendre et aux alternatives existantes, et leur permettrait aussi de s'extraire au moins en partie du travail de séduction, de manipulation démagogique et d'escroquerie médiatique et politique propre aux campagnes ordinaires. Enfin, le devoir de réalisation du programme officiel par les élus les met à l'abri des mensonges politiques et d'une pratique gouvernementale qui eût été contraire aux promesses de campagne. Voici donc à quoi pourrait ressembler un tel bulletin de vote :

Programmes par thèmes	<i>Pour chacun des domaines suivants, choisissez la proposition qui vous convient le mieux. Si aucune ne vous convient, vous pouvez "voter blanc". Si ce choix obtient la majorité pour un domaine donné, le Gouvernement élu devra trouver après consultation populaire une nouvelle proposition.</i>							
		Parti A	Parti B	Parti C	Parti D	Parti E	vote blanc	sans opinion
	Défense	<input type="checkbox"/>						
	Diplomatie	<input type="checkbox"/>						
	Economie - entreprises	<input type="checkbox"/>						
	Economie - salariés	<input type="checkbox"/>						
	Education	<input type="checkbox"/>						
	Energies	<input type="checkbox"/>						
	Environnement	<input type="checkbox"/>						
	Intégration sociale	<input type="checkbox"/>						
Sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Impôts	<i>Numérotez de 1 à 4 par ordre de préférence les impôts que vous préféreriez voir augmenter en priorité si le besoin s'en faisait ressentir</i>							
	Hausse de W de w€ à w+1€	Hausse de X de x€ à x+1€	Hausse de Y de y€ à y+1€	Hausse de Z de z€ à z+1€				
Candidats (en cas d'égalité)	<i>Choisissez le candidat que vous souhaiteriez voir être élu Président de la République et mettre en place le programme officiel (ce choix du candidat ne sert qu'à départager deux candidats au moins qui seraient à égalité au vote par programme)</i>							
	A	B	C	D	E	/	sans opinion	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Avertissement : Le bulletin de vote présenté ici n'est qu'une illustration de ce à quoi pourrait ressembler un bulletin dans le cadre du "vote par programme". La mise en page, les thèmes proposés, la formulation des consignes de vote ne sont ici qu'à titre d'exemple, et ne reflètent aucune réalité tangible et pouvant être mise en place tel quel. En outre, un bulletin de ce type doit être accompagné de brochures récapitulant les programmes détaillés des différents partis en liste.

Toutefois, tout exercice d'un pouvoir doit s'accompagner d'un sens des responsabilités et d'une formation continue. Aussi, convient-il de distinguer deux conceptions du vote. L'une postule que le vote est inhérent à la citoyenneté, qu'il est la faculté de juger les dirigeants et ce, indépendamment du statut social et du niveau d'instruction du citoyen. S'il suffit d'avoir un avis politique pour voter, sans attester de la connaissance du système politique et économique actuel, pourquoi alors fixer un âge minimal pour l'obtention du droit de vote, sous-entendant ainsi que les jeunes en deçà de cet âge sont incapables d'exercer un jugement personnel ? L'autre approche, beaucoup moins égalitaire, associe au droit de vote l'idée d'une capacité inégalement répartie à se constituer un avis sur les affaires publiques. Selon cette acception du vote, les individus issus de milieux sociaux favorables ont un plus grand accès à l'instruction, et, payant des impôts, sont plus concernés que les autres par la gestion de l'État. Ce vote capacitaire peut donc revêtir un aspect censitaire.

La dimension capacitaire du vote est cruciale si l'on veut confier des responsabilités élevées à une poignée d'individus, pour tout citoyen désireux de participer à la vie politique, et à plus large raison, pour la mise en pratique d'une démocratie participative directe. S'agissant du vote censitaire, il n'est plus pertinent dans la configuration sociale contemporaine, si l'on admet que les détenteurs de capitaux financiers ne sont pas nécessairement détenteurs de capitaux intellectuels. Il faut circonscrire l'idée de capacité ou d'incapacité à la possession ou non d'un ensemble de savoirs liés à l'exercice du pouvoir politique et à la compréhension de la société dans sa composante sociale principalement. Ainsi, nous pourrions par exemple accorder le droit de vote à tout citoyen âgé de quinze ans, âge minimal pour exercer son devoir civique, non de manière instruite, mais responsable. Ces voix ne compteraient que pour des demi-voix, et ce n'est qu'à l'issue d'un examen sous forme de QCM que le droit de vote plein et entier serait obtenu. Cet examen serait aux frais de l'État pour les deux premières tentatives, puis de façon décroissante aux deux tiers pour la troisième tentative, au tiers pour la quatrième, et entièrement à la charge du citoyen pour les suivantes. L'enjeu est d'assurer à tous les citoyens, quel que soit leur milieu d'origine, la possibilité de suivre la formation et de la valider, tout en maintenant une incitation à suivre la formation avec sérieux.

Les contenus enseignés devraient rester basiques, donner les définitions et les grands mécanismes économiques, quelques repères historiques majeurs de la vie politique nationale, décrire les principales institutions administratives et juridiques, fournir des notions en sociologie, sciences politiques et philosophie, voire même en statistiques (manière de construire

et d'exploiter un sondage, ainsi que les biais occasionnés). En somme, le contenu de cet enseignement correspond à une version simplifiée et condensée des principales disciplines étudiées en France dans les Instituts d'Études Politiques, mais aussi dans les facultés de droit, de sciences politiques et sociales, et d'économie. De fait, le questionnaire pourrait être élaboré en concertation avec les enseignants en sciences humaines du premier et du second cycle. Il viserait à donner les clés du fonctionnement global de la société, ainsi qu'un regard critique sur ces dites institutions et outils en apparence neutres. Il pourrait par exemple être passé dans le cadre de l'Éducation Nationale à la fin du premier cycle. Ce n'est qu'à cette condition seulement que les citoyens seront en mesure de se détacher des discours politiques et médiatiques, et de garder un œil vigilant, alerte et instruit sur les manœuvres des différents acteurs à l'œuvre dans notre monde.

Nous pouvons adjoindre une nouvelle forme de référendum à cet ensemble de mesures. Ce référendum porterait toujours sur un point précis, mais la question posée serait une question ouverte à laquelle serait proposée plusieurs options (proposées par les différents acteurs politiques nationaux au pouvoir ou non), précisant chacune le coût qu'elle engendrerait. A titre d'exemple, à la question « l'avenir du nucléaire en France », les citoyens pourraient choisir sur une grille de vote, soit de renforcer la part du nucléaire, soit d'en sortir à très long terme, ou d'opter pour un ensemble de mesures de plus ou moins court terme, incluant l'option « sortie immédiate ». Sous cet ensemble de choix, seraient proposées toutes les mesures alternatives possibles pour remplacer le nucléaire ainsi qu'une estimation de leurs coûts respectifs. Il est primordial de chiffrer avec sincérité chacune de ces mesures, de manière à garantir une totale transparence politique, ainsi que pour expliquer l'éventuelle hausse d'impôt ou la restriction de budget conséquente. Là encore, ce type de référendum devrait permettre de satisfaire au mieux les aspirations populaires, quoiqu'une instruction préalable soit nécessaire.

Quant au vote, il serait judicieux d'introduire des systèmes permettant de panacher les choix des citoyens. Par exemple, chacun d'entre eux disposerait de dix voix à répartir entre une ou plusieurs options (lors d'un vote) selon ses préférences.

En parallèle de ces réformes, il faut donner la possibilité à tout citoyen, qu'il ait ou non un vote plein et entier, la possibilité d'améliorer directement l'organisation sociale sans toutefois

passer par l'intermédiaire d'élus politiques. Voici donc comment mettre en place une forme de démocratie participative directe.

En tout premier lieu, il faut remémorer au lecteur un de nos postulats, à savoir que les détenteurs d'une grande part de l'information sont sans doute les plus à même de trouver des solutions à des problèmes donnés. C'est le célèbre adage « le savoir fait le pouvoir », difficilement contestable. Dans cette optique, les citoyens possèdent un potentiel gigantesque d'optimisation de l'organisation socio-économique.

N'importe quel individu pourrait se rendre dans la mairie de sa commune, ou à défaut dans une salle de réunion mise à disposition tous les soirs durant une à deux semaines. Il y rencontrerait d'autres citoyens qui, tous ensemble, à tour de rôle, se présenteraient et exposeraient les difficultés qu'ils rencontrent dans leur secteur d'activité, leur interaction avec telle ou telle administration, ou leur quotidien en général. Leur travail consisterait ensuite à définir et délimiter chaque problème pour y rechercher collégialement une solution viable. Les citoyens seraient assistés dans leur tâche par un ensemble d'enseignants et de fonctionnaires dont le rôle serait de présenter l'ensemble des contraintes juridiques, politiques et économiques, comme les éventuels moyens d'en venir à bout. Ces « techniciens auxiliaires » s'assureraient donc de la viabilité juridique et technique des mesures proposées, mais devraient s'efforcer de rester neutres quant à l'orientation donnée aux projets.

En ce qui concerne la méthode de travail utilisée, les groupes pourront suivre les principes de la sociocratie¹⁶ et s'inspirer des expérimentations citoyennes de mouvements de Transition, telles que le présentent Robina McCurdy et Ivan Maltcheff¹⁷.

Ces réunions de concertation et de travail citoyens, pour être efficaces, doivent connaître quelques limites. Parmi celles-ci, les effectifs de chaque session doivent être relativement réduits pour permettre un dialogue fertile entre tous les membres présents, de même qu'un filtre doit être mis en place par la mairie pour s'assurer que seules les personnes porteuses d'une contestation globale, d'intérêt général, soient admises. Les procédures administratives purement individuelles et suivies par dossiers seraient donc écartées. La mairie devrait organiser différentes sessions chaque semaine à des horaires permettant à l'ensemble des corps de métiers et des acteurs sociaux de pouvoir participer, une semaine de congé ou semi congé pouvant être instaurée à cet effet au niveau national en cas de besoin. Les débats ne sauraient porter que sur

¹⁶ Article « Sociocratie » sur le site wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociocratie>

¹⁷ McCURDY Robina, (2015, 2nde édition) *Faire ensemble, Outils Participatifs pour le Collectif*, Passerelle Eco et MALTSCHEFF Ivan (2011), *Les nouveaux collectifs citoyens, pratiques et perspectives*, éditions Yves Michel.

un nombre de sujets restreints, touchant principalement au monde économique ou associatif, sur des domaines techniques, des détails invisibles aux yeux des élus, ou alors des propositions d'innovation en terme d'organisation socio-économique dans un domaine plus ou moins large. En conséquence, l'ensemble des questions relatives à des choix de société, concernant le droit matrimonial par exemple, ne pourrait être traité dans ce cadre. Enfin, au sujet des représentants de partis politiques ou de groupes d'intérêts, bien que leur avis puisse s'avérer bénéfique, il faudrait mettre en place des quotas et des garanties pour en limiter la présence et empêcher qu'ils ne nuisent à un travail avant tout dévolu aux citoyens.

L'ensemble des projets de réforme ainsi émis par les citoyens s'apparenterait à des propositions de lois. Nous choisissons de les nommer « propositions citoyennes de loi », afin de les dissocier des propositions, des projets et des suggestions de loi. Il resterait évidemment tout un travail de finition, d'adaptation et de mise en place de ces « propositions citoyennes » à effectuer, travail qui incomberait à des parlements régionaux. Ces derniers, pour éviter une profusion du personnel politique et garantir une bonne représentativité de la population, seraient composés des suppléants des députés nationaux des différentes circonscriptions de la région, de membres des conseils régionaux, des conseils généraux, ainsi que de représentants des principales communautés d'agglomération. Ces parlements régionaux, une fois la phase de regroupement des idées achevée, devraient d'abord déterminer à quels niveaux de la hiérarchie politique les mesures pourraient être prises, pour déléguer aux pouvoirs adéquats la tâche de mise en œuvre des projets. S'ils décidaient de rejeter une proposition citoyenne, au cours d'un vote après l'avoir (ou non) amendée de manière à la rendre viable juridiquement et pérenne financièrement, les citoyens auraient le droit d'exercer un recours devant un tribunal administratif si les motifs de rejet invoqués se révèlent insatisfaisants. En ce qui concerne les propositions citoyennes ne pouvant trouver qu'une solution à l'échelle nationale, un parlement régional, après avoir amendé ladite proposition, procéderait à un vote : en cas d'adoption, la proposition serait mise en place pour une période d'essai d'un maximum d'un ou deux ans dans la région. Si, pour un même problème, d'autres régions trouvent des solutions différentes, cette période d'essai devrait permettre par la suite de promulguer au niveau national une loi générale combinant les meilleurs éléments de chaque proposition ainsi expérimentée.

Voici donc ce qui nous paraît être une réelle démocratie : un régime où l'on vote sur un programme plutôt qu'un dirigeant, régime au sein duquel ces derniers sont juridiquement tenus

de respecter leurs promesses, et dans lequel les citoyens, par un vote capacitaire ainsi que par la possibilité d'élaborer des propositions citoyennes de loi, exercent un pouvoir politique de manière responsable. En résumé, une démocratie assise sur une meilleure représentation, une meilleure participation et une meilleure réflexion.

Cette démocratie impliquerait de donner aux citoyens le pouvoir d'initier des référendums législatifs et des référendums constitutifs, à l'instar du cas suisse. Elle nécessiterait également une très forte décentralisation et une participation accrue des citoyens à l'échelon local (communes, départements). Une plate-forme unique ferait la publicité des initiatives en cours : les citoyens pourraient ainsi soutenir et s'impliquer dans les projets leur tenant à cœur.

De telles réformes induisent un certain nombre de changements dans l'ordre juridique interne. En effet, des contradictions peuvent survenir entre les mesures du programme officiel, les propositions et projets de lois, ainsi que les suggestions et les propositions citoyennes de loi. Nous nous devons de clarifier la nouvelle hiérarchie des normes que suppose l'instauration d'une démocratie participative directe.

Au sommet de cette hiérarchie se trouverait la Constitution de la VI^{ème} République, texte fondateur garantissant le respect des mécanismes de démocratie participative directe et les droits et libertés fondamentaux déjà existants. Viennent ensuite les lois issues de propositions citoyennes, lois ne pouvant être modifiées autrement que pour des ajustements conjoncturels ou à la fin de leur période d'essai. Les projets et propositions de loi ont la même valeur juridique que les suggestions de loi proposées collégialement par les quatre conseils (conseil religieux, conseil des anciens, conseil de l'opposition et conseil des corps sociaux). Enfin, au pied de la pyramide des normes se trouvent les lois issues des suggestions de loi d'un ou plusieurs des conseils précédemment cités, celles soutenues par plusieurs conseils primant sur celles soutenues par un nombre moins important.

Cette hiérarchie des normes est celle qui intervient en ultime recours. Il faut d'abord exercer un *contrôle d'efficacité* de la loi, autrement dit s'assurer qu'elle répond bien aux objectifs fixés initialement. Il importe également de mettre en place un *contrôle de fidélité* de l'ensemble des sources du droit, de fidélité au programme officiel et aux objectifs qui y sont mentionnés. La première des hiérarchies serait une hiérarchie de « fidélité optimale »: les lois qui répondent au mieux aux objectifs du programme officiel primeront sur les autres, quelle que soit la source desdites lois. Pour se charger de ce travail, il faudrait instituer une Haute Autorité de Justice, composée de 11 juges tirés au sort. Cette Haute Autorité de Justice (HAJ) serait donc chargée du

contrôle de fidélité et du contrôle d'efficacité. Leur travail se résumerait à une étude détaillée des mesures envisagées, de manière à s'assurer qu'aucun oubli majeur n'ait été occasionné avant la mise en place de ladite mesure. La HAJ pourrait en outre diligenter en continu des enquêtes et surveiller l'ensemble du personnel politique, afin de vérifier qu'il n'ait pas commis d'infractions pénales. Ensuite, à charge à l'ensemble des magistrats de s'assurer de l'intégrité des onze juges de la Haute Autorité de Justice, d'où la nécessité d'une transparence totale des travaux de cette dernière.

De plus, pour garantir la transparence des pouvoirs et assurer le lien entre dirigeants et citoyens, il faudrait constituer des groupes d'observateurs citoyens. Ces derniers seraient tirés au sort parmi les citoyens disposant d'un droit de vote complet. Leur rôle serait d'accompagner et d'observer les gouvernants (Président de la République, ministres, etc.) dans leurs fonctions pendant un temps donné. Outre l'aspect démocratique, cette mesure présente une vertu pédagogique du point de vue des citoyens.

La VIème République adopterait par conséquent la forme d'une immense gestion de projets multi-niveaux en continu, ce qui devrait permettre normalement une optimisation du travail gouvernemental et une meilleure organisation sociale. La vie politique en ressortira plus pacifiée, nuancée dans ses idées et grandement enrichie par la participation élargie des citoyens.

Néanmoins, une telle réforme doit être accompagnée d'une profonde réforme de l'économie pour fonctionner sans frictions majeures, afin que les conflits d'intérêts économiques ne nuisent plus à la vie politique et à la paix sociale.

Pour une démocratie économique

Une économie Coopératiste se caractérise par les axiomes suivants : la concurrence monopolistique -c'est-à-dire la spécialisation des entreprises d'une branche donnée, chacune sur un segment précis du marché concerné-, la coopération entre ces entreprises, et entre ces dernières et les autres acteurs sociaux, la production et la vente de biens et services de qualité uniquement, l'autosuffisance de chaque région et du pays sur le plan économique dans la mesure du possible, et, pour terminer, le soutien, le contrôle et la coordination de l'activité économique par un État démocratique.

Il nous faut commencer par définir le contenu et les contours de la démocratie économique, avant de développer ce qu'induit chacun des axiomes.

Nous entendons par démocratie économique un système de participation réciproque des clients et des travailleurs à l'activité de l'entreprise qui confère éventuellement à ces derniers la conduite et la gestion de l'entreprise. Cela appelle, d'une part, à la démocratisation interne de l'entreprise et, d'autre part, à la démocratisation des relations interentreprises au niveau du pays.

Au sein d'une entreprise, la finalité poursuivie ne doit pas être impérativement le profit, mais la satisfaction durable des besoins. Cette satisfaction durable demande une recherche constante dans l'amélioration des biens fournis ou des services prodigués. Pour cela, l'implication des clients autant que de l'ensemble du personnel de l'entreprise est indispensable, pour deux raisons ; les clients, afin d'obtenir un retour d'expérience constant et riche d'enseignements, de façon à adapter les produits aux attentes des consommateurs. Et les salariés, dans l'optique d'une optimisation de l'organisation interne de l'entreprise, d'une recherche de réduction des coûts, d'amélioration du produit et du rapport qualité-prix. Pour réaliser cet objectif, un pôle mercatique (ou *marketing*) se concentrerait sur le suivi du produit, son utilisation, la satisfaction des clients et les suggestions de ces derniers quant à sa potentielle amélioration. Un pôle formation dispenserait pour sa part aux salariés des formations pratiques et des enseignements théoriques en lien avec l'activité de l'entreprise, dans l'objectif d'assurer une rotation horizontale et verticale des postes, un système de promotion par la formation de capital humain, et l'utilisation de ce dernier pour définir les problèmes de l'entreprise, remédier à ses dysfonctionnements et déceler les séquences qui pourraient être améliorées dans le processus de production. Les salariés ayant des revendications, effectueraient ce travail au sein d'une assemblée salariale présidée par l'entrepreneur. Ce dernier resterait à l'initiative des projets et arbitrerait les différentes propositions qui émaneraient de l'assemblée salariale. Dans une certaine mesure, cette dernière ne serait qu'un conseil d'entreprise amélioré, non restreint aux seuls salariés élus mais ouvert à tous. Elle serait également dotée de fonctions de conception au sein de l'entreprise et de délivrance de formations en continu. Observons que cette participation salariale est déjà mise en œuvre dans d'autres pays, notamment en Allemagne.

Toutefois, l'entreprise doit appartenir à ceux qui y consacrent leur temps, leurs savoirs et leur énergie. C'est pourquoi chaque salarié doit détenir une part de l'entreprise, sans pour autant détenir nécessairement des droits égaux à ceux de l'entrepreneur. L'argent ne doit plus être un motif de pouvoir. La ploutocratie actionnariale doit disparaître. Cette dissociation entre argent et

pouvoir au sein de l'entreprise ne va pas de soi aujourd'hui. Y mettre un terme est essentiel pour substituer la démocratie économique à l'écocratie que nous connaissons.

Si l'on considère que l'entreprise a pour tâche essentielle de pourvoir de façon pérenne et efficace aux besoins individuels, alors trois types d'acteurs peuvent se voir dotés d'un certain pouvoir au sein de l'entreprise. Ces acteurs sont l'entrepreneur et ses salariés d'une part, les clients de l'entreprise d'autre part, et l'État dans une certaine mesure. Ce point mérite quelques explications. L'entrepreneur est l'âme de l'entreprise, son créateur : c'est à lui que revient la tâche vitale de mener son activité à bien. Ses salariés, lorsqu'ils ne sont pas là temporairement, vivent pour et par l'entreprise, l'avenir de cette dernière concernant le leur au premier plan. Le savoir faisant le pouvoir, c'est précisément parce qu'ils y travaillent qu'ils se révèlent les plus aptes à trouver des mesures pour dynamiser et optimiser le fonctionnement de l'entreprise. Les clients, *a contrario*, sont ceux qui ont accès à la production et peuvent juger si leur besoin a été pleinement ou non satisfait. En cela, ils peuvent exercer un certain pouvoir indirect quant à la conception de la production. Enfin, l'État, dans la mesure où son rôle est d'organiser et de coordonner l'ensemble de la société, peut intervenir au sein de l'entreprise, autant en soutien de cette dernière que pour vérifier qu'elle remplisse bien sa mission de production de biens et services de qualité à des prix abordables pour les consommateurs. Aucun autre acteur, qu'il soit actionnaire ou syndicat, n'a de raisons valables pour se prévaloir de détenir du pouvoir au sein d'une entreprise. Certes, les actionnaires et les syndicats peuvent y être liés, mais ce lien n'existe que sur un plan contractuel : l'entreprise contracte une dette pour se financer, et les investisseurs (devenant alors créanciers) sont en droit d'exiger de se faire rembourser avec un éventuel intérêt. Mais ils ne sont pas légitimes pour interférer sur la stratégie qu'adopte l'entreprise pour rembourser sa dette. En fait, l'actionnariat ne doit plus être. Autrement, ce sont l'employeur, les salariés d'une entreprise et éventuellement l'État qui devraient posséder l'ensemble des actions. Ainsi, lorsqu'ils quitteraient l'entreprise, les salariés devraient vendre leurs actions, et inversement lorsqu'ils seraient engagés. Dans tous les cas, les salariés d'une entreprise devraient pouvoir bénéficier d'une prime proportionnelle aux profits réalisés quant ils ne décident pas collégalement, sur initiative ou non de l'entrepreneur, de réinvestir ces profits pour dynamiser l'activité de l'entreprise. Il faut mettre fin au système de rémunération à la performance *individuelle*, car il est outil de domination aboutissant à des paradoxes sources de mal-être (comme le principe de « coopérer dans la concurrence ») et dont l'efficacité n'a jamais été prouvée. A la place, nous pourrions établir une rémunération basée sur la performance *collective*.

Les syndicats, quant à eux, doivent pouvoir s'exprimer, s'assurer que les lois en vigueur sont positivement appliquées, mais devraient se contenter d'un rôle d'observateur vigilant. Cela n'exclut pas que les salariés puissent se syndiquer, mais les syndicats ne doivent pas avoir accès à l'entreprise par d'autres biais que ces derniers.

A présent, développons le cadre dans lequel s'inséreraient les entreprises. Le premier impératif est celui de l'autosuffisance (qui est incluse dans mais n'est pas synonyme d'autarcie.). Dans la mesure du possible, il faudra produire localement et par conséquent, répartir l'appareil de production sur l'ensemble du territoire pour desservir au mieux les foyers de consommation. Evidemment, la notion de production locale varie avec le type de production, la production alimentaire couvrant une zone locale bien plus restreinte que la production automobile par exemple. Ensuite, cette notion peut se faire dans un cadre de libre-échange, entendu comme l'absence de taxe à la frontière uniquement dans les cas où les villes frontalières pourront subvenir à leurs besoins dans un rayon qui inclurait une portion d'un territoire et d'entreprises d'un pays voisin. Cette répartition transnationale de l'appareil de production et les difficultés qui seront liées au droit applicable à ces entreprises transfrontalières seront traitées dans le livre III du présent ouvrage. Cet impératif de production locale est justifié par la nécessité de réduire l'empreinte écologique liée au transport des marchandises et d'assurer une meilleure connaissance de la production par les consommateurs. Enfin, il s'agit de garantir une sécurité des populations : si une catastrophe survient à un endroit où est concentré l'ensemble de l'appareil de production, tout le pays pourrait être paralysé, alors que, dans le cas d'une bonne répartition dudit appareil, une région sinistrée pourrait bénéficier temporairement de l'aide des régions aux alentours sans que ces dernières n'aient à souffrir de la diminution de l'appareil de production national.

Dans cette perspective d'autosuffisance, le Coopératisme intègre parfaitement l'idée d'économie circulaire, qui s'entend comme une économie fondée sur une conception écologique des biens et sur la maximisation des capacités de recyclage (où les déchets de certains secteurs économiques servent de matières premières à d'autres). Ce recyclage est d'autant plus pertinent qu'il peut permettre de réduire notre dépendance aux « terres rares » importées.

Aussi serait-il judicieux d'intégrer les Monnaies Locales Complémentaires (MLC)¹⁸ et les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) au sein des Agences d'Etat régionales. « Une MLC est une monnaie qui circule parallèlement à la monnaie nationale, émise et gérée par les citoyens eux-mêmes pour redonner sur leur territoire proche l'humanité et le sens que l'économie conventionnelle n'incarne plus »¹⁹. Les MLC (1 unité de MLC = 1€) permettent de redynamiser l'économie locale en luttant contre les pratiques spéculatives et la fuite des capitaux hors du territoire. De plus, elles reposent sur une gestion démocratique de la monnaie (fonctionnement et création monétaire) par les citoyens et favorisent de nouvelles façons d'échanger et de consommer. Les citoyens s'assurent par la même occasion, que leur argent circule dans un réseau d'acteurs économiques locaux, respectueux de critères environnementaux et éthiques²⁰. Quant aux SEL, il s'agit de groupes locaux pratiquant de nouvelles formes d'échanges : une heure de ménage vaut une heure de comptabilité fiscale par exemple. Les SEL pratiquent surtout des échanges de bons voisinages que des échanges marchands comme le font les MLC.

Les MLC devraient permettre à chaque région de privilégier des achats locaux et de gagner ainsi en autosuffisance et en résilience. En effet, les économies régionales seraient bien intégrées (économiquement mais aussi politiquement grâce aux mécanismes de démocratie participative). Elles dépendraient moins des conjonctures économiques nationales et internationales et seraient donc plus résistantes aux chocs externes.

Ce principe d'autosuffisance est nécessaire au regard des vulnérabilités que présente notre système d'alimentation. L'enjeu est de rendre ce dernier résilient. L'Agence d'Etat permettrait alors de mettre en œuvre les recommandations que Pablo Servigne formule dans son livre *Nourrir l'Europe en temps de crise*²¹, et d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations sur le long terme.

Un second impératif réside en la satisfaction des besoins comme finalité de l'économie (plutôt que la recherche du profit). Cette satisfaction inclut une production respectueuse de l'environnement qui limite la production de déchets et d'emballages, visant à la durabilité maximale du produit, toute obsolescence programmée ou qualité médiocre du produit étant

¹⁸ Et ¹⁸ DERUDDER Philippe (2014), *Les Monnaies Locales Complémentaires, pourquoi, comment ?* éditions Yves Michel.

²⁰ Voir le site <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>

²¹ SERVIGNE Pablo (2013), *Nourrir l'Europe en temps de crise*, Nature et Progrès, Belgique.

bannies, et n'incluant que des composantes parfaitement saines, dans la mesure du possible, pour le consommateur. Enfin, la recherche d'une optimisation constante du produit, pour répondre au mieux aux attentes de la clientèle, doit être de mise. Le respect de bonnes conditions de travail pour les travailleurs sont une évidence à pourtant développer, au vu des pratiques barbares d'un grand nombre de firmes.

Parallèlement à cet objectif, l'entreprise doit chercher à être rentable, seulement si la qualité du produit n'en pâtit pas. La chose serait quasiment impossible dans un environnement concurrentiel, prohibé par le Coopératisme dans la mesure où il nuit autant à la réalisation de l'humanité de l'homme qu'à la paix sociale nécessaire à une démocratie participative directe. La coopération entre entreprises ne doit pas nuire à la liberté d'entreprendre, cette dernière n'ayant d'autres barrières à l'entrée que l'obtention de diplômes et de formations spécifiques pour l'exercice des métiers. Pour la mettre en place, il faut instituer une autorité administrative indépendante que nous nommerons « l'agence économique d'État », ou « l'agence d'État », étant définie comme une institution de soutien, de coordination et de contrôle des entreprises d'une région. Cette agence serait d'abord un forum, où les entreprises siègeraient, débattraient et se coordonneraient, au besoin en ayant recours au vote en assemblée démocratique. L'agence d'État organiserait, avec les entreprises d'une même branche, la spécialisation de chacune dans un segment donné, de manière à concilier liberté d'entreprendre et absence de concurrence, par l'établissement d'une « concurrence monopolistique ». Elle serait aussi un espace de concentration technologique, les entreprises membres finançant en commun de la Recherche et Développement (R&D), le coût se trouvant divisé par leur nombre (avec pondération selon le chiffre d'affaires), les innovations induites bénéficiant à toutes sur son segment respectif. Les brevets qui en découleront seront déposés par l'agence, qui en serait la propriétaire, mais dont l'utilisation serait ouverte à toutes les entreprises membres, ces dernières pouvant décider collégalement de le louer, de le vendre ou non. De la même façon, l'agence d'État permettrait aux entreprises de financer leur publicité en commun, et toutes pourraient bénéficier d'un label écologique commun, gage d'une production de qualité respectueuse des normes environnementales et sociales en vigueur. Pour finir, les entreprises pourraient réaliser de substantielles économies d'échelles par la synchronisation et la mise en commun de leur approvisionnement auprès de leurs fournisseurs et des réseaux de distribution. De plus, elles pourraient s'organiser quant à leurs horaires d'ouverture et de fermeture pour profiter pleinement de leurs congés, tout en garantissant une offre permanente auprès du consommateur.

L'absence de concurrence devrait permettre des concentrations et mises en commun en tout genre, propices à l'innovation et aux économies d'échelles. Cependant, ce pouvoir monopolistique issu de la concurrence monopolistique peut avoir une influence à la hausse sur les prix. De même, les entreprises pourraient chercher à nuire à d'autres entreprises comme c'est le cas au sein de cartels par exemple. Il revient dès lors à l'agence d'État de se substituer aux mécanismes de fixation des prix sur un marché concurrentiel. Elle devrait s'assurer, en partenariat avec des associations de consommateurs, que les entreprises ne fixent pas un prix trop élevé. Ces derniers, lorsqu'ils ne seront pas réinvestis, seront absorbés par l'agence d'État une fois la prime sur bénéfice reversée aux salariés et à l'entrepreneur. L'argent ainsi collecté serait placé dans un « fonds économique », utilisé par l'agence pour financer les entreprises. Là résiderait tout l'art de gestion de l'agence d'État : toute entreprise contribuant à l'alimentation du fonds ayant le droit d'en bénéficier, chaque agence d'État locale devrait arbitrer les cas où une entreprise en aurait besoin. Cela reviendrait à trancher entre un financement gratuit par le fonds économique et des prêts émanant d'investisseurs extérieurs. Cet arbitrage se ferait au cas par cas, selon le projet de l'entreprise, la rentabilité espérée, sa situation, etc. Le but est de pouvoir financer la reconversion d'entreprises qui auraient durablement équipé le marché et dont la demande s'essoufflerait, ou d'assurer un financement à moindre coût pour les entreprises, ce qui leur ferait gagner en viabilité et en marge de manœuvre. L'argent issu du fonds économique est un don qui ne nécessite aucun remboursement, sauf indirectement par l'alimentation du fonds avec les bénéfices engrangés. Une partie de ce fonds pourrait être prêtée, de manière à auto-alimenter le fonds grâce aux intérêts perçus. Ce fonds économique instituerait en somme une solidarité interentreprises en terme de financement.

Quelques précisions s'imposent. Tout d'abord, le rôle de l'agence d'État serait surtout de s'assurer d'une totale transparence des entreprises vis-à-vis des consommateurs et du maintien de prix le plus bas possible, tout en ménageant une marge de profit aux entreprises (marge définie et encadrée par la loi). Les innovations technologiques et les économies d'échelles devraient permettre aux entreprises de réduire leurs coûts et le prix de vente en conséquence.

L'agence d'État pourrait prendre des mesures de sanction vis-à-vis de toute entreprise contrevenant au respect des normes sociales et environnementales fixées par la loi, ou de toute forme d'infraction ou de manquement aux règles. Ces sanctions pourraient prendre la forme d'une interdiction d'accès au fonds économique, aux brevets, d'une interdiction de vote à

l'assemblée salariale, d'un licenciement d'un entrepreneur multi-contrevenant ou ayant commis une infraction particulièrement grave, ou alors d'une mise en concurrence de l'entreprise contrevenante avec d'autres entreprises de manière à forcer l'entreprise contrevenante à s'améliorer ou à l'éliminer par le jeu de la concurrence. Le remplacement du dirigeant de l'entreprise est encore préférable en regard des conséquences sur les salariés de l'entreprise que peut avoir la mise en concurrence, dans la mesure où ces derniers ne sont pas à l'origine de l'infraction.

Enfin, les agences d'État régionales, pour garantir leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques en place, seraient financées par une contribution de l'ensemble des entreprises leur étant rattachées. Ces dernières dirigeraient collégalement l'agence, conjointement avec le président de région correspondant, pour la réalisation de politiques économiques régionales approuvées par l'assemblée de ces entreprises.

L'ensemble des agences d'État régionales serait coordonné au niveau du pays par l'agence d'État nationale, cette dernière étant un outil essentiel des politiques économiques qui pourraient être menées par le gouvernement.

Le paradoxe de la durabilité des biens

Dans un système économique fondé sur la possession des biens à travers l'achat, un paradoxe peut naître de la nécessité de satisfaire durablement les besoins. Nous tenterons d'exposer ce paradoxe avant de présenter succinctement des solutions pour y répondre.

Logiquement, la satisfaction durable des besoins (par une production de qualité parfaitement adaptée aux besoins et dotée d'une très grande durée de vie) devrait conduire à une extinction desdits besoins. En effet, une fois acquis, les biens d'équipement ne seront remplacés que dans un horizon de temps très long. La consommation de ces biens devrait en conséquence décroître au fur et à mesure que les ménages seront équipés. Cela dit, une partie de cette production devrait échapper à cette logique. Il s'agit en effet des biens destinés à satisfaire des besoins par essence renouvelables, tels que l'alimentation, puisque assurer la meilleure qualité possible dans le domaine alimentaire n'empêche pas les gens d'éprouver de nouveau la faim au bout d'un temps relativement court.

Or, acquérir cette production pour satisfaire des besoins renouvelables implique de percevoir des revenus. Ces derniers ne s'obtiennent que par le travail et la production des entreprises. Parmi ces dernières, celles qui oeuvreront à la satisfaction des besoins renouvelables disposeront toujours de revenus, tandis que les autres verront leur activité décroître à mesure qu'elles équiperont un nombre limité de ménages. Sans croissance démographique ou croissance économique forte et continue, ces entreprises sont condamnées à disparaître, faute de débouchés, perdant ainsi leurs revenus et ne pouvant plus assurer la satisfaction des besoins de leurs personnels même (ceux renouvelables notamment).

Hormis dans l'hypothèse de l'instauration d'un système de redistribution où l'Etat ponctionnerait les revenus des secteurs « dynamiques » (ceux répondant aux besoins renouvelables) afin de les transférer aux secteurs « déclinants » (de fait au chômage technique) ou d'une perversion du système de manière à maintenir une activité économique forte et constante (retournant donc à une moindre qualité, la pratique de l'obsolescence programmée, au système de rentes, etc.), ce paradoxe de la durabilité et de la qualité semble appeler à un productivisme et une expansion continus de nos sociétés. Mais une telle logique s'avère incompatible avec la préservation de l'environnement ou encore la préservation des ressources.

Aussi, le Coopératisme adhère pleinement au principe d'économie de fonctionnalité. Celle-ci se définit simplement comme « la substitution de la vente de l'usage d'un bien à la vente du bien lui-même » (Bourg et Buclet, 2005). Les exemples les plus fameux de mise en œuvre fonctionnelle de cette théorie concernent la photocopie, l'autopartage, la contractualisation à la performance énergétique, etc. Toutes ces déclinaisons de l'économie de fonctionnalité imposent les mêmes exigences aux entreprises et aux consommateurs : qualité, durabilité, préservation des biens... . En sus, les usagers peuvent louer les équipements, selon leurs besoins, sans contribuer à l'accumulation de biens qui ne servent qu'occasionnellement.

Un système économique coopératiste fournirait aux entreprises un meilleur cadre normatif et les institutions nécessaires pour la mise en place de cette alternative. En effet, il remplace la concurrence par la coopération, fait primer la production locale et consacre l'autosuffisance.

Politiques économiques Coopératistes

En considération des axiomes Coopératistes, tout individu qui œuvre à la production de biens ou services (marchands ou non marchands), d'une façon ou d'une autre, est en droit de bénéficier de ladite production collective. En conséquence, il faut instaurer un revenu minimum que nous nommerons « revenu universel pour contribution à la vie sociétale », ou « revenu universel » pour simplifier, bien qu'il ne soit pas exactement universel. Ce revenu serait reversé à divers titres : d'une part aux individus acceptant du travail dans le cadre de « service pour la patrie » que nous détaillerons plus loin, et d'autre part aux individus en formation, en études, engagés activement dans une association non lucrative agréée par l'État comme d'utilité publique, aux inaptes et individus présentant un handicap lourd, ou encore aux parents au foyer s'occupant activement de l'éducation de leur enfant. Ce revenu s'inspire du revenu universel tel qu'il a pu être exposé par beaucoup d'économistes, d'inspiration socialiste ou libérale d'ailleurs, à ceci près que le nôtre ne serait pas donné sans contrepartie comme il peut l'être dans l'idée d'un revenu réellement universel.

Pour venir à bout du chômage et limiter l'exclusion sociale dont sont victimes les chômeurs, un certain nombre de mesures devraient être entreprises. Tout d'abord, la mise en place d'un « service pour la patrie » : tout chômeur pourrait œuvrer à des travaux d'intérêt général (au sein de sa commune par exemple) sous la forme d'un travail à durée déterminée. Les horaires de travail seraient aménagés de manière à y inclure des formations éventuelles ainsi qu'un temps de recherche d'emploi. Les services pour la patrie pourraient prendre d'autres formes que celle d'agent polyvalent au sein de la commune. Les chômeurs pourraient, toujours de façon transitoire, occuper des fonctions d'auxiliaires à la sécurité ou à la santé, ou tout autre emploi ne nécessitant qu'une formation réduite et un niveau de qualification relativement accessible. Ce n'est qu'à cette condition que les chômeurs pourraient percevoir le revenu universel. Ensuite, en complément de cette mesure, il faut déterminer quelques grandes périodes dans l'année, durant lesquelles finiraient et commenceraient l'ensemble des contrats à durée déterminée (CDD), et ce, dans l'optique de réduire les périodes de chômage transitoire. Chaque CDD durerait ainsi trois, six, neuf ou douze mois. Si une entreprise n'a pas besoin d'un salarié pour une période aussi longue, elle pourrait faire appel à un centre d'intérim national et y passer des offres de travail sur des périodes plus courtes. Les individus employés au sein de cet intérim

bénéficieraient d'une partie du revenu universel, en complément du revenu versé par l'intérim, à la condition qu'ils soient disponibles pour travailler lorsque la demande leur en serait faite.

L'ensemble des individus suivant une formation, engagés activement et bénévolement au sein d'une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, ou encore étant déclarés comme parents au foyer, bénéficieraient du revenu universel qui serait alloué en lieu et place de l'ensemble des mesures sociales existantes.

Ce revenu minimum exclut toute forme d'assistantat, dans la mesure où il rétribue toute forme de production sociale (marchande ou non marchande). En parallèle de ce revenu minimum, il faut plafonner les revenus à un maximum ; ce dernier ne serait calculé que pour un travail donné. Si un individu perçoit un revenu de son travail et différents autres revenus d'investissement réalisés, le revenu maximum ne s'imposerait qu'au revenu du travail. Enfin, tout écart de salaire et inégalité en terme de revenus ne peut être justifié qu'en regard du niveau d'études.

Enfin, le progrès technique doit être limité et encadré lorsqu'il occasionne une substitution du capital au travail. Si l'on suit la théorie du déversement, le progrès technique a d'abord permis de transférer l'essentielle de la main d'œuvre du secteur primaire vers le secteur secondaire durant la révolution industrielle. Avec et après les Trente Glorieuses, il l'a transférée du secteur secondaire au secteur tertiaire, mais aujourd'hui, la main d'œuvre du secteur tertiaire se retrouve au chômage lorsqu'elle est remplacée par du capital, à savoir des machines. Prenons un exemple concret : les caisses automatiques dans les grandes surfaces. Avant, le caissier passait les articles devant un code barre : ce travail était rémunéré. Avec une caisse automatique, ce sont les clients qui effectuent le travail du caissier, sans être rémunérés pour cela et sans bénéficier de réduction sur leurs achats. Avant, il y avait un caissier par caisse, et ce caissier par son travail, cotisait pour les retraites, la sécurité sociale et un ensemble de caisses de redistributions sociales. Maintenant, un seul caissier surveille plusieurs caisses automatiques. Certains adeptes du progrès en soi, rétorqueront que l'on a à faire au processus de « destruction créatrice » tel que l'a mis en lumière l'économiste autrichien Joseph Alois Schumpeter, et donc que ces emplois détruits sont accompagnés d'une création d'emplois équivalente dans un autre secteur. A quoi nous pourrions opposer deux questions fort simples : les emplois créés pour fabriquer les caisses automatiques le sont-ils en quantité égale ou supérieure à ceux détruits par lesdites caisses ? Et quand bien même ils le seraient, le sont-ils en France, ou tout du moins, dans le même pays où sont détruits les autres emplois ? Le gain de temps que ces caisses automatiques occasionnent

pour le consommateur est minime si l'on considère le coût qu'entraîne leur utilisation : hausse du chômage, suivi d'une baisse du nombre d'individus à cotiser pour l'ensemble des caisses de redistribution sociale, d'une baisse de la consommation, les chômeurs ayant moins de revenus disponibles pour consommer, hausses d'impôts et de cotisations pour les autres membres de la société en compensation de ces pertes. L'utilisation de ces caisses nuit à la demande intérieure et à soi-même. Quant à la hausse des impôts et cotisations sociales, la logique qui prévaut pour les caissiers pourrait aussi bien s'appliquer dans d'autres domaines du secteur tertiaire (actuellement le plus pourvoyeur d'emplois). Des bornes automatiques (et autres robots) existent déjà en de multiples endroits (grandes surfaces, cinémas, transports en commun, industrie,...).

Le progrès technique permet de forts gains de productivité, mais atteint aujourd'hui un stade où les compensations en terme d'emplois sont minimales, pour peu que ces derniers ne soient pas des emplois hautement qualifiés inaccessibles au plus grand nombre. Enfin, le progrès technologique supprime un des éléments essentiels du travail, à savoir la sociabilité, le lien social, le contact humain. Bien entendu, certains trouveront des solutions très simples comme la vente d'informations et de données concernant sa vie à des entreprises, comme *Facebook* ou *Google* par exemple, vendent déjà les données transmises par leurs clients à des entreprises. Les individus pourraient vendre eux-mêmes un ensemble d'informations les concernant, aux différents services mercatiques d'entreprises, dans le but d'en tirer un revenu. Ils pourraient également tous devenir actionnaires et tirer des revenus non du travail mais de la possession du capital, ou encore louer leurs biens (voitures, chambres d'hôte, etc.) de manière à s'enrichir. Nous passerons outre la concurrence déloyale qu'ils peuvent ainsi représenter pour la restauration, l'hôtellerie ou les entreprises de taxis par exemple, ainsi que sur les dérives d'un tel système : mères porteuses, ventes d'organes, prostitution, etc. Nous ne nous étendrons pas non plus sur l'exclusion sociale dont pourront faire l'objet ceux qui refuseront de vendre des informations les concernant, et qui seront considérés comme des marginaux nuisant à la croissance et à la prospérité économique. Précisons simplement que la participation des clients à la production de l'entreprise dans un système Coopératiste serait une activité purement bénévole. Il s'agit uniquement d'un retour sur l'utilisation du produit acheté, et non d'une diffusion d'informations générales plus utiles pour concevoir des publicités en vue de vendre le produit, que de le concevoir.

Ce sont pour ces différentes raisons que le progrès technique doit être juridiquement limité et encadré. A rebours de la théorie économique, il faut prendre garde à ne pas dissocier travailleur de consommateur. Une rente pour tous est une promesse illusoire qui ne peut se réaliser qu'au profit d'une partie de la population et au détriment de l'autre²².

La création d'emplois aurait lieu dans les secteurs des services, de l'économie sociale et solidaire ainsi que dans l'agriculture. Pour ce dernier cas, sortir l'agriculture de la dépendance des énergies fossiles et accroître notre résilience alimentaire impliqueraient nécessairement une hausse du travail manuel et, par conséquent, une hausse de l'emploi. Ainsi, Pablo Servigne estime qu'« il faudra former en moins d'une génération cent dix-sept millions d'agriculteurs au niveau européen (15 à 25% de la population active)²³ ».

Ces précisions faites, abordons les finalités que doit poursuivre le système économique. Puisque le profit et la croissance économique en soi ne constituent pas une finalité satisfaisante du fait de leur caractère infini, il faut revenir à notre objectif, à savoir l'accès au Bonheur, l'épanouissement de sa personnalité, de son humanité.

Déjà le Bhoutan a souligné notre tendance à la sacralisation du confort matériel. Ce pays a en effet créé l'Indice du Bonheur Brut, indice élaboré à partir de plusieurs variables qui incluent mais ne se réduisent pas à une certaine aisance matérielle. Cette dernière paraît essentielle pour pouvoir accéder ensuite au bonheur. Mais elle ne peut s'y substituer et présente un intérêt variable selon les individus. C'est d'ailleurs un des principaux défauts de cet Indice du Bonheur : il présuppose que chaque individu sera heureux de la même façon qu'un autre, et donc qu'il aura la même définition du Bonheur que celle établie par l'État. Pour pallier ce problème, nous proposons de créer un indice du Bonheur qui inclut ce que les gens considèrent comme pertinent dans leur définition du Bonheur. Cet indice ne se construirait pas avec des variables macroéconomiques, car le bonheur est avant tout histoire de perception individuelle. Il s'agirait alors de distribuer chaque trimestre, au niveau national, une grille de questions que chaque individu devrait remplir. Des résultats collectés, nous pourrions savoir d'une part la proportion d'individus heureux au sein de la société, et d'autre part, les points à apporter pour étendre ce sentiment. Voici un exemple de ce que pourrait être cette grille d'évaluation :

²² Voir GOMEZ Pierre-Yves (2013), *Le travail invisible*, Paris, Editions François Bourin.

²³ SERVIGNE Pablo (2013), Nourrir l'Europe en temps de crise, Nature et Progrès, Belgique, page 108.

Evaluation du Bonheur – grille individuelle.

Questions statistiques :

Âge : Sexe : H / F Plus haut diplôme obtenu :

Statut civil : nombre d'enfants :, de frères et sœurs :

Métier/activité actuelle :

Ville de naissance : Ville(s) où vous vivez actuellement :

Revenus annuels bruts (arrondis) : Type d'habitat :

Avez-vous accès : • à Internet : oui non, • à la télévision : oui non

Définition du bonheur : état personnel et globalement continu de bien-être, c'est-à-dire apprécier la Vie malgré les épreuves qui peuvent survenir.

Êtes-vous d'accord avec cette définition du bonheur ?

oui non

Si non, quelle définition proposeriez-vous ?

.....
.....
.....

Considérez-vous le critère [voir ci-dessous] comme pertinent pour évaluer si vous êtes **personnellement** heureux ou non ?

• **Des possessions et du confort matériel** (revenus, biens achetés, lieu de vie, etc.)

Pas du tout En partie C'est essentiel

• **De la réussite professionnelle** (poste occupé, revenu, trajectoire professionnelle, etc.)

Pas du tout En partie C'est essentiel

• **De la vie familiale/affektive** (vie en couple ou non, enfants, parents, famille élargie, etc.)

Pas du tout En partie C'est essentiel

• **De la réussite sociale** (amis, reconnaissance sociale, etc.)

Pas du tout En partie C'est essentiel

• **De l'épanouissement personnel à travers un ou plusieurs centres d'intérêt/passions**

Pas du tout En partie C'est essentiel

- **Des loisirs et des plaisirs** (vacances, sorties, détente, joies et plaisirs immédiats, etc.)
 - Pas du tout
 - En partie
 - C'est essentiel
- **De la santé** (handicap, maladie grave, problèmes réguliers, ou absence de maladie)
 - Pas du tout
 - En partie
 - C'est essentiel
- **De la vie politique**
 - Pas du tout
 - En partie
 - C'est essentiel

Choisissez l'option qui vous semble la plus fidèle à votre opinion selon l'échelle suivante :

L'évaluation se base sur votre évaluation subjective de votre propre situation.

Par exemple, vous pouvez considérer avoir une vie associative suffisante et vous engagez beaucoup plus que quelqu'un qui ne serait membre que d'un club et qui considérerait aussi avoir une vie associative suffisante. »

- **Estimez-vous que les biens et services auxquels vous avez accès satisfont efficacement vos besoins ?**
 - Pas du tout
 - Très peu
 - À peu près
 - Juste ce qu'il me faut
 - Plus qu'il n'en faut
- **Pensez-vous que votre revenu vous permet de répondre à l'essentiel de vos besoins ?**
 - Pas du tout
 - Très peu
 - À peu près
 - Juste ce qu'il me faut
 - Plus qu'il n'en faut
- **Considérez-vous que votre cadre de vie** (logement, biens et services, environnement, etc.) **est propice à votre bonheur ?**
 - Pas du tout
 - Très peu
 - À peu près
 - Juste ce qu'il me faut
 - Plus qu'il n'en faut
- **Vous sentez-vous utile à la société dans laquelle vous vivez ?**
 - Pas du tout
 - Très peu
 - Plutôt
 - Juste ce qu'il faut
 - Je me sens indispensable
- **Vous sentez-vous socialement intégré(e) ?**
 - Pas du tout
 - Très peu
 - Plutôt
 - Juste ce qu'il me faut
 - Parfaitement
- **Pensez-vous avoir suffisamment de fréquentations et de relations amicales ?**
 - oui
 - non

• **Pensez-vous avoir de vrai(e)s ami(e)s ?**

Pas du tout Très peu Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Votre vie sentimentale amoureuse est-elle satisfaisante et épanouie ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **A votre avis, menez-vous une vie associative (sports, clubs, loisirs...) suffisante ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Vous plaisez-vous dans votre travail ou vos études ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Autrement (si vous êtes chômeur, retraité, parent au foyer,...), votre situation vous convient-elle ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Vous plaisez-vous dans vos relations familiales ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Réussissez-vous à consacrer du temps au repos et/ou à vos loisirs ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Pensez-vous réussir votre vie professionnelle ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Avez-vous des centres d'intérêt et des passions ?**

oui non

• **Si oui, parvenez-vous à trouver du temps pour eux ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Réussissez-vous facilement à satisfaire vos désirs, quels qu'ils soient ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Considérez-vous vivre conformément à vos valeurs et vos idéaux ?**

Pas du tout Très peu Assez Complètement

• **Pensez-vous être en mesure de mener des projets de vie, et de les accomplir ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Pensez-vous être libre de mener votre vie à votre guise (c'est-à-dire sans contraintes, non déterminé) ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Absolument

• **Avez-vous été heureux jusque là dans votre vie ?**

Jamais Rarement Parfois Globalement Très souvent

• **Disposez-vous d'un accès à la culture ou à des activités favorisant l'épanouissement de votre intellect ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Souffrez-vous de maladies graves ?**

oui non

• **Si tel est le cas, êtes-vous malgré cela heureux ?**

Jamais Rarement Parfois Globalement Très souvent

• **Avez-vous déjà consulté un psychanalyste pour mieux vous comprendre ?**

Jamais Parfois Souvent

• **Considérez-vous appartenir à une religion ?**

oui, sur tous les points pour l'essentiel avec quelques désaccords non, aucunement

• **Si oui, cela vous aide-t-il à être (plus) heureux ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Y a-t-il suffisamment d'espaces verts à proximité de chez vous pour vous sentir bien ?**

Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Êtes-vous proche d'une ville et/ou de services et commerces ?**

- Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Très proche

• **Vous sentez-vous suffisamment impliqué dans la vie politique de votre pays ?**

- Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut Plus qu'il n'en faut

• **Avez-vous confiance en vos élus pour vous représenter ?**

- Pas du tout Très peu À peu près Juste ce qu'il me faut

Plusieurs observations s'imposent. Tout d'abord, l'ensemble du questionnaire met l'accent sur la perception qu'ont les individus de leur situation personnelle. Ensuite, les recoupements statistiques par âge, sexe, catégories ou autres, pourraient permettre *a posteriori*, d'établir des corrélations entre sentiments de bonheur et caractéristiques sociales. Distribuer ce questionnaire trimestriel permettrait en outre d'observer d'éventuelles variations selon les saisons et la conjoncture. Par la suite, selon les réponses des individus, il serait possible de mettre en place, à tous niveaux politiques, des mesures pour améliorer les éléments qui semblent faire défaut pour l'épanouissement des individus. Les données de cette évaluation seraient disponibles au niveau des mairies, des régions et au niveau national, afin que l'on puisse observer d'éventuelles différences de vécu du bonheur en fonction des régions et des villes, d'où la possibilité pour les administrations concernées de prendre des mesures adaptées en conséquence. Enfin, une telle évaluation pourrait peut-être faire office de prophétie auto-réalisatrice, chaque individu pouvant s'interroger sur son sort et constater qu'il est en fin de compte plutôt agréable, en regard d'autres plus graves. Il serait donc amené à relativiser les contrariétés de sa vie et constater qu'il approche du bonheur. La préservation de la Vie et la recherche du Bonheur sont donc les objectifs et priorités que poursuit un système Coopératiste, la rentabilité économique et la croissance n'étant que des outils au service de ces fins clairement exposées.

Le financement des acteurs économiques dans un système coopératiste.

Il nous faut maintenant revenir sur le financement dans le cadre d'un système Coopératiste, qui diffère dans une certaine mesure des mécanismes capitalistes. Pour les entreprises tout d'abord. Aujourd'hui, elles se financent essentiellement de façon indirecte, par le

crédit bancaire (financement indirect car l'épargne réalisée par certains agents économiques excédentaires, détenteurs d'une capacité de financement, est prêtée par le biais des banques aux agents en besoin de financement). N'oublions pas que l'accès au marché financier est limité à un petit nombre d'entreprises, les sociétés anonymes, car il est contraignant financièrement et juridiquement. Ce processus d'octroi de crédits par les banques commerciales est le mécanisme principal de la création monétaire. Or, si la croissance de la masse monétaire est relativement supérieure à la croissance de biens et de services produits sur le territoire, alors il s'ensuit un phénomène d'inflation.

Dans un système Coopératiste, le financement des entreprises se fait au moyen du fonds économique géré par l'agence d'État. Les entreprises détentrices d'une capacité de financement, au lieu d'épargner, reversent leur profit au fonds économique, d'où il est directement reversé aux entreprises en besoin de financement. Ainsi, si les entreprises excédentaires ne peuvent plus disposer à loisir de leur excédent, elles disposent d'une garantie d'accès au fonds économique proportionnelle à leur contribution à ce dernier. Cependant, ces dons du fonds économique doivent être complétés par des prêts directs consentis par certains investisseurs.

Les premiers de ces investisseurs seraient les ménages, collectivement détenteurs d'une grande capacité de financement. Nous pourrions mettre en place un système d'impôts rentables, qui prendrait la forme suivante : les ménages devraient s'acquitter d'impôts et cotisations sociales comme aujourd'hui, mais en quantité un peu moindre, car à ces impôts serait adjoint un impôt rentable, qui serait une obligation d'investir dans une entreprise particulière ou dans le fonds économique en général. Ces investissements seraient des prêts de court terme. Les entreprises qui en seraient bénéficiaires seraient dans l'obligation de les rembourser avec taux d'intérêt. Les ménages transféreraient donc du pouvoir d'achat dans le futur, et, si le taux d'intérêt se trouve être supérieur à celui de l'inflation, s'en trouveraient enrichis. Précisons que cet impôt rentable ne concernerait qu'une partie de l'épargne des ménages, aux proportions variables selon la volonté desdits ménages. Les fonds issus de cet impôt qui ne trouveraient pas d'utilité seraient immédiatement restitués aux ménages. De plus, le taux d'intérêt ne devrait jamais être inférieur au taux d'inflation. Par conséquent, l'impôt rentable, en ce qu'il adopte la forme d'un dépôt à terme, ne serait pas facteur d'inflation. Les prêts des ménages seraient aussi, dans la mesure du possible, octroyés à des entreprises au niveau local, l'essor de cette dernière bénéficiant en retour à ces ménages. Notons que beaucoup de mouvements de transition sont

financés par des dons des habitants. Enfin, à ces prêts des ménages pourraient s'accompagner des prêts d'entreprises ou en ultime recours de banques.

Certains pourraient dire que cet « impôt rentable » fonctionne sur le même principe qu'un fonds d'investissement : il collecte l'épargne des ménages pour financer de nombreuses entreprises. Toutefois, il diffère d'un fonds d'investissement classique en plusieurs points. Premièrement, il substitue l'Etat comme gestionnaire de la manne financière dégagée aux fonds lucratifs mus par le seul objectif de rentabilité. Cet Etat oeuvrerait donc normalement à l'intérêt général et dans l'intérêt de l'économie nationale. En second lieu, il s'agit d'un impôt. En conséquence, le « retour sur investissement » n'est pas une garantie. On peut aussi penser que ces facteurs combinés à un contrôle démocratique devraient permettre à cet impôt rentable de fonctionner comme les fonds d'investissement auraient *théoriquement* dû fonctionner, c'est-à-dire comme entités de répartition des fonds obtenus auprès d'une myriade d'épargnants, fonds reversés à une myriade d'entreprises. Alors qu'aujourd'hui, cette manne financière est concentrée dans un très petit nombre d'entreprises géantes globalisées²⁴.

L'avantage considérable du dépôt à terme est qu'il n'est pas créateur d'inflation, dans la mesure où il ne contribue pas à la création monétaire. En effet, l'argent épargné est directement prêté, il ne peut être récupéré par l'épargnant qu'une fois le prêt remboursé. Nous venons de voir les moyens qu'auraient les entreprises de se financer dans un système Coopératiste. Il convient maintenant de s'intéresser à l'octroi de prêts aux ménages. Pour éviter le surendettement de ces derniers, il faudrait en premier lieu restreindre le nombre de prêts pouvant être contractés simultanément. Si les ménages n'utilisent pas cette capacité de contraction de crédits, le montant disponible augmenterait au fil du temps, ce qui permettrait audit ménage de contracter un prêt d'un fort montant une fois de temps en temps, au lieu d'une infinité de petits prêts régulièrement.

Toujours dans cette idée de dépôts à terme, les prêts accordés aux ménages devraient en toute logique provenir d'un fonds existant, pour mettre fin à la logique « le crédit fait l'épargne ». Ce serait donc à l'État de constituer un fonds, que nous nommerons le « fonds à la consommation ». Par le remboursement de leurs prêts et grâce à l'intérêt y étant lié, les ménages feront augmenter mécaniquement ce fond à la consommation. Notons qu'il est nécessaire de

²⁴ Sur l'économie de rentes et les fonds d'investissement, voir GOMEZ Pierre-Yves (2013), *Le travail invisible, enquête sur une disparition*, Paris, Editions François Bourin.

trouver un apport extérieur pour constituer le fonds initial. Là réside toute la difficulté de sa mise en place. Si le fonds se révélait être supérieur à la demande de crédits des ménages, des prêts pourraient être octroyés aux entreprises selon les mêmes modalités. Si, à l'inverse, le fonds se trouvait être inférieur à la demande de crédits des ménages, les banques pourraient l'alimenter par des prêts classiques entraînant inévitablement de la création monétaire.

L'ensemble de ces mesures participerait à l'éviction du circuit de financement les banques, mais aussi le marché financier. Concernant les banques, il est impératif que subsistent des banques de dépôts afin d'offrir les commodités permises par la dématérialisation de la monnaie. Ces banques pourraient remplir les fonctions traditionnelles, mais uniquement comme appoint en cas de dysfonctionnement temporaire des mécanismes précédemment énoncés. Quant aux marchés financiers, l'idée de marché de financement primaire garde tout son sens, mais le fonctionnement du marché secondaire est à revoir. En effet, le principe même de spéculation est contraire à l'idée de satisfaction des besoins, en cela que, de manière absurde et déconnectée de toute utilité en acte, il revient à placer l'argent comme cause, moyen et finalité à la fois, dans une perspective d'accumulation aussi irresponsable qu'illimitée. Ainsi conçue, la satisfaction des besoins reste pour l'essentiel une satisfaction « en puissance », et, lorsqu'elle devient « acte », ce n'est que pour l'acquisition de biens ostentatoires et onéreux n'ayant d'autre finalité que de témoigner de sa réussite dans une absurde dynamique d'accumulation monétaire. Si la valeur des titres financiers doit évoluer, ce doit être uniquement selon l'inflation, tandis que les taux d'intérêts et la valeur même des titres doivent rester fixes quelles que soient l'offre et la demande de ces titres.

Avant d'étudier le processus de création monétaire dans un système Coopératiste, il faut avant tout exposer l'idée de *l'Amorticrise*. L'État, à l'image de ce qui se fait en Norvège par exemple, doit constituer un fonds souverain au moyen de plusieurs excédents budgétaires structurels. Ce fonds souverain peut s'autoalimenter en étant en partie réinvesti, et il se doit de rester éthique et neutre quant au fonctionnement des entreprises. Il peut être investi autant dans l'économie interne, en complément du fonds économique par exemple, que dans l'économie externe. Les Gouvernements pourraient utiliser chaque année, un pourcentage maximal de ce fonds pour compenser un éventuel déficit budgétaire ou réaliser une dépense exceptionnelle. Ce fonds souverain, ou tout du moins une partie de ce fonds, doit être constitué en « Amorticrise », c'est-à-dire en fonds d'amortissement en prévision d'une crise économique. Si une d'entre elle survenait, cette partie du fonds pourrait être injectée dans l'économie, par le biais du Fonds

économique par exemple, et servirait à pratiquer une politique de relance sans que l'État n'ait à s'endetter et, par conséquent, sans risque d'inflation monétaire majeure. L'Amorticrise pourrait assurer le redressement d'entreprises en difficultés, la reconversion d'autres entreprises et la pérennité du fonds à l'heure où les bénéficiaires l'alimentant seraient au plus bas. Il constitue aussi une garantie donnée aux entreprises l'ayant alimenté de leurs profits par le passé.

Par ces divers mécanismes de financements directs et de prêts sous forme de dépôts à terme, les risques d'inflation monétaire devraient être écartés. Mais nous courrons le risque inverse, à savoir celui d'une déflation, c'est-à-dire une baisse générale des prix causée par une hausse des biens et services produits relativement plus importante que la hausse de la masse monétaire. Voici donc comment se déroulerait la création monétaire dans un système Coopératiste. Actuellement, nos sociétés sont gouvernées selon le principe de double monnaie : il y a une monnaie officielle (la monnaie émise par la Banque Centrale Européenne [BCE], détenue par les ménages et les entreprises sous forme de pièces et billets) et une monnaie d'usage (la monnaie scripturale privée [comptes en banques] émise par les banques commerciales, c'est-à-dire une « promesse de paiement » en monnaie centrale). La monnaie que nous utilisons au quotidien est composée à 20% de monnaie officielle et à 80% de monnaie d'usage²⁵. L'ensemble de la monnaie d'usage n'est garantie que pour un montant minimum appelée « réserve fractionnaire ». Si la demande en monnaie centrale (espèces) devient trop importante, une crise de liquidité peut survenir. Ces principes (double monnaie et réserve fractionnaire) sont des survivances du temps où la monnaie était indexée sur l'or, l'émission de monnaie officielle étant limitée par la quantité d'or détenue par la banque centrale. Ils n'ont plus de raison d'être depuis l'abandon de la parité dollar-or en 1971.

A l'instar de Philippe Derudder et d'économistes tels qu'Irving Fischer, Maurice Allais, Milton Friedman ou Christian Gomez, nous soutenons le principe du 100% monnaie, c'est-à-dire « imposer aux banques des réserves de monnaie centrale équivalentes au montant des dépôts qu'elles détiennent »²⁶. En outre, il serait intéressant d'adopter une pluralité de monnaies en circulation : une monnaie internationale (l'euro), une monnaie nationale (le franc) puis

²⁵ Voir DERUDDER Philippe (2014), *Les monnaies locales complémentaires, pourquoi, comment ?*, éditions Yves Michel. et PLIHON Dominique (2013), *La monnaie et ses mécanismes*, 6^{ème} édition (2000 pour la première), Paris, La Découverte, collection repères.

²⁶ DERUDDER Philippe (2014), *Les monnaies locales complémentaires, pourquoi, comment ?*, éditions Yves Michel, page 52, note de bas de page.

éventuellement des monnaies régionales. L'adoption de plusieurs monnaies répond autant à un impératif d'autosuffisance et d'intégration des économies régionales et nationales que de résilience, la monnaie nationale jouant un rôle contra-cyclique en période de crise économique. Nous pouvons illustrer ce dernier point à partir de l'exemple helvétique, unique au monde. La Suisse dispose en effet de deux monnaies officielles : le franc suisse (CHF) géré par la banque centrale suisse, et le WIR, géré par une banque privée ayant reçu les mêmes pouvoirs que la banque centrale en 1936, deux ans après sa création. Le WIR est utilisé par environ soixante mille PME en Suisse, soit près d'une PME sur cinq. Un WIR vaut un Franc et, si on peut convertir ses francs en WIR, l'inverse n'est pas possible. Ce système bannit ainsi les pratiques spéculatives et accroît la circulation des WIR au sein d'un réseau fermé. La banque WIR émet des crédits à un taux d'intérêt équivalent au tiers du taux d'intérêt pratiqué par les banques commerciales, ce qui induit un financement moins onéreux et plus accessible pour les entreprises du réseau, notamment en période de crise économique²⁷.

La gestion et la création monétaire au niveau national et régional (et si possible européen) pourraient être décidées démocratiquement. Cela présuppose de changer notre rapport à la richesse : pour palier la peur du manque qui conduirait à émettre de la monnaie pour satisfaire tous nos désirs, il vaut mieux réfléchir à un usage bénéfique à la collectivité. Ainsi la reconnexion entre finance et économie réelle apporterait une plus grande stabilité à l'économie et un changement des mentalités dans nos rapports à la production et aux richesses. A terme, la création monétaire pourra se faire directement, sans l'intermédiaire des prêts bancaires²⁸.

Il se peut que cette création monétaire ne suffise pas à assurer le bon fonctionnement de l'économie réelle. Il importe donc de penser un mécanisme de création monétaire compensatoire. Il faut tout d'abord lier cette problématique à celle, environnementale, de la préservation de la Nature, ce qui est amplement justifié par les axiomes Coopératistes et le principe de respect de la vie. Le problème essentiel aujourd'hui est que la Nature n'est pas rentable en tant que telle, mais en tant que ressource exploitée. Ainsi l'Amazonie ne rapporte rien à l'état brésilien, ce dernier

²⁷ DERUDDER Philippe (2014), *Les monnaies locales complémentaires, pourquoi, comment ?*, éditions Yves Michel, page 105 à 109, et site <http://www.wir.ch/fr/reseau-wir/>.

²⁸ Pour rappel, l'argent que les banques commerciales prêtent n'est pas de l'argent qu'elles possèdent au préalable. Elles créent de la monnaie qu'elles prêtent ensuite. Le taux d'intérêt exigé par le remboursement du prêt implique qu'il y a plus de monnaie à sortir du circuit économique qu'il y en a à y entrer, d'où la nécessité d'octroyer en continu de nouveaux prêts pour garantir qu'il y ait suffisamment de monnaie en circulation pour assurer le bon fonctionnement de l'économie réelle.

étant dans l'incapacité de taxer l'air respiré sur Terre. C'est par sa transformation que le bois acquiert une valeur marchande et permet ensuite le développement des populations concernées.

Le « poumon de la planète » tout comme l'ensemble des êtres vivants, êtres humains compris, et la vie en général, a un prix. Ce prix se calcule de la façon suivante. Il faut considérer le coût marchand des biens et services produits localement dans le cadre d'une production durable n'utilisant que des produits recyclés, limitant au maximum son empreinte environnementale, respectant au mieux les conditions de travail de ses salariés, n'employant que des matériaux et énergies renouvelables, et enfin augmentant les surfaces de Nature vierge. Puis il faut soustraire à cette estimation chiffrée le coût réel de production des biens et services produits. La différence correspond au prix de la vie, c'est-à-dire le prix qu'il faudrait supporter pour que la vie d'un point de vue qualitatif et quantitatif, soit respectée.

Ce prix de la vie n'est assimilable aux coûts de la vie développés *supra* ; il correspond aux coûts de la vie (coûts totaux dans l'absolu) auxquels sont retranchés les coûts effectivement supportés (coûts relatifs). Ce prix de la vie est de nos jours décidément trop élevé, autant pour le producteur que pour le consommateur.

La seule façon de préserver la Nature serait de la rendre rentable en tant que telle, autrement que par la mise en place de marchés où l'on peut acheter et vendre des « droits de polluer », marchés à l'efficacité plus que douteuse par ailleurs. Cette solution, certes moralement et difficilement acceptable est l'unique moyen, étant donné l'incapacité de l'humanité à se doter d'une certaine sagesse collective, de sauver la vie sur notre Terre.

Pour cela, il faudrait d'abord substituer une approche centrée sur les ressources au paradigme actuel focalisé sur les sources de la pollution. En effet, les politiques environnementales sont majoritairement menées au niveau de chaque secteur d'activité sur les sources de pollution (usines, véhicules,...) et par des normes relativement strictes qui contraignent ces sources à limiter au maximum leur pollution. Toutefois, il n'y a pas de réelle coordination des politiques concernant chaque secteur, quand bien même ces derniers exploiteraient une même ressource (Prenons l'exemple d'un lac qui pourrait être exploité par des agriculteurs, des pêcheurs, les services de distribution d'eau d'une commune avoisinante et un barrage hydroélectrique. Chaque acteur est soumis à des normes mais aucune politique unique n'est instaurée pour contrôler l'exploitation de cette ressource.) Ensuite, si des politiques sont mises en place pour limiter la pollution au niveau des sources, aucune ne vise à limiter le nombre de sources. Ce paradoxe peut être illustré avec la pollution automobile : individuellement, les

voitures sont beaucoup moins polluantes qu'il y a un demi-siècle, mais leur nombre a cru dans des proportions beaucoup trop importantes, d'où finalement une hausse de la pollution. On retrouve ici la contradiction entre un système économique incitant à une production croissante, fût-elle « verte », et les principes environnementaux parmi lesquels la finitude des ressources. Une politique environnementale centrée sur les ressources s'attacherait donc à évaluer quelle quantité de la ressource nous pouvons collectivement prélever sans nuire à sa capacité de renouvellement, et à établir des quotas et des rationnements en conséquence (à l'image de ce qu'est la politique internationale de lutte contre le réchauffement climatique).

Parallèlement à cette approche, nous devrions poursuivre l'application du principe du « pollueur = payeur », les taxes prélevées étant proportionnelles aux nuisances occasionnées. Il va de soi que les entreprises les plus nocives seraient purement et simplement interdites, et que l'argent prélevé serait dans sa grande majorité reversé aux entreprises aux productions durables proportionnellement à leur degré de respect des normes sociales et environnementales.

Plus précisément, il faudrait recenser l'ensemble des acteurs propriétaires de territoires vierges ou relativement préservés de toute présence humaine, ainsi que les acteurs ayant pris des mesures extrêmement favorables à l'environnement. Ces acteurs pourraient être, au niveau national tout du moins, des ménages, des entreprises, des associations ou des administrations publiques. La Banque Centrale, assistée d'instituts de comptabilité nationaux, évaluerait la croissance économique. Cette évaluation devrait se faire en continu au cours de l'année ou régulièrement lors de moments clés des cycles économiques. Suite à cette évaluation, elle ferait augmenter la masse monétaire en conséquence, de manière à juguler l'inflation et la déflation. L'argent ainsi créé serait alloué à l'ensemble des acteurs détenteurs de Nature préservée et dotée d'une riche biodiversité, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ayant adopté un comportement exemplaire mais contraignant en matière de respect de l'environnement. Ces acteurs disposeraient de revenus du fait même qu'ils aient la responsabilité de zones naturelles ou qu'ils fassent des efforts importants pour réduire leur empreinte écologique. Il y aurait donc une création monétaire indexée sur la croissance économique qui ne générerait ni inflation ni déflation.

Quelques nuances doivent être apportées à ce système. Premièrement, si l'on excepte la difficulté qu'induit une évaluation constante de la croissance, il faut souligner les problèmes qu'entraînerait la mise en place d'une grille d'évaluation de « respect de la Nature ». Ceci fait, il faut préciser dans un second temps que la distribution de la monnaie créée se ferait pour

l'essentiel auprès des différents acteurs sociaux respectueux de l'environnement, de façon proportionnelle aux efforts fournis. Une partie mineure de l'argent créé pourrait alimenter le fonds à la consommation, et exceptionnellement (en cas de nécessité), le fonds économique. Cet argent, issu autant des taxes prélevées sur les pollueurs que de la création monétaire et dispensé aux acteurs « naturels », serait extrêmement fluctuant au cours du temps. Il pourra même être nul dans le cas où il n'y aurait plus d'agents polluants ou encore que la croissance économique reste nulle du fait d'un développement accompli de la société. D'aucuns pourraient alors s'empresse de déterminer mathématiquement à quel moment respecter la Nature pourrait s'avérer plus rentable que de la polluer, et d'adapter leur comportement en conséquence, mais par un souci d'optimisation financière aussi cupide qu'irresponsable. Pour éviter une telle perversion du mécanisme, les acteurs seraient contraints de donner des garanties aux pouvoirs publics. En contrepartie des fonds reçus, ils ne pourraient disposer à leur guise de la Nature dont ils ont la responsabilité. Enfin, un dernier avantage de ce système de création monétaire réside dans son équité : au niveau des collectivités territoriales, certaines d'entre elles bénéficieraient des revenus de la croissance économique du fait de leur attractivité et du nombre d'entreprises sur leur territoire. D'autres, plus démunies malgré la répartition de l'appareil de production opérée par l'Agence d'État nationale, bénéficieraient alors des fonds liés à la création monétaire pour se développer (car possédant de vastes portions de territoires « naturels »). Ce système pourrait aussi trouver une application au niveau mondial, ce que nous évoquerons au sein du livre III.

La pensée écologique : une pensée complexe et complète

Le Coopératisme se rallie au courant écologique sur bien des aspects. La pensée écologique n'est pas une simple préoccupation de la nature qui se traduirait par quelques inflexions des politiques publiques. Il s'agit d'un système de pensée en soi, complet, abordant un ensemble de thèmes qui ne semblent pas, *a priori*, relever de la protection de l'environnement. Parmi ces thèmes, on trouve par exemple la démocratie, la justice sociale, de nouvelles façons de produire, d'échanger et de consommer, un autre rapport aux autres, à l'humanité et au monde en général.

Le *Dictionnaire de la pensée écologique*, écrit sous la direction de Dominique Bourg et Alain Papeux²⁹, illustre bien, par la diversité des thèmes abordés, la richesse et la complexité d'un

²⁹ BOURG Dominique et PAPAUX Alain (2015), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF.

mouvement qui *de facto* prend des proportions systémiques, comme nous pouvons le constater au travers du film-documentaire « *Demain* »³⁰ de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Ce « système » (qui ne se revendique pas comme tel), propose une nouvelle conception de l'homme et de l'individu, pense différemment l'organisation politique, économique et sociale de nos sociétés et du monde. De tels changements sont souhaitables et, d'ores et déjà, des citoyens (quelles que soient leurs affinités politiques) concrétisent ces innovations sociales partout sur Terre, comme on peut le voir au travers des mouvements de Transition³¹. Ces hommes et ces femmes ambitionnent de changer la société à leur échelle, dans le domaine de l'alimentation (permacultures, agroécologie, agriculture urbaine et périurbaine, AMAP, Ruches, etc.), des échanges (Systèmes d'Echanges Locaux [SEL], des Monnaies Locales Complémentaires [MLC], de l'Economie Sociale et Solidaire [ESS]), des énergies et modes de transport ou de la politique (collectifs citoyens, démocraties participatives, sociocratie, etc.). Ils n'attendent plus d'initiatives de la classe politique. Au contraire, ils partent du principe que cette dernière suivra le mouvement, non sans quelques résistances.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'un changement « par le bas », d'une volonté citoyenne de changer et d'agir. A cet égard, l'écopsychologie³² devrait permettre aux individus de prendre conscience de leur lien vital avec leur environnement, qu'il soit naturel ou social, et à quel point ce dernier peut se révéler pathogène et source de mal-être. Toutefois, nous pensons que la transition écologique serait plus efficace si ces initiatives s'inscrivaient dans un cadre politique et économique global favorable, permettant la communication et la diffusion de ces idées, ainsi que l'éducation nécessaire à sa mise en oeuvre. Cet ouvrage présente un exemple de cadre de gouvernance, de changement « par le haut ».

Pour s'adapter à la pluralité et à la richesse de ces expériences citoyennes, un tel cadre, devrait adopter trois principes juridiques fondamentaux :

- **Le droit à la diversité** : la transition que doit accomplir l'humanité est un défi qu'elle n'a jamais connu. Il est impossible de savoir à l'avance quelles seront les

³⁰ DION Cyril et LAURENT Mélanie (2015), *Demain*, France, 118 minutes.

³¹ DANIEL Emmanuel (2014), *Le tour de France des alternatives*, Paris, édition en partenariat avec les éditions du Seuil et La Pile (association qui édite « Reporterre ») et HOPKINS Rob (2010), *Ils changent le monde ! 1001 initiatives de transition écologique*, Paris, éditions du Seuil.

³² EGGER MAXIME Michel (2015), *Soigner l'esprit, guérir la Terre, introduction à l'écopsychologie*, Genève, éditions Labor et Fides.

meilleures solutions à adopter, d'autant que ces dernières devront être adaptées aux contextes locaux et aux attentes des citoyens qui les portent.

- **Le droit à l'expérimentation** : n'ayant aucun précédent en la matière, nous devons adopter des cadres juridiques souples (avec des périodes d'essai) pour encadrer ces expériences et leur permettre de se déployer dans leur totalité. Ainsi, il sera possible d'évaluer leurs effets, leurs avantages et leurs défauts respectifs.
- **Le droit à l'erreur** : il n'y a aucune garantie que ces expérimentations fonctionnent. Dans la mesure où une expérimentation a été autorisée, il ne faut pas condamner son échec. Au contraire, il faut favoriser le dialogue et l'entraide entre ces différentes expérimentations pour permettre leur enrichissement et leur viabilité.

Ces trois principes ne peuvent être pleinement effectifs qu'en instaurant une démocratie participative directe sur la base d'une forte décentralisation.

Voici donc à quoi pourrait ressembler la société de demain : une démocratie participative directe, une démocratisation de l'économie, des mécanismes de coopérations économiques autant locaux que nationaux et un essor majeur de toutes les pratiques de développement durable, pratiques axées sur la préservation des ressources et soucieuses du respect de normes environnementales et sociales exigeantes.

Mais la rénovation de l'organisation sociale ne saurait faire l'économie d'une réforme de l'éducation ainsi que d'une simplification et d'une clarification de la Justice.

Chapitre IV – instruire la société

L'Education

Le système éducatif national, du fait de son statut d'agent socialisateur, s'avère essentiel dans l'acquisition des normes et valeurs sociales par les individus. Nous nous contenterons ici de tracer des lignes directrices quant aux réformes à apporter au système éducatif actuel en France. Evidemment, ces propositions impliquent de réinstaurer la confiance en la jeunesse, aujourd'hui trop souvent perçue comme une masse homogène, paresseuse et incapable que les programmes politiques se donnent pour objectifs de « sauver ». Une politique de l'éducation solide devrait aussi être une politique innovante et encourageante accompagnée d'un dialogue constructif avec les jeunes.

En premier lieu, il est primordial d'intégrer au cursus, dès le collège, un apprentissage relativement soutenu de sciences humaines. Les jeunes pourraient apprendre des définitions basiques et quelques mécanismes simples de sociologie et d'économie (en parallèle des apprentissages classiques). De plus, si l'on accorde le droit de vote dès l'âge de quinze ans, les élèves doivent être en mesure de connaître le fonctionnement des principales institutions de la VIème République (la Vème en l'occurrence), ainsi que de pouvoir déchiffrer et comprendre globalement les discours politiques et médiatiques. Cet enseignement doit être approfondi au lycée en vue de la préparation à l'examen pour l'obtention du droit de vote plein et entier, avec une introduction aux principaux mécanismes juridiques, une étude approfondie de l'économie et des différentes sous branches de la sociologie, ainsi que de la philosophie.

Si l'on peut comprendre l'idée de créer des filières spécifiques au lycée dans le but d'amorcer un début de spécialisation (à travers les filières Economique et Sociale (ES), Littéraire (L) et Scientifique (S) pour le lycée général), force est de constater que ces filières ne remplissent pas leur rôle. Il a été démontré que les jeunes ne poursuivent pas tous la spécialisation qu'ils ont commencée. Si une ébauche de spécialisation peut avoir lieu, ce devrait être uniquement afin de ne pas pénaliser les élèves qui n'apprécieraient pas certains enseignements. Aussi, nous proposons de maintenir jusqu'en terminale les enseignements généraux pour tous les jeunes, aussi bien en sciences humaines qu'en sciences dures ou en littérature, pour les filières générales tout du moins. Prenant en compte le fait que ces enseignements ne pourraient pas convenir à

tous, il conviendrait de substituer aux séries traditionnelles différents types de baccalauréats. Tous les cours seraient présents au sein de ces baccalauréats, mais les épreuves varieraient et les coefficients ne seraient pas répartis de la même façon. Les épreuves à fort coefficient resteront telles qu'elles le sont aujourd'hui, mais les épreuves à faible coefficient pourraient prendre la forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) relativement faciles à valider et, du même coup, à faible coefficient.

Ces différents types de baccalauréat seraient l'héritage des séries et ne devraient pas handicaper les jeunes en leur inculquant une vision restreinte du monde. Tous les élèves suivraient l'ensemble des cours avec un approfondissement possible sous forme d'options, et conserveraient par conséquent la possibilité de s'orienter vers n'importe quel type d'études ultérieurement. Ce n'est que par cette méthode que nous pourrions à la fois laisser le choix aux jeunes de se porter sur les domaines qui les intéressent, tout en s'assurant qu'ils soient correctement et méthodiquement formés à travers une approche rigoureuse et pluridisciplinaire.

Ceci étant dit, nous pouvons apporter quelques idées complémentaires à cette réforme de l'éducation. Le premier point concerne les stages en entreprises ou dans le monde professionnel. Chaque année, dès le collège, les élèves devraient avoir l'obligation d'en effectuer, la durée du stage augmentant proportionnellement avec le niveau d'études. Ces stages seraient des stages de découverte au collège ; mais, dès l'âge de quinze ou seize ans, le stagiaire pourrait être amené à travailler de façon assez restreinte et encadrée au sein d'une entreprise, une rémunération proportionnelle pouvant être attribuée. Les buts poursuivis sont simples : sensibiliser la jeunesse au monde du travail, stimuler son potentiel, la confronter aux coûts de la vie, et lui faire prendre conscience de l'importance des études et de la variété de métiers existants en France. Pour faciliter la mise en œuvre de ces stages, des « banques de stages » en partenariat avec les entreprises pourraient être instituées au sein de chaque département.

De la même façon que les stages, l'apprentissage de langues étrangères et de cultures différentes devrait être davantage valorisé. Tous les ans, les élèves pourraient effectuer un échange scolaire avec un correspondant étranger ; ils iraient dans le pays étranger suivre les cours pendant une période donnée, puis le correspondant viendrait en France à son tour. Ce système nécessite d'harmoniser les enseignements durant la période d'échange comme d'établir des équivalences dans la notation. Enfin, couplé à un apprentissage rigoureux de vocabulaire et de règles de grammaire, cette réforme de l'apprentissage des langues devrait occasionner des

progrès très importants en langues parmi l'ensemble des jeunes, outre une ouverture d'esprit accrue sur le monde. Les bénéfices pour la capacité d'innovation des jeunes dans l'organisation sociale nationale à travers cette réforme seraient considérables.

Quant au sport, il faudrait introduire une formation de jeunes sapeurs pompiers en parallèle des sports classiques. L'apprentissage des techniques de secours basiques et plus avancées serait vraiment profitable par la suite, lorsque les jeunes seraient amenés à être le premier maillon de la chaîne de secours d'un accident. Cette formation a aussi l'avantage d'être proche des formations militaires sur le plan des efforts et de l'endurance physique. Or, l'esprit de corps qui existe à l'armée provient justement du fait que chaque homme doit endurer des situations difficiles, pénibles, que l'entraide collective permet précisément d'atténuer et de surmonter. Il pourrait donc s'agir d'une forme tronquée et allégée de service militaire, dont le maniement des armes serait totalement exclu, mais dont la dispense de cours théoriques sommaires sur le fonctionnement des armées, par exemple, pourrait être un réel avantage. Une formation avancée aux premiers secours et la mise en place d'un esprit de solidarité de corps doivent être les principales motivations de l'incorporation d'un tel entraînement dans le dispositif éducatif, aux côtés des sports traditionnels³³.

Hélas, beaucoup en conviendront, l'école actuelle ne favorise pas forcément la créativité, l'originalité et l'épanouissement de l'individualité des élèves. Elle se contente plutôt de fixer un barème de compétences que doivent acquérir l'ensemble des jeunes, un idéal-type de formation auquel doivent se conformer des élèves auxquels on ne demande au fond que de s'adapter pour gravir les échelons. Pour lutter contre cette homogénéisation, nous pourrions instaurer un temps de disponibilité en fin de semaine, pendant lequel les jeunes désireux de créer ou de s'exercer à une de leur passion, pourraient le faire, aidés par les enseignants les mieux qualifiés au regard de l'activité choisie. Tout élève désireux de créer et d'innover pourrait exercer une activité liée à l'écriture, à la musique, au dessin ou à la peinture, au théâtre ou à l'art cinématographique, photographique, ou encore s'initier à la recherche et à l'approfondissement d'un thème particulier, voire à la préparation du lancement post-études d'une activité économique. L'expression de la créativité ne devrait certainement pas se limiter à cette simple plage horaire : libre aux concernés de la poursuivre chez eux. L'essentiel est que ces heures permettent aux jeunes de jouir du soutien et de l'expertise de leurs enseignants pour gagner en rigueur, en qualité et en motivation.

³³ Notons qu'il existe déjà des lycées militaires au fonctionnement similaire à ce que nous venons de décrire.

De toute évidence, le financement de telles réformes serait problématique. Nous ne proposerons ici qu'une mesure parmi tant d'autres pour y remédier. De la même manière que les grandes écoles (École Nationale d'Administration, École Normale Supérieure, etc.), l'ensemble des étudiants auraient une dette vis-à-vis de l'État français en contrepartie de frais d'inscriptions peu élevés. Cette redevance pourrait prendre la forme d'un nombre d'années de travail à assurer en France, selon la filière suivie. Les jeunes diplômés pourraient donc partir travailler à l'étranger juste après leurs études, mais devraient revenir en France afin de créer de la richesse, sous peine de devoir rembourser une partie de la somme qu'a versée l'État pour financer leurs études. Dans le cas contraire, les contribuables financeraient par le biais de l'État des études relativement gratuites aux jeunes, alors que ces derniers partiraient ensuite créer de la richesse à l'étranger.

Il n'est pas besoin de préciser que la somme à rembourser croît avec la durée des études dans le cas où le jeune diplômé ne voudrait pas travailler en France. De même, les étudiants ayant donné de leur personne durant leurs études, parce qu'ils avaient un système en alternance par exemple, ou qu'ils ont dû pratiquer une activité à moindre coût (comme les internes en médecine), verraient cette contribution déduite du montant hypothétiquement remboursable. L'enjeu de cette mesure est de taille : se prémunir contre la « fuite des cerveaux ». En somme, éviter que des investissements publics massifs dans le système éducatif (actuellement premier budget de l'État central hors dépenses de santé et services de la dette) ne soient réalisés en pure perte.

Précisons enfin qu'indépendamment de ces mesures, le Coopératisme peut intégrer et généraliser des systèmes d'éducation alternatifs.

La justice

Nous nous limiterons à une présentation très générale du droit. Partant de cette base, nous émettrons quelques critiques et élaborerons par la suite quelques propositions qui constituent les fils directeurs des réformes qu'il serait possible de mener. Cette matière pourrait faire l'objet d'un ouvrage à part entière, compte tenu de sa richesse et de sa complexité. En outre, rappelons que nous étudions plus en détails certains aspects du droit constitutionnel ou international dans d'autres parties de ce livre. Du reste, si certaines de nos idées sont formulées selon une approche et un langage littéraire, leur transposition juridique n'est qu'une formalité technique sans grand intérêt pour le lecteur néophyte. Aussi est-il inutile de s'y consacrer.

Le droit en France se divise en deux branches : le droit public, et le droit privé. Le premier correspond à l'ensemble du droit régissant les administrations et les pouvoirs publics, ainsi que les rapports de ces derniers aux personnes privées, tandis que le second a pour fonction d'organiser les rapports entre personnes privées. Ce droit français est en général un droit écrit contenu dans des codes juridiques, même si certains droits comme le droit administratif, ou le droit des obligations, par exemple, trouvent essentiellement leur origine dans la jurisprudence. Chaque code juridique français est segmenté et cantonné à un domaine particulier : un code civil, un code pénal, un code de l'urbanisme, etc. Ce qui nécessite une certaine spécialisation des juges à un droit particulier qu'ils doivent maîtriser parfaitement.

Sur le plan institutionnel, la séparation entre droit privé et droit public trouve son incarnation avec la mise en place de deux types de tribunaux. D'une part les tribunaux administratifs de première instance, les tribunaux administratifs d'appel et la juridiction suprême de l'ordre administratif, le Conseil d'État ; d'autre part les tribunaux judiciaires de première instance, les tribunaux judiciaires d'appel et la juridiction suprême de l'ordre judiciaire, la Cour de Cassation.

Les critiques que nous formulerons maintenant concernent le droit de façon générale, et non des points de droit en particulier.

En premier lieu, il convient de noter que le droit en tant que discipline présente la même rigueur et la même organisation que la discipline économique. Par conséquent, il souffre également des mêmes travers, à savoir la constitution d'un système *sui generis* et donc un déphasage important entre la lettre du droit et la pratique qui en est faite. D'aucuns rétorqueront que c'est aux juges d'appliquer le droit de façon intelligente, responsable et pragmatique. Mais alors, pourquoi leur donner une formation théorique qui exclut cette approche pratique ? Des études en politiques publiques ou en sociologie des organisations montrent à quel point ce sont les pratiques informelles qui sont à l'œuvre au sein de nos organisations et de nos institutions.

L'apprentissage du droit est dispensé au moyen d'un certain formatage idéologique qui nie toute la diversité et la complexité du réel, réel qu'il entend pourtant nommer et organiser. On observe ce phénomène principalement à travers le langage juridique, qui reprend pour beaucoup le lexique religieux (un juge qui *consacre*), emploie abusivement un présent de vérité générale entérinant un état de fait déconnecté de tout choix politique et de toute rivalité partisane

(*traditionnellement* en France, nous distinguons droit privé de droit public) et impose l'unité là où coexistent des choix personnels et relativement divergents par l'utilisation de noms au singulier (*le juge, le législateur, l'administré, le citoyen*), quant le droit ne se permet pas de personnifier littéralement les institutions (*le Conseil d'État a affirmé...*).

Loin de remettre en question cet ensemble, nous proposons un changement en quatre points principaux.

Premièrement, nous ne pouvons aborder le droit qu'en complément d'une formation en sciences humaines indispensables à une application intelligente, souple et pragmatique de ce droit. Ensuite, sans en ignorer les implications et conséquences pratiques difficiles, nous suggérons de mettre fin à la dualité entre droit public et droit privé. Nous proposons une fusion des droits en ne retenant que les principes les plus favorables pour les citoyens. A titre illustratif, le caractère permissif et favorable au justiciable du droit privé pourrait être généralisé au droit public sans exclure d'éventuelles exceptions que justifient les missions que doit parfois accomplir l'État. Ce regroupement s'explique non seulement pour simplifier l'ordre juridique, mais parce que la distinction juridique en soi ne correspond pas exactement à la réalité si l'on considère les nombreux entremêlements des deux ordres juridiques. Il suffit de penser au cas des rapports entre l'administration et des personnes privées, ou dans la délégation de services publics à des personnes privées par des administrations. Un regroupement des branches du droit n'exclut pas la possibilité d'une spécialisation des juges dans un droit plutôt qu'un autre, ni le maintien d'un droit administratif. Les changements surviendraient davantage en termes d'application concrète, matérielle, avec la fusion des deux types de tribunaux.

Dans le même ordre d'idée, afin de clarifier et de réguler la production juridique, l'ensemble des décisions jurisprudentielles devrait faire l'objet d'un vote au Parlement. De la même manière, en ce qui concerne les projets et propositions de loi, si une nouvelle décision de droit s'appliquait en l'occurrence au cas jugé, la jurisprudence ainsi dégagée devrait être ensuite soumise au vote du législateur, ce dernier pouvant amender la décision et la voter pour qu'elle soit codifiée. Nous éviterions par là une trop grande volatilité du droit jurisprudentiel et des revirements dommageables de jurisprudence.

Enfin, dans l'idée d'unifier et de clarifier le droit, nous suggérons la mise en place de principes juridiques communs à l'ensemble du droit. Ces principes pourraient ressembler à ceux déjà à l'œuvre dans notre droit, tels que la hiérarchie des normes, ou encore l'article deux du

Code civil énonçant que « *les lois ne disposent que pour l'avenir* ». Ainsi, nous proposerions deux principes, à titre d'exemple, d'une évolution que pourrait suivre le droit. Le premier permettrait, lorsqu'une personne morale commettrait une irrégularité, d'engager la responsabilité des personnes physiques qui la dirigent, proportionnellement à la part de responsabilité de chacune dans l'irrégularité. Le second principe devrait ouvrir à une prise d'initiative et une réactivité plus grandes du droit. Dans une organisation hiérarchisée reposant sur une séparation claire des compétences à laquelle est adjointe un système d'information et de coopération entre autorité délégante et autorité déléguée, l'autorité inférieure ne peut interférer dans le champ des compétences dévolues à l'autorité supérieure ; elle est investie du devoir d'informer cette dite autorité sur tout élément nuisible au bon fonctionnement de l'exercice des compétences de l'autorité supérieure. Toutefois, si l'autorité inférieure estime que le temps de communication et de réaction est trop long (situation d'urgence) pour que l'autorité supérieure traite efficacement du problème, elle peut se substituer à l'autorité compétente pour surseoir à la carence constatée. Dans le but d'éviter tout débordement ou abus, elle devrait se justifier *a posteriori* de ses actes et engagerait sa responsabilité civile, juridique, pénale et politique.

Ce ne sont là que des idées de principes juridiques qui pourraient trouver leur place dans un « Code Juridique » global.

Pour conclure ce chapitre sur la justice, nous tenons à signaler que, selon les axiomes Coopératistes, nous soutenons l'ensemble des mesures mises en place dans le système pénal, en vue de la rééducation, du suivi psychologique et de la réinsertion des prisonniers dans la société, dans la mesure où il est possible de les rendre aptes à vivre avec leurs semblables.

Si nous étendons notre champ de vision au-delà du cadre national, nous sentons les défis à venir : problèmes de ressources disponibles, modifications des équilibres géopolitiques, préservation de notre cadre de vie, etc. Ces problématiques plus que prégnantes transcendent le cadre national et nous obligent à penser leurs solutions à l'échelon mondial. C'est à cet exercice que nous nous soumettrons dans un troisième et ultime livre.

Bilan Livre II

Vocabulaire introductif

Lexique global :

Communauté : Ensemble d'individus revendiquant la possession d'un attribut commun (religion, nationalité, activité [exemple : une communauté de joueurs, une communauté de musiciens],...) et cherchant à se définir collectivement par rapport à ce lien.

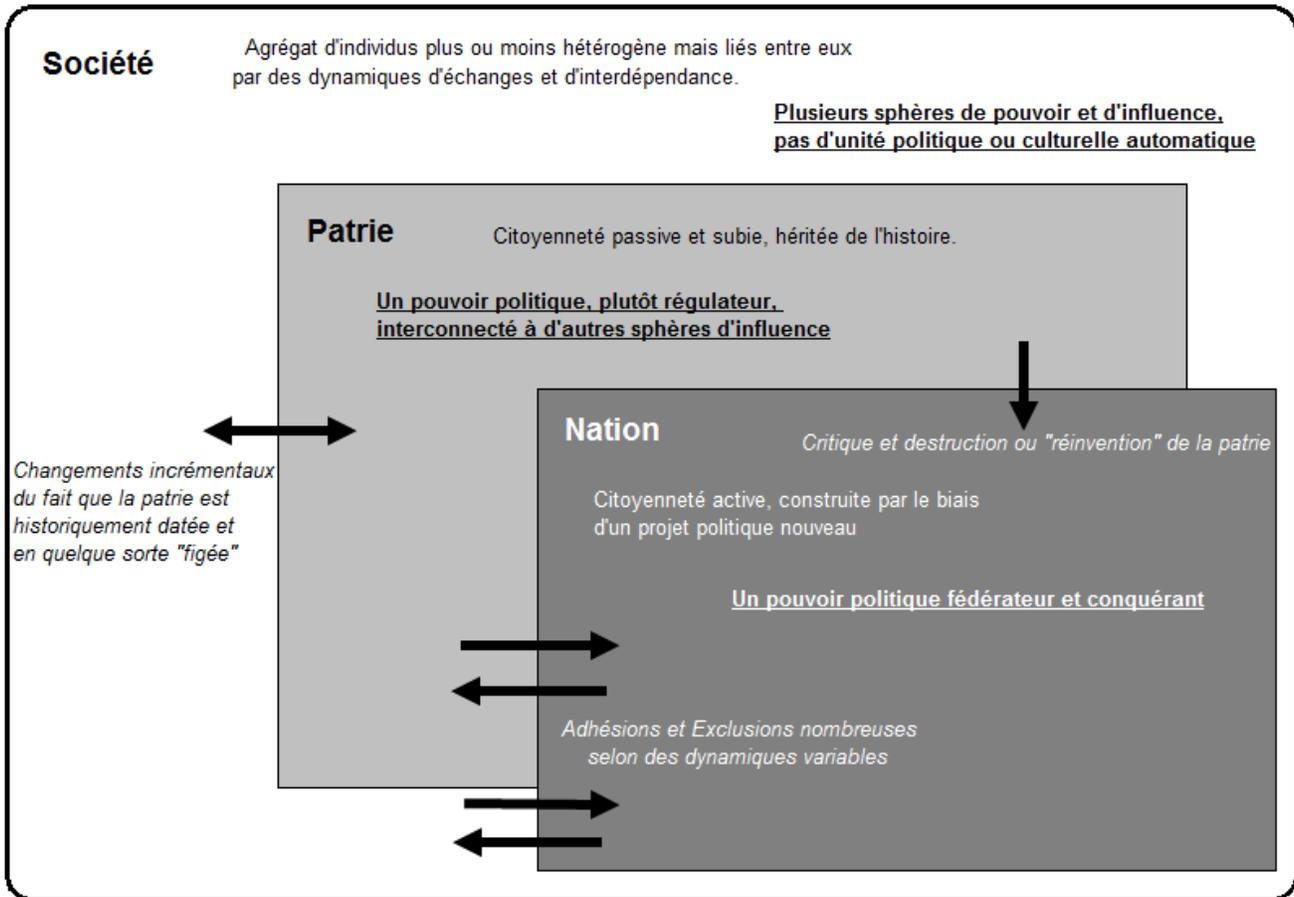
État : Système d'organisation des relations sociales incarné par des institutions publiques (censées servir l'intérêt général) dotées de la personnalité morale, exerçant dans la mesure de ses moyens le pouvoir politique sur une population et sur un espace géographique déterminé.

Nation : Du latin, *nascor*, « naître ». Une nation est la construction d'un projet politique, sa « naissance », la création d'une identité, d'une citoyenneté autour de valeurs et d'organisations, entraînant des dynamiques variables d'inclusion et d'exclusion d'individus à ce projet selon des critères définis.

Patrie : Du latin, *Patria*, « la terre des pères ». Une patrie est une nation historiquement datée. Les individus qui la composent sont les héritiers des groupes fondateurs de la nation. En cela, ils se contentent de perpétuer l'organisation établie, ou la modifient mais de manière incrémentale plutôt que radicale.

Société : Du latin, *Societas*, « une alliance ». La société n'est pas un projet politique comme la patrie ou la nation. Elle est une interdépendance (économique, sociale,...) d'individus, ces derniers pouvant chercher à satisfaire leurs intérêts par le biais du collectif. Faire société ne signifie pas que les dynamiques d'échanges et d'interdépendance sont mutuellement bénéfiques, égales ou équitables. Il n'y a pas non plus nécessairement de projet politique commun, ni de culture commune entre les membres de ladite société. La société se définit par rapport à l'interdépendance. La totalité d'un groupe d'individus interdépendants les uns des autres constitue une société par rapport aux autres groupes. Dans cette perspective, on peut parler aujourd'hui dans une certaine mesure de « société mondiale », étant donné l'interdépendance économique croissante entre les états du monde.

Différences et interactions entre société, patrie et nation



Lexique emprunté :

Administration : 1) Ensemble des activités visant à satisfaire l'intérêt public et 2) personnes morales de droit public gérant ces affaires.

Droit : Ensemble de règles arbitraires et pragmatiques ainsi que les sanctions s'appliquant à toute transgression de ces normes.

Éducation : « Du latin, *edo*, je mange. *Educare* signifie alors nourrir. L'éducation est une nourriture, ce qui est nécessaire à la vie d'un homme qui doit pour survivre s'adapter à la Nature. Au sens plus large, l'éducation ne peut être qu'un apprentissage de cette nature. [...] L'éducation désigne bien alors ce processus de transformation de l'être humain grâce auquel celui-ci saura mieux appréhender son environnement immédiat et son milieu ». ³⁴

Aussi, *Ex-ducere*, en latin : conduire, mener, guider. L'Éducation viserait à sortir un enfant d'un état pour le conduire à un autre état.

³⁴ Et ³ COBAST Eric (2001), article « *Education* », dans *Lexique de culture générale*, p. 26, 2^{ème} édition, PUF, Paris

Gouvernement (institutionnel et conceptuel) : Ensemble des hautes institutions administratives chargées de mettre en œuvre des politiques à travers l'exercice du pouvoir exécutif ; modalité particulière de contrôle des sociétés.

Instruction : « Le mot *instruction* se spécialise dans un usage plus précis qui conduit à désigner la formation de l'esprit et le développement des connaissances. *Education* recouvre par conséquent un champ plus large. Ainsi le passage de l'Instruction publique à l'Education nationale est-il assez significatif de l'évolution de la mission de ce service public. Il s'agit désormais moins de former les esprits que de nourrir les âmes de ce sentiment de citoyenneté que l'individualisme ambiant menace ».³⁵

Justice : « Autorité judiciaire ou ensemble des juridictions d'un pays donné »³⁶. La justice peut autant faire référence aux institutions et au droit positif (« *ensemble des règles juridiques en vigueur dans un Etat ou dans la communauté internationale à un moment donné, quelle que soit leur source* »³⁷) d'un Etat, qu'à un droit naturel (« *expression susceptible d'acceptation fort différentes : 1) recherche du juste par une analyse rationnelle et concrète des réalités sociales, orientée par la considération de la finalité de l'homme et de l'univers. 2) Principes immuables et éternels parce qu'inhérents à la nature humaine, découverts par la raison, permettant d'éprouver la valeur des règles de conduite positives admises par le droit objectif.* »³⁸)

Peuple : Ensemble des individus vivant sur un territoire donné (définition juridique) ; « Représentation de la société, une communauté imaginaire dont les caractéristiques sociales et historiques font l'objet d'un travail de construction symbolique permanent »³⁹.

Régime politique : Ensemble des règles constitutionnelles des pouvoirs publics d'un pays donné.

Science politique : Science sociale qui traite de la définition du phénomène politique ainsi que de toutes les interactions et les concepts qui y sont liés.

Social : Qui se rapporte aux rapports organisés entre humains.

Société : Alliance nécessaire des hommes pour subvenir à leurs besoins.

Système politique : Manière d'exercer le pouvoir qui découle de pratique institutionnelle dominante (elle-même dépendante du régime politique).

³⁵ COBAST Eric (2010), *Lexique de culture générale*, 2ème édition (2001 pour la 1ère édition), Paris, PUF collection major, page 27.

³⁶ GUINCHARD Serge et DEBARD Thierry (sous la direction de) (2012), article « Justice » *Lexique des termes juridiques 2013*, 20ème édition, Paris, Dalloz.

³⁷ GUINCHARD Serge et DEBARD Thierry (sous la direction de) (2012), article « Droit positif » *Lexique des termes juridiques 2013*, 20ème édition, Paris, Dalloz.

³⁸ GUINCHARD Serge et DEBARD Thierry (sous la direction de) (2012), article « Droit naturel » *Lexique des termes juridiques 2013*, 20ème édition, Paris, Dalloz.

³⁹ NAY Olivier (sous la direction de) (2011), article « Peuple », *Lexique de sciences politiques, vie et institutions politiques*, 2ème édition, Paris, Dalloz, p. 413.

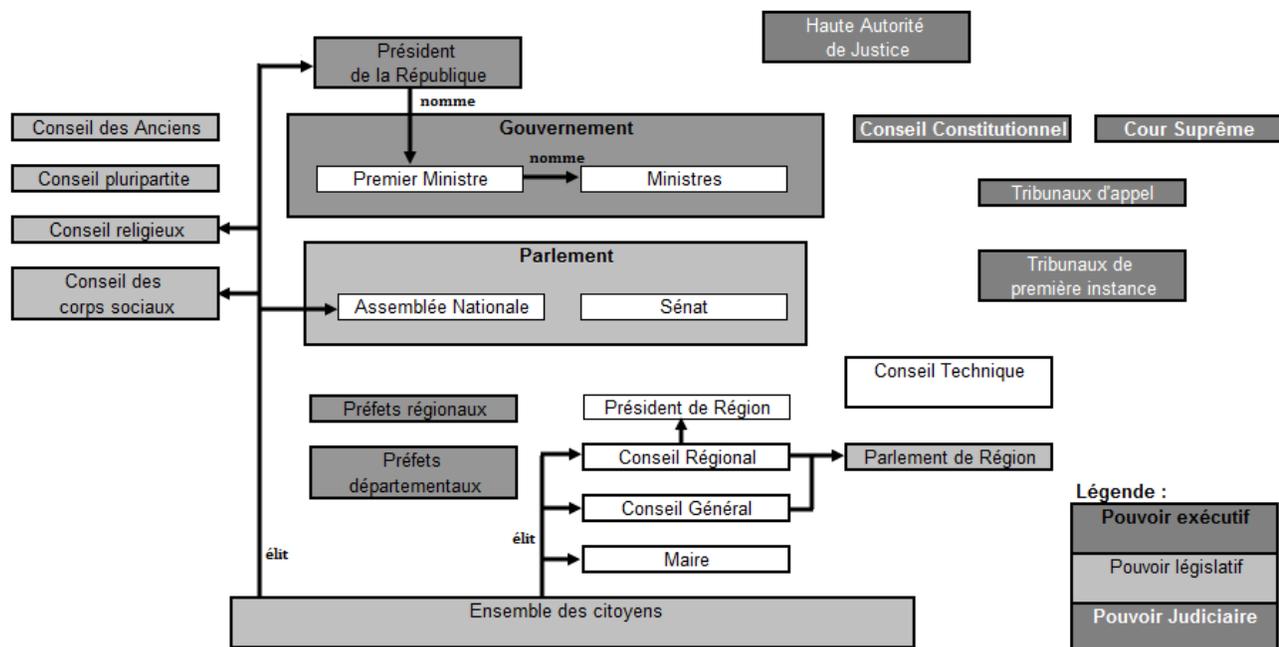
Lexique global :

Légitime : Obéissance volontaire à un pouvoir que l'on juge conforme à sa conception du droit naturel sous son autorité.

Politique : ordonnancement artificiel des relations animales.

Responsabilité : Dépôt de garantie (définition statique). Dans une relation dominant/dominé, acceptation par le dominé de la conformité entre l'action, les objectifs et les valeurs ouvertement soutenues par le dominant ; si cette concordance est rompue, le dominé responsable peut être contraint à des sanctions, des compensations voire à une perte de pouvoir (définition dynamique).

Organigramme simplifié de la VIème République



Lexique emprunté :

Citoyen : Individu de base de la vie politique doté de droits et libertés politiques dans un pays donné

Intérêt général : Intérêt d'un groupe social transcendant l'intérêt particulier de ses membres mais n'équivalant pas à la somme des intérêts particuliers.

Juge : En procédure civile, « magistrat de l'ordre judiciaire, qu'il soit professionnel ou non ». En droit administratif, « mot polysémique utilisé dans les sens suivants : 1) membre des juridictions administratives. 2) synonyme de juridiction. 3) Manière de désigner la mission du juge [...] ».⁴⁰

⁴⁰ GUINCHARD Serge et DEBARD Thierry (sous la direction de) (2012), article « Juge » *Lexique des termes juridiques 2013*, 20^{ème} édition, Paris, Dalloz.

Laïcité : Dans une société, manière de vivre ensemble qui distingue les religions considérées à égalité entre elles, de la sphère politique.

Loi : Règle ou ensemble de règles juridiques écrites censées s'appliquer à toutes les catégories de personnes visées dans son texte.

Partis : Organisation durable, implantée sur l'ensemble d'un territoire, et dont le but est d'accéder au pouvoir politique grâce à un soutien populaire. Les partis assument plusieurs fonctions dans un système politique : participation à la compétition/vie politique pour conquérir le pouvoir, détermination des programmes, sélection et encadrement des élus, vecteur d'intégration sociale, tribune pour l'expression des attentes supposées des populations, légitimation et stabilisation du système politique (en acceptant d'évoluer au sein des règles du régime politique), etc⁴¹.

Souveraineté : Capacité d'une personne à se fixer ses propres règles et à dicter celles des individus.

Exemple d'un bulletin de « vote par programme »

Programmes par thèmes *Pour chacun des domaines suivants, choisissez la proposition qui vous convient le mieux. Si aucune ne vous convient, vous pouvez "voter blanc". Si ce choix obtient la majorité pour un domaine donné, le Gouvernement élu devra trouver après consultation populaire une nouvelle proposition.*

	Parti A	Parti B	Parti C	Parti D	Parti E	vote blanc	sans opinion
Défense	<input type="checkbox"/>						
Diplomatie	<input type="checkbox"/>						
Economie - entreprises	<input type="checkbox"/>						
Economie - salariés	<input type="checkbox"/>						
Education	<input type="checkbox"/>						
Energies	<input type="checkbox"/>						
Environnement	<input type="checkbox"/>						
Intégration sociale	<input type="checkbox"/>						
Sécurité	<input type="checkbox"/>						

Impôts *Numérotez de 1 à 4 par ordre de préférence les impôts que vous préféreriez voir augmenter en priorité si le besoin s'en faisait ressentir*

Hausse de W de w€ à w+1€	Hausse de X de x€ à x+1€	Hausse de Y de y€ à y+1€	Hausse de Z de z€ à z+1€
—	—	—	—

Candidats *Choisissez le candidat que vous souhaiteriez voir être élu Président de la République et mettre en place le programme officiel (ce choix du candidat ne sert qu'à départager deux candidats au moins qui seraient à égalité au vote par programme)*

(en cas d'égalité)

A	B	C	D	E	/	sans opinion
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				

Avertissement : Le bulletin de vote présenté ici n'est qu'une illustration de ce à quoi pourrait ressembler un bulletin dans le cadre du "vote par programme". La mise en page, les thèmes proposés, la formulation des consignes de vote ne sont ici qu'à titre d'exemple, et ne reflètent aucune réalité tangible et pouvant être mise en place tel quel. En outre, un bulletin de ce type doit être accompagné de brochures récapitulant les programmes détaillés des différents partis en liste.

⁴¹ DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel (2010), *Introduction à la sociologie politique*, 3ème édition, Bruxelles, éditions De Boeck collection Ouvertures politiques.

Lexique emprunté :

Vote capacitaire : Vote fondé sur une sélection des électeurs selon des critères de compétences.

Tableau de présentation des institutions de la VIème République

Avertissement :

La constitution est présentée ici à titre indicatif, comme source d'inspiration. Les compositions, modalités de désignation et autres détails doivent faire l'objet de débats et de négociations au niveau national en préalable à sa mise en place.

Par soucis de concision, nous ne détaillons pas les institutions de la Vème République et renvoyons donc le lecteur au grand nombre d'ouvrages qui rempliraient cette fonction de façon plus que satisfaisante. La constitution proposée ici modifierait en partie les compétences des institutions de la Vème République, mais nous considérons que cela relève de l'ordre du détail juridique et n'apporte rien de plus au présent ouvrage et aux principales propositions de réforme.

Légende :

Nouvelle proposition
Nouvelle institution ajoutée à celles de la Vème République
Pas de changement majeur par rapport à la Vème République

Institution	Composition	Désignation	Mandat	Pouvoir
Citoyens	/	Idem Vème République	/	- Droit de vote (capacitaire) - Propositions de lois via les mécanismes de démocratie participative semi-directe
Conseils municipaux	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Maires	/	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Conseils départementaux	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Conseils régionaux	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Président de région	/	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Parlement de région	Délégués - des conseils départementaux, - des conseils régionaux, - suppléants des parlementaires - représentants des communautés d'agglomérations de la région	Selon l'administration dont le parlementaire régional est issu	Selon la fonction occupée (calque sur les mandats des composantes)	- Amendement et vote des lois issues de propositions citoyennes, lois appliquées au niveau de la région à titre d'essai
Préfets départementaux	/	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Préfets de région	/	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Assemblée nationale	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Sénat	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Président de la République	/	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Premier ministre	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Ministres	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République

Jean-Marie MALEFANT & Pierre ROUSSOT, *Il suffit de le faire !*

Conseil religieux	Représentants des religions reconnues* ainsi qu'un représentant des athées/agnostiques et autres non croyants * à définir	Selon les modalités définies par chaque religion en interne avec approbation des pouvoirs publics	5 ans renouvelables	- Peut émettre collégalement des propositions de loi - Fonction de conseil
Conseil des corps sociaux	- 2 représentants de chaque corps de métier - 2 représentants de parents au foyer - 2 représentants des lycéens - 2 représentants des étudiants - 2 représentants des retraités - 2 représentants du monde associatif	Tirage au sort	5 ans non renouvelables	- Peut émettre collégalement des propositions de loi - Fonction de conseil
Conseil pluripartite	Représentants des partis politiques ayant réalisé au moins 5% au suffrage de l'élection présidentielle	Désignation par les partis	5 ans renouvelables 1 fois	- Peut émettre collégalement des propositions de loi - Fonction de conseil
Conseil des Anciens	- Anciens présidents de la République - Anciens premiers ministres (ayant exercés au moins x mois) - Anciens présidents de l'AN et du Sénat (ayant exercés au moins x mois)	Nomination automatique si respect des conditions (poste occupé pendant une durée minimale)	A vie ou jusqu'à démission	- Peut émettre collégalement des propositions de loi - Fonction de conseil
Tribunaux	Idem Vème République mais regroupement	Idem Vème République	Idem Vème République	Idem Vème République
Conseil technique	Ensemble des conseils économiques et sociaux, cabinets d'expertises, instituts de statistiques, et autres producteurs de données sur la société, associés aux universitaires dans le but de regrouper l'ensemble des travaux utiles à la décision et la vie politique, et de rendre ces travaux accessibles à tous	Variable selon le conseil	/	Récolter, trier, exploiter et diffuser des informations techniques et pratiques sur les différentes sphères de la société dans lesquelles les pouvoirs publics peuvent agir, à destination des dirigeants et du public
Haute autorité de Justice	11 juges suprêmes	Tirage au sort	10 ans non renouvelables	- Pouvoir de diligenter des enquêtes et de formuler des recours juridiques à l'encontre de l'ensemble du personnel politique, administratif ou juridique, quels que soient le niveau de pouvoir et les degrés d'immunité des personnes concernées

Lexique emprunté :

Constitution : Matrice juridique composée de l'ensemble des règles qui concernent la dévolution et l'exercice du pouvoir politique dans une société donnée.

Contrôle de légalité : Contrôle de la conformité d'un texte juridique à la norme qui lui est supérieure dans la hiérarchie des normes.

Démocratie : Régime politique dans lequel les orientations essentielles du gouvernement sont sous l'emprise d'une majorité de citoyens qui possèdent des leviers d'actions sur le pouvoir.

Hiérarchie des normes : Représentation pyramidale des normes qui interdit la transgression des normes supérieures par les normes inférieures.

Lexique global :

Contrôle de fidélité : Contrôle de la conformité des lois promulguées au programme et aux objectifs initialement annoncés par les vainqueurs des élections.

Droits et libertés fondamentaux : ensemble des droits politiques, civiques, économiques supposés inhérents et permanents à la nature humaine dans une société.

Principes juridiques (Coopératistes) : Principes juridiques de base communs à l'ensemble du droit.

Axiomes économiques Coopératistes

Lexique emprunté :

Capitalisme : Système économique fondé sur la liberté de s'enrichir, le bien-fondé de la concurrence et la propriété privée des moyens de production.

Communisme : Le communisme se présente comme un projet de société qui a pour ambition de libérer les travailleurs (entendue comme classe sociale) de l'aliénation générée par le système capitaliste. L'abolition de la propriété privée des moyens de production, la suppression de l'appareil d'Etat répressif et la libre association des travailleurs doivent permettre l'instauration d'une société utopique, égalitaire et affranchie de la division aliénante du travail.

Ecocratie : Emprise de l'économie sur la plupart des aspects de la vie.

Écologie : Étude des relations entre les organismes vivants et leur environnement.

Économie : Science qui étudie la production, la circulation et la répartition des richesses dans une société donnée (afin de permettre aux hommes de mener à bien leurs activités).

Environnement : Ensemble des conditions extérieures qui affectent les organismes.

Destruction créatrice : Dynamique permanente de destruction d'activités liées aux anciennes innovations et de création de nouvelles activités liées aux innovations récentes.

Dilemme du prisonnier : En théorie des jeux, situation dans laquelle la poursuite de l'intérêt individuel de chacun des joueurs n'aboutit pas à la réalisation de l'intérêt collectif.

Investissement : Action de consacrer des ressources dans une activité afin de la maintenir, de l'améliorer et d'en retirer un bénéfice.

Mercantilisme : Ensemble de principes économiques développé entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle, préconisant l'intervention d'un souverain paternaliste dans l'économie afin d'accroître la richesse nationale et d'assurer le bien-être de ses sujets. Cela est supposé possible par la maximisation du profit tirée du commerce international et la minimisation des importations pour augmenter la quantité d'or que possède la nation.

Jean-Marie MALEFANT & Pierre ROUSSOT, *Il suffit de le faire !*

L'Agence d'état – outil indispensable de la démocratie économique

Jean-Marie MALEFANT & Pierre ROUSSOT, *Il suffit de le faire !*

Niveau	Composition	Désignation	Mandat	Membres associés	Pouvoir / fonction
Agence d'Etat nationale	- 1 président - des agents d'état (économistes, comptables, fonctionnaires en charge de l'administration de l'agence)	- président élu par les présidents des Agences d'Etat régionales - agents d'états choisis par concours	- 5 ans renouvelables 1 fois pour le président - pas de mandat pour les agents	le Président de la République le Premier Ministre Ministres selon le domaine concerné le Parlement le Conseil Technique le Conseil des Corps Sociaux	- Coordonner les Agences d'état régionale dans la mise en œuvre de politiques économiques nationales - harmoniser les actions des différentes Agences d'état régionales pour s'assurer de l'efficacité collective de leur travail
Agence d'Etat régionale (échelon principal)	- 1 président - des agents d'état - l'assemblée des entreprises en autonomie d'état (vote collégial des grandes décisions de l'Agence d'état)	- président élu par les entreprises - agents choisis par concours	- 5 ans renouvelables pour le président - pas de mandat pour les agents	le Président de Région et la Région le Parlement de Région les Conseils Départementaux associations de consommateurs associations environnementales syndicats patronaux et salariés le Conseil Technique (niveau régional)	- Assurer la transparence et le partage de l'information - S'assurer du respect des normes sociales et environnementales et de qualité - Répartir l'appareil de production de façon équitable sur le territoire - Permettre la complémentarité, l'entraide et la coordination entre entreprises - Permettre de faire de la R&D en commun - Interface entre l'offre et la demande (pour les biens et services, et le travail) - Favoriser la baisse des coûts et le maintien de prix bas pour les consommateurs - Favoriser le développement de nouvelles technologies plus écologiques - Dynamiser les différents secteurs économiques et le potentiel de la Région, en s'adaptant au mieux à ses réalités - Mettre en place les politiques économiques régionales - Structure de financement en charge du "fonds économique"
Agence d'Etat locale (peut être intégrée à ces communes ou des communautés d'agglomération)	- 1 responsable local - agents d'état	- responsable nommé par le président de l'Agence d'état régionale - agents choisis par concours	- pas de mandat pour le responsable ni pour les agents	les communes les entreprises et associations locales	- Extension géographique de l'Agence d'état régionale (déconcentration) - Adapter les politiques économiques régionales aux contextes locaux - Assure la proximité avec les entreprises et les acteurs sur le terrain, pour être au plus proche de leurs besoins, pour s'assurer du respect de leurs engagements et pour transmettre leurs revendications au niveau de l'Agence d'état régionale

Lexique global :

Agence d'État : Ensemble des administrations publiques régionales et indépendantes chargées de mettre en œuvre la politique économique du gouvernement Coopératiste (fondée sur la complémentarité, la solidarité, la répartition de l'appareil de production sur le territoire national et la coordination par le dialogue des entreprises) dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs.

Amorticrise : Fonds souverain constitué par des excédents budgétaires pour contenir les conséquences négatives d'une crise économique par une politique de relance.

Démocratie économique : Principe qui condamne la ploutocratie et l'attribution de droits et de pouvoirs économiques aux seuls détenteurs du capital financier, afin d'y substituer l'octroi de droits aux producteurs (entendus comme l'entrepreneur et les salariés, ainsi que dans une moindre mesure les différents partenaires économiques) et aux consommateurs, dans l'optique de satisfaire au mieux (en termes de conception du produit, de qualité et de durée de vie) les besoins de ces derniers, dans le cadre de processus de production plus respectueux de l'environnement et du bien-être des travailleurs.

Fonds à la consommation : Fonds d'État servant à l'octroi de prêts aux ménages, selon certaines conditions (capacités de remboursement, limitation des prêts,...).

Fonds économique : Fonds géré par l'Agence d'État, constitué des profits rassemblés des entreprises en autonomie d'État et destiné au financement des entreprises en besoin de financement.

Lexique emprunté :

Actionnariat : Ensemble des actionnaires disposant de pouvoirs de contrôle sur les entreprises (pouvoirs pécuniaires, politiques et patrimoniaux) et dont l'objectif est la maximisation du montant des dividendes qu'ils perçoivent.

Chômage (taux de) : Rapport entre le nombre de personnes désireuses de travailler n'ayant pas de travail et la population active).

Commerce : Activité et discipline économique qui s'intéresse à l'achat et à la vente de biens et services.

Commerce international : Étude de l'origine et des effets de l'échange de biens et services et des mouvements de capitaux.

Compétitivité : Capacité d'un acteur économique à survivre aux pressions générées par un environnement concurrentiel.

Concurrence : État d'affrontement entre plusieurs acteurs ayant le(s) même(s) objectif(s), impliquant une volonté d'élimination des capacités de chaque rival (voire de son existence).

Concurrence pure et parfaite : Situation de concurrence caractérisée par l'atomicité de la demande et de l'offre, l'homogénéité des produits proposés, la libre circulation des moyens de production, la transparence et la libre entrée et sortie du marché.

Déficit (public) : Différence entre les ressources et les dépenses de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de Sécurité sociale.

Dette (publique) : Ensemble des emprunts contractés par l'État, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale.

Développement : « Un ensemble institutionnalisé de discours et de pratique dont la visée est, très concrètement, l'aménagement du devenir de sociétés supposées être dans une situation d'insatisfaction. »⁴² Ce qui peut être considéré comme une « situation d'insatisfaction » varie au cours du temps.

Équilibre du marché : Sur un marché, situation dans laquelle la demande égale l'offre.

Etat-providence : Déclinaison de l'État interventionniste ; conception de l'État selon laquelle celui-ci devrait assurer le bien-être économique et social de ses citoyens (par la protection sociale, la justice sociale, des politiques de redistribution des richesses, etc.) à travers des compétences réglementaires dépassant les prérogatives de l'État régalien classique (sécurité, justice et armée).

Finance : « Action de fournir l'argent nécessaire à la réalisation d'une opération économique »⁴³, adjointe d'obligations contraignantes (obligation de rembourser avec un éventuel taux d'intérêt, octroi de pouvoirs de décision aux créanciers (actionnariat) et en cela au fondement de la ploutocratie. La finance utilise l'outil mathématique pour générer une accumulation monétaire (entendu dans un sens large, incluant la monnaie fiduciaire, scripturale, ainsi que les actifs, etc.) parfois sans connexion avec la sphère économique.

Homo œconomicus : Modélisation économique théorique du comportement de l'être humain. Celui-ci, supposé rationnel, chercherait à maximiser son utilité, aurait des préférences qu'il sait hiérarchiser et jouit d'une capacité de calcul illimitée.

Inflation : Augmentation générale continue du niveau des prix.

Innovation (selon le Manuel d'Oslo de l'OCDE) : Mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures.

⁴² ARIFFIN Yohan (1997), « *0 prudenda origo!* Contribution à une généalogie du développement comme discours normatif, économique et politique », dans GIESEN Klaus-Gerd (sous la direction de), *l'Ethique de l'espace politique mondial*, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 133-168.

⁴³ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle (sous la direction de) (2009), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, 8^{ème} édition, (1989 pour la 1^{ère} édition), Paris, Editions Nathan.

Interventionnisme : Politique qui prône la participation de l'État dans les affaires économiques et sociales.

Libre-échange : « Théorie et doctrine qui, appliquant les thèses libérales aux échanges internationaux, préconisent la spécialisation internationale et la suppression de toute entrave aux échanges »⁴⁴.

Marché : Lieu fictif de rencontre entre l'offre et la demande.

Mercatique (marketing) : Ensemble des actions qui visent à créer de la demande chez le consommateur.

Modélisation : Représentation abstraite, schématique et mathématisée d'un phénomène.

Monnaie : Tout actif généralement accepté pour le paiement de biens et services.

Ploutocratie : Système de gouvernement où argent est synonyme de pouvoir politique.

Productivité : Calcul du rapport entre la production de biens et services et les moyens qui ont été nécessaires à sa réalisation.

Propriété : droit de disposer personnellement d'un bien ou d'un service (propriété privée), droit commun à plusieurs individus de disposer d'un bien ou d'un service (propriété commune); droit de l'État de disposer d'un bien ou d'un service (propriété d'État).

Spéculation : Ajout artificiel de valeur à un produit.

⁴⁴ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle (sous la direction de) (2009), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, 8^{ème} édition, (1989 pour la 1^{ère} édition), Paris, Editions Nathan.

Livre III : Mondial

Introduction

Il ne fait pas de doute qu'une réflexion à l'échelle globale quant aux problématiques actuelles serait appropriée au regard des enjeux internationaux contemporains et des solutions que nous préconisons dans le livre II.

Nier l'accroissement des échanges et des interdépendances entre pays et régions du globe afin de privilégier une approche stato-centrée, revient à consacrer une vision des problèmes incomplète et illusoire, fondée sur une méthode de réflexion obsolète. En effet, nous sommes obligés de travailler aujourd'hui avec des outils d'analyse qui transcendent le cadre étatique, dans un monde de relations et d'idées de plus en plus complexe, interdépendant, fluide et technique. Il semble que le monde est entré depuis quelques années dans de profondes mutations qui le rendent riche de potentialités, mais qui en font aussi un objet d'inquiétudes. Ces mutations, nous devons les appréhender, et, si cela est possible, les maîtriser.

Notre projet se veut un projet d'ordre mondial, résolument tourné vers l'avenir. Il ne faut pas être spécialiste pour discerner la source majeure, d'essence méthodologique, des désastres économiques, sociaux et environnementaux de notre époque. Nous ne pouvons plus appréhender le monde avec les outils qu'a forgés le XX^{ème} siècle. Ceux-ci ont fait leur temps. La démesure entre les schémas de pensée dominants et la nature des problèmes généraux qui s'imposent à l'homme nous invitent à transformer notre point de vue. La survie même de l'espèce humaine sur Terre (ou d'une portion à tout le moins) en dépend.

Brosser un bilan de l'état du monde et esquisser les principales pistes pour l'avenir de l'humanité, voilà ce que propose ce troisième livre. Cependant, à l'instar des deux premiers livres, nous ne nous prétendons pas spécialistes dans la prospective internationale. Mais, dans la mesure où nous souhaitons présenter un programme de gouvernance générale, il n'eut pas été convenable d'exposer aux lecteurs un projet de société succinct. Aussi convient-il de considérer les suggestions qui vont suivre avec tolérance, pour une critique raisonnée, compréhensive et optimiste de nos idées. Optimiste, en effet, car il ne revient qu'à nous de réenchanter l'avenir.

Nous dresserons dans un premier temps le bilan de la situation et des grandes tendances de notre planète en ce début du XXI^{ème} siècle. Cette phase d'assimilation des faits est

primordiale pour introduire l'idée, plus problématique et originale, d'une gouvernance réellement mondiale, sur les plans économique, politique et spatial.

Chapitre Ier - Un regard sur le monde

Les grandes dynamiques internationales contemporaines

Il est impossible d'ouvrir ce premier livre sans un tableau synoptique des grandes dynamiques internationales qui façonnent le monde actuel, autant pour jauger de la pertinence de nos idées précédentes que pour appréhender le matériau concret sur lequel nous devons agir. Puisque nous observons un mouvement vers une internationalisation de pans entiers de nos vies (revendication de droits, concurrences économiques, échanges culturels, réseaux, trafics, idées, justice, etc.), comment pourrions-nous contourner cette étape dans notre réflexion ? Le panorama simplifié de géopolitique et de relations internationales que nous présentons ici ne prétend ni à l'exhaustivité ni à une parfaite compréhension des enjeux internationaux, mais donne des clés de lecture pour une mise en concept du Coopératisme mondial. Ce choix explique le caractère quelque peu expéditif de certaines de nos assertions. Aussi invitons-nous le lecteur à se reporter à des lectures plus complètes et stimulantes pour approfondir ces aspects de la vie internationale contemporaine.

Succinctement et chronologiquement, nous aborderons les notions de basculement du monde, de violence dans le monde et de mondialisation à travers la multiplication des mobilités internationales, ces trois aspects étant, bien étendu, dans la réalité inséparables. Précisons que la structure de cette section est fortement inspirée de l'ouvrage de référence *Le dessous des cartes, itinéraires géopolitiques* de Jean-Christophe Victor (2012).

Depuis le début du XX^{ème} siècle, les Européens ont dû se résigner à l'idée que leur région n'était plus le centre organisateur du monde, et cela à tous points de vue. En fait, depuis quelques décennies, c'est l'Occident entier qui n'apparaît plus comme le centre de convergence de la puissance et du rayonnement de l'influence. L'émergence de nouvelles puissances aux codes juridiques, politiques et économiques sensiblement différents des États-Unis et de l'Europe « émergent » ou ont déjà « émergé » (ces concepts ne devant pas sous-entendre une vision linéaire et uniforme de l'histoire et du temps). Des États ou des ensembles régionaux aux

sensibilités et aux paradigmes culturels originaux qui sont amenés à structurer davantage (et à nouveau pour certains) les rapports de force dans un avenir proche : Chine, Brésil, Russie, Inde, Afrique du Sud, Iran, Turquie, Conseil de Coopération du Golfe, Organisation de Coopération de Shanghai, Union Africaine, MERCOSUR, etc. A vrai dire, c'est la morphologie et les éléments de la puissance qui ont eux-mêmes mutés. Le monde est devenu irrémédiablement multipolaire, quand bien même l'unipolarité incarnée par les États-Unis comme matrice de la mondialisation tenterait de se maintenir.

Certes, les États-Unis restent la puissance prééminente malgré la persistance de problèmes internes et des échecs internationaux (influences politique et culturelle critiquées, interventions militaires étrangères aux conséquences désastreuses, modèle économique questionné, etc.). L'Europe aussi, en dépit des questionnements existentiels qui obèrent son développement et des discordes autour de la résolution de la crise économique, demeure un pôle d'attractivité économique et culturel. On peut aussi nuancer un certain déclin du Japon ou une Russie qui n'est pas encore sereinement installée dans l'espace international.

Mais force est de constater l'irrésistible ascension de pays comme la Chine, l'Inde, la Turquie ou le Brésil. En Afrique également, hors l'instabilité politique, les troubles et les disparités socio-économiques, des États commencent à imposer réellement leur présence (Nigeria, Afrique du Sud, pays d'Afrique du Nord...). L'Asie du Sud-Est, au sein de laquelle la division régionale du travail a permis la structuration de cet ensemble selon un modèle en « vol d'oies sauvages » (Kaname Akamatsu) particulièrement compétitif, émerge pour sa part comme un axe pour les rivalités politiques et économiques, un espace où se jouent des rivalités pour l'influence politique (notamment autour de conflits de souverainetés territoriales) et le contrôle de points économiques stratégiques.

Si nous voulons établir une forme de Coopératisme transposé au plan international, nous devons apprendre à reconnaître et à composer avec ces acteurs. Notre lecture du monde ne doit pas réduire les États à des quantités économiques compétitives, mais aussi et surtout, à la diversité culturelle et humaine.

Ce basculement politique de la planète s'accompagne naturellement d'une redistribution de la richesse mondiale. En effet, l'hégémonie des Occidentaux est remise en question par le rattrapage technologique et l'attractivité de nouveaux intervenants sur la scène internationale. En fait, c'est l'économie même qui a supplanté - en le réabsorbant en grande partie - le politique comme élément structurant des rapports de force internationaux. Notons ici que, si souvent

l'économie a pris une telle importance, c'est parce que les États l'ont bien voulu (en désintermédiant, en déréglementant et en décloisonnant les marchés de la finance internationale par exemple à partir des années 1980, aux États-Unis et au Royaume-Uni).

A cet égard, les pays du « Nord » se retrouvent concurrencés par les nouveaux pôles de richesse économique qui se sont constitués depuis la deuxième moitié du siècle dernier. Ces pays ont exploité les opportunités de l'extension des sphères du commerce (ce qui n'est pas un phénomène récent) pour tirer profit de leurs coûts de production attractifs. Ils se sont aussi inspirés du jeu des institutions économiques mondiales pour édifier leurs propres organisations régionales.

Il ne faut pas se méprendre sur la nature de la mondialisation contemporaine : celle-ci n'est pas exclusive d'un certain régionalisme économique et politique. Il se profile d'ailleurs, à rebours des perceptions communes, une structuration croissante de la planète en entités d'échanges régionales. Il est en tout cas certain que la « communauté internationale » et l'« opinion internationale » sont des fictions aujourd'hui : il n'existe pas de consensus au sein de la pluralité des acteurs œuvrant à l'ONU sur la définition des problèmes et la nature des solutions à y apporter.

L'instauration de cet ordre économique libéral depuis 1945 (et davantage aujourd'hui) ne s'est pas diffusé sans soulever quelques résistances, bien que ces dernières ne se soient pas encore unifiées autour d'un unique groupe politiquement et idéologiquement influent. Ainsi assiste-t-on à la constitution de courants idéologiques (l'altermondialisme par exemple) visibles dans des manifestations à fort impact médiatique. Leurs militants se réclament notamment d'une mondialisation qui s'accomplirait dans le respect de la démocratie et de l'environnement, avec un accent mis sur les problématiques sociales et la solidarité internationale. Notons également que les tenants du libéralisme les plus tenaces sont de nos jours les pays en développement qui aimeraient voir la fin des mesures protectionnistes mises en place par les États-Unis et l'Union Européenne. C'est parce que les pays du « Nord » essaient tant bien que mal de préserver leur niveau de vie relativement élevé qu'ils commettent des atteintes au libre-échange, libre-échange qu'appellent de leurs vœux des pays souhaitant aussi se développer et accroître leur niveau de vie, car sûrs de leur compétitivité (faibles coûts de production) par rapport aux pays développés.

Si la guerre est un phénomène persistant en ce XXIème siècle, les conflits inter-étatiques se révèlent toutefois moins fréquents qu'au XXème siècle. En parallèle s'est plutôt accru le

nombre de conflits intra-étatiques mettant aux prises les populations civiles. La guerre, comme nos armées, change définitivement de visage. Si le continent asiatique est le continent présentant le plus fort potentiel « belligène », l'Afrique et le Moyen-Orient sont les régions les plus touchées par l'instabilité et les conflits meurtriers. Cette problématique dépasse en outre le simple décompte des blessés et des morts : ces guerres entraînent dans leur sillage des millions de réfugiés et de déplacés internes, posant des questions de gestion fort complexes, entraînant des bouleversements politiques et sociaux dans les pays d'accueil de ces réfugiés.

Ces transformations ont conduit les analystes à développer le concept de « sécurité humaine », dans l'optique de prendre en considération les violences politiques, économiques et sociales infligées aux personnes. L'enjeu principal est de transcender le cadre de la défense de l'État pour introduire les civils au cœur des dispositifs d'aide et de secours. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale s'est opérée une transformation de la guerre où les pertes civiles sont devenues supérieures aux pertes militaires dans les conflits.

L'Organisation des Nations Unies, quand elle ne fut pas paralysée ou indifférente, n'est pas parvenue à endiguer de façon satisfaisante tous les foyers de crises. Certaines interventions armées laissent par ailleurs penser qu'elle a exacerbé les tensions existantes (voir le cas emblématique du Moyen-Orient depuis le début du XX^{ème} siècle). Ce problème tient entre autre au fait qu'elle ne constitue pas une organisation supranationale, mais un forum de discussion et de prises de décisions entre États aux intérêts divergents.

Les États doivent affronter de nouvelles menaces, fruits d'un cadre économique libéralisé et dérégulé favorisant la développement d'activités et de flux en tous genres : criminalité transnationale organisée, terrorisme international, prolifération nucléaire, trafics divers, cyberterrorisme... . C'est donc la gouvernance mondiale, si elle a jamais existé, qui doit s'adapter, tout comme les armées nationales. L'usage de drones, la mise en œuvre de frappes chirurgicales, la recrudescence des sociétés militaires privées (pour externaliser la sécurité, la formation, le soutien logistique, la maintenance, la dépollution, le renseignement ou encore l'assistance médicale) sont autant de stratégies déployées par les États pour pallier les conflits asymétriques qu'ils endurent. En conséquence, une coopération internationale en la matière apparaît indispensable. De plus, un affinement des règles juridiques et une mise en lumière des responsabilités permettraient sans doute d'améliorer les situations. Il serait par exemple intéressant de déterminer qui supporterait l'effort de guerre dans le cadre d'interventions, et quel partage des responsabilités s'effectuerait.

Nous aimerions amener le concept de mondialisation et ses implications avant de clore cette sous-section. Le lecteur est désormais familiarisé ; il convient de définir objectivement à quoi se rapporte le terme. Il faut se défaire de l'habitude qui voudrait conférer une définition économique à ce phénomène déjà observé aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Le risque est grand de participer aux idéologies libérales qui façonnent actuellement la mondialisation à travers la planète, en la réduisant à la transnationalisation, l'internationalisation ou la globalisation commerciale et financière, ce qui engage à penser que la seule mondialisation possible et à venir serait ancrée au libéralisme. Nous proposons de l'entendre simplement comme l'accroissement et l'extension (inégaux) des flux, des réseaux, des connexions, des productions et des échanges entre individus et acteurs économiques, culturels et politiques à une échelle planétaire. Cette tendance produit un monde protéiforme, inégalitaire (mondialisation n'est pas nécessairement partage) et complexe, fait d'interdépendances nombreuses où tous les domaines s'imbriquent. Mondialisation est aussi généralement synonyme à la fois d'enrichissement par le contact et d'appauvrissement par l'uniformisation et les acculturations nombreuses, c'est-à-dire les emprunts faits à d'autres cultures en dépit des spécificités historiques régionales de développement. Elle entraîne d'autre part des résurgences identitaires, des replis communautaires. Avec l'affirmation constante des États et des organisations régionales, il est même permis de se demander si la mondialisation ne serait pas en recul.

Bref, la mondialisation est flux, mobilité, mouvement. En ce sens, elle porte atteinte au principe étatique de la frontière, comme au caractère figé de l'identité. Les individus et les idées se font plus que jamais mobiles, ce qui est perceptible à travers l'essor des migrations (diasporas, réfugiés ou exils). Sur le plan des œuvres et des faits culturels, les États ne peuvent endiguer la circulation des idées offerte par les révolutions technologiques (transport et communication). Tout territoire national produit dorénavant des métissages culturels et religieux à un degré inédit dans l'histoire des hommes.

Il n'est alors plus surprenant que les savoir-faire et les connaissances théoriques deviennent des enjeux de puissance pour les États. Ces derniers essaient de se les accaparer, de les préserver ou de les diffuser à leur profit.

Réflexions sur les États et les sociétés

L'institution étatique est aujourd'hui centrale dans l'immense majorité des sociétés du monde. En effet, ce sont les États qui fixent les normes de vie de la société, l'encadrent, lui imposent les objectifs et les étalons de mesures de la vie économique, sociale et politique. Comme l'expliquait le sociologue Pierre Bourdieu, « nous voyons avec les yeux de l'État », car « ce n'est pas nous qui pensons l'État, c'est l'État qui nous pense ».

Nous développerons ici quelques réflexions pour montrer que ces organisations sous formes d'institutions ne vont pas de soi et ne constituent pas les meilleures formes possibles d'organisation des sociétés humaines. A défaut de proposer une solution alternative viable, nous ouvrirons des pistes de réflexions afin de questionner ce qui peut apparaître à certains comme une évidence.

Tout d'abord, intéressons-nous à la notion d'État-nation, c'est-à-dire à la correspondance entre un État, une culture et un territoire. Théoriquement, cette forme serait idéale, car les individus d'une culture partageant tous un univers de normes, de valeurs et de symboles en commun s'accorderaient sur les formes d'organisation de la société dont ils souhaitent se doter. Cette organisation ne serait valable que dans les frontières du territoire où se trouve ladite société. Seulement, force est de constater que cette correspondance n'est en aucun cas incarnée dans la réalité. Dans les plus grands États actuels préexistait autrefois une grande diversité de cultures ; pensons à la France où cohabitent des Alsaciens, des Bretons, des Corses pour ne citer qu'eux. Aujourd'hui encore, il existe des spécificités propres à chaque portion du territoire, sans que cela ne remette en cause l'existence d'une certaine culture commune.

L'État a beaucoup travaillé à la constitution de cette culture commune, par l'unification des programmes scolaires, des unités de mesures, de la langue officielle, des institutions et de la vie politique, de manière à homogénéiser l'ensemble des territoires sous son autorité. Une question se pose alors : dans quelle mesure l'État est-il issu d'une culture devenue dominante ? Et dans quelle mesure contribue-t-il à la former et à l'étendre ?

Toujours dans cette idée de corrélation entre État et culture, on remarquera que cette dernière ne s'ancre pas dans les frontières territoriales de l'État. Cela est essentiellement lié aux phénomènes de diasporas et de flux migratoires. Il y a une contradiction flagrante entre d'une part la culture, mouvante, changeante, se ramifiant en sous branches culturelles ou au contraire

se brassant au contact d'autres cultures, et, d'autre part, l'État doté d'une continuité presque illimitée dans le temps, et dont les frontières sont relativement intangibles.

Comment fonder un pouvoir politique autrement que sur le socle commun d'une culture, qui est de fait un « vivre ensemble » d'individus, une société ? Le vivre ensemble d'individus aux cultures fort différentes implique-t-il nécessairement qu'une culture puisse être dominante sur l'autre comme l'entraîne la loi de la majorité en démocratie ? Comment garantir l'unité de l'État si l'on conserve un statut quo entre cultures différentes au sein d'un même État ? Que dire de plus des sociétés comme la société Kurde, peuple-nation sans État ? Des réponses à ces questions dépendent la construction européenne par exemple ou la constitution d'une culture mondiale, usant du *globish* (global english), langue appauvrie, simplifiée, destinée à des échanges simples et utilitaires. La meilleure corrélation possible serait une sorte de régime de ségrégation mondiale, où les individus, peu importe l'endroit où ils se trouveraient dans le monde, seraient librement soumis aux lois de la culture à laquelle ils appartiennent. Mais, dans ce cas, les individus pourraient adopter la culture dont la loi leur semble la plus favorable. Il demeurerait le problème des individus issus de plusieurs cultures, ainsi le problème de l'application d'une loi pour juger d'un litige entre individus issus de cultures différentes.

Le débat reste ouvert quant à ce lien problématique entre États et cultures. Il implique que nous puissions au préalable cerner et définir précisément chacune des cultures existantes sur Terre, ce qui est chose impossible. Quoi qu'il en soit, le monde d'aujourd'hui n'est que le fruit d'un long processus historique aux enchevêtrements complexes, auquel nous sommes tous prêts à donner une légitimation *a posteriori*, notamment par un discours juridique figeant le monde en l'état actuel. La seule certitude réside dans le fait que la somme des intérêts nationaux ne s'approche en rien de l'intérêt de l'humanité et à plus forte raison de ceux de la Vie. En attestent les échecs répétés des États et organisations internationales à préserver efficacement l'environnement, à élever rapidement l'ensemble du niveau de vie des individus partout sur terre, ainsi que l'incapacité hélas manifeste des hommes à vivre en paix les uns avec les autres.

Chapitre II – Un système d'entraide économique réellement mondial

Nous nous pencherons au cours de ce chapitre sur les principales institutions internationales qui ont encadré les politiques économiques des États, des organisations régionales et des organisations internationales depuis 1945.

Il s'agira de procéder à un concis rappel de l'histoire de ces institutions, puis à un effort d'appréciation de ce qu'elles ont apporté à l'humanité. Cette démarche devrait ainsi nous offrir des éléments pour une critique lucide et féconde au regard du Coopératisme.

Historique et évaluation des institutions existantes

C'est une pensée économiquement et politiquement libérale qui dicte la paix après 1945. Le mot d'ordre américain fut donné pendant la guerre même : l'instauration d'une gouvernance internationale libérale, fondée sur des normes concurrentielles, est le prélude nécessaire à la libération et à la prospérité des sociétés. Notons d'ailleurs ici une première contradiction entre l'idée d'une concurrence internationale généralisée, et les prétendus bienfaits du « *doux commerce* » (Montesquieu) censé pacifier les relations entre les Etats. Les Conférences entre Alliés de Bretton Woods, de Dumbarton Oaks, de Yalta et de San Francisco, tenues en 1944 et 1945, ont pour dessein de définir concrètement ces principes, que devront représenter et imposer des instances universelles. Ces rencontres accouchent après la Seconde Guerre mondiale de plusieurs institutions internationales qui subsistent encore pour la plupart. (Banque mondiale, Fonds Monétaire Internationale, Organisation des Nations Unies, ...)

Le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), héritière du GATT, est d'aider, à travers la réduction des obstacles au libre-échange, les acteurs économiques (producteurs, exportateurs et importateurs) à mener leurs activités. Elle doit se comprendre comme un cadre de négociation. Son champ de compétence recouvre les marchandises, les services et la protection de la propriété intellectuelle. Si l'OMC constitue avant toute chose un cadre global de négociation internationale, il existe des accords plurilatéraux engageant une quantité limitée d'états sur des sujets particuliers. Selon les textes, l'OMC fonctionne sur un modèle démocratique, où chaque État se voit attribuer une voix égale aux autres et peut solliciter l'Organe de règlement des différends (ORD) pour résoudre les litiges commerciaux. Mais, dans les faits, l'OMC ne parvient pas à dépasser le cadre des rivalités de puissances souveraines qui ne souhaitent pas

toutes libéraliser et commercialiser leurs services ou leur agriculture (par exemple les États-Unis ou l'Union Européenne, ou encore l'Inde), suscitant par là de nombreuses critiques visibles à travers les blocages sur beaucoup de dossiers. Il est patent que l'OMC favorise tendanciellement les pays riches et les gros producteurs, que l'adhésion en son sein n'est pas politiquement neutre, que l'institution présente un déficit de prise en compte des problématiques sociales et environnementales au profit des intérêts commerciaux, du fait même que ces problématiques ne relèvent pas de son domaine d'intervention, mais de celui d'autres organisations (on serait en droit de se demander s'il est pertinent de dissocier ainsi les différentes problématiques qui s'imposent à notre monde). Le libre-échange bénéfique à tous que promeut l'OMC n'atteint pas véritablement les « petits pays », qui peinent à peser dans les groupes de discussions et de décisions. Enfin, force est de reconnaître les dysfonctionnements de l'ORD, qui n'a presque jamais satisfait les parties plaignantes, favorisant mécaniquement les pays puissants et riches, pour une raison technique fort simple : les petits États, notamment africains, ne possèdent pas les ressources pour disposer de suffisamment de fonctionnaires afin de traiter efficacement l'ensemble des dossiers débattus à l'OMC.

Le Fonds Monétaire International (FMI) fut créé pour réguler le système monétaire international de change fixe, initialement fondé sur la convertibilité du dollar en or. Or, depuis 1971 et la fin de la convertibilité du dollar en or décidée unilatéralement par les États-Unis, le FMI, de concert avec la Banque Mondiale, a muté en instrument de recapitalisation des pays en développement qui affrontent un déficit budgétaire. A titre de préliminaire, détaillons le cadre conceptuel qui a façonné cette organisation, autrement dit le « Consensus de Washington ». Il s'agit d'une idéologie qui place, entre autres, la réduction des dépenses publiques, la privatisation des entreprises publiques, l'allégement de la fiscalité, la libéralisation des échanges extérieurs et la libéralisation financière au cœur des mesures réglementaires que doivent adopter les pays pour prospérer.

Le FMI est aujourd'hui un agent de change qui permet aux différents Etats d'acquérir des devises étrangères. Or, en cas de balance des comptes déficitaire (importations bien supérieures aux exportations de façon récurrente), un Etat demandera toujours plus de devises étrangères, au risque de déstabiliser l'économie internationale. L'institution conditionne donc l'octroi de ses aides au rétablissement (c'est-à-dire des prêts de devises), par les pays bénéficiaires de l'équilibre de leur balance des comptes. Ainsi sont imposées des politiques d'ajustement structurel et d'austérité budgétaire (aux conséquences sociales dramatiques) à des pays déjà en

crise. L'approche comptable adoptée le FMI et le système de conditionnalité de ses « aides » en ont fait un parfait agent de recouvrement de la dette des Etats, utilisé comme tel par différents créanciers. Dans les années 1990, nombre d'États du Sud ont réclamé l'aide du Fonds pour se délester du poids de leur dette publique, avec les résultats que l'on connaît : privatisations massives, dévaluations, mise en avant des exportations au détriment des demandes locales intérieures, mesures budgétaires draconiennes, mouvements et tensions sociales, etc. Le FMI agit en quelque sorte comme créancier qui échange des ressources économiques contre l'engagement de se conformer à son modèle de politiques économiques néolibérales. Sur le plan institutionnel, le FMI s'appuie sur les ressources données par les États-membres (quote-part), la part de ces dernières dans le total des ressources décidant de leur capacité d'emprunt et de leur poids dans les décisions politiques. Concrètement, les États-Unis disposent à eux seuls d'un droit de veto *de facto* (une part des voix suffisante pour empêcher la majorité d'être atteinte), qui, par conséquent, leur permet de ratifier ou de rejeter les propositions d'attributions de prêts. Avec le temps et l'évolution des rapports de force internationaux, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une réforme du système du FMI afin de procéder à un rééquilibrage équitable des pouvoirs. Ce rééquilibrage a eu lieu en 2010, sans toutefois remettre en cause les axiomes du fonctionnement du FMI.

Le Groupe de la Banque Mondiale fonctionne sur un modèle analogue à celui du FMI: elle doit favoriser l'extension du capital là où il n'irait pas de lui-même, en accordant des prêts concessionnels (prêts avec un taux d'intérêt plus faible que celui pratiqué par le secteur privé) et conditionnés à des Etats (pour la BIRD et l'AID, deux « guichets » de la Banque Mondiale) qui ne pourraient pas s'endetter à des conditions raisonnables sur le marché financier privé. Elle n'a pas toujours favorisé les pays dans le besoin. Elle finança par exemple les projets des puissances coloniales et transféra leur dette en direction des États pauvres une fois ceux-ci émancipés. Avec le FMI, la BM a par ailleurs financé des régimes dictatoriaux soutenant et soutenus par les États-Unis pendant la période de la « Guerre froide ».

Nous nous arrêterons ici dans la présentation des institutions mondiales. Nous renvoyons le lecteur à d'autres ouvrages (par exemple *La stratégie du choc : montée d'un capitalisme du désastre*, de Naomi Klein) s'il souhaite approfondir un point en particulier, car nous n'avons pas pour but de faire une présentation exhaustive des dites institutions.

Remarques à la suite de ces quelques considérations

Nous constatons aisément que les institutions économiques que nous avons dépeintes souffrent de trois principaux défauts.

Les politiques du FMI, de la BM et de l'OMC ne parviennent pas à dissiper le flou qui persiste quant à leurs conceptions des relations entre économie et politique. Un jeu de balancier semble caractériser la politique économique de ces institutions, alternant entre conditionnement politique de l'aide et prétendu soutien aux démocraties méritantes. Cette ligne se voit perturbée au gré des intérêts nationaux et des circonstances internationales.

Cette incohérence rejoint un deuxième problème : la prépondérance des intérêts nationaux dans des institutions qui s'affirment universelles. En soi, ces deux aspects n'apparaissent pas contradictoires, mais l'état d'esprit des pays membres les conduit à privilégier la coopération internationale seulement dans la mesure où leurs intérêts sont préservés, une partie de la « communauté internationale » dans son ensemble dût-elle en souffrir. Il n'est pas contradictoire pour certains États de mener des politiques internationales contradictoires qui soient les conséquences de leurs décisions nationales (que l'on pense au FMI venant en aide aux pays endettés après que les États-Unis ont accru leurs taux d'intérêts en 1979, ce qui provoqua par la suite une crise dans ces pays dont la dette était indexée sur ces taux d'intérêts... et les incita à réclamer l'aide du FMI dominé par les États-Unis).

Enfin, comment concilier les institutions établies sur des axiomes économiquement libéraux, qui portent au pinacle le principe de concurrence et imposent indistinctement le Consensus de Washington, avec les axiomes coopératistes ?

Soulignons que nous n'avons pas cherché à dissenter sur la situation des organisations économiques régionales existantes, dans la mesure où elles restent globalement similaires aux organisations universelles existantes (exception faite de l'Union Européenne, qui adjoint un projet politique à celle d'union économique et monétaire).

De la nécessité d'un système économique réellement mondial

La finalité de l'économie est la satisfaction des besoins des individus. Aussi, considérant que n'importe quel être humain peut autant revendiquer le droit qu'un autre à voir ses besoins

satisfaits, nous proposons la mise en place d'un système économique réellement mondial, respectueux des principes présentés dans le livre II du présent ouvrage.

L'objectif ultime est d'assurer l'autosuffisance de chaque continent, et, dans une certaine mesure, de zones géographiques plus restreintes. Autosuffisance n'est pas autarcie : elle implique seulement que le libre échange entre continents et entre États ne doit servir que de complément et d'appoint, dans les situations où le continent concerné serait dépourvu de certaines ressources nécessaires à la satisfaction de ses besoins. A notre sens, une certaine forme de libre échange se révèle utile dans ce cas précis.

Pour atteindre cette autosuffisance, il conviendrait de favoriser au maximum la demande interne des États et des continents, d'où la hausse du niveau de vie et du pouvoir d'achat généralisée sur l'ensemble de la planète. L'autosuffisance continentale passerait d'abord par la constitution politique d'une économie de blocs, à travers la répartition équitable de l'appareil de production entre États membres. En effet, il faut toujours chercher à produire localement pour réduire le transport des marchandises et l'impact environnemental qui en résulte. Seule la production qui ne peut être assurée au niveau des villes, régions ou États (du fait des forts investissements préalables qu'elle exige) serait organisée et répartie au niveau du continent. C'est déjà le cas pour la production aéronautique, par exemple, ou de la production automobile. Cela étant, l'idée de produire localement n'exclut pas la possibilité pour des entreprises étrangères de produire sur des territoires autres que leur territoire d'origine. Il existerait deux conditions pour cela : ne pas faire concurrence à des entreprises locales, et concéder suffisamment d'autonomie à leurs filiales pour que ces dernières emploient de la main-d'œuvre locale et réinvestissent dans leur zone d'activité locale leurs profits, conformément aux principes de la démocratie économique Coopératiste.

Pour favoriser l'autosuffisance continentale, il serait judicieux d'instaurer une monnaie commune à l'échelle de chaque continent, coexistant avec des monnaies nationales et régionales. Renoncer au projet d'une monnaie mondiale se justifie par le fait qu'en cas de crise monétaire grave, comme ce fut le cas en 1998 en Russie, seule une aide extérieure pourrait être envisagée, idée proprement impensable dans le cadre d'une monnaie unique internationale.

C'est dans le même ordre d'idées qu'est pensée l'autosuffisance : en cas de catastrophe naturelle, la perte d'une partie de l'appareil de production d'un continent ne nuira pas ou peu aux autres continents comme ce serait le cas dans un monde interdépendant avec une spécialisation accrue des États comme le présupposent les théories libérales. Mieux encore, avec

l'autosuffisance continentale, l'ensemble des continents épargnés par une catastrophe pourraient venir en aide au continent sinistré, afin de se substituer temporairement aux entreprises détruites et alimenter le marché.

Il va de soi qu'un tel système d'autosuffisance, de hausse accrue du niveau de vie et d'entraide internationale n'est possible qu'à la condition que la concurrence n'existe plus, qu'elle ne soit plus institutionnalisée au niveau du monde. Avant d'arriver au stade idéal d'une autosuffisance continentale généralisée, il conviendrait d'assurer la transition et le développement de l'ensemble des États Coopératistes sur Terre. D'un côté, les États aujourd'hui développés seraient associés à des pays en voie de développement et inciteraient leurs entreprises à investir massivement dans ces États. Ces derniers devraient s'engager à mettre en place des mesures de redistribution sociales efficaces, et à faire augmenter progressivement mais rapidement les salaires de leur main d'œuvre, tout cela dans une totale transparence afin d'éviter toute forme de corruption et de détournement de fonds. En parallèle, il incomberait à ces investisseurs de développer des infrastructures pour garantir un cadre économique propice au développement. Nous précisons ici que nous rejoignons et désirons approfondir les conceptions du développement durable élaborées à partir des années 2000.

La concurrence nuit à toute forme d'aide internationale dans la mesure où les États développés ne sont pas incités à aider les États en développement, ces derniers pouvant devenir des concurrents en se développant par ces aides, ce qui aboutit à une situation indésirable pour les États fournisseurs de l'aide. Ainsi, nous proposons d'établir un nouveau système d'aide qui limite le recours aux prêts concessionnels et concentre les ressources en direction de domaines non concurrentiels. Le tourisme, les énergies, et l'implantation de filiales dans le but d'instaurer une production locale constituent des exemples de domaines non concurrentiels.

Un des principaux problèmes réside aujourd'hui dans la détention de la technologie : les entreprises des pays développés ont consenti à de forts investissements en matière de recherche et développement, mais elles ne sont pas disposées à effectuer des transferts de technologies en direction des pays en développement. Puisque l'essentiel de la recherche et développement pourrait s'effectuer en commun, par le biais de l'Agence d'État, ces transferts pourraient être effectués à moindre coût dans le cadre d'un système Coopératiste. En contrepartie, les pays bénéficiaires pourraient accorder des avantages économiques temporaires aux entreprises qui installeraient des filiales, tels que des allègements fiscaux ou des réductions dans les achats de matières premières. A noter que ces avantages seraient temporaires et uniquement destinés à

compenser le transfert de technologie ; ils ne devraient en aucun cas nuire à la hausse du niveau de vie du pays aidé. En contrepartie de ce soutien, les pays bénéficiaires de l'aide devraient s'engager à importer les biens qu'ils ne peuvent produire localement depuis le territoire du pays développé pourvoyeur de l'aide. Toutefois, l'aide ne devrait être qu'assurée provisoirement et selon une tendance décroissante, jusqu'à ce que le pays bénéficiaire soit développé et apte à assurer seul la viabilité économique de sa société.

Un système économique mondial ne peut s'organiser qu'autour de la volonté des États et du bon vouloir d'entreprises. Les liens économiques tissés et la mise en œuvre d'une économie continentale ne peuvent se concevoir qu'en parallèle de la mise en place d'un système économique supranational, voire mondial.

Chapitre III – le Gouvernement mondial

Il est évident qu'un système économique mondial et des problèmes ne pouvant être traités qu'au niveau mondial appellent à une organisation politique de même échelle.

Les institutions mondiales Coopératistes

Il est nécessaire d'établir un Gouvernement mondial en lieu et place du système international actuel, incarné par l'ONU. En effet, cette dernière n'est pas, dans les faits, une organisation supranationale, mais une association d'États souverains membres d'une instance dépourvue de pouvoirs contraignants et dont les décisions ne résultent que de la convergence d'intérêts nationaux à un moment donné et sur un sujet donné. Cela dit, certains États, à cause de leur puissance et de leur influence, pèsent davantage dans le monde que d'autres, si bien que certaines grandes puissances hégémoniques peuvent plus facilement influencer la prise ou non d'une décision. Que l'on songe quelques instants au poids qu'ont les cinq membres permanents (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie) du Conseil de Sécurité, disposant chacun d'un droit de veto. Si l'on s'attarde sur ce seul aspect, on remarque le manque de représentativité parmi ces membres permanents (aucun représentant du continent africain et du continent sud-américain, Asie sous-représentée alors qu'elle abrite l'essentiel de la population mondiale, etc.),

La composition du Conseil de Sécurité rend compte d'un rapport de force figé et obsolète, celui issu de la Seconde Guerre mondiale.

Si nous récusons l'idée d'une organisation internationale uniquement, nous nous opposons également à la constitution d'un État mondial. Nous différencierons Gouvernement mondial d'État mondial, en associant l'idée d'État à une culture et son organisation, là où le Gouvernement mondial n'aurait à sa charge que l'exercice de fonctions de nature purement technique. Il ne s'agira ici que de suggestions. Nous ne saurions prendre à deux voix une décision qui doit relever d'un accord multilatéral international entre les différents États concernés. Précisons aussi que notre proposition de Gouvernement Mondial emprunte beaucoup au système des Nations Unies dans ses institutions.

Le Gouvernement Mondial serait composé de cinq institutions principales : le Président mondial, le Grand Conseil, le Gouvernement mondial, l'Assemblée Générale et la Cour de Justice mondiale. L'idée qui sous-tend cette organisation est qu'il faut établir, à l'échelle de chaque continent, un État fédéral inspiré du projet européen, et dont pourraient s'inspirer des unions économiques existantes comme le Mercosur, l'Union Africaine ou l'Asean. Ainsi nous pourrions établir par exemple cinq grands États fédéraux : l'Amérique, l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, présentant tous une diversité religieuse, culturelle, linguistique et ethnique relative, propre à éviter un renfermement de ces blocs sur eux-mêmes et une montée des tensions entre eux. Chacun de ces blocs devrait désigner selon les modalités qu'ils jugeront les meilleures un représentant, appelé « président fédéral ». Il se devrait d'être représentatif et choisi démocratiquement comme défini plus haut. Le vote sur programme rend à cet égard possible et beaucoup plus aisé la participation de populations de langues et de cultures différentes à l'élaboration de politiques communes.

L'ensemble des présidents fédéraux prendrait place au sein du **Grand Conseil** et nommeraient collégalement un **Président Mondial**. Ce dernier devrait être choisi parmi des chefs d'État, des chefs de Blocs ou d'anciens ministres du Gouvernement mondial, et sous caution d'avoir moins de soixante ans au moment de sa désignation. Le président mondial devrait cesser d'assumer ses fonctions nationales ou fédérales en cas de nomination pour exercer son mandat de cinq ans renouvelable une fois.

L'Assemblée générale, de manière similaire aux Nations Unies, regrouperait l'ensemble des États du monde. **Le Gouvernement mondial**, quant à lui, serait composé de ministres nommés par le Président mondial, avec l'obligation de respecter une certaine parité quant aux

continents d'origines desdits ministres, à savoir un maximum de trois ministres par continent ; les ministères seront détaillés plus loin avec la répartition des compétences entre les niveaux de pouvoir. Ces administrateurs seraient en quelque sorte les héritiers des Organisations internationales intégrées aux Nations Unies. Par conséquent, l'ensemble des États pourrait prendre part aux cabinets de travail des ministères en fonction de leur intérêt pour un sujet. Enfin, **la Cour de Justice mondiale** se composerait de quinze juges de nationalités différentes, avec une proportion de trois juges pour chaque État fédéral continental. Ces juges seraient proposés au vote de l'Assemblée Générale par chaque président fédéral, et leur mandat serait de dix ans.

La séparation traditionnelle des pouvoirs serait assurée. L'exécutif serait détenu par le Président Mondial conjointement avec le Grand Conseil et le Gouvernement mondial. Les mesures qu'ils proposeraient devraient être présentées à l'Assemblée Générale pour y être débattues, amendées et votées avec une majorité des deux tiers. L'Assemblée Générale pourrait elle-même être à l'initiative de propositions de traités internationaux, devenus en l'occurrence des lois mondiales. Le Président mondial disposerait d'un droit de veto à l'encontre des propositions de l'Assemblée Générale. Pour terminer, le pouvoir judiciaire s'incarnerait dans la Cour de Justice mondiale (voir bilan du livre III).

La répartition des compétences se ferait à trois niveaux : au niveau des États-nations (libres ensuite de les répartir à leurs subdivisions territoriales et administratives), au niveau des États fédéraux continentaux et au niveau du Gouvernement mondial.

Les États-nations auront à leur charge la gestion de l'Éducation, de la culture, de leur économie au moyen de leur Agence d'État respective, de la Justice autant en droit privé qu'en droit public, de la sécurité intérieure, ainsi que de la recherche et du développement national. Pour ce faire, ils devraient prélever et gérer leur propre budget.

Les États Fédéraux continentaux jouiraient de compétences propres, de coordination ou de fixation de minimums auprès des États fédérés. Les compétences propres se résument à la gestion de la monnaie (chaque continent disposant d'une monnaie propre), aux domaines de l'énergie, des transports et des axes de communications transnationaux, à l'aide au développement économique et à la politique étrangère. En parallèle de ces compétences propres, ils seraient chargés d'harmoniser *a minima* les Agences d'État nationales (par une Agence économique fédérale), les politiques d'aides sociales et de redistribution, les politiques de

l'Éducation, la gestion du patrimoine et de la culture, et de mutualiser les efforts en recherche et développement de manière à optimiser ces derniers. Ils détiendraient en outre les commandes d'une Cour de Justice Fédérale chargée de trancher les litiges de compétences et de régler les questions d'ordres supra et trans nationales. Ces blocs fédéraux se financeraient au moyen d'impôts fédéraux directs.

Le Gouvernement mondial, quant à lui, disposerait de cinq grands domaines de compétences. Le premier serait la protection de la propriété intellectuelle de l'ensemble des innovations et créations mises en place partout sur Terre. Le second s'attacherait à la préservation des ressources naturelles, de l'environnement et de la biodiversité, ce qui inclut le respect de la vie humaine dans l'ensemble des différentes sociétés, (ce qui correspond aux droits de l'homme actuels). La troisième consisterait en la coordination des États fédéraux continentaux dans leurs rapports économiques, et le contrôle d'une aide au développement efficiente. Le quatrième serait lié à la colonisation spatiale, sujet qui sera traité dans la dernière partie de ce livre. Enfin, la cinquième compétence vouerait au gouvernement mondial la gestion de l'ensemble des forces de défense planétaire, des forces armées, incluant la garde des arsenaux nucléaires mondiaux. Détaillons.

Considérant que les États n'ont plus besoin de forces armées pour s'affronter dans des guerres, que la guerre est contraire à l'ensemble des axiomes Coopératistes (car point culminant et déréglé de la concurrence, opposée au Bien), que l'entretien de forces armées compétentes est de plus en plus onéreux d'où l'impossibilité pour de petits États de se doter des moyens de leur défense, et considérant enfin que ce ne sont pas quelques pays, principalement occidentaux, qui devraient avoir à soutenir l'essentiel de l'effort de guerre lors d'interventions dans le monde (sous mandat des Nations Unies ou non) dans des États « faillis » ou dans l'incapacité de se défendre, c'est une force armée mondiale qui doit se charger de ces interventions. Le Gouvernement mondial financerait l'ensemble des forces militaires à travers le monde, en décentralisant au niveau des continents l'organisation de forces autonomes. Les États fédéraux continentaux devraient ainsi répartir la force armée leur étant dévolue dans l'ensemble des États fédérés, chacun de ces derniers ne disposant seulement que d'une partie du matériel lourd (éléments de la flotte, aviation, blindés). Il en résulterait d'une part une interdépendance des États fédérés pour mettre en place une force d'intervention autonome et puissante, et, d'autre part, la possibilité d'envoyer des troupes locales sur les zones de conflits, troupes plus proches des populations visées par le conflit puisqu'elles en seraient issues et, par là, meilleurs

intermédiaires pour faire accepter l'intervention aux populations victimes. Si chaque État fédéral disposait d'un commandement unifié, le haut commandement serait mondial et seul apte à décider d'opérations d'envergure.

Chaque État-nation pourrait éventuellement conserver une garde prétorienne n'excédant pas deux mille hommes par exemple, autant pour l'apparat que pour des missions de sécurité intérieure pour lesquelles les forces de police classiques ne sauraient suffire. Au sommet, le Gouvernement mondial serait financé par une cotisation de chaque État fédéral continental.

L'idée d'une armée mondiale, similaire dans une certaine mesure au modèle des casques bleus, soulève immédiatement la question des principes et modalités d'intervention des forces armées. Nous entreprendrons de définir ici les principaux cas de figure possibles.

Le premier cas concerne des États où auraient lieu des attentats terroristes ou des actes de violence physique que les forces de police nationales ne pourraient plus contenir. A la demande de l'État concerné, le Président mondial, en accord avec le Grand Conseil, autoriserait l'intervention armée.

En cas d'attaques de troupes du Gouvernement mondial, d'une cessation armée hostile et impérialiste d'un État fédéré ou d'un bloc continental ou encore d'une invasion extra-terrestre (l'univers est bien vaste et nos connaissances sur ce qui s'y trouve bien maigres), l'intervention militaire serait automatique jusqu'à ce que la menace principale soit neutralisée.

En cas de conflit interétatique avec des troupes armées illégales, en cas de guerre civile ou en cas d'actes d'exactions d'un État sur sa population ou encore de l'utilisation illégale de la garde prétorienne à des fins belliqueuses, le Gouvernement mondial devrait intervenir sur demande de l'État fédéral concerné ou d'une partie de la population.

Enfin, en cas de menace nucléaire posée par une entité autre que le Gouvernement mondial, d'un groupe armé nuisible en puissance, d'une guerre larvée ou d'un coup d'État, le Président mondial et le Grand Conseil, si leurs vues convergent, pourraient décider d'une intervention.

A ces principales compétences du gouvernement mondial s'ajouteraient des prérogatives en matière de coordination, au niveau mondial, dans les domaines des États Fédéraux continentaux et des États. Il convient par conséquent de préciser les attributions de chaque ministère au sein du Gouvernement mondial. Un **ministre des transports et de la communication** se chargerait de coordonner les flux d'informations, de personnes et de

marchandises au niveau du monde. Un **ministre des énergies** orchestrerait la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et réglerait l'utilisation des énergies polluantes. Un **ministre de la santé** s'occuperait de la coordination des politiques de santé et de soin, et mettrait en œuvre une aide internationale lorsque surviendrait une catastrophe naturelle. Un **ministre de l'Éducation et de la Recherche** veillerait à la scolarisation intégrale de la population et à la fixation de minima éducatifs. En outre, ce ministre aurait à sa charge le respect de la propriété intellectuelle, le transfert de technologies et tous les éléments du même acabit. Un **ministre de l'espace** (extra atmosphérique) dirigerait et régulerait la conquête spatiale et ses modalités. Un **ministre de la sécurité mondiale** planifierait l'armement et la répartition des forces de défense au sein des États Fédéraux continentaux. Un **ministre des affaires internationales** s'assurerait de la bonne entente entre États et du respect des droits des peuples. Un **ministre de l'économie** organiserait les aides au développement, contrôlerait le respect de l'autosuffisance des continents et l'organisation des blocs. Un **ministre du budget** effectuerait des fonctions de prélèvement de cotisations et de répartition des fonds entre les différents ministères et institutions mondiales. Un **ministre des cultures et du patrimoine** s'attellerait à la préservation des sites historiques et des héritages du passé. Pour achever cette présentation, notons qu'un **ministre de l'Environnement** devrait mettre en place les politiques de préservation et de repeuplement des espaces végétaux sur terre. Il s'assurerait aussi du respect de la Déclaration Universelle des Droits de la Vie suivante :

Article 1

Toutes les espèces vivantes, animales et végétales, sont égales entre elles.

Article 2

Nul être vivant ne saurait préjuger de la valeur ou de l'utilité d'autrui.

Article 3

Nul être vivant ne peut infliger la mort à autrui, hormis dans les cas de légitime défense ou de nécessité alimentaire de l'espèce.

Article 4

Toutes les espèces vivantes sont solidaires et dépendantes entre elles dans un commun dessein de préserver la vie.

Article 5

Chaque espèce vivante a le devoir de limiter l'impact négatif de sa présence sur Terre. Les espèces vivantes doivent toutes concourir à la préservation de la biodiversité.

En effet, quelles normes devraient guider ce Gouvernement mondial ? En lieu et place d'une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous proposons une Déclaration Universelle des Droits de la Vie (DUDV). La Déclaration des Droits de l'Homme présuppose que l'on s'accorde sur la définition d'un homme. Nous ne pourrions le réduire à sa prétendue capacité à raisonner, car nous excluons ainsi les handicapés mentaux, les enfants en bas âge, et dans une certaine mesure les peuples se référant à des croyances mystiques contraires au sens occidental de la raison, synonyme de pensée scientifique. Outre le fait que cette déclaration est fort présomptueuse, (l'homme s'érige lui-même en principe), et sans parler du peu d'effets concrets qu'entraîne une telle déclaration (il suffira de regarder les conditions de travail abominables des travailleurs dans les pays en développement, et dans le même ordre d'idée, la détresse matérielle et psychologique dans laquelle est plongée une part des habitants du monde occidental pour s'en convaincre), restreindre l'attribution de droits à l'espèce humaine seule laisse une porte ouverte à tous les abus. Si l'on considère la vie animale (entendue dans son sens contemporain comme toute vie non humaine) ou végétale comme inférieure à celle de l'homme, alors des individus dont on refuserait collectivement de reconnaître l'humanité pourraient subir le même sort que celui que nous réservons aux autres espèces : utilisation à des fins d'expérimentations médicales ou cosmétiques, élevages « sélectifs » en vue de la vente en animalerie, massacres en grand

nombre à des fins alimentaires avec un système d'abattoirs identiques aux systèmes d'extermination du XXème siècle, chasse et utilisation à des fins de loisirs, ou encore tueries par accident ou par désagrément au quotidien, dans l'indifférence totale. Un point sur lequel les hommes et les autres espèces animales sont traités sur le même plan réside dans leur exposition à un grand nombre d'externalités négatives locales ou mondiales, dues à la surexploitation de la Terre et aux pollutions qui en résultent.

Afin de pallier ces difficultés, nous proposons la mise en place d'une Déclaration Universelle des Droits de la Vie, face à laquelle toutes les espèces animales et végétales seraient égales et protégées. Nous affirmons la nécessité d'une telle déclaration pour la simple raison que tout critère qui pourrait être invoqué pour justifier d'une prétendue supériorité de l'être humain et de son droit de vie et de mort sur d'autres espèces se base sur des considérations culturelles et morales *humaines*, pouvant tout aussi bien être invoquées pour justifier de la supériorité d'un peuple sur un autre, comme cela a pu être le cas en un temps donné. Nous pouvons aussi rappeler les travaux de Théodore Adorno qui a montré par une série d'expériences que notre respect et acceptation des autres cultures humaines découlent de la vision que nous avons des autres espèces animales.

La DUDV serait donc la norme suprême de l'ordre politique mondial. Toutes les normes juridiques, quelles que soient leur importance et leur origine, à tous les niveaux, devraient lui être conformes. Interviendrait ensuite la hiérarchie des normes : au sommet de laquelle trônerait la Constitution mondiale, puis viendrait le droit dérivé mondial, les constitutions fédérales continentales, le droit dérivé fédéral, puis les constitutions nationales et le droit qui en émane. La Cour de Justice mondiale serait en charge de s'assurer que cette hiérarchie et la répartition des compétences soient effectivement respectées.

L'idée d'un Gouvernement mondial soulève une question concrète fondamentale, qui semble aller de soi, mais qui pourrait être des plus épineuses : quelle(s) langue(s) utiliser au sein des institutions mondiales ?

Une langue mondiale universelle, commune et neutre

La langue utilisée par les fonctionnaires internationaux est d'un enjeu considérable. Hier source de paralysie dans la double monarchie d'Autriche-Hongrie, aujourd'hui politique onéreuse

au sein d'une Union Européenne qui se fait un devoir de traduire l'ensemble de ses directives dans les différentes langues nationales des Etats membres, la mise en place d'une langue commune apparaît souvent comme une excellente idée, si tant est qu'un consensus existât sur la langue à choisir.

Là est en effet le problème. Nous démontrions dans le livre I qu'une langue n'est pas neutre ; elle est une façon de se représenter le monde, de le penser. Par conséquent l'utilisation d'une langue induit la pensée plus qu'elle ne la met en forme. De plus, utiliser la langue d'un peuple revient à concéder un très net avantage à ce peuple dans ses rapports avec le reste du monde. Aujourd'hui, pour les peuples anglophones, le tourisme devient plus aisé, les négociations politiques et économiques peuvent se faire aux quatre coins de la planète sans difficulté, et de manière générale, il est plus simple d'amener les autres sociétés à partager ses vues, au moins en partie, car il est plus aisé de faire preuve d'une verve oratoire brillante en usant de sa langue maternelle qu'en recourant à une langue étrangère.

Partager en commun la langue d'un peuple, c'est être en capacité de suivre l'ensemble de ses médias visuels ou audiovisuels, des publications de ses experts et par conséquent, d'être au fait des idées et des événements de la vie politique, économique, intellectuelle, culturelle de ce peuple. Ne partageant pas nécessairement les normes et valeurs qui définissent sa culture, nous pouvons être amenés à les adopter pour mieux comprendre la teneur et le contexte dans lequel le message qui nous est soumis et élaboré, opérant par là une acculturation majeure.

Le plus grand pouvoir de celui qui détient la langue, c'est celui de nommer la réalité qui l'entoure, de définir cette réalité. A ceux qui penseraient que cela n'est que pure rhétorique du fait que les langues pourraient toutes se traduire fidèlement les unes dans les autres, nous les invitons à pratiquer l'art de la version et du thème. Chaque peuple ne nomme que la réalité à laquelle il est confronté. Pour exemple, nous pourrions considérer la langue Inuite, qui comporte plus de cent mots pour nommer et définir la *neige*, nuances que ne possèdent pas les langues de pays subissant un climat différent. Un autre exemple peut être tiré de la Bible et des difficultés de traduction de l'hébreu et du grec vers d'autres langues qui se sont imposées au fil du temps. Certains impairs diplomatiques ont eu pour origine des malentendus dans la traduction. Nous passerons outre l'ensemble des jeux de mots et d'expressions idiomatiques dont on ne peut traduire les nuances. Nous concentrerons notre attention sur le pouvoir de nommer que détiennent les acteurs de la société dominante, celle dont on utilise la langue au niveau régional ou mondial.

Ce pouvoir ne peut s'observer qu'au niveau intellectuel : un esprit simple, ne voulant ou ne pouvant pas s'aventurer dans le monde des idées et qui ne se contenterait que d'une utilisation purement utilitaire d'une langue ne voit pas les enjeux qui se dessinent derrière cette utilisation innocente et imparfaite de la langue. C'est en effet au niveau des idées, des concepts abstraits et des façons de se représenter le monde que se jouent les véritables rapports de force linguistiques. Pour exemple, nous pourrions citer les débats qui, dans le monde de la recherche, s'efforcent de définir ce que peut être *l'islamisme*, tandis que des acteurs politiques eux aussi, luttent les uns avec les autres pour chercher à définir le phénomène, afin de se différencier d'autres mouvements ou de nommer un adversaire.

Ce pouvoir de nommer permet de définir des groupes auxquels nous appartenons ou par rapport auxquels nous nous définissons par exclusion. A celui qui nomme revient la puissance de décider. Nommer permet aussi de tenir un discours de légitimation ou de décrédibilisation selon l'intérêt recherché par l'acteur étudié. Qualifier une organisation de « terroriste » autorise par la suite de la présenter comme une entité monstrueuse et criminelle n'ayant aucun droit à l'existence, alors que pour donner du poids (notamment politique) à cette même organisation, il suffirait de la qualifier de « résistance » par exemple, ce qualificatif revenant à lui conférer le statut de représentante d'une nation en puissance en lutte contre une oppression intérieure ou étrangère.

Enfin, nommer un phénomène dans le cadre d'une analyse apparemment neutre et scientifique ne va pas de soi. Cette vision du phénomène se base sur des présupposés et une culture qui ne sont pas objectives. Par exemple, la notion de « développement », qui semble aujourd'hui faire consensus et qui est reprise par l'ONU, est historiquement développée en Occident, et se base sur une vision linéaire du temps, met l'accent uniquement sur le rapport de l'homme à la nature (et donc son rapport à la production), établit par son universalisme une typologie normative entre les sociétés et leur état d'avancement sur le plan du développement, etc. Pour preuve, l'ONU distingue les Pays les Moins Avancés, les Pays en Développement, les Pays émergents et enfin les Pays développés, distinction faite selon un ensemble de critères et d'indicateurs macroéconomiques établis par les pays qui ont conçu la notion de développement. Mais n'y aurait-il pas plusieurs moyens pour atteindre un seul et unique objectif que les pays développés ont atteint les premiers ? Cet objectif est-il seulement souhaitable en regard des conséquences environnementales de nos modes de vie ?

Il n'est nul besoin de développer davantage cette idée du pouvoir de nommer dont dispose le peuple dont la langue sert de référence mondiale. Mais quelques précisions doivent être apportées : pour que sa langue s'érige en référence, ce peuple doit tout d'abord faire figure de modèle de réussite pour la majorité des autres sociétés, ce qui suppose qu'il ait réussi à fixer ses propres mesures d'évaluation de la réussite. Par son rayonnement politique, social, culturel, militaire et économique, il est en mesure, d'une façon ou d'une autre, d'influencer fortement les sociétés étrangères. Ceux qui nomment et détiennent un pouvoir du fait qu'ils parlent la langue supposée mondiale ne sont pas n'importe qui. Il s'agit d'individus puissants, à savoir des dirigeants politiques de premier plan, des chefs d'entreprises de multinationales ou des experts reconnus et célébrés dans leur discipline au niveau mondial. Ces acteurs, dont la neutralité et la volonté d'œuvrer pour le bien de l'ensemble de la planète ne font l'objet d'aucun doute, disposent d'un grand pouvoir seulement parce que leur message est diffusé à travers le monde. D'autres acteurs dans le monde peuvent émettre des messages contraires ; s'ils ne les formulent pas dans la langue mondiale et qu'ils ne reprennent pas les typologies établies précédemment, leur discours restera cependant relativement marginalisé et décrédibilisé, par le simple fait que les gens peuvent ne pas le comprendre ou ne l'associent pas aux valeurs positives véhiculées par l'idiome dominant.

Sur quoi se base le pouvoir de ceux qui désignent les choses ? Fondamentalement, sur la « masse » des individus. Si ces derniers ne questionnent pas le langage, les institutions, et restent aveugles aux rapports de force à l'œuvre sous leurs yeux, ils reprendront spontanément les termes qui auront été définis pour eux, les croyant neutres alors que les signifiants ne peuvent être que des constructions politiques (entendues au sens large comme un ensemble d'acteurs désirant une reconnaissance sociale de leurs idées) sans que le signifié correspondant ne soit unique et représentatif. C'est donc par la collaboration passive ou active des individus, qui n'usent que des fonctions utilitaires de la langue et se construiraient des représentations fantasmées ou idéalisées du peuple dominant (espérant peut-être ainsi profiter du succès de ce modèle), que ce pouvoir de nommer peut toucher au but et formater durablement les pensées individuelles et collectives. Aujourd'hui, cette menace est bien réelle. Elle s'incarne dans le *globish* (global english) qui sape et détruit chaque jour un peu plus les quelques sept mille langues qui existent sur Terre, parmi lesquelles disparaissent chaque jour plusieurs dizaines d'entre elles faute de locuteurs ou d'élaboration de néologismes propres à la langue. Étrangement, les peuples anglo-saxons qui servent de référence se résument en général à deux

pays : les États-Unis et la Grande Bretagne, et, de façon secondaire, les autres pays riches tels que le Canada, l'Australie, voire la Nouvelle-Zélande. Quid alors de l'ensemble d'États africains dont la langue officielle est l'anglais ? Ou des États européens tels que l'Irlande ou Malte ? Preuves de cette unique double référence, la prolifération de drapeaux britanniques ou américains sur toutes sortes d'objets du quotidien : les vêtements, les coques de téléphones, les housses, meubles, tapisseries, personnalités de premier plan, etc. Nous invitons chacun à observer autour de lui le grand nombre de références idéalisées et fantasmées à ces deux seuls États, ainsi que l'utilisation, parfois abusive et détournée, de concepts issus du *globish*, aux consonances modernes mais à la signification floue et jamais vraiment définie.

Qu'il existe presque de fait une langue mondiale, le *globish*, n'est pas une mauvaise chose en soi. Pourquoi ne pas la garder dans le cadre des institutions mondiales Coopératistes ? Pourquoi ne pas choisir la passivité face à elle, la simplicité, voire la collaboration à cette « marche du temps », malgré la vision déterministe et fataliste que cela implique ? Mais posons la question autrement : si une langue commune implique le pouvoir de nommer au peuple qui la parle à l'origine, en quoi les États-Unis, pour ne citer qu'eux, auraient-ils une légitimité supérieure pour nommer la réalité ? Quelle vision du monde et quels modèles nous proposent-ils ? On pourrait dire que ce pays est à la pointe de tous les processus contemporains que nous nous sommes efforcés de dénoncer et de critiquer dans le reste de l'ouvrage. Des études chiffrées du pays mettent en lumière la gigantesque pollution par habitant qu'occasionne le mode de vie outrancier outre-atlantique, la consommation d'eau, les inégalités sociales majeures, les entreprises fortement nuisibles à l'environnement telle *Monsanto*, celles ayant succombé à une cupidité aveugle et dirigée contre ses propres clients telles que *Goldman Sachs*, celles qui accumulent des bénéfices par la revente des données personnelles collectées auprès de leurs utilisateurs comme *Google* ou *Facebook* ; les entorses aux droits de l'homme dans des camps comme celui de *Gantanamo* et par la pratique de la torture lors des récentes guerres d'Irak et d'Afghanistan, les nombreuses bavures de l'armée américaine et l'emploi des mercenaires de *Academi* (anciennement *Black Water*), sans que ces derniers ne soient soumis aux mêmes règles que les troupes américaines quant aux exactions commises (du fait de leur statut de contractuels, et non de soldats), etc. Dans le même registre, la dénonciation par le Gouvernement américain de l'utilisation d'armes chimiques ou de la fabrication d'armes nucléaires par l'Iran ou la Corée du Nord, alors qu'eux-mêmes possèdent les plus grands stocks d'armes chimiques, bactériologiques et têtes nucléaires actives au monde, et qu'ils ne ratifient jamais les traités visant à l'interdiction

d'armes à sous munitions, sonne comme une avanie pour le reste du monde. Quant au modèle démocratique qu'ils proposent, il y a sans doute moins de choix dans un système bipartite (dont aucun ne remet en cause le dogme capitaliste à tendance libérale) qu'il y en a dans de nombreux États européens pluripartites qui disposent de mesures de participation directe des citoyens, comme en Suisse.

Nous ne prétendons pas que les États-Unis et entreprises citées sont les seuls à pratiquer de tels actes et à s'opposer aux valeurs affichées dans notre ouvrage. Néanmoins, ils restent les inspirateurs à la pointe de l'innovation en ce domaine, et un grand nombre d'États sur Terre, en premier chef l'Union Européenne et les états européens, s'empressent d'imiter le modèle qu'ils incarnent. Nous ne dénonçons pas en soi les abus et aberrations qui sont à l'œuvre outre-Atlantique, et nous n'avons pas la bêtise de penser que l'ensemble des citoyens américains soutienne ces dérives. Seulement, nous dénonçons le fait que leurs détracteurs ne détiennent pas les rennes du pouvoir. Notre but est de montrer l'écart entre la « devanture » du « magasin », sa « vitrine » fantasmée et idéalisée dans l'imaginaire collectif, et sa « remise » dont l'enseigne peine parfois à masquer les débordements et les mensonges.

C'est pour cette raison que l'utilisation de l'anglais (ou pour être exact du *globish*) comme de n'importe quelle autre langue parlée par un autre peuple se révèle incompatible avec le Coopératisme.

Pour que l'ensemble des sociétés soit situé à égalité au sein des Institutions Mondiales, et pour que la langue mondiale ne devienne pas un vecteur d'acculturation et d'expansion des valeurs d'une culture donnée, il est nécessaire d'en construire une dans le même esprit que l'Espéranto. Réutiliser ce dernier pourrait d'ailleurs paraître judicieux, s'il ne reposait sur une structure trop latine, ce qui en fait potentiellement une excellente langue européenne, mais en aucun cas une langue mondiale.

Outre cet idéal de neutralité, tentons de définir les caractéristiques de ce que serait une bonne langue mondiale. Tout d'abord, en ce qui concerne la fréquence de la langue, il nous faut adopter une fréquence moyenne, ou faible. En effet, certaines langues comme le Russe ou l'Anglais, possèdent des sons qui peuvent monter très hauts dans les aigus ou descendre très bas dans les graves, ce qui rend la compréhension difficile pour des locuteurs d'une langue à fréquence faible comme le Français. Que dire de langues africaines par exemple dont la richesse des sons peut être difficilement perçue par des non-initiés ? A l'inverse, ceux maîtrisant une

langue à haute fréquence peuvent comprendre relativement facilement les langues à fréquence plus faibles.

Un avantage indéniable serait une prononciation unique des lettres ; l'anglais, par la diversité des prononciations d'une même lettre (le « a » se prononçant [ei] ou [a] ou le « i » [ai] ou [i] par exemple), serait ainsi exclu. L'Allemand ou l'Italien, de ce point de vue, serait beaucoup plus approprié. Ensuite, pour faciliter l'apprentissage, il conviendrait de réduire le nombre de sons reproduits par les locuteurs, ce qui écarterait le français par exemple, ou des langues africaines usant de claquements de langues et des centaines d'autres sons que percevraient difficilement des locuteurs étrangers. Ces sons devraient être contenus dans un alphabet simple et concis. En dernière instance, sur le plan grammatical et syntaxique, il ne faudrait instaurer aucune exception, aucune irrégularité, et proposer des règles simples. L'objectif demeure de faciliter au maximum l'apprentissage de la langue, de permettre à chaque individu de pouvoir utiliser tout son potentiel rapidement afin de discourir de façon nuancée, riche et apte à convaincre et persuader un auditoire. En somme, une langue riche de sens mais très simple d'utilisation.

Il va de soi que chaque langue, dans sa construction grammaticale et syntaxique, représente en soi une vision du monde subjective, indépendamment de l'utilisation qui en est faite par des acteurs au sein de la société. Construire une langue artificielle ne peut échapper aux mêmes travers, car son élaboration nécessite de faire des choix et donc de lui insuffler une façon de se représenter le monde. Nous nous sommes essayés à cet exercice de création linguistique, bien que, là encore, il ne s'agisse que d'une esquisse. Il reste libre aux différents linguistes de par le monde de reprendre ce travail.

Dernière précision : une langue mondiale n'aurait pas pour vocation de supplanter les langues existantes. Bien au contraire. C'est pour les préserver qu'il convient de construire *ex nihilo* une nouvelle langue, qui n'aurait pas d'expression idiomatique ou de tournures de phrases propres à une culture donnée. Elle devrait être simple, pragmatique dans son utilisation, sans toutefois négliger la richesse du lexique et les capacités qu'elle offre à décrire le réel.

Nous avons donc élaboré un alphabet de vingt-trois lettres. Nous avons suivi le principe selon lequel « un son correspond à un signe unique » Partant du principe que l'alphabet latin est aujourd'hui de fait le plus répandu sur terre, nous nous sommes appuyés dessus. Nous en avons oté les lettres « C, H, Q, X, W », car ces sons peuvent être produits au moyen d'autres lettres. Nous avons également rajouté les lettres « Ǝ et Ⅲ », le premier se prononçant « eu » [ə], le second

étant le « ch » [ʃ] cyrillique. En terme de prononciation, il faut mettre « é » après chaque consonne pour la prononcer dans l'alphabet. (Bé, Dé, Fé, Gé [prononcer « gué » en Français]etc.). Les voyelles se prononcent à l'identique pour « A, I, O », mais le U se prononce « ou » [u], le Y se prononce « u » [y] comme en Grec et en Allemand. Le « E » se prononce « é » [ɛ], d'où la nécessité de créer un « Э ».

Ensuite vient le sens d'écriture. Doit-on écrire de gauche à droite comme la plupart des langues européennes ou de droite à gauche comme l'arabe, ou encore de haut en bas ou de bas en haut comme des langues asiatiques (Moyen-Orient et Asie orientale) ? Plutôt que de prendre un parti pris culturel, nous avons adopté une approche pragmatique : notre langue s'écrit de gauche à droite et de droite à gauche, selon que l'écrivain est droitier ou gaucher et selon ce qu'il désire. Il faut simplement veiller à mettre une flèche au début de chaque écrit pour indiquer le sens de lecture. Cependant, quel que soit le sens de lecture, les lettres s'écrivent toujours dans le même sens, pour exemple ->langue et eugnal <-.

Ceci fait, nous nous sommes inspirés de l'Espéranto pour la nature grammaticale des noms. Nous placerons un préfixe devant le nom, pour indiquer s'il s'agit d'un nom commun (aucun préfixe), d'un verbe (Si...), d'un adverbe (Ni...), d'un adjectif (Vi...) ou d'un participe (Zi...). Cette typologie est universelle et invariable dans la langue. De surcroît, constatant que l'apprentissage des genres (féminins, masculins, neutres) dans des langues comme le Français, l'Allemand ou le Russe est difficile et source d'erreurs, il n'existe pas de genres dans notre langue.

Nous avons ensuite fait le constat que des signifiés relativement proches dans leur fonction avaient des signifiants dont l'étymologie était fortement éloignée les unes des autres. Il n'y a pas ainsi de lien étymologique entre « fauteuil », « chaise », « tabouret », « banc », alors que ces différents noms renvoient tous à des objets sur lesquels nous pouvons nous asseoir. Pour surseoir à cette difficulté, nous proposons un système de déclinaison simple et intuitif : un nom commun renverrait à un concept, par exemple la mot *ZALIO* renvoie à l'idée de violence. A cette base, nous ajouterions, à la fin du mot, des suffixes qui déclinent le concept en différentes idées hiérarchisées, en l'occurrence de la simple bousculade amicale à la guerre totale, en passant par le duel et l'escarmouche. Ces déclinaisons seraient de deux sortes : des déclinaisons positives (ko, ky, ke, ku, kə, ka, ki) et négatives (ok, yk, ek, uk, ək, ak, ik). Les termes « positives » et « négatives » ne renvoient pas à un jugement de valeur mais à une simple distinction fonctionnelle entre deux types, les déclinaisons négatives étant l'inverse (les négatifs en terme de construction) des positives. Ainsi, quiconque apprendrait cette langue, par la seule connaissance

d'un mot, en connaîtrait (15 déclinaisons x 5 natures grammaticales) soixante quinze, puisque les natures grammaticales se combinent aux déclinaisons. Si « zashoku » signifie un « duel », « Sizashoku » voudrait dire « se battre en duel ». Il en va de la même manière pour les autres déclinaisons. A ces soixante-quinze combinaisons il faut ajouter les différents temps au verbe ou au participe et d'autres éléments de construction des mots par agrégation. Connaître un mot permet d'en connaître intuitivement une centaine, puisque tous sont rattachés au même concept.

Afin de garantir une certaine neutralité de la langue et un plus grand respect des peuples sur Terre, les noms propres des individus comme des Pays, ainsi que celui des peuples s'écrivent dans leur langue et alphabet d'origine, accompagné de la traduction phonétique dudit nom pour en faciliter la prononciation originelle. La maîtrise de cet alphabet phonétique serait indispensable à qui entendrait œuvrer au niveau diplomatique au moyen de cette langue, tout comme elle est indispensable à ceux qui désirent vraiment apprendre l'anglais académique (et non le *globish*) aujourd'hui.

Nous nous arrêterons là pour la présentation sommaire des bases de la langue mondiale. Dans l'idée, un ensemble de règles universelles et de mécanismes de construction de la langue qui devraient permettre un apprentissage très rapide des règles de grammaire (une semaine à raison d'une à deux heures par jour), ne nécessitant par la suite qu'un apprentissage de mots de vocabulaire et de ses déclinaisons. Nous détaillons en annexe l'ensemble des règles et principes ainsi élaborés.

C'est par cette langue mondiale que sera rendu possible le Gouvernement mondial et une véritable égalité entre les peuples sur Terre. Unifier l'humanité est un pré-requis indispensable pour lancer, par la suite, la conquête et la colonisation spatiale, débouché économique, démographique et scientifique presque inévitable sur le long terme. Ce sera l'objet de notre quatrième chapitre.

Chapitre IV - L'homme et l'espace extra-atmosphérique, un enjeu vital

Etat des lieux et ébauche des enjeux à long terme pour l'espèce humaine

Les scénarii construits pas les ouvrages et les films de science-fiction n'ont peut être jamais été aussi justement visionnaires pour notre temps. Envisager l'éventualité d'une

exploration, voire d'une vie spatiale, reçoit une pertinence avec d'autant plus d'acuité au regard des problématiques qu'aura à résoudre l'humanité pour les siècles à venir.

En effet, la perspective d'une forme de conquête spatiale devient inéluctable pour l'humanité. A supposer même que le meilleur système politique jamais imaginé soit harmonieusement instauré dans le monde au cours des prochaines décennies, les prévisions scientifiques (ce qui implique, sans les dénigrer, de leur attribuer une part plausible de vérité) élaborées quant à la pérennité de notre environnement nous incitent à entrevoir de nouveaux horizons. Sur les seuls plans démographiques, des ressources et de la qualité de notre Terre, nous pouvons émettre des constats et des suppositions relativement pessimistes, si rien ne change. Effectivement, le modèle général qui commande aujourd'hui les décisions économiques se fonde sur l'exploitation illimitée et outrancière d'une planète aux capacités limitées et aux ressources fragiles. Et l'agenda médiatique ne consacre pas avec suffisamment d'insistance cette thématique, quand celle-ci n'est pas instrumentalisée et prostituée au profit d'intérêts bien ciblés. Nous n'éprouvons pas le besoin de disserter plus longuement et en détail sur les conséquences irréversibles des activités productives humaines, le lecteur n'ayant pas eu besoin de se documenter outre mesure pour en tirer les justes constats.

Pourrons-nous assumer le bilan consternant de ce régime de vie insoutenable pour les générations futures, et pour la vie en général ? En dépit des questions effroyables que nous avons traitées jusqu'à ce stade de l'ouvrage, ne ressentons-nous pas un impérieux devoir intérieur qui nous commande de préserver et de perpétuer le prodige indicible de la vie ?

Cela étant, nous ne nous définissons ni pessimistes, ni catastrophistes. Dans une certaine mesure, et sur certains aspects spécifiques mesurés dans le temps long, nous observons même une amélioration objective de la situation de l'homme. Nous ne faisons pas fi des évolutions techniques et de la capacité d'acclimatation humaine aux mutations de son environnement. Cependant, ces progrès acquis par le travail humain sont incontestablement menacés par des causes aux implications globales édifiantes. Il suffit de juger des objectifs qui préoccupent les dirigeants actuels pour penser qu'un bouleversement, pour ne pas dire un renversement des priorités, devient nécessaire afin de contourner ces futurs foyers de crises mondiales que pourraient engendrer notre inaction et notre indifférence (réfugiés climatiques, adaptation aux phénomènes climatiques, extinction d'une partie de la biodiversité, conflits et tensions latentes ou explicites pour l'appropriation des ressources, etc.).

Paradoxalement, l'humanité, dans le même temps qu'elle semble s'affairer (plus ou moins volontairement, plus ou moins consciemment) à l'anéantissement de son propre cadre de développement, a institué des formes de coopérations internationales fertiles au regard de notre projet, visibles dans les institutions mondiales. Les sociétés semblent être en passe de s'unir, signe que nous vivons une période charnière, que l'idée de concurrence et sa transposition généralisée (entre autres) semblent empêcher d'advenir. L'espèce humaine s'accoutume en quelque sorte à l'idée d'une obligatoire gouvernance mondiale. Elle dispose en germes des outils pour l'instaurer. Nous avons plus que jamais l'opportunité et les moyens de changer la donne internationale.

En égard à cette tendance de fond et aux difficultés à venir, le stade supérieur serait alors la conquête spatiale.

Le droit spatial et les relations internationales, un bref rapport des faits

Un concis rappel du droit positif de l'espace extra-atmosphérique et de la géopolitique spatiale n'est pas accessoire pour s'imprégner des enjeux de la conquête spatiale que projette de réaliser le Coopératisme. Nous envisagerons dans un deuxième temps les corrections qui pourraient être apportées à ce droit pour une utilisation Coopératiste de l'espace.

Par « espace extra-atmosphérique » nous désignerons tout ce qui est extérieur à l'espace atmosphérique : galaxies, corps célestes, vide interstellaire, espace sublunaire,...

Cela peut apparaître assez surprenant, mais l'espace appartient au domaine des relations internationales et, à ce titre, s'inscrit dans le registre de ce troisième livre. Il domine à la fois les relations interétatiques et notre vie quotidienne à travers maintes applications scientifiques. Son code juridique est marqué, d'un côté par une relative souplesse des principes autour de son utilisation, de l'autre par un vague statut inséré dans un cadre concurrentiel lui-même régi par un faible nombre de textes internationaux. Le régime de l'espace se veut donc pour l'instant un ensemble de trois séries de règles minimalistes, surannées comme nous le verrons, et qui ne traitent pas de la pollution spatiale notamment.

En ce qui concerne le statut de l'espace extra-atmosphérique, le *principe de non-appropriation* (de la Lune et des autres corps célestes) n'a pas encore reçu d'application uniforme par tous les États. Ne relevant pas du domaine de la Lune et des autres corps célestes, tous les objets et engins lancés par les États sont soustraits à ce principe. Quant au principe d'utilisation

pacifique de l'espace, il n'exclut étrangement pas la possibilité de développer des activités spatiales militaires, de déployer des armes conventionnelles ou même de transférer par l'espace des armes de destruction massive. Cette « arsenalisation » de l'espace est donc particulièrement problématique. De surcroît, carte blanche est laissée en matière d'espionnage ou de communication terrestre.

Les règles encadrant les activités dans l'espace prônent la *liberté de l'espace* (ainsi que, par extension, le respect des intérêts et des biens relatifs aux États) et la *coopération scientifique spatiale*, ce dernier principe étant fondé sur une base volontariste des États.

Pour terminer cette section sur l'environnement juridique moderne de l'espace, mentionnons quelques règles relatives à la *responsabilité internationale*. Ce concept, outre qu'il impose l'immatriculation des objets spatiaux, oblige les États à répondre directement de toutes leurs activités nationales dans l'espace. L'État responsable pour dommage est celui qui est intervenu dans la procédure de lancement de l'objet impliqué dans l'accident.

En termes de relations internationales, on peut observer la constitution progressive d'un « club » des puissances spatiales depuis la Guerre froide. Le duopole américano-soviétique s'est depuis ouvert essentiellement à l'Europe, au Japon, à la Chine, l'Inde, l'Iran et la Corée du Nord. Toutefois, le magistère américain persiste en matière de puissance spatiale, fruit d'investissements massifs incomparables avec les budgets de ses concurrents. En effet, l'espace, à l'image de la Terre, est soumis au *principe de la concurrence*, dans l'armement et la communication notamment.

Pourtant, il serait erroné de réduire l'activité spatiale à une course à l'armement en contexte de concurrence entre puissances hiérarchisées. De nombreuses activités spatiales de nature civiles, scientifiques, coopératives, ou à des fins de développement économique purement national existent. De plus, l'espace est un élément essentiel de la capacité culturelle des États à influencer leurs semblables, du fait qu'il détermine leur degré de maîtrise des outils de diffusion de l'information et des normes techniques : la conquête spatiale fait l'objet d'une symbolique qui caresse nos fantasmes et notre imaginaire.

Les coopérations spatiales sont également abondantes, tout comme certaines actions civiles nationales génèrent des concours extérieurs. Les retombées économiques et scientifiques de ces collaborations sont d'ailleurs très importantes.

Nonobstant cette dimension pacifique des activités extra-atmosphériques, l'espace, en cela qu'il conditionne l'application de découvertes scientifiques et engage des masses budgétaires importantes, reste incontestablement mêlé aux ambitions stratégiques et sécuritaires des États. Ce sont des préoccupations sécuritaires qui ont originellement poussé les États-Unis et l'URSS dans l'espace. Préoccupations parfois légitimes : c'est à l'aune de ses capacités spatiales (renseignement militaire, observation satellitaire, ...) que se mesure la crédibilité d'un pays et sa marge de manœuvre dans les opérations militaires. Cette dimension géographique est également amenée à jouer un rôle accru dans les opérations militaires futures⁴⁵.

La conquête spatiale sous l'égide du Gouvernement mondial

La politique et le droit spatial modernes ne peuvent s'accommoder de nos principes et de nos objectifs. Il convient d'en proposer une refonte adéquate à nos projets. Il s'agit en effet d'un régime juridique basé sur la concurrence et la libre utilisation, notions incompatibles avec les desseins du Coopératisme. Le projet d'une conquête spatiale ne peut se réaliser que dans le cadre des institutions mondiales que nous avons définies. L'instauration d'un contexte favorable à la coopération dans tous les domaines entre Blocs régionaux dotés de prérogatives de contrôle et de sanctions pour les violations du droit, permettrait seule un usage responsable et pacifique de nos potentiels d'exploration scientifique et économique. Le gouvernement mondial, étant en charge de la conquête spatiale, aurait pour tâche cette refonte du code de l'espace.

Dans l'idéal, la mise en œuvre de ces aspirations prendrait la forme d'une mission d'exploration et de tentative d'implantation de la vie sur d'autres planètes. Cela requiert *a fortiori* la conjonction des cerveaux et des ressources financières de tous les États de la planète. Cela suppose aussi l'unification de l'humanité pour régir d'un point de vue juridique les nouvelles colonies extra-atmosphériques ainsi établies, qui seraient équivalentes aux Blocs Fédéraux Continentaux, et donc soumises au Gouvernement mondial.

Pour se prémunir des risques de rencontres de formes de vie hostiles, il importerait de réserver des effectifs militaires spécifiquement entraînés pour l'encadrement de ces missions scientifiques (effectifs militaires non nécessaires dans les débuts de la conquête, du fait que les

⁴⁵ BIHAN Benoist, *Les opérations militaires futures, approches et perspectives*, Histoire et Stratégie n°18 de mai-juillet 2014, Paris, Areion Group.

premiers objectifs poursuivis seront probablement la Lune et Mars.) Cette tâche de recrutement et de mise à disposition de troupes relèverait en toute logique du Gouvernement mondial.

Ces recommandations peuvent choquer ou être sujets de plaisanteries. Mais, au regard de la convergence de plus en plus troublante entre les projections des films de science-fiction, notre actualité et la cadence spectaculaire des innovations technologiques, nous devrions certainement nous préparer à cette possibilité. Cette idée peut paraître aussi absurde, dangereuse et irréalisable au sens commun aujourd'hui que fut celle de découvrir la route des Indes *via* l'Atlantique au temps de Christophe Colomb et des grandes découvertes.

Cette conquête spatiale ne doit être réalisée par des États particuliers, mais uniquement par le biais du Gouvernement mondial, pré-requis indispensable à toute entreprise humaine d'envergure qui voudrait ne pas s'accompagner d'une hausse spectaculaire des rivalités et tensions entre états.

Bilan Livre III

Organigramme simplifié du Gouvernement mondial

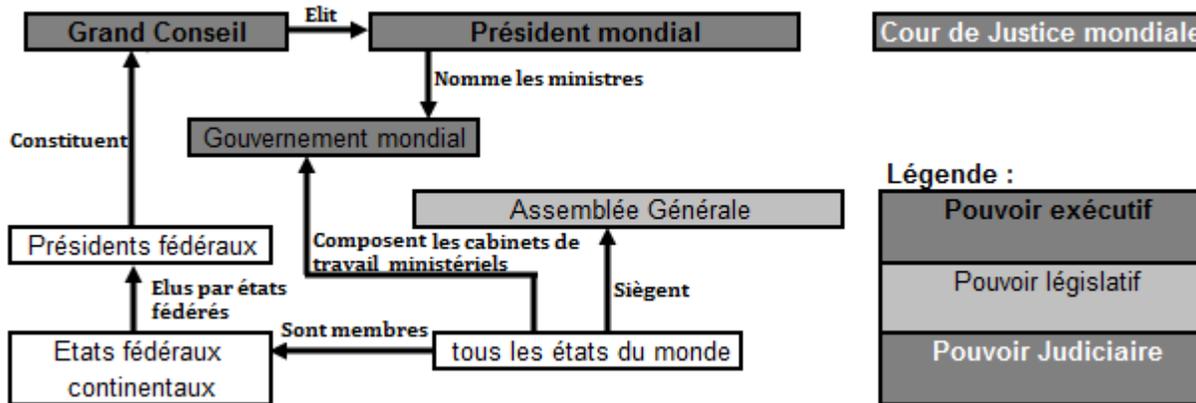


Tableau simplifié de la répartition des compétences entre les 3 niveaux de pouvoir politique

Etats-nations	Etats Fédéraux Continentaux	Gouvernement Mondial
<ul style="list-style-type: none"> - Education - Culture - Economie nationale via l'Agence d'état - Justice - Sécurité nationale - Recherche et Développement (R&D) nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la monnaie fédérale - Energies - Transports continentaux et transnationaux - Aide au développement - Economie (harmonisation des Agences d'état nationales) - Coordination des politiques sociales et de redistribution - Coordination des systèmes éducatifs - Coordination de la gestion du patrimoine et de la culture - Mutualisation de la R&D 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la propriété intellectuelle - Protection de la biodiversité et des ressources naturelles, dont protection des individus - Coordination des états fédéraux dans leurs rapports, notamment dans le domaine de l'économie et dans l'efficacité de l'aide au développement - Gestion de la colonisation spatiale - Gestion de l'ensemble des forces armées et garde des arsenaux nucléaires

Tableau de présentation des institutions du Gouvernement mondial

Institution	Composition	Désignation	Mandat	Pouvoir
Le Grand Conseil	Tous les présidents des Fédérations Continentales	Selon les procédures respectives à chaque Fédération continentale	Selon les procédures respectives à chaque Fédération continentale	Met en place conjointement avec le Président mondial les accords internationaux et assure les questions de sécurité
Le Président mondial	/	Elu par le Grand Conseil (seuls les individus de moins de 60 ans ayant été Président de Fédération Continentale, chef d'état ou premier ministre du Gouvernement mondial peuvent se présenter)	5 ans renouvelables 1 fois	Met en place conjointement avec le Grand Conseil les accords internationaux et assure les questions de sécurité
Le Gouvernement mondial	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ministre des transports et de la communication - 1 ministre des énergies - 1 ministre de la santé - 1 ministre de l'éducation et de la recherche (responsable de la gestion des droits de propriété intellectuelle) - 1 ministre de l'espace - 1 ministre de la sécurité mondiale - 1 ministre des affaires internationales - 1 ministre de l'économie et de l'aide au développement - 1 ministre du budget - 1 ministre de la culture et du patrimoine - 1 ministre de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministres nommés par le Président mondial, avec obligations de choisir des individus issus de chaque continent à parité égale - Cabinets ministériels composés de fonctionnaires internationaux et de représentants d'états-nations (avec un partage équitable des postes entre états-nations) 	5 ans, révocables par le Président mondial pour les Ministres et 5 ans renouvelables 1 fois pour les états-nations	Est à l'initiative de projet de résolutions, qui une fois votées ont valeur de traités internationaux contraignants, selon les domaines respectifs de chaque ministère
L'Assemblée Générale	Tous les chefs d'états du monde ou leur représentant	Selon les procédures respectives à chaque état	Selon les procédures respectives à chaque état	Vote les projets de résolutions et peut émettre elle-même des propositions de résolutions (droit de veto du Président mondial)
La Cour mondiale de Justice	15 juges	élus par l'Assemblée Générale sur proposition du Grand Conseil	9 ans renouvelables 1 fois	Régler les différents problèmes de droit et veiller à l'application des traités internationaux

Déclaration Universelle des Droits de la Vie

Article 1

Toutes les espèces vivantes, animales et végétales, sont égales entre elles.

Article 2

Nul être vivant ne saurait préjuger de la valeur ou de l'utilité d'autrui.

Article 3

Nul être vivant ne peut infliger la mort à autrui, hormis dans les cas de légitime défense ou de nécessité alimentaire de l'espèce.

Article 4

Toutes les espèces vivantes sont solidaires et dépendantes entre elles dans un commun dessein de préserver la vie.

Article 5

Chaque espèce vivante a le devoir de limiter l'impact négatif de sa présence sur Terre. Les espèces vivantes doivent toutes concourir à la préservation de la biodiversité.

Lexique global :

Langue à vocation mondiale : Langue originale visant à l'équité au sein des échanges humains, car n'étant pas liée à une culture donnée. En cela, elle est similaire dans sa finalité à *l'Espéranto*.

Lexique emprunté :

Acculturation : « Changements (demandés ou imposés) socioculturels entraînés par le contact prolongé entre des groupes et des sociétés de cultures différentes ». La langue parlée, les modes vestimentaires, les régimes alimentaires, les productions culturelles (films, livres, musiques, art,...) consommées, l'organisation et la pensée économique et politique, les croyances et idées, sont des exemples de domaines dans lesquels surviennent des acculturations.

Altermondialisme : Ensemble de théories suggérant des alternatives à une mondialisation fondée sur le modèle capitaliste.

Autosuffisance : Indépendance (qui peut être énergétique, alimentaire, financière...) d'un individu ou d'une communauté à l'égard des autres individus ou communautés dans sa capacité à produire ce qu'il consomme, sans pour autant être fermé à toute forme d'échange (autosuffisance n'étant pas autarcie).

Conflit : Affrontement entre plusieurs acteurs antagonistes.

Conquête spatiale : Entreprises de découverte, d'exploration et d'implantation de la vie sur d'autres planètes.

Globish (*global english*) : Version internationalisée et appauvrie de l'anglais, issue de et entraînant l'hybridation des autres langues (acculturation), avec l'incorporation de mots et concepts anglo-saxons en leur sein dans un sens parfois détourné voire totalement différent de celui d'origine.

Guerre : « [...] En termes juridiques, l'expression « droit des conflits armés » a remplacé celle de « droit de la guerre », et d'ailleurs, le synonyme de « guerre » le plus employé est bien celui de « conflit ». Or ce synonyme n'en est pas un, car si toute guerre est un conflit, l'inverse n'est pas vrai dans la mesure où toutes les situations conflictuelles n'entraînent pas l'usage de la force. Un conflit naît de la rencontre de projets plus ou moins opposés. La tension qui en résulte peut évoluer vers l'hostilité, qui appelle la violence, mais le conflit peut aussi se résoudre par la négociation. Si ce qui caractérise la guerre est l'emploi de la violence, c'est-à-dire ce qui opère des destructions physiques et psychologiques sur des personnes, toute violence n'est pas guerre. Celle-ci se définit d'abord comme un acte collectif, se distinguant en cela du duel ou du crime, et plus précisément comme le fait d'une collectivité organisée. Ainsi, au XIX^{ème} siècle, selon Clausewitz, « la guerre est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ». La guerre apparaît donc comme un moyen parmi d'autres d'atteindre un objectif politique, en exerçant une contrainte plus ou moins brutale sur une entité extérieure. Cette entité, et nous sommes là au cœur du problème, serait de nature étatique. [...]

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, déclarait que les Etats-Unis étaient « en guerre » contre le terrorisme. Peut-il s'agir d'une guerre dès lors qu'une organisation terroriste [...] n'est pas un acteur étatique, que l'ennemi n'est ni clairement identifié, ni localisé ? Commentant la formule de Colin Powell, l'historien britannique considère l'usage du mot « guerre » abusif et surtout dangereux dans ce contexte : il grandit 'adversaire, lui confère une légitimité

qui reviendrait à lui accorder implicitement le statut de belligérant, donc la protection des lois de la guerre [...] Inversement, l'historien américain John Lynn souligne les avantages que le gouvernement américain a pu tirer du choix pleinement délibéré de ce terme : il offre la possibilité de légitimer des attaques préventives, qui se situent hors du champ de l'action policière, et, plus généralement, il constitue un moyen de mobiliser une société en faisant appel à l'esprit de dévouement et de sacrifice, ce que, là encore, ne permet pas de solliciter un effort de nature particulière.

Dès lors, la réponse à la question « qu'est-ce que la guerre ? » ne serait plus un problème de définition mais d'opportunité. S'il est dans les prérogatives de l'Etat de décider du recours à la violence, il est également devenu de sa compétence, selon le degré de mobilisation militaire, économique et morale jugé nécessaire, de nommer l'usage de la force comme il entend. »⁴⁶

Institutions internationales : Organisations et organismes principaux qui composent la société internationale, ainsi que les règles de droit public et international qui régissent leurs rapports.

Mondialisation : Phénomène d'accroissement et d'extension des flux, des réseaux, des connexions, des productions et des consommations entre individus et acteurs économiques, politiques et culturels à l'échelle planétaire.

Régionalisme : Renforcement des échanges et des relations au sein d'une région ou d'un continent

Union Européenne : Communauté d'Etats constituant un système *sui generis* ; cette communauté politique supranationale semble liée par l'ambition de devenir, à terme, une entité fédérale structurée autour de valeurs communes.

⁴⁶ WIDEMANN Thierry, article « qu'est-ce que la guerre ? », dans HENNIGER Laurent et WIDEMANN Thierry (2012), *Comprendre la guerre histoire et notions*, Paris, Perrin collection temps, p.13.

Conclusion

Le système présenté dans cet ouvrage ne se suffit pas à lui-même. Il présente cependant l'avantage indéniable d'offrir des outils de compréhension et d'action à tout individu désireux d'apporter des améliorations au monde actuel. Rappelons qu'une telle vision d'ensemble ne pourrait être plus détaillée sans prendre des proportions gigantesques. Elle permet en tout cas de dépasser des approches détaillées et cloisonnées qui sacrifient la cohérence des idées d'ensemble à la précision des savoirs. Notons bien que ces deux optiques ne sont pas diamétralement opposées, mais se complètent et se renforcent.

Le processus idéal de mise en œuvre concrète du Coopératisme verrait l'établissement de ce système dans un ou plusieurs pays qui, par leur réussite, inciteraient les autres à adopter un système similaire. De là découlerait la fondation d'institutions mondiales capables de servir au mieux les intérêts de l'humanité et de la Vie.

Une force majeure soutient notre projet : la volonté, celle de ne pas rester inactifs et passifs face à un monde qui se meurt. Certes, nous ne possédons pas le cachet et le prestige des intellectuels reconnus. Mais fort peu d'entre eux ont jusqu'à présent réellement ambitionné de penser et d'instaurer un nouveau modèle de gouvernement des sociétés. Notre but ne consiste pas à constater la décrépitude de la planète et les diverses solutions locales mises en œuvre en de nombreux endroits du globe.

En somme, si nos constats sont pessimistes, nous sommes résolument optimistes quant aux possibilités de changer ensemble la planète.

Ce travail est exigeant. Il constitue une incitation à une réflexion rigoureuse et honnête. Il invite chacun à combattre l'ignorance, afin de ne pas céder au simplisme, au populisme, à la technocratie et à la manipulation des masses.

Il va de soi qu'une troisième version devrait voir le jour dans un avenir plus ou moins proche. Une version enrichie par la diffusion, le partage et l'amélioration de ces idées qui ne souhaitent que préserver et rendre la Vie meilleure.

Sommaire

Préface (p. 3)

Introduction (p. 4)

Avertissement : note méthodologique (p. 6)

Livre I - De la nature de l'homme : introduction à la philosophie (p. 11)

- Introduction

- Chapitre I : De la perception et de la conception par l'homme des choses du monde : une critique des outils humains.

- section 1 : terminologie et vocabulaire de l'analyse philosophique
- section 2 : critique du langage
- section 3 : critique de la raison
- section 4 : un monde de croyances
- section 5 : certitudes objectives ?

- Chapitre II : Essai de définition de l'homme

- section 1 : définition statique
- section 2 : approche dynamique
- section 3 : une définition universelle ?

- Chapitre III : Une liberté incertaine et décevante

- section 1 : définition de la liberté
- section 2 : la liberté active, la libération
- section 3 : la liberté contemporaine
- section 4 : implications concrètes

- Chapitre IV : De la morale et de la Culture : l'homme en action

- section 1 : définitions et distinctions
- section 2 : problèmes moraux

- Chapitre V : Métaphysique pour l'homme, du sens hypothétique de la vie

- section 1 : définition du sens

- Bilan du livre premier (p. 49)

Livre II - Du local (p. 58)

- Introduction

- Chapitre I : Axiomes

- section 1 : axiomes politiques
- section 2 : axiomes économiques des théories traditionnelles
- section 3 : axiomes économiques coopératistes

- Chapitre II : Considérations contemporaines au regard des axiomes Coopératistes

- section 1 : le mythe de la souveraineté et l'anomalie qu'est l'État
- section 2 : sociétés en guerre
- section 3 : l'écocratie, ou le règne du marché
- section 4 : modélisations économiques

- Chapitre III : Gouverner la société

- section 1 : ébauche d'une VIème République : pour une démocratie participative directe et représentative
- section 2 : pour une démocratie économique
- section 3 : politiques économiques Coopératistes

- Chapitre IV : Instruire la société

- section 1 : de l'Education
- section 2 : de la justice

- Bilan du livre second (p. 162)

Livre III - Du mondial (p. 174)

- Chapitre I : Un regard sur le monde

- section 1 : grands enjeux internationaux contemporains
- section 2 : réflexions profondes sur les États et la société

- Chapitre II : Un système économique d'entraide réellement mondial

- section 1 : état des lieux des institutions économiques internationales : présentation et critique des modèles existants
- section 2 : un système économique réellement mondial

- Chapitre III : Esquisse d'un Gouvernement mondial

- section 1 : les institutions mondiales Coopératistes

□ section 2 : la langue mondiale, une langue de communication et de travail neutre et universelle

- Chapitre IV : L'homme et l'espace extra-atmosphérique : un enjeu vital

□ section 1 : le droit de l'espace actuel, un cadre juridique flou et concurrentiel

□ section 2 : dépasser la science fiction : propositions Coopératistes

- Bilan du livre troisième (p. 209)

Conclusion (p. 215)

Sources et références (p. 219)

Sources et références

Avertissement : du fait de l'ampleur des domaines abordés dans notre réflexion, il nous est impossible de regrouper tous les principaux travaux réalisés dans chaque discipline. En conséquence, la bibliographique et les sources suivantes regroupent les ouvrages auxquels nous faisons directement référence (notamment dans les bilans) et, surtout, les ouvrages et films qui nous ont le plus marqués. En effet, l'immensité des productions scientifiques est telle qu'il est difficile, voire impossible d'être au fait de l'évolution des connaissances dans chaque discipline au cours d'une vie.

Bibliographie

• Dictionnaires

BLAIS Michel (sous la direction de) (2012), *Le grand dictionnaire de la philosophie*, Larousse CNRS Editions collection Les Grands Dictionnaires culturels.

BONIFACE Pascal, (sous la direction de) (2013), *L'année stratégique 2014, analyse des enjeux internationaux*, Paris, Armand Colin.

BOURG Dominique et PAPAUX Alain (sous la direction de) (2015), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF.

ECHAUDEMAISON Claude-Danièle (sous la direction de) (2009), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, 8^{ème} édition, (1989 pour la 1^{ère} édition), Paris, Editions Nathan.

NAY Olivier (sous la direction de) (2011), *Lexique de sciences politiques, vie et institutions politiques*, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz.

• Economie

AGLIETTA Michel et ORLEAN André (2002), *La monnaie, entre violence et confiance*, Paris, éditions. Odile Jacob.

BRASSEUL Jacques (2008), *Introduction à l'économie du développement*, 3^{ème} édition, Paris, Armand Colin.

BRENDER Anton, PISANI Florence et GAGNA Emile (2015), *Monnaie, finance et économie réelle*, Paris, La Découverte collection repères.

CHATELET François (1975), *Le capital (livre I) Marx*, Paris, Hatier, collection Profil d'une œuvre.

- CLERC Denis (2014), *Déchiffrer l'économie*, 18^{ème} édition, Paris, éditions La Découverte, collection Grands Repères Manuels.
- COMBES Emmanuel (2005), *Economie et politique de la concurrence*, Paris, Dalloz, collection précis – sciences économiques.
- DERUDDER Philippe (2014), *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, Gap éditions Yves Michel.
- EBER Nicolas et WILLINGER Marc (2012), *L'économie expérimentale*, Paris, éditions La Découverte collection Repères.
- FOUREL Christophe, MAGEN Jean-Philippe et MEUNIER Nicolas, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lormont, éditions Le Bord de l'Eau, La bibliothèque du Mauss.
- GOMEZ Pierre-Yves (2013), *Le travail invisible, enquête sur une disparition*, Paris, Editions François Bourin.
- HALL Peter et SOSKICE (2001), « Les variétés du capitalisme », in Association recherche et régulation, *L'Année de la régulation n°6 (2002-2003)*, Presses de Sciences Po « Annuels », 2002 p. 47-124
- KLEIN Naomi (2008), *La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme du désastre*, Leméac éditeurs collection Babel, titre original : *The Shock Doctrine. The Rise of Disaster Capitalism*, (2007), Toronto, Knopf Canada, traduit de l'anglais par Lori Saint-Martin et Paul Gagné.
- OSTROM Elinor (2010), révision scientifique par Laurent Baechler, *Gouvernance des biens communs*, Bruxelles, éditions De Boeck, collection planète en jeu, titre original *Governing the commons. The evolution of Institutions for Collective Action* (1990), Cambridge, Cambridge University Press, traduit de l'anglais par De Boeck Supérieur s.a.
- PLIHON Dominique (2013), *La monnaie et ses mécanismes*, 6^{ème} édition (2000 pour la 1^{ère} édition), Paris, La Découverte collection repères.
- SMAÏN Laacher (2002), « Les systèmes d'échange local (SEL) : entre utopie politique et réalisme économique », *Mouvements* 2002/1 (n°19), p.81-87
- SMAÏN Laacher (1998), « L'Etat et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général. » In *Politix*, vol. 11, n°42, Deuxième trimestre 1998. pp. 123-149
- STREECK Wolfgang (2011). « E Pluribus Unum ? Varieties and Commonalities of Capitalism », in GRANOVETTER Mark et SWEDBERG Richard (eds. 3^{ème} édition.), *The Sociology of Economics Life*. Boulder, Colorado: Westview: 419-455.

• **Ecologie**

DANIEL Emmanuel (2014), *Le tour de France des alternatives*, Paris, édition en partenariat avec les éditions du Seuil et La Pile (association qui édite « Reporterre »).

EGGER MAXIME Michel (2015), *Soigner l'esprit, guérir la Terre, introduction à l'écopsychologie*, Genève, éditions Labor et Fides.

HOPKINS Rob (2010), *Ils changent le monde ! 1001 initiatives de transition écologique*, Paris, éditions du Seuil.

MALTCHEFF Ivan (2011), *Les nouveaux collectifs citoyens, pratiques et perspectives*, Gap, éditions Yves Michel.

McCURDY Robina (2015), *Faire ensemble, Outils Participatifs pour le Collectif*, 2^{de} édition (2013 pour la première édition), Passerelle Eco. Titre original : *grounding vision, empowering culture*, traduit et adapté en 2013 par Vincent AUDOIN avec la participation de Jean-Luc GERARD

SERVIGNE Pablo (2013), *Nourrir l'Europe en temps de crise*, Nature et Progrès, Belgique.

• **Sciences humaines**

ARIFFIN Yohan (1997), « *0 prudenda origo !* Contribution à une généalogie du développement comme discours normatif, économique et politique », dans GIESEN Klaus-Gerd (sous la direction de), *l'Ethique de l'espace politique mondial*, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 133-168.

BATTISTELLA Dario (2012), *Théorie des relations internationales*, 4^{ème} édition, Paris, Sciences Po les Presses.

BOURDIEU Pierre (1972), « l'opinion publique n'existe pas », exposé fait à *Noroit* (Arras), paru dans *Les Temps modernes*, n°318, janvier 1973 (p.1292-1309).

BOURDIEU Pierre (1996), *Sur la télévision*, éditions Raison d'agir.

DARMON Muriel (2010), *La socialisation*, 2^{ème} édition (2006 pour la 1^{ère} édition) Paris, Armand Colin collection 128.

DOLLFUS Olivier (2007), *La mondialisation*, 3^{ème} édition, Paris, Presses de Sciences Po collection la bibliothèque du citoyen.

DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel (2010), *Introduction à la sociologie politique*, 3^{ème} édition, Bruxelles, éditions De Boeck collection Ouvertures politiques.

ENGELS Friedrich et MARX Karl (1999), *Manifeste du parti communiste*, Paris, Editions Flammarion collection GF, traduit de l'allemand par Emile Bottigelli.

FOUCAULT Michel (2004), *Philosophie : anthologie*, Paris, Editions Gallimard collection Folio Essais.

FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, éditions Gallimard collection Tel.

HENNIGER Laurent et WIDEMANN Thierry (2012), *Comprendre la guerre histoire et notions*, Paris, Perrin collection tempus.

MACHIAVEL Nicolas (2000), *Le Prince*, Paris, Editions Le livre de poche Collection Les classiques de la philosophie.

MALEFANT Jean-Marie (2013), *Manifeste du Coopératisme, essai*, Paris, les Editions du Panthéon.

RAUFER Xavier (2013), *Géopolitique de la mondialisation criminelle*, Paris, PUF collection Major.

ROMANET (de) Augustin (2012), *Non aux trente douloureuses*, Paris, éditions Plon.

ROULEAU Linda (2011), *Théorie des organisations*, Québec, Presses Université Québec.

VICTOR Jean-Christophe (2012), *Le dessous des cartes, itinéraires géopolitiques*, éditions Tallandier et éditions Arte.

• Droit et institutions

BAGHESTANI Laurence (2012), *Fiches de droit constitutionnel*, 4^{ème} édition, Paris, ellipses.

GUINCHARD Serge et DEBARD Thierry (sous la direction de) (2012), *Lexique des termes juridiques 2013*, 20^{ème} édition, Paris, Dalloz.

GRANDGUILLOT Dominique (2013), *Les institutions de l'Union européenne, édition 2013-2014*, Paris, Gualino lextenso éditions collection en poche

GRANDGUILLOT Dominique (2012), *Les institutions de la Vème République, édition 2012-2013*, Paris, Gualino lextenso éditions collection en poche

GRANDGUILLOT Dominique (2013), *Les collectivités territoriales en France, édition 2013-2014*, Paris, Gualino lextenso éditions collection en poche

MELIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand (présenté par) (2010), *Constitution de la République française*, Dalloz.

Questions Internationales hors-série n°67 d'avril 2014, « Espace. Un enjeu terrestre », la Documentation Française collection Questions Internationales, 128 pages.

PONTIER Jean-Marie, « L'intérêt général existe-t-il encore ? », D. 1998, chr. p. 327 et s.

PROTIERE Guillaume (2011), *Fiches d'institutions européennes*, Paris, ellipses.

PROTIERE Guillaume (2012), *Fiches de droit administratif*, Paris, ellipses.

SARKOZY Nicolas (présenté par) (2008), *Un traité pour l'Europe*, Dalloz.

SIMONIAN-GINESTE Hélène (2012), *Fiches d'institutions internationales*, 2^{ème} édition Paris, ellipses.

ZARKA Jean-Claude (2015), *Grands principes du droit de l'environnement, édition 2015*, Paris, Gualino lextenso éditions collection en poche.

• **Philosophie**

- BARTHES Roland (1970), *Mythologies*, Paris, Editions Seuil Collection Point Essais.
- BERGSON Henri (2002), *La pensée et le mouvant*, Paris, Editions Bréal collection La Philothèque.
- BERGSON Henri (2013), *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, Editions Flammarion collection GF.
- BORIS Cyrulnik et DE FONTENAY Elisabeth et SINGER Peter (2013), *Les animaux aussi ont des droits*, Paris, Seuil
- BOZONNET Grégory et MAZUR Luize (2012), *L'essentiel pour comprendre la religion*, Paris, Editions Ellipses collection Optimum.
- COBAST Eric (2010), *Petites leçons de culture générale*, 7^{ème} édition (1994 pour la 1^{ère} édition), Paris, PUF collection major.
- COBAST Eric (2010), *Lexique de culture générale*, 2^{ème} édition (2001 pour la 1^{ère} édition), Paris, PUF collection major.
- COBAST Eric (2010), *Les 100 mots de la culture générale*, 2^{ème} édition, (2008 pour la 1^{ère} édition), Paris, PUF.
- COCHET Yves, DUPUY Jean-Pierre, GEORGE Susan et LATOUCHE Serge (2012), *Où va le monde ? 2012-2022 : une décennie au devant des catastrophes*, éditions mille et une nuits
- DESCARTES René (2011), *Méditations métaphysiques*, Paris, Editions Flammarion Collection GF.
- HOBBS Thomas (2000), *Léviathan*, Paris, Editions Folio Collection Folio Essais, traduit de l'Anglais par Gérard Mairet.
- KANT Emmanuel (2013), *Vers la paix perpétuelle*, Editions Hatier Collection Classiques et Cie Philo.
- NIETZSCHE Friedrich (2002), *Par delà le bien et le mal*, Paris, Editions Flammarion collection GF, traduit de l'Allemand par Patrick Wotling.
- NIETZSCHE Friedrich (1982), *Le gai savoir*, éditions Gallimard collection folio essais, titre original : *Die Fröhliche Wissenschaft*, traduit de l'Allemand par Pierre Klossowski.
- NIETZSCHE Friedrich (1971), *Généalogie de la morale*, éditions Gallimard collection folio essais, titre original : *Zur Genealogie der Morale*, traduit de l'Allemand par Isabelle Hildenbrand et Jean Gratien.
- PASCAL Blaise (2000), *Pensées*, Paris, Editions Le livre de poche collection Classiques.
- PLATON, *Oeuvres intégrales*.
- ROUSSEAU Jean-Jacques (2010), *La profession de foi du vicaire savoyard*, Paris, Editions Flammarion Collection GF.
- ROUSSEAU Jean-Jacques (2011), *Du contrat social*, Editions Flammarion Collection GF.

Filmographie

ANDERSEN Angela et KLEBER Claus (2014), *Pourquoi la faim, pourquoi la soif*, Allemagne, 101 minutes.

DION Cyril et LAURENT Mélanie (2015), *Demain*, France, 118 minutes.

FERGUSON Charles (2010), *Inside Job*, Etats-Unis, 2 heures.

FRITEL Jérôme et ROCHE Marc (2012), *Goldman Sachs, la banque qui dirige le monde*, producteurs Arte France et Capa TV, 71 minutes.

LEVY Pierre-Oscar et VEDRINE Hubert (2009), *Un monde dans tous ses états*, France, 01h16min.

PERRET Gilles (2006), *Ma mondialisation*, France, 86 minutes.

ROTMAN Patrick, *François Mitterrand ou le roman du pouvoir* (2000), 4x52 minutes (Les années d'apprentissages 1916-1958, le conquérant 1958-1981, Les illusions perdues 1981-1988, Splendeur et misère du pouvoir 1988-1996), avec le concours de Jean LACOUTURE, Kuiv productions – France 3.

ROTMAN Patrick, *Jacques Chirac* (2006), 2x115 minutes (Le jeune loup, 1932-1981 et le vieux lion 1981-2006), avec le concours d'Anne FULDA et Pierre FAVIER, Kuiv productions.

SLIV Ilan (2014), *Le Capitalisme*, 6 épisodes (1- Adam Smith : à l'origine du libre marché ?, 2- La Richesse des Nations, nouvel évangile ?, 3- Ricardo et Malthus, vous avez dit liberté ?, 4- Et si Marx avait raison ?, 5- Keynes/Hayek, un combat truqué ? et 6- Karl Polanyi, le facteur humain.) Producteurs Arte Vidéo, total 5 heures 12 minutes.

VIALLET Jean-Robert (2009), *La mise à mort du travail*, 3 épisodes (1-*La Dépossession*, 2-*l'Aliénation* et 3-*la Destruction*), France, 68 minutes par épisode.

Autres sources

Alternatives économiques, numéros divers.

AREION Group, *diplomatie et diplomatie les Grands dossiers*, divers numéros depuis 2013.

ARTE, *Le dessous des cartes*.

Conflits, divers numéros depuis 2014 (n°2, n°3, n°5 et hors-série n°1).

France Culture, émissions diverses.

Le Monde Diplomatique, numéros divers.

SOCIETE PHILO EDITIONS, *Philosophie magazine*, numéros divers.

Site Internet « Vie publique.fr » <http://www.vie-publique.fr/>